

—

ÉTUDES ET APPRÉCIATIONS

MGR L.-A. PAQUET

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL



ETUDES

ET

APPRECIATIONS

NOUVEAUX

FRAGMENTS APOLOGÉTIQUES



QUÉBEC

IMPRIMERIE FRANÇAISE MISSIONNAIRE

1927



NIHIL OBSTAT :

J.-E. GRANDBOIS, *pter,*
Censor.

Quebeci, die 15a Sept. 1926.

PERMIS D'IMPRIMER :

CAMILLE ROY, P. A.
S. S. Q.

Québec, 18 sept. 1926.

IMPRIMATUR :

† J.-ALF. LANGLOIS,
Ev. élu de Valleyfield,
Vic. Cap. Québ.

Québec, 22 sept. 1926

BT
1101
P36
1917
v. 2

Droits réservés, Canada, 1926.

AVANT-PROPOS

Nous publiâmes il y a quelques années sous le titre de "*Fragments apologétiques*" quelques études plus ou moins disparates, rattachées néanmoins les unes aux autres par cette idée commune : la défense de la foi, l'apologie de l'Eglise et de sa doctrine.

Des études similaires se sont successivement ajoutées, sous notre humble plume, à ce premier groupe, et nous avons cru opportun d'en faire la matière d'un autre volume sous le titre de "*Nouveaux fragments apologétiques.*"

Ceux qui nous ont fait l'honneur de feuilleter notre *Commentaire de la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin* ainsi que notre *Droit public de l'Eglise* peuvent trouver là, dans ces deux volumes de *Fragments*, des pensées, des jugements, des analyses, des appréciations d'hommes, des réfutations d'erreurs, propres à compléter l'enseignement didactique contenu dans nos traités de *Dogme* et de *Droit social chrétien*.

Nous ne nous faisons certes pas illusion sur la valeur de ce genre de littérature heurtée, morcelée, où l'œil tombe sur les sujets les plus divers et ignore la jouissance d'une vue d'ensemble. Mais les goûts varient avec les temps, les aptitudes, les occupations ; et tel lecteur pressé, las, harassé, superficiel peut-être,

n'oserait aborder un ouvrage de forte texture et une composition de trop longue haleine, qui arrêtera volontiers son regard sur un recueil modeste d'études fragmentaires, nées des circonstances et des besoins du jour.

Cette idée nous a dicté l'actuelle publication, comme toutes celles de même forme et de même assemblément de matières qui l'ont précédée.

Elle sera, comme par le passé, notre excuse auprès du public

VÉRITÉS ET DEVOIRS

ÉTUDES ET APPRÉCIATIONS

NOUVEAUX FRAGMENTS APOLOGÉTIQUES

L'AMOUR DE L'ÉGLISE

Nous avons tous lu et applaudi cette parole sublime dans son éloquente simplicité que l'illustre Montalembert laissa un jour tomber, du haut de la tribune française, sur un auditoire électrisé et frémissant : “ L'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère. ”

* * *

Oui, l'Eglise est une mère, la mère des âmes chrétiennes et des peuples chrétiens.

Nous devons à l'Eglise la vie de la grâce qu'elle verse en chacun de nous, avec d'infinies tendresses, par sa doctrine et par ses sacrements. Et autant l'âme humaine l'emporte sur le corps qui lui est uni, autant cette génération surnaturelle prime celle dont l'énergie naturelle et animale est l'organe.

Depuis dix-neuf siècles, l'Eglise enfante dans la

douleur les âmes et les nations régénérées. C'est pour remplir les fonctions de sa divine maternité qu'elle exerce obscurément les plus rudes ministères, qu'elle meurtrit ses genoux sur les dalles des temples, qu'elle se livre dans l'ombre des cloîtres aux austérités les plus rigoureuses, qu'elle gémit avec les humbles, qu'elle lutte contre tous les orgueils, qu'elle essuie tous les orages, qu'elle affronte en pays infidèles les fatigues et les dangers de l'apostolat. " L'Eglise, selon la parole de Newman,¹ sacrifie tout aux intérêts des âmes immortelles. "

Tous les peuples civilisés sont issus de ses entrailles, et l'ont vue se pencher amoureusement sur leur berceau. Elle les a tirés de leurs langes et de leurs rêves. Et, brisant du pied leurs idoles, elle a élevé vers le " Dieu inconnu " leur esprit, elle a inspiré leurs lois, façonné leurs mœurs, trempé leur caractère, modelé leurs institutions, déposé en eux le germe de tous les progrès véritables dont ils sont si fiers, et que, trop souvent, ils s'attribuent exclusivement à eux-mêmes. L'Eglise a porté dans son sein, sur ses genoux, et dans son cœur, toutes les nations chrétiennes ; et, sans sa maternelle influence, l'humanité glissant sur la pente de ses erreurs et de ses vices, retomberait bientôt dans la barbarie.

1. Prem. conf. de Londres.

Or, l'amour dû à une mère ne se démontre pas. Il jaillit des sources mêmes de la nature, des profondeurs de la conscience. Et l'on repousse avec horreur, comme un monstre indigne de la société, le fils assez ingrat pour outrager le sein généreux d'où il est sorti. " Nous devons, a écrit Léon XIII¹, aimer la patrie terrestre, qui nous a donné de jouir de cette vie mortelle ; mais bien plus ardent doit être notre amour pour l'Eglise, à qui nous sommes redevables de la vie immortelle de l'âme. "

Enfants spirituels de l'Eglise, comblés par elle, dans nos personnes, dans nos familles, dans notre nationalité, de tant de biens, aimons-nous comme il convient cette mère incomparable ? Eprouvons-nous pour elle toute l'estime sincère, toute la vénération profonde, tout l'attachement et toutes les sympathies qui sont le propre de fils bien nés ?

* * *

Faisons un retour sur nous-mêmes. Et voyons comment se manifeste, à l'égard du Pape, des Evêques, des prêtres, de tous les membres de la famille catholique, notre amour de l'Eglise.

Cet amour se mesure d'abord au culte que nous

1. *Encycl. Sapientiae christianae*, 10 janv. 1890.

professons pour le Vicaire du Christ, à la piété docile avec laquelle nous accueillons sa parole, au zèle que nous déployons pour faire triompher ses vues et pour assurer la réalisation de ses moindres désirs. L'amour ne discute pas : il agit. Il ne s'embarrasse pas de vains obstacles : il les écarte. L'amour de l'Eglise voit Dieu dans la personne du Pape ; il entend Dieu dans la voix de Celui qui le représente ; il subordonne toute chose, toute opinion, toute préoccupation, aux visées et aux jugements de ce pouvoir souverain.¹

Est-ce bien là notre attitude ? Les Saints li-saient à genoux, et méditaient comme des oracles, les textes vénérables où se traduisent les enseignements, les pensées, les directions de la Chaire apostolique. Les savants les plus illustres en ont fait la loi et l'inspiration de leur vie.²

Prouvons que nous aimons bien vivement l'Egli-

1. " Quand on aime le Pape, on ne s'arrête pas à discuter sur ce qu'il conseille ou exige, à chercher jusqu'où va le devoir rigoureux de l'obéissance, et à marquer la limite de cette obligation " (Pie X, alloc. du 18 nov. 1912, devant les membres de l'*Union apostolique*).

2. Le grand historien catholique, Louis Pastor, au cours des fêtes jubilaires qui lui ont valu une lettre autographe, extrêmement élogieuse, de Pie XI, s'est fait gloire de reconnaître que, pour lui, " le plus grand don " reçu de la Providence, a été l'amour de l'Eglise. " Cet amour, a-t-il ajouté, d'où a jailli mon *Histoire des Papes*, me remplit encore dans ma vieillesse de la même ardeur que j'éprouvais dans ma jeunesse et dans la force de l'âge. " (*Docum. cathol.*, 14 juin 1924)

se en nous inclinant, sans hésiter, devant sa parole, en nous imprégnant de ses idées et de son esprit, en suivant d'un œil attentif les développements de son action, en nous jouissant de ses joies, en nous affligeant de ses deuils, en compatissant à toutes ses douleurs, en portant l'intérêt le plus marqué et le plus soutenu aux faits saillants de son histoire, en réglant notre conduite sur les attitudes de son Chef¹ et en nous associant au vaste mouvement de sa vie.

Le respect du Pape ne va pas sans celui des Evêques qui, à un degré inférieur, mais voulu par le Christ lui-même, dirigent dans leurs zones respectives la société spirituelle.

La hiérarchie est le mur sacré sur lequel repose, dans tous les pays, l'édifice de l'Eglise. On n'ébranle pas cette force sans dommage pour les âmes, ni sans danger pour l'ordre civil. Les évêques ont droit à une haute déférence, non seulement pour leur dignité, mais pour l'exercice de leur magistère et pour les actes de leur gouvernement. C'est le bien qu'ils veulent et qu'ils visent.

1. Ce serait, pour un catholique, glisser sur une pente périlleuse que d'opposer ses courtes vues à la haute et surnaturelle sagesse dont s'inspirent les Pontifes romains dans leur manière d'envisager et de résoudre les questions de discipline générale où les intérêts de la société religieuse sont en jeu. — Voir ce que nous avons écrit sur le pouvoir direct et indirect de l'Eglise (*Dr. pub. de l'Egl. Princ. gén. VI et IX*), ainsi que les documents relatifs à la condamnation de "l'Action française" (*Doc. cath.*, 15-29 janv. 1927).

C'est dans l'intérêt de la vérité et de la morale, du salut des hommes et du bonheur des peuples, qu'ils se chargent des plus lourdes responsabilités administratives. La grandeur véritable d'une nation est en raison directe de l'influence agréée et rayonnante de ses guides religieux.

Et par guides, ici, nous devons sans doute entendre principalement les chefs des diocèses, mais aussi, et sous leur conduite, les directeurs des paroisses, et tous les prêtres en général, que leur vocation sépare du monde pour les placer au-dessus de lui, et pour en faire les plus dévoués conseillers des âmes.

Rien, dans le peuple chrétien, ne caractérise mieux l'amour qu'il nourrit pour l'Eglise, que l'honneur et les égards dont il entoure le prêtre. Le prêtre est tout entier au service des fidèles ; pour eux, il consume ses jours, il sacrifie ses aises. C'est par son organe que l'autorité religieuse transmet ses volontés, et que le Ciel communique le trésor de ses grâces. Il incarne, aux yeux des multitudes, Dieu et l'Eglise.

Aimer l'Eglise, ce n'est donc pas limiter arbitrairement le champ d'action du clergé. Ce n'est pas soustraire à son pouvoir des institutions où il est juste que son influence pénètre, ni entraver des entreprises que le souci du salut public lui inspire. Ce n'est pas, non plus, par des discours amers et inconsidérés, se raidir contre quelques-

uns de ses avis et de ses actes, pénibles peut-être à la nature, mais motivés par les raisons morales les plus graves. On sait vers quels abîmes les menées anticléricales ont précipité certains pays ; et on ne saurait, d'autre part, oublier sans la plus noire ingratitude, tout ce que le Canada français doit au zèle admirable des deux clergés, séculier et régulier, dans l'ordre religieux, intellectuel et national.

Nos bonnes populations canadiennes se sont acquis, dans le passé, un juste renom de docilité envers leur curé, de vénération pour sa personne et d'empressement pour ses œuvres, qui les honore singulièrement. Il faut souhaiter que cette gloire reste intacte, et que ni les suggestions d'un laïcisme exotique et pervers, ni les souffles viciés de l'ambition, ni les propos faisandés d'une presse sans scrupule, n'amoindrissent, dans l'âme des nôtres, la foi au prêtre que la religion leur dicte et que leurs meilleurs intérêts leur commandent.

Et puisque la société ecclésiastique forme une famille dont les membres, soumis aux mêmes chefs, sont marqués d'un même sceau divin, l'amour qui nous unit à elle, établit entre tous ses fils, quels qu'en soient le sang et le rang, des liens d'une fraternité noble et loyale, plus forte que les rancunes, la haine ou le dépit. Cet amour, dans la défense des droits dont il est le nerf, sait joindre ensemble l'énergie et la mesure. Il s'insurge contre l'erreur,

l'injustice et la fourbe. Il refuse d'obéir aux impulsions basses, aux motifs inavouables. Il prend pour tâche d'instruire et de guider, non de diffamer.

* * *

Très étendu et très varié dans son objet, l'amour de l'Eglise, vif et sincère, se hausse jusqu'aux exigences du Cœur divin. Et par les formes et les caractères dont il se revêt, il joue un rôle éminemment propre à féconder l'action religieuse dans tous les domaines.

C'est d'abord un amour sûr, qu'éclairent les lumières de la grâce et de la raison, et qui s'enflamme chaque jour davantage au foyer de la doctrine.

S'il y a de l'instinct dans l'amour pour une mère, rien n'empêche que ce sentiment s'enrichisse de motifs supérieurs et qu'il s'élève jusqu'aux sommets surnaturels de la charité. Plus on étudie l'Eglise, sa nature, ses enseignements, son histoire, la place unique qu'elle tient dans le monde, les biens inappréciables qu'elle dispense partout d'une main généreuse, plus on sent croître en soi l'estime profonde, l'admiration enthousiaste que provoque la vue de tant de merveilles. Et sans se laisser impressionner par les côtés humains d'une société dont la tête est au ciel, mais dont les pieds portent sur la terre, l'on sait faire, en elle, la distinction entre ce qui est de Dieu et ce qui est imputable à

l'homme, et l'on rend grâces à Notre-Seigneur d'avoir créé, pour servir les plus précieux intérêts de l'humanité, une organisation qu'il a si largement remplie de son esprit, et que sa main puissante a si étonnamment soutenue et perpétuée.

Et en approfondissant les raisons que l'on a d'aimer l'Église, on tâche d'imprimer à cet amour la force, l'élan, la fidélité, la prudence, le courage,¹ par lesquels les âmes vaillantes et désintéressées se dévouent.

Le dévouement est l'artisan des grandes œuvres, parce qu'il est le ressort des grandes âmes.

La cause religieuse, de nos jours surtout, requiert de la part des laïques, un concours proportionné, il est vrai, à leur situation et à leurs moyens, mais effectif.

Nous savons, a écrit Pie X,² que *Dieu a donné des ordres à chacun au sujet de son prochain*³. Ce ne sont donc

1. " Ce sont ces deux qualités, la prudence et le courage, que vous devez porter dans la vie et dans la profession catholique " (alloc. de Pie XI aux *Eclaireurs catholiques*, 10 juin 1923.) Et le Pape déclare entendre par catholique prudent et courageux " celui qui, sans formuler à chaque instant et sans raison sa profession de foi (le catholicisme, dit-il, n'est pas une enseigne), sait au moment propice, quand l'accomplissement du devoir l'impose ou quand l'édification du prochain le requiert, être tout ce qu'il est, professer tout ce qu'il professe, sans aucune crainte et sans aucune lâcheté de sous-entendus. "

2. Encycl. *E supremi Apostolatus cathedra*, 4 oct. 1903.

3. Eccli., XVII, 12.

pas seulement les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes : non pas, certes, chacun au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et selon la volonté des Evêques.

Ce concours dévoué peut prendre, selon les besoins et les aptitudes, toutes les formes. Il peut s'exercer par la plume et le livre, par l'entretien privé et la parole publique, par l'aide financière, par l'action opportune, par la prière, par le sacrifice : sacrifice de son temps, sacrifice de ses vues, sacrifice de ses aises et de son repos. Il importe que la jeunesse s'en rende compte, qu'elle se forme de bonne heure à l'école bienfaisante du don de soi, et qu'elle éveille en sa nature trop facilement distraite, par l'effort de la pensée et l'éducation du cœur, le sens des responsabilités sociales et de la coopération religieuse.

Il importe qu'elle se dise, sous l'inspiration de ses maîtres, et qu'elle se répète fréquemment à elle-même, ce que l'Eglise attend d'elle, de sa foi vivante, de son amour agissant et persévérant.

Le dévouement d'une heure, d'un jour, d'une année, de quelques années même d'entraînement et de ferveur, peut n'effrayer point ni paraître coûteux. Ce qui coûte, c'est l'application tenace, le travail réglé, opiniâtre et assidu de toute une vie. Là est la pierre de touche de l'intensité et de la profondeur de notre amour pour Dieu, et pour la

société spirituelle que Dieu a fondée, et qui réclame justement l'affection et la collaboration de tous ses membres.

Par un zèle judicieux, ferme et constant, chacun de nous, dans la sphère où la Providence l'a placé, peut devenir une valeur qui compte, une force petite ou grande au service du droit, un facteur plus ou moins puissant du progrès moral et de l'^{avancement}~~amour~~ religieux de sa patrie.

Tout en apportant d'avance à l'âme chrétienne des joies très pures, l'amour de l'Église ne tarde pas à recueillir dans ses œuvres mêmes, restreintes ou vastes, obscures ou glorieuses, l'insigne récompense qui naît du spectacle de tous les fruits obtenus et de tout le bien accompli.

LES PROGRAMMES PONTIFICAUX DEPUIS UN SIÈCLE

A propos de la première encyclique de Pie XI ¹

I L y a, dans la nature raisonnable, surtout lorsque la grâce l'éclaire et la soutient, un besoin profond d'ordre et d'unité.

Cet instinct éclate chez les chefs religieux que la Providence suscite dans les heures sombres, aux temps de crises intellectuelles, ou à un tournant de l'histoire, pour enrayer la marche de quelque doctrine funeste, pour subvenir à quelque indigence particulière de la société.

La lutte de l'Eglise contre l'erreur et le mal est, sans doute, de tous les jours et se poursuit sous toutes les formes. Mais il n'est pas rare que, sous l'influence de l'Esprit divin, elle se synthétise dans une conception spéciale, dans un programme défini où l'ordonnance du plan et du dessein assure davantage l'efficacité de l'action.

De cela, les cent dernières années du gouvernement pontifical nous offrent de frappants exemples.

1. *Le Canada français*, avril 1923.

I

Le 18 septembre 1823, Annibal della Genga montait sur le trône de Saint-Pierre, sous le nom de Léon XII.

Le monde sortait à peine des affres de la Révolution préparée par les théories les plus subversives, et qui, après avoir terrorisé les peuples, les laissait dans un état d'incroyable affaissement. Le naturalisme de Voltaire, le phénoménisme de Hume, le subjectivisme de Kant, faisaient loi dans un grand nombre d'écoles. Sur les esprits désorientés, l'indifférence religieuse planait comme une ombre de mort.

Quelques nobles intelligences avaient tenté de secouer ce mal, et de réapprendre aux âmes insoucieuses les notions oubliées ou avilies de la foi catholique. Le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand, le premier volume de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion* de l'infortuné Lamennais, le livre *du Pape* de Joseph de Maistre, marquèrent, sous trois aspects divers, un retour de la pensée vers le catholicisme. Efforts généreux et dignes d'éloges, mais qui ne pouvaient seuls, sans l'aide de l'autorité suprême, opérer l'œuvre nécessaire d'une immense restauration religieuse.

C'est à ce moment que Léon XII adressa à l'épiscopat son encyclique *Ubi primum*, la première de son règne.

Ce document reflète les graves préoccupations de l'époque, notamment la plus grave et la plus angoissante de toutes : les ravages de l'*indifférentisme*. Le Pape se donne pour tâche principale de combattre ce faux système qui, sous le nom fallacieux de tolérance, prétend absoudre toutes les hardiesses, canoniser toutes les sectes, et justifier tous les abandons. Il sollicite des évêques, dans cette campagne indispensable, leur concours, et il les presse de se ranger, eux et leurs ouailles, autour de la chaire de Saint-Pierre que les sociétés ne désertent jamais impunément.

* * *

Hélas ! l'action de Léon XII, malgré des fruits appréciables, ne devait pas empêcher l'erreur réprouvée par la voix du Pape, mais favorisée par plusieurs causes, de se développer en ses conséquences sur presque tous les terrains, et d'enfanter le libéralisme religieux qui a été l'un des grands fléaux du monde social contemporain.

L'encyclique *Mirari vos*, parue en 1832, et qui inaugura le pontificat de Grégoire XVI (nous ne parlons pas de Pie VIII dont le règne fut si éphémère), est précisément dirigée contre la liberté sans frein — liberté de la conscience, liberté de la presse, liberté de la vie — éclosion de l'indifférentisme doctrinal, et d'où naissent tous les désordres,

toutes les rébellions contre les devoirs moraux, contre les droits de l'Eglise du Christ et de toute souveraineté légitime.

La France était alors en proie aux discussions les plus âpres, aux courants d'idées les plus pernicieux. L'Allemagne se débattait dans le chaos des systèmes. Le sol de l'Italie tremblait sous les coups de l'émeute. Le Pontife de Rome voyait clair, lorsqu'il dénonçait, " comme des agents de ruines pour des nations renommées par leur richesse, leur puissance et leur gloire, la liberté immodérée des opinions, la licence des discours et l'amour des nouveautés, " et lorsqu'il ajoutait que l'un des effets de cette liberté effrénée, " c'est de rompre l'accord mutuel, si favorable aux intérêts religieux et civils, entre l'Eglise et l'Etat. "

Ces avertissements, tombés de haut, eussent dû dessiller tous les yeux, mettre fin à tous les aveuglements et à toutes les révoltes.

Les révoltes de l'âme populaire, du pouvoir social, trouvaient leur appui dans l'orgueil de la raison impatiente du joug des mystères chrétiens. L'esprit humain s'érigait en arbitre des dogmes, s'attaquait aux principes mêmes de l'ordre surnaturel. Des chaires universitaires, spécialement des chaires allemandes, émanait une doctrine qui, sous couleur de science, frayait la voie à toutes les audaces.

Le 16 juin 1846, le cardinal Mastai succède à Grégoire XVI, et prend le nom de Pie IX.

Dans son encyclique *Qui pluribus* où se dessinent les fières résistances de son règne, ce Pontife que la gloire, le malheur et l'âge, devaient tout ensemble immortaliser, ne se contente pas de proscrire à nouveau les erreurs condamnées par ses prédécesseurs ; il remonte jusqu'à la source d'où elles sortent, le *rationalisme*.

Pour fasciner plus aisément les peuples, dit-il, pour tromper surtout les esprits ignorants et imprévoyants, nos implacables ennemis osent se vanter de posséder seuls les secrets de la prospérité. Ils n'hésitent pas à s'arroger le nom de philosophes, comme si la philosophie, dont l'objet est d'explorer les vérités de l'ordre naturel, devait rejeter avec dédain ce que le Dieu suprême et très clément, auteur de toute la nature, a daigné, par un effet spécial de sa bonté et de sa miséricorde, manifester aux hommes pour leur salut et leur vrai bonheur. Aussi ne cessent-ils, par des raisonnements fallacieux, d'exalter la force prépondérante de la raison humaine, d'élever cette dernière au-dessus de notre foi très sainte en Jésus-Christ, et de déclarer audacieusement qu'entre la foi et la raison il y a opposition.

Puis, dans une brève synthèse, le Pape rappelle tout ce qui prouve la divinité de la religion dont l'Eglise, établie sur Pierre et les Evêques romains, est l'invincible gardienne.

Cette première lettre de Pie IX contenait en germe les principaux actes de son pontificat, le *Syllabus*, la défense des droits de la Papauté, les dé-

crets du Concile du Vatican, la définition de l'infaillibilité papale qui a été comme le coup de grâce dans la lutte de la Cité de Dieu contre la Cité du mal. C'était un programme nettement antirationaliste ; et l'on sait avec quelle grandeur d'âme l'illustre Pontife, trahi, menacé, persécuté, spolié, l'exécuta sans défaillance jusqu'au terme de sa glorieuse vie.

* * *

Nous sommes en 1878. Pie IX, l'héroïque victime, est descendu dans la tombe, et l'univers vient d'acclamer l'héritier de la tiare dans la personne de Joachim Pecci qui a pris le nom de Léon XIII.

Après l'œuvre de démolition, et en face des débris qui jonchent les âmes et les Etats, c'est un travail de *reconstruction* que les temps nouveaux réclament. Le pontife divinement élu l'a compris ; et son règne, qui figurera, dans l'histoire des Papes, comme l'un de plus grands et des plus mémorables, débute par l'encyclique *Inscrutabili* où apparaît un diagnostic très sûr des vices de l'époque, en même temps qu'une indication topique des réformes à accomplir.

Par quel coup d'œil pénétrant ce vaste génie s'est rendu compte de la situation religieuse et morale du monde !

Dès les premiers instants de Notre Pontificat, dit-il, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des

maux qui accablent de toutes parts le genre humain : cette subversion si générale des vérités suprêmes qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie la société ; cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; cette cause perpétuelle de conflit d'où naissent les querelles intestines, les guerres cruelles et sanglantes ; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protègent la justice ; l'insatiable cupidité des choses qui passent, et l'oubli des choses éternelles poussé jusqu'à la destruction violente et insensée de soi ; l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion, la malversation, comme aussi l'impudence de ceux qui, coupables des plus grandes fourberies, se donnent l'apparence de défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits ; enfin ce virus mortel, répandu dans les veines du corps social, qui ne cesse de le troubler, et de le menacer de nouveaux malheurs.

Puis le Pape, rattachant tous ces maux aux trahisons dont l'Eglise s'est vue l'objet, énumère les divers attentats commis contre elle : lois hostiles à sa constitution ; mépris du pouvoir épiscopal ; entraves mises à l'exercice du ministère sacré ; dispersion des corps religieux ; confiscation des biens ecclésiastiques ; établissements de charité et de bienfaisance soustraits à la direction du prêtre ; droits de la religion sur l'éducation de la jeunesse odieusement violés ; renversement du pouvoir temporel des Papes.

Au spectacle de tant de bouleversements et de tant de ruines, Léon XIII énonce brièvement le sublime dessein qu'il a conçu : reconstruire la société sur les bases solides de la véritable doctrine,

et pour cela établir sur des principes inébranlables “ l'enseignement des lettres et des sciences, particulièrement de la philosophie, de laquelle dépend en grande partie la saine orientation des autres connaissances. ”

Discutant tout récemment les mérites du XIXe siècle, plusieurs écrivains, ecclésiastiques et laïques, s'accordaient à reconnaître que ce siècle, grand par certains côtés, n'a été, d'autre part, le théâtre de tant de faiblesses et l'agent de tant de criminelles entreprises que parce qu'il manqua d'une bonne métaphysique, de la seule philosophie digne de ce nom. C'est là, certes, un très bel hommage rendu au Pontife clairvoyant qui, dès sa première encyclique, porta le même jugement, et à qui nous devons des textes immortels sur la scolastique, sur les éléments constitutifs de la famille, sur la constitution chrétienne des Etats, sur les problèmes sociaux, et sur tant d'autres questions où la raison philosophique joue un rôle capital.

Jamais programme pontifical ne fut plus sagement élaboré, ni plus fidèlement rempli. Et jamais, non plus, l'histoire n'aura trop d'éloges pour célébrer toute la beauté, toute l'opportunité et toute la grandeur de l'œuvre léonienne qui a porté si haut et si loin le prestige doctrinal de la Papauté.

* * *

Léon XIII, dans ses enseignements, avait sur-

tout posé des principes de rénovation chrétienne. La Providence réservait à ses successeurs la tâche d'en faire une application judicieuse sur le double terrain individuel et social.

On se rappelle ces mots de l'encyclique *E supremi apostolatûs* de Pie X : " Si l'on nous demande une devise traduisant le fond même de notre âme nous ne donnerons jamais que celle-ci : *Restaurare toutes choses dans le Christ.*" Cette restauration, le successeur de Léon XIII entend qu'elle soit pratique, appropriée aux besoins actuels, rénovatrice tout d'abord de la *vie intérieure des âmes.* " L'action, dit-il,¹ voilà ce que réclament les temps nouveaux ; mais une action qui se porte à l'observation entière et fidèle des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et courageuse de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur les avantages terrestres. " Pie X préparait ainsi, par la pensée, cette série d'actes décisifs et bienfaisants, qui ont marqué son règne d'une si forte empreinte.

Nous avons vu se dérouler ce pontificat relativement court, mais rempli d'œuvres : œuvre du recrutement et de la formation générale du clergé ; œuvre de la discipline théologique et des mesures anti-modernistes ; œuvre du progrès canonique par la codification des lois de l'Eglise ; œuvre du

1. Encycl. cit.

relèvement religieux par l'instruction catéchistique; œuvre du réchauffement de la piété par les décrets de la communion ; œuvre de la préservation de la foi des ouvriers catholiques ; œuvre du gouvernement de l'action pastorale.

L'âme paternelle et apostolique de Pie X, qui fut d'ailleurs un excellent maître d'énergie, est toute entière dans ces paroles de sa première lettre :

En vain espérerait-on attirer les âmes à Dieu par un zèle empreint d'amertume ; reprocher durement les erreurs et reprendre les vices avec âpreté, cause parfois plus de dommage que de profit. Il est vrai que l'Apôtre exhortant Timothée, lui disait : *Accuse, supplie, reprends*, mais il ajoutait : *en toute patience*.¹ Rien de plus conforme aux exemples que Jésus-Christ nous a laissés. C'est lui qui nous adresse cette invitation : *Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui gémissiez sous le fardeau, et je vous soulagerai*.² Et, dans sa pensée, ces malheureux et ces opprimés n'étaient autres que les esclaves de l'erreur et du péché.

* * *

Onze années d'un labeur intense, traversé de poignantes émotions, eussent suffi pour user le robuste tempérament de Pie X, même sans cette déclaration de guerre de 1914 tant redoutée du Père commun des fidèles et qui lui porta le coup fatal.

Benoît XV, élu à sa place, prit les rênes du pou-

1. 2 Tim. IV, 2.

2. Matth. XI, 28.

voir, on sait avec quelles angoisses et au milieu de quel conflit d'armes et de haines.

Mesurant du regard tout le péril des hostilités et toute l'étendue de leurs conséquences, il entreprit, au nom de la religion et des intérêts supérieurs de l'humanité, d'y mettre fin. Et dans sa lettre-programme¹ où il assignait, pour objectif principal, à son pontificat le *rétablissement de la charité mutuelle* et de la *concorde internationale*, il lançait son premier appel à la paix ; appel qui devait être suivi de plusieurs autres de plus en plus pressants et chaque jour plus motivés par les affreux ravages de la guerre mondiale.

Cette action pacificatrice de Benoît XV ne répondait pas seulement au rôle traditionnel de la Papauté. Elle servait la cause du bien général des peuples, dans une de ces circonstances historiques et décisives où la fortune du monde entier est en jeu.²

Ces appels du Saint-Père ne furent pas entendus. On vit même des fils de l'Eglise, dominés par leur chauvinisme étroit ou leur snobisme galonné, les repousser avec mépris. La guerre poursuivit son

1. *Encycl. Ad beatissimi apostolorum*, 1 nov. 1914.

2. Voir la lettre de Son Em. le card. Bégin à Benoît XV en date du 3 sept. 1918, et la remarquable réponse du Pape en date du 16 oct. de la même année. — Voir également l'article de la *Civiltà cattolica* (du 5 déc. 1925) sur le pacte de Locarno et la note de Benoît XV pour la pacification des peuples.

cours sanglant. Et si la victoire finalement obtenue apporta quelques satisfactions partielles, les incalculables désastres ¹ religieux, ² sociaux ³ et économiques, ⁴ sous le poids desquels gémissent présentement les nations, prouvent jusqu'à l'évidence l'admirable sagesse, si odieusement méconnue pendant quatre ans, du grand Pape qui les avait prévus, et qui s'employa de toute son âme à les prévenir.

1. Pie XI, dans sa première encyclique, vient d'en tracer de main de maître le très sombre tableau.

2. C'est surtout en Palestine (alloc. consist. de Pie XI, 11 déc. 1922), en Russie et dans les États nés du démembrement de l'Autriche, que les conditions de l'Eglise sont devenues, en conséquence de la guerre ou de sa prolongation, particulièrement lamentables. — L'amélioration de la triste condition des Lieux Saints et de l'Eglise catholique en Palestine, a été l'une des intentions recommandées aux catholiques par le Pape, pendant l'Année sainte. — D'autre part, des révélations faites récemment démontrent que le démembrement de l'Autriche eût pu être empêché par l'acceptation, en haut lieu, de propositions maçonniques que l'empereur Charles repoussa avec un noble courage. (*Action catholique*, 24 mai 1926)

3. " Le mal s'est infiltré jusqu'aux racines profondes de la société, c'est-à-dire jusqu'à la cellule de la famille. Elle était déjà en voie de désagrégation, mais le cataclysme de la guerre en a précipité la ruine en dispersant pères et fils sur des fronts lointains, et en multipliant de toute manière les éléments de corruption " (Pie XI, encycl. *Ubi arcano Dei*, 23 déc. 1922.)

4. Les appels réitérés et très pressants du Pape actuel, comme de son prédécesseur, à la charité du monde chrétien, en faveur de l'Autriche affamée, de l'Orient en détresse, de la Russie agonisante, laisse entrevoir, sans en dévoiler toute la profondeur, l'abîme de misères où certains peuples sont tombés, et qui affecte, par répercussion, tous les peuples.

* * *

Benoît XV dressa la croix réconciliatrice au-dessus des champs de carnage.

Pie XI élève à son tour, au-dessus des passions vivaces et des discordes obstinées, le même symbole de paix. Sa première encyclique est un chef-d'œuvre de sagesse auguste, de fermeté clairvoyante, et de paternelle bonté.

Ce nouveau Pape reprend les programmes de restauration pratique, individuelle et sociale, de ses deux prédécesseurs immédiats, et il les fonde heureusement en un seul avec cette formule succincte, mais grosse de sens : *La paix du Christ par le règne du Christ.*

Pour assurer le triomphe de cette unique royauté, d'où doit sortir la paix, la paix dans les âmes, la paix parmi les nations, il réprouve avec les autres Papes l'athéisme qui, en bannissant Dieu des lois, des écoles, de la famille elle-même, a déchaîné sur la société les pires fléaux ; il dénonce énergiquement les luttes de classes nées du matérialisme des doctrines et de l'excès des appétits, les luttes de peuples engendrées par un nationalisme outré et oublieux de cette vérité que " toutes les nations ont le droit de vivre et d'aspirer à la prospérité " ¹ ; il condamne de toutes ses forces " cette sorte de

1. Encycl. *Ubi arcano Dei.*

modernisme moral, juridique et social", qui bouleverse les notions les plus essentielles de l'autorité, de la propriété, du devoir, et qui mène les sociétés jusqu'à l'anarchique désarroi qu'on appelle le bolchévisme.

A ces maux affreux qui font du monde actuel un pandémonium, Pie XI entreprend de remédier par la proclamation et la réalisation des principes d'ordre sur lesquels est fondée la royauté universelle du Fils de Dieu.

Jésus-Christ règne dans les esprits par la vérité; il règne dans le cœur des fidèles et dans la conscience sociale par l'observation des préceptes de justice et de charité dont l'Eglise est l'interprète et la gardienne. Le Pape demande que la justice ne soit pas appliquée d'après une loi de fer, mais qu'on la tempère par une juste proportion de la vertu de charité¹; et il cite à l'appui de son sentiment saint Thomas², d'après lequel la paix véritable relève plus directement de la charité que de la justice.

1. Pie XI s'était exprimé, à ce sujet, presque dans les mêmes termes au cours de l'allocution *Vehementer gratum* du 11 déc. 1922; et, dans sa lettre du 7 avril de la même année à l'Archevêque de Gênes, il avait dit: "La plus sûre garantie de la paix n'est pas une forêt de baïonnettes, mais la réciprocité dans la confiance et l'amitié." — Cf. Lettre *Il vivissimo desiderio* du même Pape au cardinal Gasparri, 29 avril 1922; allocution consistoriale *Gratum nobis* de Sa Sainteté, 23 mai 1923; lettre *Quando nel principio* au card. Gasparri, 24 juin 1923.

2. *Som. théol.* II-II, Q. XXIX, art. 3 ad 3.

Dès que la morale chrétienne aura repris son empire, la bienveillance des âmes et la fraternité des peuples renaîtront. Les droits de l'Eglise et de son Chef souverain, en Italie¹ et ailleurs, seront reconnus. Le bercail du Seigneur verra accourir de nouvelles brebis. Et, à la place de "cette vraie Société des nations que fut au moyen-âge la communauté des peuples chrétiens", l'on verra du moins se former une vaste chrétienté morale soumise aux directions religieuses, et où le Christ établira sa paix sur l'influence de sa divine royauté.

II

De tous ces programmes tracés par la main des Papes depuis cent ans se dégage, pour l'observateur, une première impression : celle de l'éternelle jeunesse, de l'indéfectible vitalité de l'Eglise toujours debout devant de nouvelles attaques, toujours attentive à tous les bruits de la terre, toujours au fait des événements, toujours en contact avec les âmes et les peuples.

Si chaque Pape, en accédant au trône de Saint-

1. Faisons remarquer, en passant, que Pie XI, dans son encyclique, proteste sans ambages contre la situation anormale faite par l'Italie officielle au Saint-Siège, revendique pour la Papauté une indépendance entière et qui paraisse telle, repousse la fameuse loi des garanties, et déclare que jusqu'ici ni la divine Providence n'a indiqué, ni les conseils des hommes n'ont découvert une solution apte à remplacer le pouvoir temporel.

Pierre, s'assigne à lui-même une mission propre, si chaque règne pontifical présente des traits spéciaux qui le caractérisent, et se distingue par des mérites particuliers qui l'honorent, c'est que l'Eglise ne saurait vieillir, et qu'elle jouit, au plus haut degré, du sens exact et de la claire vision de l'actualité ; c'est qu'elle possède en tout temps, malgré l'évolution et la diversité des siècles, la notion précise de ce qu'il est opportun de faire, des erreurs qu'il faut combattre, des doctrines qu'il faut affirmer, des œuvres qu'il faut entreprendre, des réformes qu'il faut opérer, des périls qu'il faut braver.

Par les nonces et les délégués, par les évêques de toute langue et de toute latitude qui correspondent sans cesse avec Rome et qui, au temps marqué par les canons, prennent le chemin de Rome et vont déposer l'hommage de leur foi au pied de la Chaire apostolique, le Saint-Père sait ce qui se passe dans tous les pays et jusque dans les bourgades les plus reculées. Pas une Cour souveraine n'est renseignée comme le Vatican sur les questions sociales et internationales de quelque importance. Ces questions, le Pape les étudie, non pas d'un point de vue, mais sous toutes leurs faces.

Aussi personne n'est en état de les résoudre avec autant de sagesse, autant d'équité, et d'impartialité, que le Pasteur suprême de l'Eglise. Personne ne peut, comme lui, discerner, établir et faire prévaloir cette hiérarchie des droits et des devoirs.

sur laquelle repose l'équilibre moral du monde.

L'attitude de haute portée et d'admirable clairvoyance prise par Benoît XV et par son successeur Pie XI en présence des faits très graves issus de la dernière guerre ; l'attention inquiète et compatissante avec laquelle le Pape sonde tous les maux, épie tous les mouvements et recherche tous les besoins ; son souci de la justice, ses conseils de modération, ses actes répétés de bienfaisance, ses vœux autorisés d'apaisement : voilà autant d'irrécusables témoignages non seulement de la pérennité vivante de l'Eglise, mais de l'ardeur de son zèle, de la rectitude de ses jugements, du rôle jamais épuisé et merveilleusement fécond de son action dans l'effarante complexité des problèmes qui surgissent chaque jour devant elle.

De ce zèle et de ce rôle, Pie XI, dans son encyclique, nous fournit encore d'autres preuves, lorsqu'il exhorte les Evêques à maintenir et à développer les associations et les œuvres religieuses et charitables de toute sorte que notre époque requiert ; lorsqu'il approuve et encourage l'action catholique sous toutes ses formes ; lorsque surtout il lance l'idée d'une assemblée plénière, à Rome, de l'épiscopat, en vue de faire pour l'ordre social ce que le Concile de 1870 fit pour la foi et ses fondements.

L'Eglise montre ainsi une plénitude de force et de vie dont aucune société humaine n'offre le spectacle et ne renferme en soi le principe.

* * *

Et néanmoins, tout en suivant le cours des âges, non pour s'y adapter, mais pour le régler, la société du Christ demeure invariablement elle-même. Les programmes de ses chefs, sous des dehors variés et des formules nouvelles, accusent une identité de fond et une similitude de caractères qui la désignent, comme l'Eglise véritable, à tous les esprits.

Rien n'est plus frappant, dans ces manifestes pontificaux, que la note d'universalité dont ils sont marqués.

Aucune nation n'échappe au regard sympathique de leurs auteurs. La pensée de chaque Pape porte comme en un foyer les sollicitudes du monde entier. Tous les Pontifes qui se sont succédé sur le siège papal depuis un siècle, ont des noms italiens ; mais l'âme que traduit leur langage, sans abdiquer le noble culte de la patrie, est catholique ; leurs doctrines et leurs projets s'étendent à tous les pays ; leurs soins et leurs efforts débordent toutes les frontières.

Léon XII assure les Evêques de toute la catholicité " qu'ils peuvent compter sur lui et accourir avec confiance, dans tous leurs besoins, au Siège apostolique ". Grégoire XVI se sent dévoré de zèle pour Dieu et ses intérêts, et " la vue des dangers innombrables que court, partout, la foi chrétienne, lui cause une douleur profonde ". Pie IX

se déclare " prêt, s'il le faut, à donner sa vie " pour le salut du peuple chrétien. Léon XIII recommande au Ciel " tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique et tout le troupeau du Seigneur ". L'ambition de Pie X est " de ramener le genre humain sous l'empire du Christ ". Benoît XV ne peut cacher " l'irrésistible mouvement d'amour qui le pousse à travailler au bien de tous les hommes ". Pie XI nous déclare qu'il éprouve avec saint Paul¹ " les soucis de toutes les Eglises, " et qu'il aspire, comme ses prédécesseurs, à convertir toutes les âmes et à réconcilier tous les peuples.

Où trouver des préoccupations semblables, empreintes d'une telle sincérité, et qui visent d'une façon aussi directe, aussi compréhensive, et aussi continue, le bien général ? Et comment ne pas reconnaître à cette marque l'esprit, fidèlement conservé, de ceux qui reçurent le mandat divin : *Évangélisez toute créature ?*

Nous admirons chez certaines nations généreuses, un empressement à protéger le droit et à favoriser le bien, qui leur a fait brandir l'épée pour les plus saintes causes de l'humanité et de la religion. C'est que le christianisme dont ces nations furent pétries, a pu porter jusqu'à l'héroïsme leur bienveillance naturelle et leur noblesse chevaleresque.

Les chefs de l'Eglise depuis un siècle, les chefs du

1. 2 Cor. XI, 28.

catholicisme pendant dix-neuf siècles, par leur dévouement sans bornes en faveur de tous les hommes et de toutes les sociétés, n'ont cessé de faire et de corroborer la preuve de la divinité de la religion catholique qui ne peut être la religion véritable qu'à la condition d'embrasser, dans son action, les intérêts religieux de tout l'univers.

* * *

Mais cette universalité n'exclut, cependant, pas une forte et imposante unité. Bien au contraire, elle s'y appuie ; et les programmes succesifs des Papes sont là pour l'attester.

Parcourez ces pages magistrales. La Papauté s'y affirme avec toute la majestueuse autorité de son droit supérieur d'enseigner et de régir, d'après un idéal commun, les pasteurs et les fidèles.

Tout en condamnant des erreurs et des indisciplines différentes, d'ailleurs liées les unes aux autres, les Papes se proposent toujours un but identique : conserver l'unité de foi et de gouvernement dans une soumission parfaite aux décisions et aux directions de la Chaire apostolique. En face des fluctuations désolantes de l'esprit humain, de cette débauche où il se complait, d'opinions nouvelles plus ou moins audacieuses, d'hypothèses branlantes et de systèmes ruineux, le Pontife de Rome tient d'une main ferme le flambeau des vérités révélées.

Qu'il s'appelle Pie, Benoît, Grégoire, Léon, ces doctrines ne varient pas. Elles imposent la même croyance, prescrivent le même culte, commandent la même morale, et la même docilité aux pouvoirs qui en ont la garde.

Et cet accord des Pontifes romains dans la défense de la foi et des droits souverains de l'Eglise, n'a d'égal que l'accord des Evêques et de leurs ouailles dans l'acceptation soumise de la parole papale. Nul siècle n'a plus contribué à resserrer les liens de la fidélité chrétienne, nul n'a mis en plus lumineuse évidence l'unité du corps mystique de Jésus-Christ, que celui qui s'étend de Léon XII à Pie XI. L'acharnement des luttes livrées, par l'enfer et ses suppôts, à l'Eglise de Rome, n'a fait que développer chez les officiers et les soldats de l'armée catholique cette belle et puissante discipline dont l'infailibilité du Pape, providentiellement définie, est le nerf, et qui courbe devant le Vicaire du Christ, dans un hommage réfléchi, les intelligences et les volontés.

C'est pourquoi Léon XIII, en terminant sa première encyclique, pouvait se réjouir de voir l'union la plus étroite régner entre tous les membres de l'Épiscopat, et l'amour le plus vif, la piété filiale la plus expansive et la plus dévouée, attacher au Saint-Siège les Evêques, le clergé et les fidèles de tous les pays.

Cette cohésion accrue, malgré des défections

partielles douloureuses, du corps social chrétien, est un des grands faits de l'histoire ecclésiastique contemporaine.

* * *

Un autre caractère des programmes pontificaux du dernier siècle, consiste dans leur vertu morale et sociale exceptionnelle ; dans les exhortations à une vie plus chrétienne, dont ils pressent les croyants de toute catégorie ; dans les avis solennels qu'ils formulent à l'adresse des chefs d'Etat ; dans le devoir très grave de fraternité mutuelle qu'ils tracent et dictent aux individus et aux nations.

Cette fraternité basée sur l'essence même de la loi divine, et qui ne saurait se concilier avec la jalousie haineuse, malveillante et diffamatoire, n'a jamais été plus nécessaire que de nos jours où les conflits s'allument au feu de tant de convoitises, et peuvent causer les plus effroyables conflagrations.

Certains esprits, plus brillants que solides, rail-
lent comme chimérique et opposée à l'humaine nature, la bienveillance réciproque qu'engendre et alimente la charité entre les peuples. Leur raisonnement souffre d'anémie surnaturelle. C'est un langage de païens.

L'amitié entre les races et les collectivités est possible, puisque le bon sens y incline et que les Papes la demandent. Après avoir déploré les

haines de peuples et de classes, Benoît XV ajoute :¹

Ne cessons pas de répéter aux oreilles des fidèles et de traduire dans nos actes la parole de saint Jean : *Que nous nous aimions les uns les autres*². Belles assurément et recommandables sont les institutions de bienfaisance, si nombreuses à notre époque, mais à condition qu'elles contribuent à nourrir dans les cœurs le véritable amour de Dieu et du prochain ; alors seulement elles seront d'une solide utilité ; dans le cas contraire, elles sont de nulle valeur, car *celui qui n'aime pas demeure dans la mort*³.

Pie XI n'insiste pas moins sur la nécessité et les avantages d'une sincère réconciliation des âmes.

Trop longtemps, dit-il,⁴ a partout triomphé le droit de la force. Insensiblement il a émoussé les sentiments de bonté et de miséricorde mis au cœur de l'homme par la nature, et perfectionnés par la loi de la charité chrétienne... La tâche qui s'impose avant toute autre, c'est la pacification des esprits. Il y a bien peu à attendre d'une paix artificielle et extérieure qui règle et commande les rapports réciproques des hommes comme ferait un code de politesse ; ce qu'il faut, c'est une paix qui pénètre les cœurs, les apaise et les ouvre peu à peu à des sentiments réciproques de charité fraternelle. Une telle paix ne saurait être que la paix du Christ ; et *que la paix du Christ apporte l'allégresse en vos cœurs*⁵.

1. Encycl. *Ad beatissimi apostolorum*.

2. 1 Joan. III, 23.

3. Ibid., III, 14. — Dans son allocution consistoriale du 21 nov. 1921, Sa Sainteté disait : " La paix qui a été inscrite dans des pactes solennels, n'a pas été gravée dans les âmes. "

4. Encycl. cit.

5. Col., III, 15.

Comme ces nobles accents du successeur de saint Pierre démontrent bien la sainteté, la puissance de vie spirituelle inhérente à la vraie Eglise !

* * *

Nulle part, enfin, l'apostolicité du catholicisme n'apparaît avec plus d'éclat que dans les lettres inaugurales des sept ou huit derniers Papes : lettres qui se tiennent comme les anneaux d'une chaîne, comme les éléments d'une tradition où la pensée du nouveau Pontife se soude merveilleusement à la pensée de celui qui l'a précédé.

C'est la continuité dans le nombre, l'hérédité morale dans la descendance juridique.

Représentant de l'immortelle dynastie, le nouvel élu, dès ses premières paroles, rend hommage au Chef regretté, dont il tient la place. Il se pose, très modestement, en héritier légitime de ses pouvoirs. Il renouvelle les condamnations portées par ses prédécesseurs contre les erreurs courantes. Et de même que ces erreurs sorties les unes des autres — indifférentisme, libéralisme religieux, rationalisme, athéisme d'Etat, modernisme dogmatique et social, utilitarisme international — ne sont que les rejetons viciés d'une même racine d'orgueil, ainsi les voix papales qui, tour à tour, les proscrivent, s'inspirent d'un même symbole, d'une même foi léguée par l'Eglise primitive.

En relisant ces graves manifestes, il semble que l'on entende l'écho prolongé des avertissements donnés à plusieurs reprises par l'apôtre saint Paul à son disciple Timothée : " Garde le dépôt ; *depositum custodi.* " ¹ Toute la force doctrinale et hiérarchique des siècles chrétiens est là comme accumulée.

Les programmes changent d'auteur, de date, de style. Ces diversités ne sont que les étapes par où passe, sur la route des âges, l'unique et indestructible papauté.

1. 1 Tim. VI, 20 ; 2 Tim. I, 14.

L'ASPECT APOLOGÉTIQUE DES MISSIONS CATHOLIQUES¹

I

ESSOR NOUVEAU

IL se fait actuellement dans le monde catholique, sous le souffle de l'Esprit divin, un vaste effort missionnaire.

Le mouvement part de Rome.

Au lendemain de la grande guerre qui bouleversa tant d'œuvres religieuses, Benoît XV, dans un document de haute portée, lançait un vibrant appel à tous les Pasteurs de l'Eglise en faveur des missions. Il évoquait brièvement les gloires apostoliques du catholicisme, et il formulait, dans un programme bien défini, pour les missionnaires du monde entier, la pensée traditionnelle du Saint-Siège sur la défense et la propagation de la vraie foi.

Pie XI, glorieusement régnant, dans deux éloquents discours prononcés, l'un le jour de la Pentecôte, l'autre devant les membres du Premier

1. *L'Action catholique*, août 1922.

Congrès international de l'Union Missionnaire du clergé, vient de reprendre l'idée évangélisatrice de son prédécesseur. Il rend hommage au zèle inlassable de l'illustre disparu. Il célèbre le travail gigantesque accompli, depuis sa fondation il y a trois cents ans, par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Et, en face des millions d'âmes que cette œuvre de salut n'a pu encore atteindre, il laisse échapper de son cœur de Père un cri douloureux dont les échos devront retentir dans toutes les consciences, et susciter, pour les missions lointaines, de nouvelles sympathies et de courageuses vocations.

Déjà d'ailleurs, presque partout, les forces d'apostolat se retrempe dans un renouvellement d'activité. Des vieux pays civilisés, où l'ambition, l'incroyance et la haine, ont accumulé tant de ruines, bien des regards se tournent avec espoir vers les contrées infidèles, et y cherchent, pour l'énergie humaine purifiée et rehaussée par la grâce, de nouveaux théâtres d'action. Les Congrégations d'hommes et de femmes vouées aux missions, réorganisent leurs milices saintes, élargissent leurs cadres, et activent le recrutement de leurs membres.

Pour suppléer à l'insuffisance de ces troupes choisies, des Séminaires se fondent, chargés de faire dans les familles catholiques la levée d'apôtres nécessaire au progrès de l'œuvre missionnaire, et de former, selon toutes les exigences de la loi divine et du ministère évangélique, ces ouvriers du Sei-

gneur. Le Canada est entré dans le mouvement. Dans la province de l'Ontario a surgi une première maison destinée à préparer des prêtres pour les missions ; et les Evêques de la province civile de Québec, par une lettre solennelle, ¹ ont eux-mêmes posé dans la ville de Montréal, la plus peuplée de notre pays, les fondements d'un second Séminaire canadien des Missions Etrangères.

Pendant que s'établissent et se multiplient, dans les milieux favorables, de nobles pépinières d'hommes apostoliques, des publications soignées, illustrées, et de plus en plus nombreuses, portent aux peuples chrétiens quantité de récits et de tableaux où se peignent fidèlement les épreuves et les succès des missions, et qui permettent de suivre pas à pas, dans les pays les plus éloignés, les hérauts de la parole divine. Chaque société missionnaire rédige avec piété ses chroniques. Chaque communauté religieuse occupée à répandre la foi, publie et propage ses annales.

Ces écrits, très variés de forme, de ton et d'objet, provoquent l'intérêt, émeuvent les âmes par l'exposé des besoins où gisent tant de peuplades païennes, donnent naissance à des services de secours, font éclore des résolutions généreuses. Ils mettent tout particulièrement en évidence les beautés et les grandeurs de cette œuvre où le dévoue-

1. Lettre collective du 12 avril 1922.

ment volontaire s'impose les plus héroïques sacrifices, et où la grâce de Dieu remporte sur la nature rebelle et superstitieuse ses plus solides triomphes.

Rien, au vrai, n'est plus propre à faire éclater la puissance surnaturelle et vraiment divine de l'Eglise que le travail merveilleux des missions catholiques.

Léon XIII, dans une de ses admirables encycliques, ¹ nous a montré l'Esprit divin descendant visiblement sur les Apôtres à la Pentecôte, puis continuant d'inspirer et de féconder l'Eglise à travers les siècles, et " lui communiquant, pour la conserver et l'accroître, une vie et une force éternelles. " Car, " si le Christ est la tête de l'Eglise, l'Esprit Saint en est l'âme. " ²

Cette âme est comme une sève très riche répandue par le corps mystique du Sauveur, et qui dépose dans toutes les parties de l'organisme ecclésiastique une force d'expansion et une faculté d'acclimatation supérieure à tous les obstacles.

La divinité de l'Eglise apparaît très lumineusement dans le but surnaturel des missions, dans la sagesse transcendante qui les dirige, dans la vertu surhumaine qui y collabore, dans l'efficacité singulière des résultats obtenus, dans la constance des Papes et l'invincible ténacité des ouvriers apostoliques.

1. Encycl. *Divinum illud munus*, 9 mai 1897.

2. *Ibid.*

II

BUT VÉRITABLE DES MISSIONS

Ce n'est, certes, pas dans des vues humaines, mais pour des fins toutes divines, que l'Eglise pousse, depuis dix-neuf siècles, vers les régions les plus barbares et les plus inhospitalières, ses héroïques bataillons.

Elle obéit à l'ordre du Maître, qui a dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et leur enseignant à observer tout ce que je vous ai commandé.*¹

Elle obéit à sa mission qui est de continuer et de perpétuer l'œuvre du Rédempteur.

*Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.*² C'est pourquoi il s'est donné lui-même pour la rédemption de tous.³ Et, dans cette vaste entreprise de régénération individuelle et sociale, il a voulu faire à l'homme, intelligent et libre, l'honneur de le prendre pour associé et coopérateur.⁴ Sans doute, fait observer Léon XIII,⁵ le progrès des nations chrétiennes est dû principale-

1. MATH. XXVIII, 18-20.

2. 1 Tim. II, 4.

3. Ibid. v. 6.

4. 1 Cor. III, 9.

5. Encycl. *Sancta Dei civitas*, 3 déc. 1880.

ment au souffle intérieur et au secours de l'Esprit Saint ; toutefois, extérieurement, il s'opère par le travail des hommes à la façon humaine. C'est par le ministère de l'Eglise que la vérité surnaturelle pénètre dans les esprits, que le sang de la victime sans tache immolée sur le Calvaire pour le salut du monde, coule miséricordieusement dans les âmes, qu'il les lave, les purifie et les sanctifie. ¹

La défense de la foi, là où elle est attaquée, et l'extension du royaume de Jésus-Christ par la conversion des infidèles : voilà, d'après l'Écriture et la tradition chrétienne, le double but des missions catholiques.

Cet idéal si noble plane bien au-dessus des calculs terrestres et des mobiles humains. Il vise Dieu, la glorification de Dieu par l'empire accru de sa doctrine et de sa souveraineté sur les âmes. ² Il est la raison suprême de liens très chers qui se brisent, de dangers très redoutables qui s'affrontent, de vies très précieuses qui s'immolent. Tout doit lui être sacrifié ou subordonné. "Quelle pitié, s'écrie à ce sujet Benoît XV, quelle pitié ce serait de voir des missionnaires méconnaître leur dignité au point de placer, dans leurs préoccupations, leur

1. Lettre pastorale des Evêques de la Province civile de Québec sur la *Propagation de la Foi chrétienne et la Fondation d'un Séminaire des Missions Etrangères à Montréal.*

2. " Nous ne sommes, écrivait Mgr Retord à un vice-roi du Tonkin, les envoyés d'aucun roi d'Europe, nous sommes les ambassadeurs du Maître du Ciel. " (LAUNAY, *Hist. des Miss. Etrang.* t. III, p. 267).

patrie d'ici-bas avant celle du ciel !¹” Et de quelle responsabilité criminelle se chargeraient les Etats chrétiens, en arrêtant par leurs ambitions la marche apostolique de l'Eglise !

Le passé, il faut bien le dire, n'a pas toujours été exempt de tels errements.

Il suffit de lire l'histoire de la Société des Missions Etrangères de Paris pour se rendre compte des entraves, des difficultés de toute sorte, que des gouvernements jaloux, plus soucieux de leurs intérêts que de ceux de l'Eglise, peuvent créer aux messagers de l'Evangile. C'est ainsi que s'appuyant sur un droit de patronage dont on outrait la portée, le Portugal s'opposa opiniâtrément dans l'Extrême-Orient, pour des raisons nationales, à l'œuvre des Vicaires Apostoliques français, et à celle des missionnaires placés par le Saint-Siège sous leur juridiction. Et il se trouva, à tous les degrés de la hiérarchie, des ecclésiastiques portugais pour servir complaisamment, en cela, la pensée du pouvoir civil.

C'est ainsi encore que Napoléon, dans sa soif de domination, voulut poser sa main de fer sur la Société des Missions Etrangères et son séminaire de Paris, et s'assurer, dans la personne des missionnaires, des instruments commodes de son impérialisme et de sa politique. Le célèbre légiste gallican

1. Lettre apostolique *Maximum illud*, 30 nov. 1919.

Portalis rédigea en ce sens un rapport que le cardinal Caprara, légat du Pape, dans une pièce mémorable, réfuta magistralement. Portalis fit un second rapport, pour proposer à l'Empereur " de mettre tous les établissements des missions sous une direction commune " attachée à l'Etat. C'était l'idée même de Napoléon. Mais la chute si tragique de l'ambitieux dictateur ne lui permit pas de réaliser ce projet d'asservissement.

La dernière guerre et le traité auquel elle a donné lieu, nous ont fourni un autre fâcheux exemple d'agissements nationaux contraires au but et au bien des missions.

Tel que d'abord conçu, le pacte de Versailles devait porter un coup fatal aux missions catholiques allemandes. Sa rédaction concernant les colonies de l'Allemagne, laissait prévoir l'expulsion de tous les missionnaires allemands, sans garantie pour l'avenir de leurs œuvres. Quoique ignoré par la Conférence de la Paix, Benoît XV n'hésita pas à intervenir, par un négociateur officiel, auprès des Alliés, et à soutenir devant les Puissances la nécessité de modifier certains articles du traité de façon à sauvegarder les intérêts religieux menacés.

Sous la pression d'une si haute autorité, les membres de la Conférence ne purent se défendre d'accorder au Pape quelques satisfactions.¹ Et ce

1. *Documentation catholique*, 2 août 1919.

succès fit naître, dans l'esprit du Saint-Siège, des prévisions et des espérances que les faits, toutefois, ne tardèrent pas à tromper.

On constate encore ici et là, déclarait le Saint Père l'année suivante,¹ un état de choses qui constitue une entrave et un obstacle pour les saintes missions, et cause aux âmes un préjudice incroyable. Il faut que ces pénibles vestiges du conflit qui a trop longtemps bouleversé le monde disparaissent au plus tôt, et que désormais l'Eglise catholique ne rencontre nulle hostilité dans la propagation du christianisme : ce n'est pas seulement la cause de la religion qui l'exige, mais aussi la cause de la civilisation et de l'humanité.²

Voilà comment l'Eglise envisage l'œuvre missionnaire, et quel but religieux, surnaturel et primordial, elle lui assigne. C'est pour elle, et pour tous les apôtres vraiment dignes de ce nom, une question d'âme, de conscience, et de salut suprême, qui prime toute considération temporelle. Mais combien d'hommes politiques et de faux patriotes se montrent incapables de s'élever jusqu'à ces hauteurs !

III

AUTORITÉ ET DIRECTION

Surnaturelles par leur objet, les missions le sont aussi par le pouvoir qui les dirige.

1. *Docum. cath.*, 1-8 janv. 1921.

2. Par suite de démarches et de représentations énergiques, la situation s'est améliorée depuis.

Elles relèvent de l'autorité même du Pape et de la juridiction des Evêques légitimement constitués. Le cardinal Caprara le rappelait à Portalis en ces termes :

Le Saint-Siège peut seul donner les pouvoirs nécessaires pour exercer les fonctions de missionnaire apostolique, partout où il n'y a pas d'évêque titulaire canoniquement institué. La juridiction spirituelle ne peut émaner directement que du chef de l'Eglise, en vertu de la plénitude de son autorité. C'est ainsi que saint Boniface fut envoyé en Allemagne, saint Augustin dans l'Angleterre et saint François-Xavier dans les Indes. La Congrégation de la Propagande, dépositaire des intentions et des pouvoirs du Saint-Siège, envoie encore aujourd'hui de la même manière, tous les prêtres vertueux qu'un zèle vraiment apostolique dévoue à la conversion des nations hérétiques ou idolâtres. Cet usage est connu en France et a été constamment respecté jusqu'au moment où la religion avait cessé de l'être.¹

Ces paroles font mention de l'organisme spécial par lequel le Saint-Siège exerce depuis longtemps son autorité sur les missions.

C'est en 1622 que la Sacrée Congrégation de la Propagande fut fondée. Avec quelle admiration Pie XI saluait il y a quelques mois cet établissement béni !

Pour compenser comme pour consoler son Eglise de l'abandon de tant de peuples ravis à son cœur par la

1. Launay, *Hist. gén. de la Société des Missions Etrangères*, t. II, pp. 368-69.

Réforme, Dieu inspira la création de la Congrégation de la Propagande. Simple et grande dans ses lignes essentielles, comme l'esprit qui l'anime, cette Sacrée Congrégation ne fut pas une improvisation, mais le fruit, parvenu à sa maturité, des expériences que l'Eglise, depuis les temps apostoliques, avait accumulées. La Congrégation de la Propagande rassembla autour d'elle, elle organisa, disciplina, rendit plus efficace tout ce qu'il y avait alors de forces d'apostolat, aussi bien pour la défense que pour la conquête : défense contre l'avance menaçante de la Réforme, pour arrêter sa marche et préserver contre elle les trésors de la vie chrétienne ; conquête, pour aller de l'avant et porter partout la lumière de l'Évangile, la sainteté de la loi, et pour procurer de nouveaux fils à l'Eglise. Ce fut, sur deux fronts de combat, un déploiement magnifique. ¹

Le Collège Urbain et les Séminaires nationaux groupés autour de la Propagande, et dans lesquels se forment, pour l'évangélisation des peuples, des clercs venus de partout, symbolisent admirablement le caractère catholique et universel de l'Eglise. Rien de plus beau, ni de plus digne d'être célébré, que cette famille apostolique où fraternisent, sous l'œil paternel des Papes, des fils de toutes les races, des représentants de toutes les nations. Dieu s'y révèle dans les traits adorés d'Amant des âmes et de Sauveur miséricordieux du genre humain. C'est " le chef-d'œuvre du Cœur divin. " ²

Par la sainteté de son but, par l'immensité des

1. Discours de la Pentecôte, 4 juin 1922.

2. Expression de Pie XI dans son discours devant " l'Académie Polyglotte " présidée récemment par Sa Sainteté.

régions qui lui sont soumises, par le nombre des personnes et des institutions qu'elles gouverne, par l'importance des affaires qu'elle contrôle, par la gravité des décisions qu'elle prend et des questions qu'elle résout, la Sacrée Congrégation de la Propagande constitue l'un des principaux rouages du mécanisme général de l'Eglise. On ne s'y préoccupe, cependant, que d'une chose, toujours la même : propager et défendre la foi, convertir les infidèles. Mais, pour une chose si sainte, si grande et si nécessaire, peut-il y avoir trop de soins, trop d'industries, trop de forces organisées ?

Pie XI ne le croit pas.

Et voilà pourquoi, aux œuvres déjà si nombreuses dont la Propagande est chargée, Sa Sainteté vient de rattacher, par des statuts spéciaux, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, fondée à Lyon il y a un siècle, et répandue aujourd'hui dans le monde entier.

Nul n'ignore, écrit le Pape, ¹ les services insignes rendus par cette institution ; il faut la ranger parmi les plus belles et les plus glorieuses de la France catholique contemporaine ; le nombre est étonnant de ses associés qui, sur tous les rivages et dans toutes les parties du monde, ont pris l'habitude d'aider les missions catholiques de leurs générosités et de leurs pieux suffrages.

Puis, dans son souci d'assurer aux entreprises missionnaires " qui ne peuvent plus guère comp-

1. *Motu proprio* "Romanorum Pontificum," 3 mai 1922.

ter sur les largesses du pouvoir civil”¹ des secours individuels plus réguliers et mieux répartis, le Saint Père ajoute :

Au lieu de fonder une institution nouvelle, il paraît préférable de transférer le siège de la Propagation de la Foi en cette illustre cité de Rome, capitale de l'Eglise, d'adapter Nous-même plus parfaitement cette œuvre aux temps nouveaux, et, en l'investissant de Notre autorité, d'en faire l'organisme pontifical de la centralisation des offrandes des fidèles en faveur des missions en général.

Mesure très sage, dont l'effet sera d'imprimer à la divine charité un nouvel élan, de la faire concourir plus efficacement au progrès de la foi chrétienne, et de canaliser avec méthode, selon les circonstances de lieux et la diversité des besoins, le flot des contributions et des libéralités.

L'Union missionnaire du clergé dont le premier Congrès international a été tenu, cette année, à Rome, et que le Pape veut voir s'établir dans tous les diocèses, stimulera, selon la pensée du Saint-Siège, le zèle du peuple chrétien. Pie XI, en clôturant ce congrès, a exprimé le désir “ qu'il se forme dans chaque paroisse un foyer de zèle et d'action missionnaire; ” et il a demandé de faire connaître à tous ce vœu ardent, “ cette aspiration la plus vive de son âme. ”

Ces paroles et ces actes du Chef suprême de

1. *Ibid.*

l'Eglise, cette compréhension souveraine des nécessités de l'heure, ce vaste projet d'intéresser immédiatement au succès des missions et à la conversion des païens tous les diocèses, toutes les paroisses, toutes les âmes croyantes, portent au plus haut degré l'empreinte surnaturelle.

On ne saurait s'y tromper ; la pensée divine est là.

IV

LES OUVRIERS APOSTOLIQUES

Parmi les fonctions qui honorent l'Eglise de Dieu, il n'en est pas de plus saintement héroïque que l'apostolat. Les apôtres incarnent, dans une chair marquée pour tous les sacrifices, les vérités supérieures dont ils livrent le trésor, et l'amour spirituel dont ils communiquent la flamme.

Benoît XV a tracé, de l'homme apostolique tel que voulu par Notre-Seigneur, un portrait remarquable de beauté, de fidélité et de grandeur. La figure missionnaire y rayonne de tout l'éclat d'une vertu qu'aucune souillure n'a ternie, qu'aucun obstacle n'effraie, et qui puise dans l'humilité même d'un labeur obscur le secret des plus fortes joies et des plus consolants triomphes.

Sans doute, le Pape demande pour les propagateurs de la foi "une culture intellectuelle suffisante" qui leur permette de s'acquitter avec fruit

de leur rude tâche, de répondre victorieusement aux objections des païens, et d'attirer sur le nom chrétien l'estime des lettrés. Mais ce qui semble surtout désirable, c'est que ces envoyés de Dieu et ces représentants de l'Eglise mènent une vie irréprochable, pure et pieuse, humble et obéissante.

“ Particulièrement chez les infidèles, plus sensibles aux impressions qu'aux raisonnements, l'exemple est pour la foi un bien plus sûr véhicule que la parole. ” ¹

L'amour des âmes pousse l'apôtre dans une voie sublime.

Voyez, poursuit Benoît XV, ² le missionnaire que la charité consume à l'exemple de Jésus-Christ. Rangeant parmi les enfants de Dieu les plus déshérités des infidèles, puisque le même sang divin les a rachetés, il ne s'offense ni de leur barbarie ni de leurs mœurs dégradées, et ne leur témoigne ni mépris ni dégoût ; il ne se montre ni sévère ni dur à leur égard, mais utilise toutes les ressources de la charité chrétienne pour les attirer et les jeter enfin dans les bras du Bon Pasteur qui est Jésus-Christ. Aussi accepte-t-il avec un grand courage toutes les contariétés et les souffrances qui s'abattent sur lui, travaux, affronts, privations, la faim, et jusqu'à la mort la plus cruelle, satisfait de pouvoir arracher à l'abîme de l'enfer ne fût-ce qu'une seule âme.

On ne peut lire, sans une émotion profonde, l'histoire de ces modestes travailleurs, inconnus du monde, insoucieux de la gloire, dont l'héroïsme est

1. Lettre *Maximum illud*.

2. *Ibid.*

de toutes les heures, dont les pas côtoient partout le sublime ; dont l'âme, façonnée d'après le modèle d'un Paul de Tarse ou d'un Xavier de Navarre, unie à Dieu, patiente, vaillante, généreuse, n'a qu'un souci : conquérir des sujets à l'*immortel Roi des siècles* (1 Tim. I, 17). Leur constance dans les épreuves, leur zèle dans les revers, leur allégresse dans la pauvreté, leur courage indomptable en face des plus violentes persécutions, toutes ces choses que la nature ignore ou abhorre, seraient inexplicables, si elles ne s'expliquaient par l'influence secrète et toute-puissante de la grâce.

Au moment même où nous traçons ces lignes, les plus belles pages du christianisme sont écrites par des prêtres, des frères, des vierges, dont la postérité reconnaissante admirera les œuvres et bénira les efforts, dont elle saura à peine les noms. Quelle fétrissure de la vanité ! Quel écrasement de l'orgueil !

“ Devant cette armée de héros humbles, ignorés, massacrés, pour un très grand nombre, en haine de la foi, dans cette grande tranchée où se mesurent l'erreur et la vérité, la vie et la mort. ”¹, notre bien-aimé Pontife Pie XI a senti un frisson de fierté traverser son âme apostolique. Et on l'a entendu s'écrier avec enthousiasme² :

1. Paroles du Pape au premier Congrès International de l'Union missionnaire du Clergé.

2. Discours de la Pentecôte.

Quel spectacle de prodigieuses beautés se déroule sous nos yeux ! Ce sont des millions de confesseurs qui sacrifient leur vie dans un apostolat dont ils doublent l'autorité par l'exemple de leurs vertus. Ce sont des milliers de martyrs, tombés dans le sillon même qu'ils avaient arrosé de leur sang, qui rendent à la justice divine le plus sublime témoignage qui se puisse donner : le témoignage du sang. Ce sont d'innombrables religieuses qui portent parmi les peuples barbares les lys et les épines de leur vie consacrée à Dieu. Ce sont des millions de vierges vouées au Seigneur, qui marchent sur les pas des missionnaires pour coopérer, elles aussi, à la diffusion de la lumière évangélique jusqu'aux extrêmes confins de la terre. Et, en même temps, ce sont des millions d'âmes arrachées aux ténèbres de l'erreur, à la barbarie et à ses aberrations ; ce sont des millions d'âmes dans lesquelles recommence à resplendir cette image de Dieu qui en avait presque disparu.

Restaurer l'image de Dieu dans les âmes restera, à jamais, l'œuvre la plus haute, la plus noblement féconde, de l'activité humaine. Mais cette œuvre, due beaucoup plus à l'action divine qu'au concours de l'homme, ne peut, d'ordinaire, s'accomplir que dans la mesure où l'homme, s'abdiquant lui-même, se fait l'instrument docile et le collaborateur dévoué de Dieu.

L'apôtre agit en fonction de la divinité elle-même.

Il est le témoin du Christ au royaume de l'hérésie et de l'infidélité.

Et si, habituellement, la parole apostolique n'est plus escortée de signes miraculeux comme aux

temps des origines chrétiennes, la vie du missionnaire zélé jusqu'à l'immolation, dépasse tellement les forces de la nature qu'on peut elle-même la considérer, dans l'ensemble de ses manifestations, comme une sorte de miracle et comme une forte preuve apologétique en action.

V

MOYENS EFFICACES

C'est l'ardeur de la charité qui pousse certaines âmes vaillantes à s'engager dans le travail, aussi méritoire que laborieux, des missions. C'est elle qui les y maintient, qui les stimule, et qui les inspire dans l'emploi des méthodes les plus propres à capter l'attention des esprits et à convertir les cœurs.

La charité est industrieuse, conseillère d'initiatives, mère d'entreprises et de mesures fécondes.

Depuis le jour où les apôtres, par une faveur du ciel, reçurent le don des langues,¹ et inaugurèrent l'œuvre de l'évangélisation mondiale en se servant de l'idiome de leurs auditeurs, l'enseignement donné aux peuples dans leur langue propre, fut toujours, après Dieu, le maître facteur des succès apostoliques. L'apôtre parlant le langage des populations auxquelles il s'adresse, n'emploie pas seulement le moyen le plus sûr d'en être compris.

1. Act. Ap., ch. II.

Il prend le chemin le plus direct pour atteindre jusqu'à leur conscience. Il conquiert, tout ensemble, leur pensée et leur sympathie. Il se fait écouter, et il se fait aimer.

Ainsi en agirent, à toutes les époques, les grands convertisseurs d'âmes, les grands évangélistes de nations.

Et cette manière de procéder n'était, d'ailleurs, que la mise en pratique des instructions les plus précises et des exhortations les plus pressantes de l'Eglise.

Citons (pour ne pas remonter plus haut) les actes de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 5 mai 1774, du 7 mars 1778, du 22 juillet et du 18 octobre 1883,¹ où la pensée du Saint-Siège sur la nécessité, pour les missionnaires, de bien connaître la langue des gens qu'ils ont à enseigner, leur est signifiée dans les termes les plus rigoureux. La Sacrée Congrégation affirme que c'est là l'un des plus vifs soucis de l'Eglise, et l'une de ses prescriptions les plus graves et les plus sévèrement édictées. Et elle invoque à ce propos le témoignage de saint Paul, l'Apôtre par excellence, lequel enjoint aux prédicateurs² de s'appliquer tout particulièrement à se faire bien entendre du peuple.

Telle est, clairement définie, la tradition catholique.

1. *Collectanea S. Cong. de Propag. Fide*, 1893.

2. 1 Cor. XIV, 9-11.

Et il n'est pas surprenant que Benoît XV, dans sa lettre si importante touchant la propagation de la foi et les moyens de l'activer, revienne sur ce sujet de la langue.

Au premier rang des connaissances que doit acquérir et posséder à fond le missionnaire, il faut évidemment, dit le Pape,¹ placer la langue du pays à évangéliser. Qu'il ne se contente pas d'une connaissance superficielle de cette langue, mais qu'il la possède assez pour la parler couramment et correctement. Il se doit à tous, ignorants et lettrés, et il n'est pas sans savoir ce que peut le parfait maniement d'une langue pour attirer les sympathies de l'esprit public. . . Il lui arrivera parfois, en sa qualité de héraut et d'interprète de la sainte religion, d'être reçu par les notabilités du pays ou d'être invité par des sociétés de savants. Comment, dans ces circonstances, garder son rang, si l'ignorance de la langue ne lui permet pas d'exprimer sa pensée ?

Et le Saint-Père annonce " qu'il a fondé à Rome un centre spécial d'études " où ceux qui se destinent aux missions catholiques d'Orient, pourront se familiariser avec les langues et les mœurs des régions qu'ils parcourront pour y jeter la semence de vie.

N'est-ce pas là, de la part de l'Eglise, une préoccupation tout apostolique et véritablement divine ?

Un autre souci analogue, et non moins surnaturel, a toujours hanté l'esprit des Papes : la formation, dans tous les pays, d'un clergé indigène.

1. Lettre *Maximum illud*.

Une masse de documents le prouvent. Et ce sera, aux yeux de l'histoire, l'un des mérites les plus signalés de la Société des Missions Etrangères de Paris (société à laquelle notre organisation ecclésiastique canadienne est si hautement redevable) de s'être employée, dès son origine, à réaliser ce désir très juste, cette volonté très expresse du Saint-Siège.

Ici encore, Benoît XV, dans sa lettre *Maximum illud*, fait écho à la tradition. Il rappelle ce que ses prédécesseurs n'ont cessé de demander. Et sa parole, vraiment digne d'un Vicaire de Christ dont la sollicitude rayonne sur tout l'univers, s'élève à des considérations où l'on ne sait qu'admirer le plus, du sens pratique qu'elles révèlent, ou de l'esprit d'équité qui les anime. Citons ce beau passage :

Le prêtre indigène que tout, naissance, mentalité, impressions, idéal, rattache à ses ouailles, est merveilleusement armé pour acclimater les vérités dans les âmes ; bien mieux que tout autre, il sait choisir les moyens de forcer la porte des cœurs. C'est ainsi qu'il a facilement accès auprès de bien des âmes dont le prêtre étranger se voit interdire le seuil. Mais, pour produire les fruits qu'on en attend, il est de toute nécessité que ce clergé indigène reçoive une formation et une préparation appropriées. On ne peut se contenter, à cet effet, d'une initiative ébauchée et rudimentaire qui ne vise qu'à rendre possible l'accès à la prêtrise ; il faut une formation pleine et parfaite dans toutes les branches qu'elle comporte, celle même que reçoivent d'ordinaire les prêtres des pays civilisés.

Le Pape se hâte d'en donner la raison.

Le rôle des prêtres indigènes ne consiste pas seulement à servir d'auxiliaires, dans les fonctions plus humbles du ministère, aux missionnaires étrangers ; mis en état de remplir la même mission qu'eux, ils doivent pouvoir, eux aussi, prendre un jour en main la direction de leurs ouailles. L'Eglise de Dieu est catholique ; nulle part, chez aucun peuple, elle ne se pose en étrangère ; il convient que toutes les nations fournissent des ministres sacrés chargés de faire connaître à leurs compatriotes la loi divine et de les guider dans le chemin du salut. Partout où fonctionne un clergé indigène suffisant, et dûment formé selon les besoins de sa sainte vocation, on peut dire que l'œuvre missionnaire a atteint son principal développement, et que l'Eglise est désormais bien constituée. Le vent de la persécution pourra s'élever pour la renverser ; fortement enracinée dans le sol, elle défiera la violence de tous les assauts.

Nous nous abstenons, pour être bref, d'entrer dans le détail des autres moyens apostoliques employés, sous la direction des Evêques, par les missionnaires, dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux que nous venons d'indiquer montrent jusqu'à quel point l'Eglise, dans sa haute sagesse, tient compte des légitimes susceptibilités nationales, et quels labeurs incessants, quels soins et quelles peines, dans les pays les plus pauvres, et au milieu des difficultés en apparence les plus insurmontables, elle sait exiger de ses ministres dans l'intérêt des âmes.

C'est la nature immolée, sur l'autel de la foi, par

le glaive de la charité, dans un sacrifice quotidien.

Et aucun spectacle, sauf celui des plaies sanglantes des martyrs, ne semble mieux fait pour émouvoir les âmes incroyantes, et pour ouvrir en elles les voies à la grâce.

VI

RÉSULTATS ET CONTRASTES

Apprécier le fruit des missions catholiques à travers les siècles, serait faire l'histoire des origines de toutes les sociétés chrétiennes.

Aux apôtres choisis par Notre-Seigneur, et pionniers de l'Évangile, revient l'honneur d'avoir fondé, à l'encontre des oppositions du paganisme dominant, les premières chrétientés. Aux héritiers de leur mission est échue, dans la suite des âges, l'immense tâche d'accroître ces conquêtes spirituelles et de dilater chaque jour davantage les confins de l'Église.

Nos Evêques ont résumé, dans une page substantielle¹, les progrès merveilleux accomplis par le christianisme depuis la chute de l'empire romain écroulé sous les coups des barbares. " Des missionnaires s'élancent, sur les ailes de la charité, vers ces races frustes, enlisées dans l'idolâtrie. Les Germains et les divers peuples, Celtes, Francs,

1. Lettre du 12 avril 1922.

Saxons, Bava-rois, issus de la Germanie, les Mo-raves, les Russes, les Polonais, ouvrent tour à tour les yeux à la lumière divine. Saint Patrice en Ir-lande, saint Rémi en France, saint Augustin en Angleterre, saint Boniface en Allemagne, saint Cyrille et saint Méthode chez les Slaves, pour ne citer que ces noms, représentent supérieurement les merveilles de persuasion et la vertu conqué-rante du christianisme. Dans toutes les régions de l'Europe, des chrétientés surgissent, et des autels se dressent à la gloire du vrai Dieu. Les évêques fondent des diocèses, les moines bâtissent des abbayes. Et peu à peu, sur les ruines de la super-stition et de la barbarie, s'élève et grandit cette société du moyen âge si débordante de foi, si riche d'œuvres, de doctrine et de monuments, dont l'Eglise sera toujours et très justement fière.

“ Les Croisades entreprises par l'Europe chré-tienne contre les Sarrasins frayent à l'apostolat, vers les pays de l'Est, des routes plus accessibles, et lui impriment un vigoureux élan. Franciscains et Dominicains rivalisent d'ardeur et de courage pour aller promener le flambeau de l'Evangile en Syrie, en Palestine, en Egypte, en Afrique et jus-que dans l'Extrême-Orient. Et si alors l'hérésie hussite et protestante n'était venue scinder en deux camps l'unité religieuse, quels progrès et quelles conquêtes, entravés par cette rébellion, la propa-gande catholique n'eût-elle pas accomplis ?

“ Mais Dieu est plus fort que le mal. Et pendant qu'une partie de la chrétienté se range contre son Eglise, il suscite à cette Eglise désolée, dans la personne des fils de saint Ignace, de nouveaux apôtres. Il découvre, sous le regard des hommes apostoliques, de nouvelles terres. Et sur les vaisseaux qui voguent vers des mondes inconnus, des missionnaires de tout âge, de toute race, et de tout habit, s'en vont, joyeux, ensevelir leur vie dans l'obscurité et les souffrances du plus laborieux des ministères. C'est l'époque de l'illustre Las Casas en Amérique, de l'immortel François-Xavier dans l'Inde et au Japon, du savant Père Ricci dans l'empire de Chine. ”

L'apostolat catholique ne s'est pas reposé depuis. Loin de là. Il a abordé toutes les plages, il a affronté tous les climats, et, malgré un personnel restreint et des ressources insuffisantes, il a évangélisé une infinité d'âmes, et fait surgir du sol, dans toutes les parties du monde infidèle, de très florissantes Eglises.

Sur plusieurs territoires, il a eu à lutter, non seulement contre les forces païennes, mais contre les puissances hérétiques.

Et pour bien juger des résultats de cette lutte, il importe de distinguer, dans l'œuvre des missions, ce qui en est l'essence spirituelle et surnaturelle, et ce qui n'en constitue que le côté naturel et humain. Autre chose est de répandre de l'or et des

bibles, de construire des écoles, de fonder des journaux, de capter le regard des foules par l'attrait d'une civilisation toute matérielle dont on jouit soi-même comme d'un bien suprême ; autre chose est de se vouer, corps et âme, à une vie pénible, crucifiante, vie de travail assidu et d'incroyables privations, où l'on s'expose à tous les périls et aux plus cruels supplices, pour imprimer dans l'esprit des infidèles de justes notions du Sauveur, et pour dompter chez eux, par la force de la parole et de l'exemple, et par l'action victorieuse de la grâce, les penchants les plus pervers de la nature viciée.

Grâce aux sommes abondantes que leur verse le trésor public ou la main de riches philanthropes, les sectes hétérodoxes peuvent sans doute, en pays païen, former des lettrés, des professionnels, des fonctionnaires, des industriels, des négociants. Elles sont incapables (sauf l'administration du baptême) d'engendrer à l'Eglise de vrais chrétiens. Branches détachées du tronc, elles manquent de cette sève divine qui s'épanche de l'âme des missionnaires catholiques dans les âmes évangélisées. Elles n'ont, par elles-mêmes, rien de divin.

Nous n'irons pas jusqu'à nier que les missions non catholiques puissent opérer quelque bien moral. Mais ce bien qui leur est dû, est fortement mélangé d'erreur et de mal, et il ne se produit qu'en vertu du fonds de christianisme conservé, malgré tout,

par les Eglises séparées de Rome, et contraire aux superstitions païennes.

Les missions protestantes, comme le culte qu'elles propagent, sont basées sur le libre examen. Elles n'imposent aucun symbole, se montrent complaisantes en matière de mœurs, notamment vis-à-vis de la polygamie. Elles tendent à organiser, dans les pays où elles fonctionnent, un protestantisme affranchi de tout joug étranger, " allégé de presque tous les dogmes, se donnant lois et institutions à sa guise sans grand souci de l'Évangile et du passé chrétien, " ¹ un protestantisme indien, chinois ou japonais.

Les missions catholiques, elles, quel que soit leur champ d'action, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, sont partout les mêmes : sujettes à un même chef qui est le Pape, propagatrices d'une même foi, d'une même moralité, d'une même organisation.

Elles portent le sceau de l'unité, de la catholicité. ²

Elles déploient partout l'étendard de la vraie religion.

1. *Questions actuelles*, t. OXV, p. 438.

2. Depuis que ces lignes ont été écrites, un nouveau document pontifical sur les missions s'est ajouté à ceux que nous avons déjà, l'encyclique *Rerum Ecclesiae* de Sa Sainteté Pie XI (27 fév. 1926); encyclique où se révèle dans un éclat grandissant l'âme apostolique de l'Église.

VII

CONCLUSION

Malgré l'intensité de son zèle, l'apostolat chrétien n'a pu encore pénétrer dans toutes les zones. Malgré son inépuisable fécondité, l'Eglise catholique n'a pas cessé de gémir sur d'innombrables fils d'Adam qui vivent et meurent en dehors de la grande famille religieuse fondée par Jésus-Christ.

Rien de plus touchant que d'entendre les deux derniers Papes constater ce fait douloureux et affirmer leur volonté de pousser avec vigueur, dans toutes les directions, l'œuvre sacrée des missions.

A s'en tenir aux dernières données, dit Benoît XV,¹ on compte un milliard de païens. Nous déplorons le sort lamentable de cette multitude d'âmes ; et, mû par la sainteté de Notre charge apostolique, il nous tarde de pouvoir étendre à ces âmes le bénéfice de la divine rédemption.

Pie XI s'écrie de son côté :²

Combien d'âmes se perdent encore ! Combien d'âmes pour lesquelles le sang du Rédempteur est resté jusqu'ici inutile ! Ce sont des masses profondes de peuple, — aussi profondes que l'immensité de l'Inde et de la Chine, — ce sont des masses profondes qui attendent encore la parole du salut. Les missionnaires de la Propagande, les évêques qui en sont les guides, les catéchistes qui en sont les coadjuteurs, les vierges missionnaires consacrées à Dieu, toute la sainte milice de Dieu est là, en présence de ces foules ; mais le nombre des ouvriers est insuffi-

1. Lettre *Maximum fillud*.
2. Discours de la Pentecôte.

sant, mais les moyens matériels leur font défaut...
Que ce spectacle est angoissant !

Ne sent-on pas, dans ces paroles, palpiter l'âme des Apôtres, le cœur attendri de l'Eglise, mère de tous les peuples, héritière des miséricordes de Jésus-Christ, et chargée de recueillir dans son giron sanctificateur l'humanité entière ?

C'est à la suite d'obstacles inouïs, opposés à son œuvre, de cruautés sans nom commises contre ses missionnaires, de persécutions et de massacres qui ont jalonné d'ossements héroïques presque tout le cours du siècle dernier, ¹ que l'Eglise catholique tient ce noble langage. Elle relève ses drapeaux ensanglantés. Elle convoque des congrès. Elle sonne, par la voix de ses chefs, la guerre sainte. Elle grossit de nouvelles recrues les rangs de son armée. Elle enrégimente dans une croisade de secours tous les clercs et tous les fidèles.

Comment ne pas voir dans cette constance que rien n'ébranle, qu'aucune opposition n'alarme et qu'aucun échec ne rebute, le signe certain d'une force surnaturelle appuyée sur la Providence divine !

Fidèle aux traditions séculaires, si généreuses, de la France, le Canada français sollicite une place d'honneur dans ce mouvement glorieux. Il a déjà prodigué pour la cause de la Foi, en terre étrangère,

1. Voir en particulier Launay, *Hist. génér. de la Société des Miss. Etrang.*, t. II-III.

des dévouements et des sacrifices isolés sans doute, mais admirables.¹ Il veut faire davantage, et prendre, en quelque sorte, un rang officiel parmi les nations apostoliques. " A cette époque où les puissances infidèles entrent en rapports plus directs avec les nations chrétiennes et se montrent plus tolérantes à l'égard de la religion du Christ, le moment semble venu, pour tous les pays catholiques, d'aller porter aux âmes incroyantes, dans un effort d'ensemble qui dépasse toutes les tentatives antérieures, la parole de vie. " ²

Le Canada, lui aussi, montrera, par son magnifique esprit de foi et par l'élan de sa charité, que c'est bien le souffle de Dieu qui l'entraîne, et que les missions catholiques, de quelque pays qu'elles se réclament, jouent un rôle apologétique efficace, qu'elles doivent être regardées comme une démonstration vivante, très belle et très visible, de la divinité de l'Eglise, du catholicisme et de sa doctrine.³

1. Cf. H. Bourassa, *Le Canada Apostolique*. — A propos de zèle apostolique canadien, nous recommandons aux lecteurs deux ouvrages récents publiés par deux missionnaires franciscains de notre race : *Débuts d'un Missionnaire* par le R. P. Bonaventure Péloquin ; *Propos japonais* par le R. P. Urbain-Marie Cloutier.

2. Lettre des Ev. de la Prov. civile de Québec (12 avril 1922).

3. *L'Exposition missionnaire* qui a eu lieu récemment au Vatican, et que le Pape veut perpétuer par la création d'un Musée de missions dans le palais du Latran, confirme bien d'une façon sensible, et très éclatante, le caractère vraiment catholique et apologétique des missions de l'Eglise romaine. (Cf. *Docum. cath.*, 1-8 août 1925).

L'ÉGLISE ET LES SURVIVANCES NATIONALES¹

MONSIEUR LE PRESIDENT,²

MESSIEURS,

IL n'y a guère de spectacle plus beau, ni plus émouvant, que celui d'un peuple jaloux de son passé et qui s'applique, en dépit des obstacles et au travers des contradictions, à perpétuer sa vie.

Cette lutte a conquis l'admiration de l'humanité.

Elle mérite le respect et les sympathies de l'Eglise.

L'existence nationale est un droit naturel. Et là même où des droits supérieurs, des raisons historiques et juridiques prépondérantes, privent une nation ou une race de son état politique originel et de son indépendance,³ c'est un besoin inné,

1. Conférence prononcée le 9 juin 1924, à l'Académie Commerciale, devant les membres de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec (section Notre-Dame).

2. Mons. L.-Alph. Pouliot, avocat.

3. Voir, au sujet du démembrement de l'Autriche-Hongrie, la *Documentation catholique*, du 9 fév. 1924, pp. 359-361. — Ce numéro de la *Documentation* et le suivant contiennent, à propos du nationalisme et des distinctions ou précisions que ce sujet réclame, plusieurs pages lumineuses.

en même temps qu'une ambition légitime, pour cette nation ou cette race, de se conserver elle-même, et de s'attacher par une attitude résolue à ses plus essentielles traditions.

Autant l'Eglise se montre soucieuse de réprimer tout mouvement contraire au devoir de loyauté et qui implique la révolte, autant elle est heureuse de marquer, pour les saines libertés des peuples et pour leurs justes revendications ethniques, un souci bienveillant qu'elle pousse jusqu'à la protection, et qui atteste son amour du droit.

Par son enseignement et par ses œuvres, cette divine société montre que non seulement elle ne s'oppose pas en principe aux efforts de survivance nationale, mais qu'elle les approuve et les favorise.

I

La Bible où nous avons appris à lire la parole de Dieu, renferme en ses pages inspirées un exemple remarquable, loué par l'Esprit-Saint lui-même, de l'attachement d'une race à ses traditions et à sa vie. Nous voulons parler de la nation juive menacée par des forces ennemies d'une ruine totale, et sauvée par l'indomptable détermination de ses chefs.

Qui ne connaît le livre des Machabées, et l'histoire dramatique qui s'y déroule comme dans un tableau d'épopée ?

Après la mort d'Alexandre le Grand, ses vastes possessions avaient été partagées entre ses officiers. L'orgueil impie et cupide des souverains de Syrie et les progrès fâcheux de l'hellénisme en Palestine, devinrent, pour le peuple juif, la cause de maux innombrables. Les juifs demeurés fidèles à leur loi et à leur Dieu, eurent simultanément à souffrir des invasions répétées des armées syriennes et de l'odieuse trahison d'un bon nombre d'Israélites paganisés par leur contact avec les Grecs. L'ennemi poursuivait un double but : fondre la race juive dans le creuset d'airain des influences conquérantes, et substituer, par cette fusion, au culte mosaïque les cultes idolâtriques.

Le dessein assimilateur des princes de Syrie est manifeste. *Le roi Antiochus, dit le texte sacré, ¹ écrivit à tout son royaume, afin que tous ne fissent qu'un seul peuple et que chacun abandonnât sa loi particulière.*

Plus loin ² éclate l'hostilité la plus déclarée envers la religion du vrai Dieu. *Le roi envoya des lettres par des messagers à Jérusalem et à toutes les villes de Juda, afin qu'on y suivît les lois des nations étrangères (c'est-à-dire des Gréco-Syriens) . . . qu'on bâtît des autels et des temples aux faux dieux, et qu'on dressât des idoles.*

C'est en présence de cette double menace, natio-

1. 1 Mach. I, 43.

2. *Ibid.* I, 46-52.

nale et religieuse, qu'on vit l'illustre Mathathias et ses fils, Judas Machabée, Simon et Jonathas, organiser la plus fière et la plus opiniâtre résistance.

*terroir-
re,*

Prière confiante, union des âmes, concentration des efforts, courage invincible : tels furent les caractères de cette défense portée jusqu'au plus sublime héroïsme. Dieu la bénit. Dans une série de victoires remportées contre des troupes beaucoup plus nombreuses, le peuple élu, appuyé sur le bras divin plus encore que sur sa propre vaillance, réalisa à la lettre cette sentence de son principal chef : ¹ La victoire à la guerre ne dépend pas du nombre des soldats, mais de la force que donne le ciel.

*et
re,*

Et cela, assurément, signifie que les luttes d'une nation pour sa survivance remontent très haut dans l'histoire, et que certaines d'entre elles se rattachent par des liens étroits aux desseins les plus élevés de la Providence.

*vins
rés*

Et cela signifie encore qu'une minorité qui veut vivre, bien unie, bien organisée, pénétrée de la justice de sa cause, religieuse, constante, persévérante, prompt à se dévouer dans l'intérêt commun, peut compter sur le triomphe du droit ; qu'elle peut répéter avec confiance, en face des coalitions hostiles, ces paroles pleines d'espoir : *Nous combattons pour nos vies et pour nos lois, et le Seigneur les brisera lui-même devant nous.* ²

1. *Ibid.*, III, 19.

2. *Ibid.*, III, 21-22.

Sans doute, les combats livrés pour l'honneur et l'existence de la race, ne sont pas toujours en même temps, comme à l'époque des Machabées, des combats religieux. Et de plus les campagnes menées, dans l'âge moderne, contre la religion présentent d'ordinaire un tout autre aspect que celles dont les soldats syriens furent les acteurs sanguinaires. Nous n'assistons plus, sauf dans de rares accès de sauvagerie, aux scènes de brigandage et d'attentats sacrilèges qui désolèrent et soulevèrent d'indignation Mathathias et ses coreligionnaires fidèles.

Toutefois, la guerre sournoise faite, en plusieurs pays, dans les loges, dans la presse, dans les lois, dans les théâtres, au catholicisme, ne doit-elle pas nous paraître infiniment plus pernicieuse que la guerre ouverte et sanglante ? L'empoisonnement des âmes n'est-il pas beaucoup plus à redouter que le massacre des corps ? Et n'y a-t-il pas, en des milieux parfaitement connus, où le flot montant de l'hérésie, du matérialisme et de l'indifférentisme, s'infiltré et se répand par toutes les issues, d'admirables phénomènes de préservation morale et religieuse par le moyen de la race patriotiquement conservée et de la langue maternelle soigneusement cultivée ?

Nous touchons là à une vérité d'expérience énoncée par nous ailleurs, et que des arguments très clairs, des faits très authentiques, nous paraissent suffisamment démontrer.

* * *

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions douter de l'esprit de l'Eglise vis-à-vis des races humaines, et, dès l'aurore du christianisme, ses vues sympathiques en matière de nationalités se dessinent. " La loi nouvelle, dit un écrivain français ¹, ouvre à toutes les âmes les perspectives radieuses d'une patrie commune, par delà les diversités d'ici-bas ; mais, en ce qui touche la patrie terrestre, elle ne contrarie en rien les instincts irrésistibles du cœur de l'homme. Saint Paul, devant l'aréopage païen, fait remonter au vrai Dieu *la détermination des limites assignées à chaque peuple*. ² Lui, ce même saint Paul, le docteur par excellence de l'unité du genre humain en Jésus-Christ, l'ami des Romains, des Scythes et des Barbares, se déclare prêt à être anathème pour les Juifs, parce qu'ils sont ses frères par le sang. Mais que dis-je ? Jésus-Christ lui-même, l'homme universel et le Dieu de toute chair, verse des larmes sur sa patrie ingrate, condamnée à périr. En faut-il davantage pour prouver que l'idée de la patrie ou de la nationalité est une idée sacrée aux yeux de l'Évangile, comme aux yeux de la raison ? "

Allons au fond des choses, et consultons le prin-

1. Lescoeur, *l'Eglise catholique de Pologne sous le gouvernement russe*, t. II (2e éd.), pp. 548-49.

2. Act. XVII, 26.

ce de la philosophie chrétienne et de la théologie catholique, Thomas d'Aquin, ce maître sans rival spécialement recommandé au monde savant par le Saint-Siège, et dont les écrits reflètent la pure doctrine de l'Église.

Dans sa "Somme contre les Gentils,"¹ le grand docteur pose la question et développe la preuve de l'incorruptibilité des substances intellectuelles. Et au cours de sa démonstration, il use d'un raisonnement que l'on peut fort bien appliquer aux familles de même sang soucieuses de se survivre à elles-mêmes, et qui appuie et justifie leurs aspirations et leurs efforts.

"Aucun appétit naturel, selon saint Thomas, ne peut être vain, car la nature (qui a Dieu pour auteur) ne fait rien d'inutile. Or, tout ce qui est doué de connaissance désire naturellement jouir d'un être qui ne cesse jamais, qui se perpétue non seulement dans l'espèce, mais même dans l'individu. Il est donc conforme à la nature que les substances intellectuelles soient incorruptibles," que les âmes immatérielles vivent toujours, et que les races humaines elles-mêmes où règnent l'instinct de la conversation et le désir de biens durables, jouissent d'une certaine perpétuité.

Analysons cet argument.

Le désir de se conserver est naturel à tous les

1. L. II, ch. 55.

êtres, mais il suit une gradation ascendante. Dans l'être inorganique, ce n'est qu'une force brute : le sol qui se durcit sous le pied, la falaise qui repousse le flot, l'océan qui creuse ses abîmes. Dans les êtres organisés, mais privés de raison, cet appétit, plus dégagé, prend une forme de vie : c'est la plante qui s'incline vers le soleil bienfaisant, c'est la brebis qui recherche l'herbe tendre, c'est le gibier qui fuit le chasseur. Dans les êtres doués d'intelligence et de liberté, le désir monte encore selon le degré, la perfection de la connaissance dont l'horizon déborde les cadres sensibles, et embrasse, dans son irradiation, le passé, le présent et l'avenir. Ces créatures plus parfaites sont capables de percevoir, d'appréhender par l'esprit l'être perpétuel lui-même ; aussi le désirent-elles par une loi profonde et providentielle de la nature. Et c'est en vertu de cette loi qu'il est juste, rationnel, que les anges, et les âmes créées à l'image de Dieu, libres d'ailleurs de tout germe intrinsèque de corruption, subsistent éternellement.

Nous n'en concluons certes pas que les races humaines ne sauraient périr. Composées d'hommes, elles peuvent avoir, et elles ont eu çà et là, en effet, le sort des individus dont elles sont formées. Mais il y a chez elles, surtout dans leurs plus nobles et leurs plus féconds éléments, un désir latent de survie, né de la connaissance du vrai qu'elles perçoivent et du bien qu'elles ambitionnent : désir éma-

nant de leur nature raisonnable et qui s'accompagne, tout ensemble, d'un droit de fond à l'existence, et d'une puissance de durabilité, nous ne disons pas égale, mais analogue en quelque sorte à celle de notre espèce.

Ajoutons que les races diverses, notamment les races cultivées, ont une âme : une âme faite de communes traditions, du culte des ancêtres, du parfum des foyers, de la gloire des héros, des sciences qui ornent l'esprit, des images qui enivrent les sens, des croyances qui captivent le cœur, des richesses et des sonorités de la langue, de la noblesse des sentiments, de l'identité des ambitions et des aspirations, de tout ce qui relie entre eux les membres d'un même corps moral, d'une même collectivité nationale. Cette âme n'est peut-être pas immortelle ; mais si elle a conscience d'elle-même, si elle sait se nourrir de la sève du passé et puiser dans son histoire et dans sa propre substance les principes éliminateurs de toute influence corruptrice, elle peut tendre de quelque manière à l'immortalité.

L'Église ne saurait ne point approuver les efforts faits par un peuple, fidèle du reste à tous ses devoirs civiques, pour conserver intact ce qui le caractérise, ce qui forme les traits essentiels de sa personnalité et de sa physionomie. Elle est l'arbitre de la justice, la gardienne du droit¹ ; et c'est un.

1. Léon XIII, alloc. du 11 fév. 1889.

droit pour les nationalités issues de la nature même, un droit certain, originel et primordial, de lutter, honnêtement sans doute, contre l'ennemi qui les menace, contre les forces d'absorption et d'assimilation qui les enveloppent.

Parlant de la question flamande, un évêque belge disait, il y a quelques années, qu'on ne pourrait sans une grave injustice priver un peuple de sa langue maternelle, " puisque la langue est l'élément le plus vivace de toute nationalité, et que le droit à l'existence, pour les peuples, comme pour les individus, est le premier des droits. " ¹

Cette doctrine s'harmonise singulièrement avec celle des Papes.

Dans sa célèbre encyclique sur la liberté humaine, ² Léon XIII a écrit :

L'Eglise ne condamne pas ceux qui veulent affranchir leur pays d'une domination étrangère ou despotique, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice. Elle ne blâme pas davantage ceux qui travaillent à assurer aux communes une certaine autonomie et aux citoyens les facilités de la vie et l'accroissement du bien-être. Pour toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Eglise fut toujours une très dévouée protectrice ; ce qu'attestent particulièrement les cités italiennes qui trouvèrent sous le régime municipal la prospérité, la puissance

1. Abbé Perrier, Préf. de la *Race française en Amérique*.

2. Encycl. *Libertas præstantissimum*, 20 juin 1888. — Nous avons déjà eu, ailleurs, l'occasion de citer la lettre de Benoît XV (28 juil. 1915), où le Pape rappelle aux puissances le devoir qu'elles ont " de peser les droits et les justes aspirations des peuples. "

et la gloire, alors que l'influence salutaire de l'Église pénétrait sans opposition toutes les parties du corps social.

Or, la première des libertés civiles, pour une nation ou pour une race, ne consiste-t-elle pas dans la faculté de se perpétuer elle-même, de faire revivre en des générations auxquelles se transmettent le sang de ses familles et l'éclat de son génie, les qualités, les vertus, la langue, l'esprit caractéristique des aïeux ?

Cette liberté naturelle nous semble d'autant plus digne d'être reconnue et appuyée qu'elle permet à certains Etats dont la grandeur repose sur une conception patriotique élargie, de s'enrichir des contributions physiques et morales de plusieurs races, et de réaliser, dans la diversité des aptitudes et des moyens, l'union concertée des efforts.

Rien, dans la religion catholique, ne s'oppose à cette organisation des petites patries dans la grande, à cette notion généreuse, compréhensive et féconde, du patriotisme et de la liberté.

Loin de là.

L'Église est une puissance d'ordre, de tradition. Son respect pour les droits antérieurs n'a d'égal que son souci de procurer le vrai progrès dans les cadres tracés par la nature et la foi réunies.

Nous savons le zèle éclairé qu'elle déploie en faveur des vieux rites chers aux nations d'Orient. C'est la volonté formelle du Saint-Siège que les

Délégués apostoliques se fassent comme un devoir sacré d'entourer de tous les égards désirables les usages légués à ces peuples par leurs ancêtres. " 1

Il s'agit sans doute ici principalement d'usages religieux. Mais il existe entre les traditions religieuses et les traditions nationales un tel lien, une correspondance si intime et si profonde, qu'on ne saurait souvent entamer les unes sans porter atteinte aux autres. Et l'on peut dire que l'attitude de Rome vis-à-vis des Orientaux contribue simultanément à conserver leurs rites et à consolider leurs races.

II

Une étude détaillée des rapports de l'Eglise avec les différents peuples nous convaincrat aisément de la sympathie raisonnée et tutélaire que les chefs de cette société n'ont cessé de professer pour les droits nationaux.

Partout où les mœurs et les lois chrétiennes ont prévalu, partout où la religion a appris aux hommes à observer la justice et à honorer la dignité humaine, partout où s'est largement répandu l'esprit de charité fraternelle enseigné par Jésus-Christ, il ne peut plus subsister ni servitude, ni cruauté, ni barbarie, et tout au contraire on voit fleurir la paix sociale, la civilisation dans une chrétienne liberté. 2

* * *

1. Léon XIII, lettre *Orientalium dignitas*, 30 nov. 1894.

2. Léon XIII, lettre *Catholicæ Ecclesiæ*, 20 nov. 1890.

Nous venons d'assister à la résurrection de l'État polonais.

Si l'Église catholique se réjouit hautement de voir la Pologne reprendre, après cent cinquante ans d'infortunes inouïes, le cours de ses destinées, ce n'est pas sans avoir profondément gémi sur les malheurs de cette nation glorieuse.

L'ancien royaume polonais dont la Russie, la Prusse et l'Autriche, se partagèrent si cruellement les dépouilles, a connu toutes les horreurs de la persécution inique et barbare. Les persécuteurs n'ont respecté ni le droit naturel ni la foi des traités. Ils se sont acharnés, ceux de Russie surtout, par tous les moyens possibles, par le fer et le feu, par les menaces, la violence et la fraude, à extirper du cœur des populations la foi catholique. Et voyant dans la langue polonaise un obstacle presque insurmontable à leurs desseins, Russes et Prussiens ont livré à cette langue, dans les églises et dans les écoles, les plus odieux assauts.

Pendant ce long martyre, d'où sont venues à la Pologne les marques de sympathies et les paroles de réconfort ? — du Chef de l'Église catholique et de son clergé.

Dès le début de l'ère de souffrance où Catherine II jeta le peuple polonais, Clément XIII,¹ alors que les Cours d'Europe se taisaient et que ricanait Voltaire, fit entendre en faveur des oppri-

1. Lescœur, *ouv. cit.*, t. I, l. I, ch. 1.

més des accents courageux. Et cette voix du Saint-Siège, à la fois forte et prudente, dénonça chaque nouvel accès de haine, chaque attentat nouveau des puissances persécutrices. C'est à la suite d'un célèbre discours de protestation prononcé par Pie IX que Montalembert écrivait¹ :

L'histoire émue redira jusqu'à la dernière postérité ces nobles efforts de la plus grande force morale qui existe sous le soleil. Aucun sophisme, aucun mensonge, aucune ingratitude, ne parviendra à effacer de la mémoire des hommes ce contraste saisissant entre l'intrépide et persévérante sympathie des Papes pour une nation opprimée, et l'abandon, la honteuse ou hostile indifférence qu'elle a rencontrée chez les philosophes du dix-huitième siècle comme chez les politiques du dix-neuvième.

De son côté, le clergé local (sauf quelques traîtres vendus à l'ennemi) fit preuve de la plus héroïque résistance. Témoin ce vaillant évêque, Mgr Borowski, qui, condamné à l'exil, revendiqua, dans une longue lettre vraiment apostolique adressée au gouvernement du Tsar, ² les droits de la religion et les droits de la nature, outrageusement violés par l'introduction de la langue russe dans le culte catholique. Témoins encore ces prêtres courageux de la Pologne allemande, rappelant aux parents catholiques leurs devoirs, celui, entre au-

1. *Le Correspondant*, 25 mai 1864.

2. Lesœur, *ibid.*, t. II, l. III, ch. 3.

tre, d'assurer l'enseignement du catéchisme dans la langue polonaise. " Nous donnons à l'empereur, disaient-ils, ¹ ce qui lui appartient, l'argent des impôts et notre sang de soldats. Mais la langue et la foi appartiennent à Dieu. "

La fierté de la race, l'admirable ténacité du parler ancestral ont été, sans nul doute, l'une des grandes forces dont la Providence s'est servie pour conserver dans l'âme polonaise, au milieu des persécutions, la foi véritable. Et si, aujourd'hui, nous avons la joie de saluer, parmi les nations, une Pologne indépendante catholique, il est juste de reconnaître que cet événement est dû, pour une bonne part, à l'union historique, résolue et persévérante, des croyances religieuses, de la langue et des traditions nationales.

* * *

L'histoire de la Pologne évoque celle, non moins dramatique, de l'Irlande.

Pendant des siècles, la vie du peuple irlandais n'a été en quelque sorte qu'une douloureuse agonie. Molestés dans leur foi, dépouillés de leurs biens, courbés sous le régime des lois les plus injustes, les fils spirituels de saint Patrice se sont vus, de la part de dominateurs sans entrailles, des objets d'averssion, de cupidité et de tyrannie. Fidèles à Dieu,

1. *Questions actuelles*, t. XCIII, p. 53.

impatiens de liberté, les uns se sont cramponnés résolument au sol natal, dans l'espoir de jours meilleurs ; d'autres sont allés chercher dans des terres lointaines des conditions d'existence que la patrie pressurée ne pouvait leur offrir. Tous ont gardé au cœur, comme une plaie saignante, l'image endolorie de l'Irlande.

Sur cette nation extraordinairement éprouvée, l'Eglise a versé des prières, des bénédictions et des larmes. Et dans les sons plaintifs de la harpe irlandaise l'oreille émue a pu entendre vibrer, non seulement le chant des bardes et les doléances des paysans, mais l'éloquence des hommes de loi et les accents pénétrés des pasteurs. Nulle part plus qu'en Irlande le clergé n'entre dans l'âme du peuple pour en partager les peines et les joies, pour en épouser les intérêts de race et de langue.¹

Cette association de l'élément religieux et de l'élément populaire remonte jusqu'aux premiers âges de la civilisation irlandaise. Elle s'affirma spécialement, malgré certaines défections, sous l'effort anglicisateur de l'invasion anglo-normande. Elle s'affirma bien davantage, après le schisme de Henri VIII, sous la poussée menaçante des doctrines hérétiques et par suite de l'influence des menées orangistes qui ajoutèrent au conflit, déjà aigu,

1. Nous pensons ici surtout au réveil de la langue gaélique qui est parvenue à conquérir dans les statuts de l'"Etat libre d'Irlande" un rang officiel.

entre l'Angleterre et l'Irlande, un caractère très net du plus vif antagonisme religieux. ¹ Et, il n'y a pas longtemps, un personnage ecclésiastique autorisé pouvait, avec la plus entière confiance, proclamer indissolubles les liens établis entre évêques, prêtres et fidèles d'Irlande, liens " qui ne faiblirent jamais aux jours sombres et sanglants d'autrefois. " ²

Que de fois, par des manifestations non équivoques de leur pensée, les Evêques irlandais se sont solidarisés avec les aspirations de leur race ! Tout en contenant l'idée nationale dans les justes limites que commandent la foi et la morale, et tout en prescrivant à leurs compatriotes des moyens d'action constitutionnels, ³ ces prélats (que d'autres dignitaires religieux d'Amérique et d'Australie n'ont pas craint d'appuyer publiquement) se sont fait un noble devoir de réclamer pour leur nationalité asservie un traitement plus équitable.

Le souvenir des derniers événements est dans

1. " La conquête de l'Irlande par Guillaume III fut suivie de confiscations et d'expropriations qui implantèrent dans l'île une nouvelle colonie anglaise, autour de laquelle se rallièrent les protestants zélés et tous les amis de la révolution, appelés dès lors Orangistes " (Aug. Thierry, *Hist. de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*, concl. IV).

2. *Documentation catholique* (29 mai 1920), p. 732.

3. *Ibid.* (8 mai 1920), pp. 633-36. — C'est dans ce sens modérateur que Léon XIII, le 24 juin 1888, adressa à l'Episcopat d'Irlande sa lettre *Sæpe nos*, empreinte tout à la fois de sympathie et de sagesse.

toutes les mémoires. Lorsque l'Angleterre voulut imposer la conscription à l'Irlande, les évêques de ce pays, par une mâle et franche opposition, sauvèrent leur peuple d'une catastrophe. Ils reprochèrent au gouvernement anglais de n'avoir pas accordé à l'Irlande, en temps opportun, le bénéfice des principes de liberté qu'on disait être le but de guerre des "Alliés"¹; puis ils firent, dans un lettre pastorale collective, cette déclaration très grave que "la conscription imposée à la nation irlandaise contre sa volonté et malgré les protestations de ses représentants, était une loi oppressive et inhumaine, et que le peuple d'Irlande avait le droit d'y résister par tous les moyens conformes à la loi de Dieu."²

Cette attitude courageuse fut approuvée de plusieurs Anglais. L'évêque de Southwark, en pleine cathédrale, loua ceux qu'il appelait "les splendides gardiens du troupeau"; et d'autres voix d'Angleterre reconnurent que l'énergie et la clairvoyance de l'épiscopat irlandais avaient sauvé la cité du péril et des horreurs "d'une guerre civile désastreuse."³

Malgré la haute réserve que lui dictait sa charge

1. *Ibid.* (29 mai 1920), p. 731.

2. *Ibid.* (29 mai 1920), p. 732. — Voir ce que nous avons fait observer à ce sujet dans nos *Nouveaux mélanges canadiens*, pp. 59-60.

3. *Ibid.* (29 mai 1920), p. 733.

apostolique, on sait que Benoît XV daigna exprimer au cardinal Logue sa profonde sympathie pour l'Irlande. Parlant des causes de l'état effroyable où il voyait ce pays se débattre, le Saint-Père disait : " On n'a pas suffisamment tenu compte des vœux des populations, et la guerre n'a pas donné à celles-ci tous les fruits de paix que chacune s'était flattée de recueillir. " ¹

Ces paroles sont significatives. Et il n'est sûrement pas téméraire de prétendre que, dans les luttes légales soutenues depuis si longtemps par la nation irlandaise pour la conquête de ses nécessaires libertés, l'Eglise catholique n'a point cessé d'être avec elle.

Aussi l'Etat libre d'Irlande, récemment constitué, réalise-t-il, du moins en partie, l'un de ses vœux les plus chers.

* * *

Il y a, dans le Nord de l'Asie, un autre peuple victime, lui aussi, d'un long supplice, blessé dans sa foi par le schisme, meurtri dans sa chair par le massacre souvent répété de ses enfants : nous voulons parler de la nation arménienne.

Nous avons nous-même recueilli à Rome, de la bouche de condisciples arméniens, le récit navrant des souffrances de toute sorte auxquelles le fana-

1. Lettre *Ubi primum*, du 27 avril 1921.

tisme d'hommes cruels et les malheurs de l'histoire ont assujetti cette race infortunée. Pour leurs frères traqués, opprimés, des prêtres, des évêques, des Patriarches mêmes se sont faits mendiants, sollicitateurs de secours matériels et de sympathies morales.

Sauf quelques voix généreuses perdues dans l'isolement, l'Europe n'a montré, en face du triste spectacle mis sous ses yeux, que la plus froide indifférence. Une seule puissance s'est intéressée à l'Arménie et l'a prise sous sa tutelle : l'Eglise ; l'Eglise catholique qui (selon une belle formule rappelée par Pie XI) a "la primauté de la charité," et dont c'est le propre de soutenir tous les droits et de consoler tous les cœurs.

Nous venons de relire la lettre remarquable de bonté et de sagesse, adressée par Léon XIII aux Arméniens.¹ Ce Pape leur recommande l'union chrétienne, la soumission aux pouvoirs établis. Il leur rappelle ce que les Souverains Pontifes ont fait pour eux, les écoles établies dans le collège de la Propagande et dans le Séminaire pontifical romain "pour l'enseignement de la langue arménienne," le collège spécial que lui-même a fondé pour eux à Rome, et où il a été pourvu à ce que l'on respecte comme de juste "la liturgie et la langue de l'Arménie."² Le Pape évoque également le

1. *Encycl. Paterna caritas*, 25 juin 1888.

2. *Ibid.*

souvenir de Léon XII et de Pie VIII, lesquels s'efforcèrent d'obtenir " que dans la capitale même de l'empire ottoman, les Arméniens eussent un préfet de leur nation pour les affaires civiles, à l'instar des autres peuples qui appartiennent à cet empire. " ¹

Voilà, certes, des faits éloquents, qui honorent et grandissent la Papauté, et qui redisent hautement ce que les races menacées dans leur existence peuvent attendre d'elle.

Quelles que puissent être, à la suite des derniers événements, les prévisions d'avenir politique et social concernant l'Arménie, une chose est certaine : c'est que l'Église catholique, par ses pasteurs et ses représentants, restera toujours le plus solide rempart des droits de cette nationalité malheureuse.

* * *

De l'Asie et de l'Europe, ramenons nos regards vers les peuples d'Amérique.

Lorsque Christophe Colomb eut ouvert à la civilisation chrétienne les portes d'un continent nouveau, la plupart des nations européennes envahirent ce vaste champ d'action. Il est pénible de constater que plusieurs d'entre elles se montrèrent, vis-à-vis des tribus indiennes, injustes et cruelles,

1. *Ibid.*

comme si ces races indigènes n'eussent reçu de la nature aucun droit.

L'Eglise, fidèle à son rôle, prit la défense des faibles contre les forts.

En 1557, Paul III déclare que

c'est une invention du démon d'affirmer que les Indiens puissent être réduits en servitude ; que ces peuples, comme tous les autres, même ceux qui ne sont pas baptisés, doivent jouir de leur liberté naturelle et de la propriété de leurs biens ; que personne n'a le droit de les troubler ni de les inquiéter dans ce qu'ils tiennent de la main libérale de Dieu.

En 1639 Urbain VIII, en 1741 Benoît XIV, en 1839 Grégoire XVI, en 1895 Léon XIII répètent la même doctrine et font entendre, contre les exploiters de chair humaine, les mêmes protestations. ¹

Et récemment Benoît XV, dans sa magnifique lettre sur la Propagation de la Foi, rappelait à ce sujet l'intervention courageuse d'un grand évêque et d'autres hommes apostoliques.

L'Amérique une fois découverte, dit-il, une phalange d'apôtres, parmi lesquels il faut signaler tout particulièrement Barthélemy de Las Casas, gloire et lumière de l'Ordre de Saint-Dominique, entreprend à la fois de défendre les malheureux indigènes contre l'infâme tyrannie des hommes et de les arracher à l'implacable esclavage des démons. ²

En notre pays même, de quelles sympathies

1. Paul Allard, *Esclaves, serfs et mainmortables*, ch. XIX.

2. Lettre *Maximum illud*, 30 nov. 1919.

et de quelles sollicitudes les missionnaires catholiques n'ont-ils pas entouré les nations aborigènes, allant à elles, non pour ravir leurs biens, ni attenter à leur existence, mais pour les évangéliser ! L'une des causes les plus effectives, chez ces pauvres sauvages, de la ruine du corps et de l'âme, était l'usage de l'eau-de-vie que des trafiquants sans conscience leur vendaient. Mgr de Laval lutta énergiquement contre ce négoce démoralisateur ; et il travailla ainsi, autant qu'il le put, à ralentir le mouvement de déchéance et de dégénérescence des premiers habitants du Canada.

Ces attentions, pour d'humbles races, de nos prêtres et de nos pasteurs, sont pleines de sens ; elles traduisent admirablement, en matière de nationalité, l'esprit véritable de l'Église. Qu'on lise la vie des évêques pionniers de l'Ouest canadien, notamment des Taché et des Grandin, dont les noms, très vénérés, sont synonymes d'intelligence, de grandeur d'âme, et de vertu. On verra comment ces hommes de Dieu savaient joindre, dans un patriotisme élevé, la loyauté due à l'État et la défense des droits dont jouissent, en face des gouvernements et de la force militaire, les naturels d'un pays : hommes incultes, barbares même si l'on veut, mais qu'on ne saurait, au moins sans compensation suffisante, dépouiller de leurs justes possessions, ni de leur légitime liberté. ¹

1. Cf. Dom. Benoît, *Vie de Mgr Taché*, vol. II, pp. 460-466.

* * *

Nous mentionnerons un dernier exemple où éclate, vis-à-vis des races, la pensée tutélaire de l'Eglise : le nôtre.

Préoccupés avant tout des intérêts primordiaux de la religion, nos pasteurs eurent, sans doute, après 1760, raison de se réjouir d'un changement de régime qui, tout en retardant notre expansion française, nous permit d'échapper à la Révolution et de garder à peu près intact ce cachet de la vieille France et ce trésor de ses meilleures traditions dont nous sommes si fiers.

Des dangers et des luttes suivirent dont l'ère, d'ailleurs, n'est pas close, et où notre clergé, dans son ensemble, s'est montré le ferme champion des droits français. L'Eglise n'abandonna point au hasard des périls notre famille ethnique si providentiellement conservée. Elle l'a, au contraire, couvée des tendresses de son regard et des assiduités de son zèle. Ce zèle, pendant longtemps, dut être prudent : il n'en fut pas moins réel.

Il est devenu banal d'affirmer que les prêtres de nos collèges et de nos paroisses furent, pour notre nationalité, sous la direction épiscopale, de vrais sauveurs.

Dès le début de la nouvelle domination, alors que les circonstances dictaient un loyalisme très ouvert (que l'on poussa parfois jusqu'à l'excès),

nous savons ce que firent nos Evêques pour alimenter chez nous, par des apports de France, la vie française.¹ Nous savons ce qu'ils firent plus tard pour mettre obstacle au projet, dirigé contre nous, de l'Union ;² pour favoriser l'œuvre vitale de la colonisation du Canada français ;³ pour appuyer les justes revendications de nos compatriotes ; pour prêter, en des heures mémorables, au ralliement de nos forces l'appui d'un nom respecté et d'une autorité reconnue.

La grande convention nationale de 1880, le célèbre Congrès de la Langue française de 1912, furent tenus à Québec sous les auspices de notre épiscopat.

En 1892, Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, présenta au Saint-Siège un mémoire énergique sur la " situation des Canadiens-français aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. "

De son côté, Mgr Richard allait soutenir à Rome, on sait avec quel succès, les intérêts de la cause acadienne.

Enfin, on n'a pas oublié la lettre très patriotique adressée, en 1914, concernant les droits de la minorité française ontarienne, par l'éminentissime cardinal Archevêque de Québec, à Mgr l'Arche-

1. *Mand. des Evêques de Québec*, vol. II, p. 483, etc.

2. *Circulaires* de Mgr Signay, 7 fév. 1838, 25 janv. 1840.

3. Voir en particulier la *Circulaire* de l'Archevêché de Québec du 11 août 1848.

vêque de Montréal, lettre où l'auteur, en harmonie d'idées avec ses collègues, disait :

Toute race porte en elle-même des titres imprescriptibles qui l'autorisent à parler sa langue. C'est un penchant et un besoin inné qu'aucun gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine en peut impunément violer. Je crois à une justice immanente, et je n'admets pas, aucun esprit sensé n'admettra que, dans un pays civilisé comme le nôtre, la force du bras et du nombre doive être considérée comme le dernier mot des choses.

Notre race doit au Chef souverain de l'Eglise des marques nombreuses de la plus haute et de la plus paternelle bienveillance. Elle doit en particulier l'élévation de deux de ses fils les plus illustres aux honneurs du Cardinalat ; une lettre remarquable où sont célébrées, à l'occasion du troisième centenaire de Québec, nos gloires françaises, ecclésiastiques et laïques, les plus pures ; d'autres actes très importants qui affirment et mettent hors de conteste les droits fondamentaux de la minorité franco-ontarienne.

* * *

Nous ne voulons pas pousser plus loin cette étude, déjà longue, des rapports de l'Eglise avec les nationalités.

Ce que nous en avons dit, les faits que nous avons

signalés et les principes que nous avons posés, nous justifient, semble-t-il, de conclure : premièrement, que l'Eglise est dans son rôle, lorsqu'elle protège les races et les langues maternelles liées, en bien des cas, au sort de la religion ; secondement, que cette protection, subordonnée aux intérêts supérieurs de la foi, est basée sur le droit naturel lui-même ; troisièmement, que la fidélité aux traditions ethniques essentielles n'a rien en soi qui ne puisse se concilier avec le civisme le plus loyal et le plus dévoué.

Ce que les Papes demandent dans leurs plus solennelles encycliques, et ce que tous les écrivains catholiques doivent demander avec eux, c'est la fraternité des races et des peuples dans le respect mutuel et une mutuelle charité.

L'ÉGLISE ET LES CLERGÉS NATIONAUX :

Nous avons déjà, quelque part, touché à ce sujet. Il nous paraît utile d'y revenir.

L'Encyclique *Rerum Ecclesiæ* de Sa Sainteté Pie XI sur les missions, faisant suite à la Lettre apostolique *Maximum illud* de Benoît XV sur le même sujet, marque dans l'histoire de l'Église catholique une date mémorable.

L'une des notes caractéristiques et dominantes de ces deux lettres papales, c'est l'insistance que l'on y met à recommander aux missionnaires la formation de clergés indigènes, le recrutement actif et régulier de prêtres nationaux, la promotion impartiale de ces prêtres au gouvernement des paroisses et des diocèses.

Rien ne révèle mieux la pensée toute catholique et vraiment universelle de l'Église du Christ que ces enseignements et ces ordres du Saint-Siège. De telles directions, données du haut de la Chaire apostolique avec toute l'autorité dont Dieu l'a investie, sont extrêmement précieuses, non seulement pour les pays de missions auxquels elles

sont immédiatement destinées, mais aussi pour d'autres pays qui, comme le nôtre, se composent de différentes races très jalouses de leurs origines, de leurs traditions et de leurs droits.

* * *

L'utilité, la nécessité même, de clergés indigènes dans l'œuvre de l'évangélisation des peuples, de la fondation et du développement des chrétientés, ne saurait être mise en doute. Et pourtant peut-on dire que, dans le passé, tout a été fait pour subvenir à ce grave besoin ?

Malgré de louables efforts¹ auxquels il rend hommage, Pie XI ne peut s'empêcher de répéter cette plainte de son prédécesseur :

Ils est regrettable que des contrées nées depuis des siècles à la foi catholique, se trouvent encore dépourvues d'un clergé indigène, ou n'en possèdent que d'un rang inférieur.

Que faisaient, se demande le Pape, les Apôtres, propagateurs de l'Évangile à travers le monde ?

Il préposaient à chaque communauté naissante, non pas un clergé importé d'ailleurs, mais choisi et élu parmi les natifs de la région intéressée.

Conformément à cet usage apostolique, le Saint-

1. Les a-t-on suffisamment appréciés, ces efforts ? — Voir la *Documentation catholique*, 5 juin 1926.

Siège n'a jamais manqué, par ses paroles et par ses actes, de favoriser la création d'Eglises particulières formées, autant que possible, d'éléments nationaux.

Nous avons en ce moment sous les yeux une longue suite de décrets et de lettres¹ où éclate, en des termes d'une grande énergie, la même souci, qu'ont eu à diverses époques, les Souverains Pontifes, de faire surgir du sein de toutes les nations évangélisées des prêtres capables de les desservir. Et ces prêtres doivent être préférés aux étrangers. Citons la Bulle *Romanum decet*, très explicite, de Clément VIII dans laquelle le Pape déclare que tous les bénéfices du royaume de Sardaigne devront être conférés "à des indigènes ou à des sujets nés dans le pays." La raison qu'il donne, c'est que la communauté de langue et de sang permet au clergé d'exercer sur les fidèles une action plus efficace et plus salutaire.

Cette même raison se retrouve sous la plume des Papes les plus récents, de Léon XIII, de Benoît XV et de Pie XI.

D'après Léon XIII², ce qui offre, dans les Indes, le plus d'obstacles à l'apostolat européen, c'est une connaissance insuffisante de la langue du pays, la nouveauté des mœurs et des coutumes auxquelles on ne se fait pas toujours. Les indigènes

1. Cf. Instruct. de la S. C. de la Propagande (23 nov. 1845).

2. Encycl. *Ad extremam*, 24 juin 1893

manquent de la confiance nécessaire envers les prêtres étrangers. Aussi " est-il évident que les prêtres du pays produiront des fruits de salut beaucoup plus abondants. Ils ont les goûts, le caractère, les mœurs de la nation ; ils vivent au milieu des leurs, sans inspirer de défiance : avantage dont il est inutile de démontrer l'importance, surtout dans les circonstances critiques. "

Benoît XV, de son côté, s'exprime avec non moins de clarté :

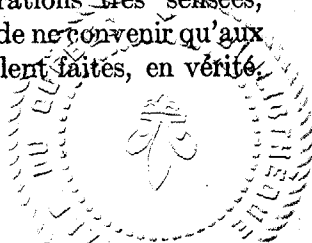
Le prêtre indigène, dit-il,¹ par sa naissance, sa mentalité, ses sentiments, son idéal, ne fait qu'un avec ses compatriotes ; il est donc admirablement qualifié pour faire pénétrer la foi dans leurs esprits ; bien mieux que tout autre, il sait choisir les moyens de forcer la porte de leurs cœurs. Souvent même, il aura, sans trop de peine, accès en des milieux où le prêtre étranger ne peut même poser le pied.

Pie XI,² après avoir cité ces paroles qu'il fait siennes, ajoute " que les missionnaires étrangers, par suite d'une connaissance imparfaite de la langue, ne parviennent pas toujours à bien traduire leur pensée, que la force et l'efficacité de leur prédication en sont donc considérablement affaiblies. "

Voilà, certes, des considérations très sensées, très significatives, et qui, loin de ne convenir qu'aux seuls pays de missions, semblent faites, en vérité,

1. Lettre *Maximum illud*.

2. *Encycl. Rerum Ecclesiæ*.



pour toutes les contrées bilingues ou à population mixte.

La grâce ne détruit pas la nature, mais l'implique. L'amour surnaturel dont un pasteur doit se montrer sincèrement animé vis-à-vis de ses ouailles, sera d'autant mieux compris et d'autant mieux apprécié d'elles, qu'il se traduira par une intelligence plus vraie de leur esprit et de leurs besoins, et qu'il s'appuiera sur une plus profonde réciprocité de sentiments. Cette affinité des cœurs, cette sympathie mutuelle, éclairée et féconde, peut sans doute résulter de l'unique grâce de Dieu. Mais Dieu, le plus souvent, utilise, pour la provoquer, certaines conditions naturelles, — identité d'origine, identité de parler, de traditions et de vues, — auxquelles son opération s'ajoute.

C'est ainsi que la voix du sang, et les plus légitimes instincts de l'âme populaire, servent, entre les mains de la Providence, la cause du bien.

L'expérience de plusieurs diocèses canadiens et américains le démontre.

Dans les paroisses où le curé, étranger au caractère ethnique de la majorité des fidèles, ne peut ni parler leur langue avec amour, ni communier à leur histoire et aux justes aspirations de leurs âmes; que de fois, de part et d'autre, l'on se sent étreint par un malaise indéfinissable qui paralyse le ministère sacré, quand il ne va pas jusqu'à susciter des agitations funestes !

Là, au contraire, où les rapports spirituels entre le pasteur et son troupeau se doublent des liens et des sympathies de nature, les fonctions du ministère pastoral trouvent dans ces liens, sous l'influence de la grâce, un point d'appui ; et le prêtre qui les exerce, bon et serviable à l'égard de tous, conquiert sur les familles où se reflète l'image de sa race, un crédit et un ascendant qui assurent la paix et la félicité commune.

* * *

Dans la pensée de l'Eglise, ce n'est pas tout, néanmoins, de proclamer en théorie l'importance d'un clergé national : il faut en activer, par tous les moyens convenables, le recrutement.

Pie XI ordonne que l'on multiplie les fondations, trop rares et trop isolées jusqu'ici, de Séminaires pour élèves indigènes ; que " l'on rassemble le plus grand nombre possible de ces élèves, donnant de belles espérances " ; que " l'on s'applique à développer en eux, d'un côté, la sainteté que leur état réclame et l'esprit d'apostolat qui les prépare au sacrifice même de leur vie pour les membres de leur tribu ou de leur nation, de l'autre, la somme habituelle des connaissances profanes et sacrées requises chez les clercs. "

Cette préoccupation évangélique que le Pape manifeste et qu'il voudrait inculquer à tous les

clercs de missions, n'a-t-elle pas sa raison d'être dans les pays déjà éclairés des lumières de la foi, où cohabitent des populations d'origines et de nationalités différentes ?

C'est une vérité incontestable que les clergés nationaux, dignement formés, jouissent sur les fidèles d'une emprise qu'aucun autre clergé ne saurait avoir. Ce fait milite pour tous les temps et pour toutes les régions. Nous en concluons que les Evêques font une œuvre bienfaisante, très conforme aux désirs de l'Eglise et très agréable à Notre-Seigneur, en s'efforçant de recruter, pour les paroisses placées sous leur juridiction, des prêtres de la langue et de la race propres à ces milieux.

Cela, nous en convenons, n'est pas toujours facile. Et bien des circonstances défavorables peuvent ici entraver l'effort des meilleures volontés. Toutefois, n'y a-t-il pas lieu d'espérer que Dieu bénira ce qui s'entreprend pour sa gloire ? L'intérêt suprême des âmes d'où s'inspire la conduite des hommes apostoliques, parle, devant le conscience, un langage plus haut que toutes les voix profanes, et il demande des sacrifices qui ne sont, en définitive, qu'une très faible rançon, lorsqu'il s'agit du salut éternel de milliers de frères.

Plus il se fera, dans nos provinces canadiennes bilingues, de tentatives et de démarches fructueuses pour maintenir, dans la distribution des cures ou des charges paroissiales, le principe de l'équité

proportionnelle et de la représentation ethnique, plus l'Église catholique sera bénie, le Dieu de toute justice glorifié, la foi des croyants affermie, et l'union nationale consolidée.

* * *

Et ces heureux résultats, nous en avons la conviction, s'accroîtront davantage encore, si se réalise chez nous, dans sa pleine mesure, un autre vœu formulé par les Papes pour le clergé des pays infidèles.

Pie XI,¹ d'accord avec Benoît XV, juge intolérable " que les prêtres indigènes soient maintenus dans une situation en quelque sorte subalterne et réservés aux plus humbles ministères " ; il ne veut pas qu'on les tienne éloignés, même s'ils ont les qualités requises par le droit, des sièges et des honneurs épiscopaux. " Pourquoi, s'écrie-t-il avec une certaine vivacité, pourquoi empêcherait-on le clergé indigène de cultiver le champ qui lui appartient en propre et par droit de nature, Nous voulons dire, de gouverner le peuple qui est le sien ? " Il semble absolument conforme aux desseins de la Providence que chaque race soit appelée à régir, par ses fils les plus compétents, son propre domaine. C'est ce qui amène, sous la plume du Pape, ces autres paroles² :

1. Encycl. cit.

2. *Ibid.*

Ceux des indigènes qui, formés dans l'enceinte du Séminaire, se distingueront par la piété et l'intégrité de leur vie, par une aptitude particulière au saint ministère et à un savant enseignement des vérités divines, jouiront de l'estime de leurs compatriotes, même des dirigeants et des hommes cultivés. Dès lors, rien ne s'opposera plus à ce qu'ils soient heureusement mis à la tête des paroisses et des diocèses, lorsque, sitôt que Dieu le permettra, paroisses et diocèses seront constitués.¹

Ces directions, très claires, ne cadrent-elles pas avec la constitution même de l'Eglise, avec les données de son histoire et le caractère d'universalité de sa hiérarchie ? Ne sont-elle pas dictées par un sens très juste des aspirations et des susceptibilités naturelles des divers groupements humains, ainsi que des objectifs nécessaires et des devoirs tout apostoliques du ministère pastoral et épiscopal ?

L'Eglise de Dieu, a écrit Benoît XV,² est catholique ; elle n'est étrangère chez aucun peuple ni chez aucune nation ; et c'est pourquoi il est naturel que de chaque peuple sortent des ministres sacrés, en qui leurs compatriotes reconnaissent des maîtres pour leur enseigner la loi divine, des guides pour les conduire dans la voie du salut.

Nous ne dirons jamais assez combien il importe,

1. C'est en exécution de ces vues que quelques évêques Chinois seront prochainement consacrés dans la ville de Rome, le centre de la catholicité.

2. Lettre *Maximum illud*.

pour la conservation de la foi et la sanctification des âmes dans l'attachement et l'obéissance à l'Eglise romaine, que les Evêques dans leurs diocèses, comme les curés dans leurs paroisses, soient en pleine sympathie d'idées, d'esprit et de langage, avec la masse de leurs ouailles. Et dans un pays comme le Canada, où les deux langues maîtresses, le français et l'anglais, sont égales aux yeux de la loi, cette question de la nomination de Pasteurs de même race et de même parler que la majorité des fidèles, ne devrait, semble-t-il, faire l'objet d'aucune contestation sérieuse.

Nous nous abstenons de discuter le passé. Et, pleins de confiance dans la sagesse du Saint-Siège et l'efficacité de ses enseignements, nous voulons croire que les vues si nettement exprimées par l'Eglise, feront cesser toutes les compétitions déraisonnables, et assureront à chacun des éléments constitutifs du peuple canadien sa part légitime dans la culture de la vigne sacrée de Jésus-Christ.

SAINTE ANNE ET LE PEUPLE CANADIEN-FRANÇAIS¹

MESSIEURS ET JEUNES AMIS,

C E n'est pas sans émotion que je prends la parole sur cette terre de miracle, devant l'élite de notre jeunesse réunie autour de la grande Thaumaturge canadienne.

Laissez-moi vous le dire en commençant : nul endroit ne convenait mieux au Congrès annuel des membres d'une Association dont le programme se déploie comme une bannière glorieuse et guide les générations nouvelles dans la triple voie de la piété, de l'étude, et de l'action.

N'est-ce pas déjà une action très noble et hautement significative que ce concours de jeunes gens venus ici en pèlerins plus encore qu'en sociétaires, et dont l'œuvre intellectuelle s'accompagne d'une franche profession de foi catholique ? Ne sont-ce pas des études éminemment fructueuses que celles qui se font dans l'atmosphère ligurienne la plus pure, sous les regards d'une sainte à laquelle le

1. Discours prononcé à Sainte-Anne de Beaupré, le 10 mai 1925, devant l'Union Régionale de l'A. C. J. C.

monde chrétien doit la Mère du Verbe, la Reine des docteurs ? J'ajoute que, sur ce sol imprégné de surnaturel et consacré par d'inoubliables souvenirs, tout respire la piété la plus vive : piété envers Dieu qui, de sa main d'artiste, dessina le site enchanteur où allait surgir le sanctuaire le plus fameux de toute l'Amérique ; piété envers la patrie dont la côte de Beauré évoque magnifiquement l'image, en faisant passer sous nos yeux l'héroïsme obscur de nos premiers missionnaires, l'immortelle figure de notre premier évêque, le théâtre sanglant de nos premières luttes, le labeur acharné de nos premiers colons.

C'est, Messieurs, pour stimuler en vous cette double piété, pour affermir en vos cœurs les religieux sentiments qui vous animent tous et dont votre congrès porte si nettement la marque, que je veux vous parler ce soir du culte populaire établi en ce lieu ; que je veux vous montrer l'alliance féconde nouée, dès notre berceau, entre l'épouse vénérable du bienheureux Joachim et la race canadienne-française ; que je veux vous dire ce que sainte Anne est pour notre peuple, et ce que notre peuple doit être pour sainte Anne.

I

Nous voyons, dans l'histoire, certaines sociétés unies, par toutes les fibres de leur âme, à de saines

et fortes traditions qui en sont l'orgueil, l'apanage et la sauvegarde.

J'affirme sans hésiter que le culte de sainte Anne forme un des éléments caractéristiques de l'âme canadienne ; qu'il a marqué toute notre vie d'une empreinte puissante ; que ses origines, ses progrès, sa force de pénétration, son influence, son rayonnement, en font une dévotion vraiment nationale.

* * *

Au moment où se levait l'astre de nos destinées renaissait dans une partie de la France bretonne, à la suite de prodiges éclatants, l'antique vénération des habitants de cette contrée envers la mère de Marie.

Le culte des Bretons (comme d'ailleurs des Provençaux et de plusieurs autres peuples chrétiens) pour sainte Anne, date des premiers siècles, et leurs croyances robustes semblent s'enraciner dans la foi et les exemples de ce modèle des vertus familiales. Un sanctuaire lui avait été dédié par l'évêque de Vannes ; mais des barbares le ravagèrent, et il n'avait pas été relevé. L'herbe croissait sur ses ruines. Vers 1625, Dieu se servit d'un pauvre laboureur, à l'âme simple et docile, pour retirer miraculeusement de ces débris l'unique objet qui eût échappé aux fureurs sacrilèges : une statue de la sainte outragée. Des voix inconnues, des vi-

sions mystérieuses, des lumières révélatrices, prouvèrent aux plus incrédules l'intervention céleste. Sainte Anne reprit, aux acclamations du clergé et des fidèles, toute la place qu'elle avait jadis tenue dans la religion bretonne. La Bretagne entière s'ébranla, dans un mouvement d'extraordinaire dévotion à l'égard de celle en qui elle n'avait pas cessé de voir une protectrice bienfaisante. Et bientôt des provinces sœurs, et de diverses parties de la France, affluèrent vers Sainte-Anne d'Auray, devenue l'un des foyers les plus ardents de la piété catholique, d'innombrables pèlerins.

Comment nos ancêtres partis du pays breton, de la Normandie, de l'Ile de France, du Perche, du Poitou, de l'Aunis, n'eussent-ils pas apporté avec eux cette confiance singulière dont sainte Anne, là-bas, était l'objet ? Comment l'alliance de l'âme française et de sa patronne bien-aimée n'eût-elle pas suivi, au delà des mers, les pieux émigrés appelés par la Providence à fonder sur le sol canadien une nation nouvelle ?

Ce fut, certes, un souffle divin qui poussa vers Beaupré la barque des marins dont l'invincible foi jeta, ici même, les humbles fondements de l'œuvre admirable d'assistance et d'apostolat que nous avons sous les yeux. ¹

Et c'est donc par un dessein très visible de la

1. Voir R. P. Geo. Bélanger, *la Bonne Sainte Anne au Canada et à Beaupré*, ch. VIII (Québec, 1923).

sagesse et de la miséricorde divine que se créa dès lors, au cœur de la nationalité canadienne, l'union étroite et profonde qui éclate, tout le long de nos annales, entre sainte Anne et nous, entre les formes variées de son culte et l'étonnante vitalité de nos groupes ethniques.

* * *

Prêtons l'oreille au langage des textes.

Le 30 septembre 1665, la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, dans une lettre à son fils, marque en ces termes les premiers bienfaits accomplis pour nous à Beaupré :

A sept lieues d'ici, il y un bourg et une église de Sainte-Anne dans laquelle Notre-Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de la très Sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit recevoir la santé.

Le 25 juin 1680, Mgr de Laval rend à son tour ce remarquable témoignage :

Rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale de cette Eglise naissante que ces grâces signalées et la dévotion spéciale que portent à sainte Anne tous les habitants de ce pays, dévotion qui, nous l'assurons avec certitude, les distingue de tous les autres peuples.

Les années s'écoulent. La nation se développe.

De graves événements traversent et même bouleversent notre existence sociale sans que la piété envers sainte Anne se ralentisse.

Au contraire. Vers le milieu du siècle dernier, les pèlerinages déjà ancrés dans la tradition commune, prennent un essor nouveau. L'église de Beaupré, qui avait succédé à d'humbles chapelles primitives, ne peut plus contenir la foule croissante des fidèles. Du reste, elle menaçait ruine. Le 12 mai 1872, dans un mandement collectif, nos évêques recommandent à la charité générale des diocèses l'œuvre de reconstruction du sanctuaire de Sainte-Anne, et ils motivent leur appel en proclamant cette œuvre "religieuse et nationale à la fois."

Commentant, quelques semaines après, cette lettre solennelle, Mgr Bourget, évêque de Montréal, dans une circulaire empreinte du meilleur patriotisme, faisait voir quelle part immense la bonne sainte Anne eut dans la colonisation laborieuse de notre pays, et par quels signes manifestes cette grande Sainte ne cessa de montrer "qu'elle aime le Canada, et que le peuple canadien est son peuple chéri."

Dans un nouvel appel à la charité publique en date du 10 avril 1876, Mgr Taschereau qualifie de "monument national" l'église plus spacieuse dont les travaux se poursuivent et qu'il s'agit de parachever.

En 1909, les Pères du Premier Concile Plénier de Québec, au cours de leurs délibérations,¹ sont heureux de déclarer " que sainte Anne honorée par nos ancêtres d'un culte spécial dès les commencements de la colonie, semble avoir adopté comme domaine propre tout le pays canadien, et que de Beaupré comme de son siège principal, elle se plaît à distribuer à ceux qui les sollicitent, ses faveurs spirituelles et temporelles. "

Enfin, le 10 juillet 1922, c'est la même idée qui dicte aux Evêques canadiens cette lettre touchante dans laquelle ils déplorent la perte de l'insigne Basilique anéantie par le feu, et font aux fidèles du Canada un devoir " de concourir, dans la mesure de leurs ressources, à la restauration de ce temple religieux et national. "

* * *

Messieurs, nous ne pouvons en douter. Le culte de sainte Anne doit être considéré comme une partie intégrante du patrimoine spirituel de tous les catholiques canadiens sans doute, mais, plus particulièrement, des catholiques canadiens-français.

Les plus beaux noms de France ne sont-ils pas attachés, comme un trophée ancestral, aux origines canadiennes de ce culte ?

C'est à cette dévotion sincère, ininterrompue, que nous devons, pour une bonne part, l'exceptionnelle puissance de vie de nos familles et de nos paroisses. Par l'indicible attrait que Beaupré exerce, par le mouvement des pèlerinages, par les annales qui les enregistrent, par l'effet salutaire de ces prières publiques, par les prières privées, les neuvaines, les triduums, par les autels et les églises érigés sous le vocable de Sainte-Anne, par les nombreuses confréries établies en son honneur¹ et groupant sous son étendard des milliers d'âmes dévotes, notamment des mères de famille, par l'influence rayonnante de cette matrone d'élite penchée avec tendresse sur toutes les classes de notre société, son culte s'est incorporé à notre vie religieuse, domestique et même civile. Il s'est greffé sur notre amour pour Jésus et Marie. Il a envahi nos pensées. Il s'est incrusté dans nos cœurs. Il est entré dans nos habitudes les plus chères. Il s'est suspendu, talisman divin, aux murs de nos foyers et de nos temples, prêchant la confiance en Dieu, la fidélité au devoir, l'ordre, le travail, l'honnêteté, la paix. Il a été, entre les mains de la Providence, l'un des instruments préférés dont elle s'est servie pour sauvegarder notre foi, pour sanctifier nos mœurs, pour perpétuer notre race, pour la soustraire à des périls de tout genre, et pour la mainte-

1. La première, fondée à Notre-Dame de Québec, reçut ses règlements de Mgr de Laval, le 8 octobre 1678.

nir dans l'intégrité de sa nature et dans la jouissance de ses droits. ¹

Je le répète, Messieurs : la dévotion envers sainte Anne constitue l'une de nos plus précieuses traditions. Elle est liée à nos destinées. Elle se rattache de si près à toute notre existence qu'elle en paraît, pour ainsi dire, inséparable ; qu'elle suit invariablement le double courant de l'émigration et de la colonisation franco-canadienne ; qu'elle s'implante et se développe partout où les nôtres vont se fixer. Elle y porte toute la fécondité de sa sève, toute l'abondance de ses fruits.

* * *

De là ces multitudes de pèlerins qui, chaque année, pendant la belle saison, accourent ici non seulement des coins les plus reculés de notre province, mais de toutes les parties du Canada et jusque des Etats-Unis.

Dans cet empressement, faisons, si vous le voulez, la part de la curiosité humaine en quête d'émotions, de spectacles grandioses, de richesses

1. "On a parlé souvent du miracle canadien. Nous devrions être morts depuis cent cinquante ans, avoir perdu la langue de France et la foi de Rome. Et le français nous tient toujours aux lèvres, la foi au cœur. Ce miracle canadien, nous devons l'attribuer à notre chère Patronne" (R. P. Bélanger, *la Bonne Sainte Anne*, p. 173).

historiques et artistiques justement célébrées.

Pour le grand nombre de ceux qui s'acheminent vers ces lieux bénis, ce n'est là, en vérité, qu'un motif secondaire. Une autre préoccupation les pousse. Une autre vision les fascine. La foi et l'histoire leur disent qu'entre les hauteurs d'une colline favorable aux aspirations mystiques et les flots majestueux du grand fleuve, Dieu s'est réservé une zone de choix ; qu'il y a érigé un trône pour l'aïeule de son Fils ; qu'il a semé autour de ce trône les merveilles sans nombre de sa main : merveilles enfouies dans le secret des consciences ; merveilles qui frappent le regard, déroutent l'art et la science, rendent la force aux faibles, la vue aux aveugles, l'espoir aux désespérés, et redisent à tous les échos, en même temps que la puissance d'intercession des saints, l'infinie souveraineté du Maître absolu de tous les hommes et de tous les mondes.

Qui saura ce que notre peuple a puisé, aux pieds de sainte Anne, de lumière dans ses doutes, de courage dans ses luttes, de ressources dans ses infortunes, d'assurance dans ses angoisses, d'énergie dans ses défaillances ? Qui dira ce que chacun de ceux qui sont venus poser leurs lèvres sur les reliques de la Thaumaturge, a remporté avec lui de consolations et de grâces ?

Sainte Anne s'est montrée pour nous ce qu'elle fut, en réalité, de tout temps, ce qu'elle est officiellement depuis le 7 mai 1876 en vertu d'un dé-

cret du Saint-Siège : "la patronne particulière de notre Province."¹

* * *

Et ce n'est pas seulement sur nous que cette patronne généreuse verse ses bienfaits. Son action s'étend sur les fidèles de toute race, sur les clients de toute langue, sur nos frères séparés eux-mêmes qu'un instinct secret amène auprès d'elle, ou qui, du moins, lisent le récit de ses bontés et de ses œuvres.

Et c'est là, soyons fiers de l'affirmer, l'une des formes les mieux caractérisées de l'apostolat dont est faite la mission spéciale de notre peuple.

Aux pieds de l'image de sainte Anne s'opèrent, dans les âmes étrangères à notre foi, des phénomènes merveilleux. Accueillis avec bienveillance par les gardiens de ce sanctuaire, édifiés par la vertu des Pères et la piété des pèlerins, attendris par la vue et le prix des faveurs dont Beaupré est le théâtre, et introduits au cœur même de notre vie religieuse, plusieurs visiteurs incroyants voient tomber de leurs yeux l'épais bandeau d'erreurs et de préjugés qui les recouvrait. D'autres, sans se rendre sur le coup à l'évidence des faits et aux conclusions qu'ils imposent, ne peuvent éluder la force

1. On sait que saint Joseph est le premier patron du Canada, saint François-Xavier son second patron, et que saint Jean-Baptiste est le patron des Canadiens français, où qu'ils soient.

du problème que ces faits dressent devant eux ; et ils partent, l'esprit hésitant, la conscience en proie à des doutes, des troubles, des impressions, qui sont déjà pour eux le premier triomphe de la grâce.

Par l'attention qu'il éveille, par l'intérêt qu'il suscite, par les recherches qu'il fait naître, par les sympathies qu'il provoque, par la publicité souvent éclatante à laquelle il donne lieu, le culte canadien de sainte Anne rayonne victorieusement sur de vastes sphères du continent américain.¹

Et c'est ainsi que ce coin de terre où se révèle l'un des plus beaux aspects de notre vie catholique et française, porte en germe d'immenses moissons d'âmes ; qu'il exerce, par nous, une influence religieuse toujours grandissante et digne des peuples apôtres ; qu'il oppose à l'incrédulité la foi, au scepticisme l'espérance, aux convoitises terrestres les jouissances divines, au matérialisme américain le spiritualisme canadien.

II

Ce spiritualisme, Messieurs, n'est pas immortel. Les croyances d'un homme peuvent se perdre. L'honneur chrétien d'une famille peut s'altérer. La grandeur morale d'une nation peut sombrer. La fissure par où s'infiltré l'eau corrosive, peut entamer et même dissoudre les plus solides rochers.

1. Cf. R. P. P.-V. Charland, *Sainte-Anne d'Amérique*.

Malgré la vague d'idées perverses et de projets subversifs qui déferle sur presque toutes les plages, au milieu des incertitudes, des agitations et des conflits dont souffrent presque tous les pays, nous jouissons, nous français et catholiques de cette Province, d'une situation morale et sociale privilégiée. Tout, certes, n'est pas parfait chez nous. Mais nos familles, dans l'ensemble, sont bonnes ; nos populations, paisibles et croyantes. Notre Eglise est prospère.

Voulons-nous demeurer ce que nous sommes, ce que Dieu par son amour, par l'entremise de nos saints patrons et de la Bonne sainte Anne, nous a faits ? Payons à ces bienfaiteurs, à cette insigne bienfaitrice, le tribut de tous nos devoirs : devoir de vénération, devoir de reconnaissance, devoir d'intérêt religieux et de haut patriotisme.

L'homme ne prie jamais en vain ceux que le ciel honore.

Voyez la Bretagne, cette province de France si admirablement fidèle à ses traditions, et que la Révolution elle-même n'a pu ébranler dans sa foi. C'est d'elle qu'un orateur français disait il y a cinquante ans :

J'aperçois un peuple qui a su garder intacts, avec la foi de ses pères, les traditions de loyauté et d'honneur qu'ils lui avaient léguées ; un peuple qui a vu les révolutions passer sur sa tête sans se sentir atteint par leur souffle délétère ; un peuple au sein duquel la religion a conservé son empire, l'autorité son prestige, la vie de

famille son attrait et sa divine poésie ; un peuple qui, au milieu des assauts livrés à sa croyance, est resté là debout comme un roc de granit contre lequel sont venus se briser les efforts unis du schisme, de l'hérésie et de l'incrédulité.¹

Aujourd'hui encore, Messieurs, ces paroles ne sont-elles pas glorieusement vraies ? Et en ce moment même, la Bretagne n'offre-t-elle pas, dans sa foi profonde, l'un des meilleurs ressorts de cette lutte contre les lois laïques et les mesures antichrétiennes qui s'organise et se déploie au sein de la nation française ?

Cherchez la raison de ce fait. Vous la trouverez, partiellement du moins, dans la fidélité séculaire du peuple breton à Sainte-Anne d'Auray, dans son zèle à la visiter, à l'honorer et à la prier.

Les mêmes causes, disent les philosophes, produisent les mêmes effets.

De Sainte-Anne de Beaupré émanera pour nous, par l'action miséricordieuse du Seigneur, la vertu qui sauve les âmes, la force qui discipline les familles, l'esprit de justice et de concorde qui protège, dans la société, tous les droits et harmonise toutes les volontés.

* * *

Oui, Messieurs, c'est le désir de Dieu, traduit par d'infinies faveurs, que l'âme franco-canadienne

1. Freppel, *Disc. et panégyr.*, t. II, p. 15.

garde, pour la Bonne Sainte Anne, la confiance filiale que nos pères ne cessèrent de lui témoigner, et d'où nous pouvons espérer tant de grâces.

Je vous ai dit les fondements historiques de cette confiance. La théologie s'accorde ici avec l'histoire. Par sa mission qui touche de très près au Rédempteur lui-même, la Mère de Marie ne jouit-elle pas d'une sainteté suréminente et d'un crédit presque illimité ?¹

Dieu a voulu faire de la Côte de Beaupré un centre réputé et permanent des œuvres d'une pareille puissance. Et ce serait, pour nous, trahir la pensée divine que de négliger les moyens de salut attachés à cette terre d'élection. Ce serait, pour notre peuple, méconnaître ses intérêts les plus sacrés que de ne point recourir, dans les besoins qui le pressent, à l'intervention de sa céleste protectrice.

Les ennemis de Dieu se sont ligués contre le catholicisme, contre les nations qui le professent, contre les remparts qui le protègent. Nous ne pouvons échapper à cette déclaration de guerre mondiale. Les Pères du premier Concile Plénier canadien jetèrent il y a quinze ans, dans une lettre retentissante, le cri d'alarme. D'autres voix autorisées en ont répété les échos. C'est le devoir des nôtres de travailler de toute manière à entretenir " l'esprit chrétien dans la vie privée, dans la famille

1. Cf. saint Thomas, *Som. théol.* III, Q. XXVII, art. 5.

et dans la société." Nous ne serons forts contre le mal que par l'énergie, sagement réglée, du bien. Nous ne triompherons des puissances de l'enfer que par la toute-puissance du ciel.

Trempons donc nos armes aux sources de virilité que la main divine nous a ouvertes. Serrons nos rangs autour de la Souveraine dont tout, en ces lieux, atteste l'empire et célèbre les miséricordes. Faisons-nous un bouclier des prières et du crédit de cette Sainte si bienveillante dont le rôle, parmi nous, est d'assurer à notre race, à notre province, à notre pays, un destin de foi, de probité et de vraie grandeur.

* * *

Je parle à des jeunes gens dont la noble ambition est d'apprendre à servir Dieu et leurs frères, la religion et la patrie.

Vous êtes, mes jeunes amis, les hommes de demain, ceux que l'Eminentissime Secrétaire d'Etat de Pie X appelait "une grande espérance", ceux en qui le comte de Mun saluait avec son éloquence militante "les futurs soldats de l'Eglise," ceux que je nommerais volontiers, en termes plus humbles, mais non moins convaincus, "de futurs croisés de la vérité, du devoir et du droit chrétien." Vous allez sortir de ce congrès en répétant les paroles du Pasmiste¹: *Juravi et statui custodire judicia*.

1. Ps. CXVIII, 106.

justitiæ tuæ. C'est le serment des heures solennelles, la promesse des grands jours.

Ne laissez point sainte Anne sans lui confier cette promesse vaillante, sans mettre vos résolutions sous la garde de sa pensée, de sa vigilance et de son amour. Et, plus tard, quelles que doivent être vos fonctions, n'oubliez jamais par quelles vues de prédilection et de sagesse Dieu nous a ménagé, dans une patronne si compatissante, d'inépuisables réserves de santé physique et morale, des gages assurés de paix pour nos consciences, d'ordre et de prospérité pour tous nos groupements sociaux.

Priez sainte Anne chez vous. Venez la prier chez elle. Prenez part, quand vous le pourrez, à ces hommages publics que la piété lui décerne, à ces communs pèlerinages où la joie de l'âme compense les fatigues du corps, et qui, par l'entraînement général, par l'édification réciproque, par une ardeur capable de tous les sacrifices, ouvrent la voie des faveurs.

Certaines fêtes de Beaupré ne rappellent-elles point les grandes manifestations de Lourdes ?

Il y a des jours marqués de Dieu, et ensoleillés par sa grâce, où il semble que le souffle divin passe mystérieusement sur ces rives, et gonfle le cœur des fidèles en même temps qu'il fait frissonner leurs oriflammes et leurs fanions. Les âmes se sentent saisies par une sorte de magnétisme qui n'est pas de la terre. C'est le moment où un bras souverain

s'étend sur la nature, heurte et suspend ses lois, et pose soudainement, dans toute sa réalité, sous les yeux d'une foule frémissante, la forme humaine et vivante du miracle.

Moment de joie pour les affligés ! moment de triomphe pour la Thaumaturge, pour les catholiques et pour l'Eglise !

* * *

Que de fois l'ancienne basilique, témoin de ces fêtes saintes, n'a-t-elle pas retenti des chants de la prière, des hymnes de l'action de grâces ! Et combien ses murs, élevés par la piété canadienne, illustrés par les plus émouvantes cérémonies et par les plus éloquents témoignages de la gratitude publique, étaient chers à nos cœurs de chrétiens et de patriotes !

Pour nous rendre l'œuvre qu'ils symbolisaient, plus chère encore, il ne manquait qu'une chose : la consécration de l'épreuve. L'épreuve, Messieurs, est venue. Elle s'est abattue comme une catastrophe. Elle a angoissé tout un peuple. Nous avons tous pleuré l'église incendiée et partagé la douleur de ses anges tutélaires.

Grâces au ciel : nous la voyons, déjà, renaître de ses cendres, et nous aurons bientôt le bonheur de la contempler dans toute son élégance, dans toute sa majesté, et dans toute sa fraîcheur. Les fidèle-

les canadiens, ceux de notre sang surtout, se doivent à eux-mêmes de hâter par leurs aumônes l'heureux jour où sainte Anne pourra remonter, au centre renouvelé de son action, sur son piédestal d'honneur, et y recevoir nos hommages.

C'est alors que notre Patronne, fière des sacrifices faits pour sa gloire, conviera à son sanctuaire, d'une voix plus engageante que jamais, nos braves populations chrétiennes. Cette voix, pleine de tous les échos du passé, sera entendue. Les foules afflueront vers le temple aimé. Elles se presseront autour de la statue vénérée. Elles s'inclineront sur la trace des temps disparus. Elles rechercheront, sous l'éclat des dalles neuves, les vestiges de trois siècles de foi.

La vertu secrète déposée par Dieu à Beupré s'épanouira en œuvres de grâces, en fruits de bénédiction, dans un renouveau de puissance.

Sainte Anne veillera sur nous.

Sainte Anne paiera loyalement ce que nous aurons fait pour elle.

Digne héritier de ses pères, fidèle à lui-même et aux lois de son histoire, respectueux par-dessus tout de la royauté sociale du Maître suprême des nations, le peuple canadien-français, sous l'égide de sainte Anne, poursuivra avec courage, avec décision et avec succès, nous en avons la ferme confiance, l'accomplissement de sa mission et le cours de ses providentielles destinées.

LA PRIÈRE ET LA SCIENCE ¹

C'EST une coutume suivie dans toutes nos maisons d'éducation catholique, que la leçon du maître s'ouvre par un appel à la Sagesse d'en-haut et à l'Inspiration divine. Tous nos fondateurs de collèges, tous nos législateurs de séminaires, ont mis la prière à la base de l'étude.

Rien n'est plus raisonnable, ni plus approprié aux besoins intellectuels de l'homme, ni plus en harmonie avec les livres inspirés, ² que cette tradition.

Dieu est l'auteur de toute science.

Omniscient lui-même, comme la philosophie le démontre, il a créé pour la vérité les intelligences qui reflètent son image. Il leur a imprimé cette soif de connaître qui fait leur honneur et leur tourment. Et sa main toute-puissante tient dressée, et somptueusement déroulée, sous le regard curieux de nos sens et de notre esprit, l'immense toile où se dessinent les objets de la nature et les événements de l'histoire.

Ce n'est que par un secours soutenu de la Providence que l'intellect humain, même dans l'ordre

1. *L'Enseignement secondaire au Canada*, fév. 1922.

2. Sap. VII, 7.

naturel, s'applique à la recherche ou à la perception de ce qu'il ignore. Et le sentiment de l'humanité, interprété par les plus profonds penseurs, c'est que la science humaine n'est qu'une irradiation, fragmentée et affaiblie, de l'infinie Lumière qui est Dieu.

Nous devons à Pasteur ces belles paroles prononcées par l'illustre savant à l'Académie française, et gravées plus tard sur sa tombe : " Heureux celui qui porte en soi un Dieu, un idéal de beauté, et qui lui obéit : idéal de l'art, idéal de la science, idéal de la patrie, idéal des vertus de l'Évangile. " ¹ La pensée de Dieu est le flambeau d'où rayonnent sur les sommets spirituels de l'âme les conceptions de la science et toutes les formes du génie. Ce qui a dicté à l'immortel auteur de la *Divine Comédie* cette strophe où l'âme bienheureuse traduit son bonheur et nous découvre les secrets divins : ²

Le regard fixé sur la lumière éternelle,
Je m'enflamme à son divin rayon,
Et j'y vois vos pensées et leurs causes.

Pour orner notre esprit de ce rayonnement de la lumière incréée, l'effort personnel est sans doute une condition, voulue par Dieu, et incluse dans la loi commune du travail. Et c'est déjà, certes,

1. Antonin Eymieu, *La part des croyants dans les progrès de la science*, IIe P., p. 272 (2e éd.).

2. *Paradis*, ch. XI, v. 19-21.

rendre au Créateur l'hommage le plus noble, le plus légitime et le plus loyal, que d'user de nos puissances selon l'énergie qui leur est propre, et de chercher dans cet usage la perfection où nous devons tendre. " L'homme qui demande à connaître les causes adresse une prière à la Lumière. Ceux qui ont accepté cette connaissance naturelle de la cause première, ont inauguré la science dans l'antiquité. " 1

Mais cette prière purement implicite ne saurait suffire, ni dans l'ordre de la nature sensible, ni surtout dans le domaine des vérités spirituelles, à sauver l'homme du doute et à le préserver de l'erreur. Aux clartés de la raison se mêlent les ombres du mystère. D'innombrables systèmes encombrant les routes de l'esprit. Les opinions les plus étranges, les prétentions les plus contradictoires, s'y donnent libre cours. Flottant au souffle de tant de doctrines, l'homme ne sait très souvent où fixer sa pensée, où jeter l'ancre de ses convictions. Il sent le besoin d'une étoile qui éclaire sa marche, d'un magistère qui oriente son regard. Et il formule alors cette prière, tombée de lèvres protestantes, 2 mais qui montre quel cas le vrai savant fait du secours de Dieu :

Dieu tout-puissant, toi qui as créé l'homme à ton image et qui lui as donné une âme vivante afin qu'il

1. Ernest Hello, *l'Homme*, p. 186.

2. Eymieu, *ouv. cit.*, 1ère P., p. 185 (4e éd.).

puisse te chercher et régner sur tes créatures, enseignons à scruter les œuvres de tes mains, de telle sorte que nous croyions à Celui que tu as envoyé pour nous donner la science du salut et la rémission de nos péchés. Nous te le demandons au nom du même Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Ainsi priait le physicien anglican Maxwell.

Newman, le grand converti, n'était encore qu'à mi-chemin dans son ascension vers la vérité, lorsque, incertain de sa voie, il composa le poème célèbre où se revèlent l'angoisse de son âme et sa foi dans le Guide suprême à qui tous doivent obéir.

Conduis-moi, bienfaisante lumière. Au milieu des ombres qui m'environnent, oh ! conduis-moi. La nuit est noire, et je suis loin de mon foyer. Conduis-moi ! Garde mes pas. Je ne demande pas à voir la scène lointaine, un seul pas est assez pour moi.

Je n'ai pas été toujours ainsi ; je n'ai pas toujours prié pour que tu me conduises ! J'aimais à voir et à choisir ma voie. Mais, maintenant, conduis-moi. J'aimais le jour brillant, et, en dépit de mes craintes, l'orgueil dirigeait ma volonté. Ne te souviens pas des années passées.

Ta puissance m'a si longtemps gardé en sûreté ; elle me conduira encore, par les rocs et les précipices, les montagnes et les torrents, jusqu'à ce que la nuit finisse ; et, avec le matin, souriront ces visages d'anges que j'ai longtemps aimés et que j'ai perdus depuis peu. ¹

1. Trad. de Thureau-Dangin, *la Renaissance cath. en Angleterre*, tère P.

La forte intelligence de l'éminent penseur anglais servit admirablement le travail de sa conversion. Mais c'est sa prière humble et droite, ferme et ardente, qui dissipa finalement tous ses doutes et inclina sa raison docile sous l'empire de la croyance catholique.

“ La prière est l'acte tout-puissant qui met les forces du Ciel à la disposition de l'homme. ”¹ Par la prière, l'homme soulève sa pensée jusqu'à celle de Dieu. Il lui fait prendre contact avec l'Être essentiellement lumineux d'où jaillit toute science. Et de ce contact mystérieux, de cette union sublime, l'esprit humain remporte des clartés et des visions insoupçonnées. Tous les docteurs dont l'Eglise s'honore, tous ses fils qui se sont immortalisés dans le culte des sciences et des lettres, ont scellé leur gloire par l'humilité d'un recours à Dieu. Ils n'ont pas cru déchoir en recueillant à genoux, du Maître de toute vérité, quelques échos de son Verbe et quelques rayons de sa doctrine.

Saint Thomas puisait dans une oraison fervente la solution des problèmes les plus graves. Arrêté, racontent ses biographes,² dans son *Commentaire sur Isaïe*, par l'obscurité d'un texte dont il ne pouvait pénétrer le sens, l'humble religieux se mit en prières ; puis bientôt, favorisé d'un colloque céleste, il dicta à son secrétaire, dans le silence de

1. Lacordaire, *Pensées choisies*.

2. Chan. Didiot, *le Docteur Angélique saint Th. d'Aquin*, ch.VII.

la nuit, ce qu'une voix surnaturelle venait de lui apprendre.

Aussi, à ceux qui le consultaient sur les meilleurs moyens de s'instruire, le saint docteur conseillait-il, par-dessus tout, la pureté de la conscience et l'exercice assidu de la prière. Et il composa lui-même, pour les étudiants, une prière très belle dans laquelle on demande à Dieu, le principe de toute lumière et de toute sagesse, " la pénétration de l'esprit, la fidélité de la mémoire, le secret d'une étude fructueuse, la subtilité de l'interprétation, et la grâce féconde du langage. " ¹

Saint Charles Borromée rattachait à l'assistance divine, pieusement implorée, les succès et les fruits de l'éloquence religieuse. Voici quelques-unes des règles qu'il traçait au prédicateur : ²

Avant chaque sermon, il devra purifier sa conscience par la réception du sacrement de pénitence, prier, étudier ce qu'il devra dire ; quand il sera fixé et aura bien déterminé les divers points de son discours, il devra méditer de manière à exciter en lui-même l'ardeur et le zèle qu'il veût communiquer aux autres. Mais la nuit surtout qui précède le sermon, il se livrera à la préparation immédiate d'une prière ardente ; il demandera à Dieu, l'auteur de toute sagesse et de toutes les saintes vertus, l'inspiration dont il a besoin, et, pour ses auditeurs, les meilleures dispositions d'esprit et de cœur, afin qu'ils puissent profiter des dons de Dieu. Notre époque ne manque pas d'hommes qui ont l'habitude de

1. Angelini, *Sancti Thomæ preces* (Rome, 1875).

2. Chan. Sylvain, *Hist. de saint Charles Borromée*, t. III, ch. 47.

solliciter ces grâces non seulement avec larmes, mais encore en se donnant la discipline.

L'un des controversistes catholiques les plus renommés, Bellarmin, jésuite et cardinal, avait pour l'oraison le plus vif attrait. Il passait à genoux l'heure que la règle de saint Ignace assigne à cet exercice le matin, et durant le jour il reprenait souvent le chemin de l'oratoire. " Il faudrait, disait l'éminent théologien, imiter Moïse qui entraînait souvent dans le tabernacle, et en sortait mieux instruit de ce qu'il devait faire pour le bien de son peuple. " ¹

Que de savants laïques ont allié, dans un même esprit de foi, l'effort de leur raison et les pratiques de la prière ! Ces pratiques, ils n'ont pas eu honte, bien mieux ils se sont fait une gloire de les recommander.

Pour ne parler que des modernes, le philosophe Ollé-Laprune veut ² que, dans la tâche intellectuelle et morale de l'heure présente, les chrétiens comptent tout ensemble sur le secours de Dieu qui est le maître par excellence et sur leur propre labeur.

Le célèbre astronome LeVerrier, dont les travaux sur la mécanique céleste occupent dans l'histoire de la science une place si considérable, savait

1. Coudere, *le Vén. Card. Bellarmin*, t. II, p. 242.

2. *La Vitalité chrétienne*, (Paris, 1904).

interroger, par delà les astres, le Créateur qui les a faits. Sa foi était haute et franche. Il avait placé un Crucifix dans la grande salle de l'Observatoire, théâtre de ses recherches ; et il signifiait, par là, ne vouloir travailler que sous le regard divin.¹

C'est un médecin distingué, le Dr Grasset, qui, dans un discours jubilaire, célébrait à l'instar du plus glorieux symbole une médaille commémorative " montrant le laboratoire et l'oratoire, côte à côte, adossés l'un à l'autre, non comme deux citadelles ennemies, mais comme deux monuments alliés, s'étayant mutuellement et se complétant pour accroître le plus possible le bonheur et la consolation de l'homme. " ²

Parlant d'une difficulté qui l'avait longtemps tenu en échec, le grand mathématicien allemand Gauss écrivait à un de ses amis : ³ " Enfin, il y a deux jours, j'ai réussi, non par suite de mes pénibles efforts, mais, pour ainsi dire, uniquement par la grâce de Dieu. " ⁴

Le savant français Seguin, réunissait chaque jour " les membres de sa famille, avec ses hôtes et ses domestiques, pour faire dans la chapelle la prière en commun. " ⁴

Un autre savant français, Hautefeuille, assistait,

1. Eymieu, *ouv. cit.*, 1ère P., p. 66.

2. Id., *ibid.*, t. II, pp. 170-171.

3. Id., *ibid.*, t. I, p. 16.

4. Id., *ibid.*, t. I, p. 98.

comme le plus humble fidèle, aux offices de sa paroisse. Et ses amis ont résumé sa vie par ces mots si simples et si pleins : " prière, travail, charité " ¹ ; trilogie qui fut l'histoire admirable d' Ampère, de Cauchy, de Secchi, d'une infinité de représentants, très doctes et très réputés, de la science, formés à l'école catholique.

Le rôle de la prière dans l'acquisition de la science ne saurait être plus efficacement démontré.

Terminons cette preuve par le témoignage d'un homme qui fut lui-même, en même temps que le chef suprême et vénéré de l'Eglise du Christ, l'une des plus fortes têtes du siècle dernier. Dans sa fameuse encyclique sur la restauration des études scolastiques, Léon XIII place cette œuvre vitale sous le patronage de Dieu.

Tous nos efforts, écrit-il, ² seront vains, si notre commune entreprise n'est secondée par Celui qui s'appelle le *Dieu des sciences* ³ dans les divines Ecritures, lesquelles nous avertissent également que *tout bien excellent et tout don parfait vient d'en-haut, descendant du Père des lumières* ; ⁴ et qui ajoutent ailleurs : ⁵ *Si quelqu'un a besoin de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement et sans rien reprocher, et elle lui sera accordée.* En cela, suivons l'exemple du Docteur angélique, qui ne s'a-

1. Id., *ibid.*, t. I, p. 254.

2. Encycl. *Æterni Patris*, 4 août 1879.

3. 1 Reg. II, 3.

4. Jac. I, 17.

5. *Ibid.*, I, 5.

donnait jamais à l'étude ou à la composition avant de s'être rendu Dieu propice par la prière, et qui avouait avec candeur que tout ce qu'il savait, il le devait moins au travail de son esprit qu'à l'illumination divine.

Ces paroles du Pape, ces sentences de l'Écriture, sont décisives. Elles ne font, d'ailleurs, que confirmer une vérité mise en pleine évidence par la raison philosophique et par le langage des siècles chrétiens.

BELLARMIN ET SAINT THOMAS¹

D'heureuses circonstances et des fêtes mémorables rapprochent cette année, dans le souvenir des hommes comme dans les actes de l'Eglise, deux grands noms : Robert Bellarmin et Thomas d'Aquin.

Aux acclamations de l'univers catholique, le vénérable Bellarmin, par un décret solennel du Saint-Siège, a été déclaré bienheureux. Le discours prononcé, à cette occasion, par Pie XI, est un éloge vibrant et enthousiaste du célèbre Cardinal qui, par l'austère pureté de sa vie, son parfait renoncement, son zèle pastoral et son amour des âmes, monta si haut dans l'échelle de la sainteté, et dont les écrits témoignent de la science théologique la plus vaste et du dévouement le plus intrépide à la cause de la vérité.

D'autre part, la présente année marque, dans l'universelle allégresse, le sixième centenaire de la canonisation de l'angélique docteur saint Thomas. En effet, " le 18 juillet 1323, cédant à de nombreuses instances des princes et des rois, des prélats les plus considérables du monde entier et aussi des grandes Universités, Jean XXII, résidant alors à

1. Le *Canada français*, oct. 1923.

Avignon, canonisa solennellement notre frère Thomas d'Aquin, que déjà la voix publique appelait saint, et dont l'Eglise avait de diverses manières exalté la doctrine. " 1

Recevant, le 18 mars, en audience publique les membres de l'Académie romaine de Saint Thomas qui résident à Rome, Pie XI, en qui il faut saluer le plus illustre fils de la renaissance thomiste due à Léon XIII, disait de son côté :

Elle est lumière, la doctrine de Thomas, lumière qui descend de Dieu et remonte à Dieu. Oui, vraiment, dans cet homme en qui, comme on l'a si bien dit, la vertu et la doctrine s'unissent pour faire de lui le plus savant des saints et le plus saint des savants, l'infinie Sagesse a voulu imprimer la plus large trace d'elle-même et allumer un des rayons les plus brillants de son immortelle clarté.

Le Pape annonçait dès lors son intention de célébrer dignement le sixième centenaire de la canonisation de l'Ange de l'Ecole. Et nous savons en effet que, comme prologue de ces fêtes, une encyclique a été publiée, dans laquelle nous lisons cette importante déclaration du Saint-Père touchant saint Thomas :

Il nous est agréable de confirmer les éloges donnés par Nos prédécesseurs à ce divin génie, et d'y ajouter encore en appelant, non seulement Docteur angélique,

1. Lettre du T. R. P. Theissling, Maître Général des Dominicains, 7 mars 1923.

mais *Docteur commun de l'Eglise*,¹ celui dont l'Eglise fait sienne la doctrine, ainsi que le prouvent tant de documents de tous genres.²

Lorsqu'on jette les yeux sur les deux religieux dont l'Eglise vient d'évoquer la gloire, et qui, l'un au XIIIe siècle, l'autre au XVIe, illustrèrent si magnifiquement l'Ordre de saint Dominique et la Compagnie de Jésus, l'on remarque entre eux de frappantes similitudes de vie et de science où apparaît comme une sorte de spirituelle parenté.

I

Nous ne parlerons pas des contradictions que ces deux hommes, dès leur jeunesse, eurent également à subir de la part de parents faibles ou

1. Ce sera l'éternel honneur de l'Ordre dominicain d'avoir vu croître à l'ombre de ses couvents, pour le bien de toute l'Eglise, cette personnalité puissante dont les origines se rattachent à trois grandes familles nationales, la famille italienne par les comtes d'Aquin, la famille allemande par la maison de Souabe, la famille française par la noblesse Normande, et qui de ce fait même, et par les trois phases de sa culture d'esprit, celle d'Italie, celles de Cologne et de Paris, préluait en quelque sorte à l'universalité de son action doctrinale (cf. Chan. Didiot, le *Docteur angélique saint Thomas d'Aquin*, ch. I).

2. "*Doctor communis*. Saint Thomas est le Docteur de toute l'Eglise, il est aussi le Docteur de toutes les sciences, de tout le savoir humain. Il reflète l'intelligence divine ; il y participe à un tel point que le monde se demande s'il n'est pas la plus puissante empreinte de l'Esprit divin." (Pie XI, alloc. devant le Collège Angélique, 1925).

aveugles, pour obéir à l'appel de leur sainte vocation. Cette vocation même nous présente, dans leurs existences comparées, plusieurs points de ressemblance qu'il paraît intéressant de noter.

Dans ses écrits ¹ sur le clergé régulier, et sur les vœux par lesquels l'âme détachée des sens, des biens terrestres et d'elle-même, tend de toutes ses forces vers la perfection, saint Thomas nous a laissé une admirable théorie de la sainteté religieuse.

Or, de quel éclat cette conception si haute et si juste du parfait religieux ne resplendit-elle pas dans toute la vie du Saint ! Et avec quelle grandeur d'âme et quelle fidélité n'a-t-il pas mis en action le beau programme surnaturel que sa plume, merveilleusement sûre, a tracé !

On le surnomma le *Docteur angélique*, " puisqu'en lui des mœurs angéliques s'unirent à l'élévation de l'intelligence et à l'abondance des grâces divines par lesquelles l'homme vivant sur terre devient citoyen du ciel. " ²

Son amour de la pureté lui fit remporter sur les puissances du mal l'un des plus nobles et des plus glorieux triomphes que les annales de la continence aient jamais enregistrés. Et l'énergie qu'il déploya dans cette lutte fameuse de l'esprit contre la chair,

1. Som. théol. II-II, QQ. CLXXXVI-CLXXXIX ; Opusc. XVII-XIX.

2. T. R. P. Theissling, *lettr. cit.*

servira éternellement d'exemple aux jeunes et chastes cœurs.

Son amour de la pauvreté le fit renoncer à la fortune d'une grande famille et d'un grand nom, et ensevelir sous la bure des espérances qu'un vaste patrimoine lui offrait. Et lorsque Guillaume de Saint-Amour déclara la guerre aux Ordres mendiants, ce fut ce descendant des comtes d'Aquin, transformé en humble moine, qui prit bravement leur défense.

Son culte de l'humilité le porta à refuser l'abbaye du Mont-Cassin, et, plus tard, l'archevêché de Naples. Et seule l'obéissance, en face d'un ordre formel, eût pu triompher de son invincible modestie.

Ces traits si caractéristiques de l'éminente sainteté du prince des théologiens et du plus grand des fils de saint Dominique, nous les retrouvons à un degré remarquable dans cet autre théologien, fils distingué de saint Ignace de Loyola, que le Saint-Siège vient d'inscrire au rang des bienheureux : le cardinal Bellarmin.

Pie XI célèbre en lui¹ " une vie tout immaculée, une vie d'exquise pureté non seulement dans le sens le plus strict et propre du mot, mais dans toute l'extension du terme, c'est-à-dire l'absence de toute tache, l'innocence totale qui plaît au regard de Dieu,

1. Discours mentionné plus haut.

si complète que l'œil le plus scrutateur ne saurait découvrir dans cette vie ce qu'on pourrait appeler une légère faute délibérée. Et en même temps qu'une telle pureté, un magnifique détachement de tous les biens, de toutes les richesses terrestres, jusqu'au dépouillement complet, jusqu'au renoncement parfait. ”

A l'exemple de saint Thomas, Bellarmin eût voulu se dérober aux dignités ecclésiastiques. Mais il ne le put, et la soumission due au Chef suprême de l'Eglise le contraignit d'accepter le chapeau cardinalice et l'archevêché de Capoue. “ Bellarmin, poursuit Pie XI ¹, nous enseigne comment les plus grands honneurs peuvent et doivent s'accorder avec l'humilité de l'esprit, comment l'élévation et la position sociale et hiérarchique peuvent et doivent se concilier avec le détachement de tout ce qui est splendeur et gloire terrestre. ”

Respectueux de l'autorité, bienveillant, affable, il ne fut pas courtisan. Il abandonnait aux mœurs des cours, et aux ambitions des têtes poudrées et parfumées, les sottes complaisances de la vanité et les bassesses de la flagornerie et du mensonge. Il se montrait d'autant plus digne de ses hautes fonctions qu'il en parlait avec plus de réserve, et que cette dignité se reflétait davantage dans la modestie de ses attitudes et la droiture désintéressée de sa vie.

1. *Ibid*

En un siècle où l'on confond si aisément le bruit avec le bien, le mérite avec la réclame, et où tant de médiocrités cherchent à dissimuler leur indigence sous le manteau d'autrui, il importe de maintenir, à la suite de l'Eglise elle-même, l'échelle véritable des valeurs.

II

Imitateur des vertus et de la sainteté monacale de saint Thomas d'Aquin, Bellarmin se forma de bonne heure à l'école de haute doctrine du grand docteur, et nous croyons pouvoir le considérer, en dehors de l'Ordre dominicain, comme l'un de ses plus fervents disciples.

* * *

La nature l'avait doué de ce que Pie XI appelle " une intelligence géniale. " La facilité de son talent à la fois souple, élevé et méthodique, était merveilleuse.

Voué pendant quelques années à l'enseignement des lettres, il profita de cette fonction pour pénétrer tous les secrets de la langue latine qu'il sut manier avec une rare élégance sans doute, mais surtout avec une extrême clarté. L'on admire dans sa phrase, d'une très agréable lecture, cette propriété des termes, cette simplicité et cette transpa-

rence, qui rendent les écrits de saint Thomas si limpides.

C'est à Padoue que Bellarmin fit ses études de théologie, d'après la "Somme" de l'angélique Docteur commentée par ses maîtres. Une circonstance, très honorable pour lui, indique tout ensemble ses très rapides progrès et le genre de formation doctrinale qu'il reçut alors. "Six mois environ après avoir commencé sa théologie, Bellarmin, dit l'un de ses historiens,¹ fut appelé à un honneur pour lequel, d'ordinaire, les vétérans de l'étude sont seuls désignés : il reçut l'ordre d'aller soutenir, dans la cathédrale de Gênes, un assaut public de théologie. Il s'agissait de défendre, deux jours de suite, devant la Congrégation provinciale de la Compagnie, et en présence d'un auditoire d'élite, des thèses sur la Rhétorique d'Aristote, la Logique, la Physique, la Métaphysique, les Mathématiques et la *Somme* de saint Thomas. Il le fit avec un succès que tous ses historiens s'accordent à célébrer."

* * *

Bientôt jugé mûr pour les plus graves responsabilités de la parole publique, le jeune théologien fut envoyé par ses supérieurs à Louvain où il demeura sept ans.

1. J.-B. Coudere, S. J., *le Vénérable Cardinal Bellarmin*, t. I, p. 70.

Cette ville célèbre devint pour lui le théâtre d'un double ministère également glorieux, le ministère de la prédication et celui de l'enseignement.

Les sermons qu'il y prononça, et qui groupèrent autour de sa chaire des foules immenses, montrent bien que la scolastique dont les prédicateurs se sont nourris, n'a rien qui paralyse l'élan de leur éloquence. Saint Thomas, tout en professant la théologie à l'Université de Paris, prêcha lui-même très fréquemment et avec une efficacité souveraine. La prédication de Bellarmin eut un succès extraordinaire, attesté par des conversions nombreuses.

Son enseignement théologique ne suscita point de moindres témoignages de la faveur publique. On accourait de loin pour l'entendre. Il expliqua pendant six ans la "Somme" de saint Thomas. "La première partie de cet ouvrage l'occupa deux ans, la seconde partie trois ans, et il consacra à la troisième partie sa sixième année." ¹ Bellarmin put ainsi approfondir, avec toute la maturité d'un maître, non seulement les thèses dogmatiques, mais encore les doctrines morales de l'Ange de l'Ecole. "Ses leçons manuscrites sont conservées à Rome, dans la bibliothèque Vaticane. Elles forment quatre volumes, et seraient un Commentaire intéressant de la *Somme* de saint Thomas." ²

1. Notes autobiographiques de Bellarmin (n. XXVIII).

2. Coudere, *ouv. cit.*, t. I, p. 92.

Ce texte théologique sans rival, expliqué par Bellarmin dans l'une des plus célèbres Universités de l'Europe, marqua en son esprit une empreinte profonde. Il découvrit à ses yeux l'immensité de l'horizon sur lequel s'était promené, calme et perçant, le regard d'aigle du moine d'Aquin.

Nous ne prétendrons, certes, pas que cette influence ait été l'unique facteur de sa supériorité. Elle contribua du moins, dans une large mesure, à élever son intelligence, à affermir son jugement, et elle projeta sur toute sa carrière de controversiste et d'écrivain la lumière bienfaisante du grand génie thomiste. Elle lui permit, dès cette époque, de réfuter victorieusement les erreurs du chancelier même de l'Université de Louvain, Michel Baius.

* * *

Bellarmin a pris rang parmi les théologiens les plus réputés. Il est une autorité que l'on cite, un docteur dont on recherche l'avis. Trop supérieur pour n'être point personnel, il a ajouté à la tradition théologique des écoles les plus fameuses le splendide rayonnement de sa propre pensée.

Malgré son estime sincère pour l'auteur de la "Somme" qu'il vénère comme un maître, nous ne surprendrons personne en disant qu'il n'adopte pas toujours, sans le moindre désaccord, ses vues et ses conclusions.

Bellarmin, par exemple, refuse d'admettre la distinction réelle professée ouvertement, et à bon droit, croyons-nous, par saint Thomas, entre la grâce sanctifiante et la vertu de charité. De même, dans sa façon d'entendre et d'expliquer la grâce efficace, tout en se réclamant de saint Augustin qui fut l'un des ancêtres de l'école thomiste, il enseigne un congruisme, basé sur la science moyenne, que nous estimons, dans le fond, opposé au véritable sentiment du Docteur angélique. Nous avons, dans notre traité de la grâce, très nettement indiqué cette divergence.

Mais, si nous nous sommes permis, en certaines questions plus ou moins graves, d'exprimer, très humblement, une opinion différente de la sienne, nous n'en gardons pas moins, pour le savant jésuite proclamé tout récemment bienheureux, une admiration et un culte qui datent de nos premières études cléricales.

A l'instar de l'Ange de l'Ecole dont il fréquentait si assidûment les écrits et dont il appréciait si hautement la doctrine, Bellarmin s'occupait, par amour de l'Eglise et des âmes, de politique chrétienne.

Saint Thomas avait tracé aux princes, en divers articles de la " Somme ", et en deux opuscules souvent cités et d'une grande importance sociale, le programme d'un gouvernement chrétien.

Bellarmin ne s'est pas contenté de définir, à son

tour, les principes où s'appuie l'autorité civile,¹ et les devoirs qui lui incombent à l'égard de la religion.² Dans une série de portraits fort instructifs et fidèlement peints, il fait passer sous nos yeux, comme dans une riche galerie, les chefs d'Etat les plus dévoués à Dieu et dont la vertu éclata davantage : d'une part, dans l'Ancien Testament, Joseph, Moïse, Josué, David, Ezéchias, Josias, Josaphat, Judas Machabée ; de l'autre, dans l'ère chrétienne, Théodose, Tibère-Constantin, saint Wenceslas, saint Henri, saint Etienne, saint Edouard, saint Léopold, saint Louis, le Bienheureux Amédée, saint Casimir.

On s'explique la haute confiance dont les Papes voulurent honorer un écrivain religieux aussi distingué que Robert Bellarmin.

Comme, avant lui, Thomas d'Aquin chargé directement par Urbain IV de différents travaux, entre autres, de la composition de l'Office du Très-Saint-Sacrement, le docte Jésuite, se rendant à la demande expresse de Clément VIII, composa en italien un catéchisme qui eut une grande vogue.

Il était à cette époque, ce que fut, de son temps, le grand docteur dominicain : le théologien le plus écouté du Saint-Siège.

* * *

1. *Traité des Laïques.*

2. Polémique avec Jacques II, et traité des *Devoirs* et des *Vertus* d'un prince chrétien.

Ce qui toutefois, dans le domaine intellectuel, a le plus illustré Bellarmin et répandu sur son nom une gloire impérissable, ce sont ses œuvres de controverse.

Pie XI, dans le discours où il proclamait naguère officiellement ses vertus, vante sa science, "aussi vaste qu'elle est haute et sublime," et il ajoute que "c'est le mérite non seulement de son adhésion au vrai, mais de sa défense intrépide, sans lacune ni défaillances, de la vérité, qui a fait de Bellarmin, au ciel de l'Eglise, un astre de première grandeur, un des plus vigoureux controversistes catholiques."

Bellarmin avait quatre ans, lorsque Luther mourut. Ce jeune contemporain des ruines lamentables accumulées dans les esprits par la Réforme, était destiné par la divine Providence à dresser contre le souffle destructeur du libre examen un rempart inébranlable de science, de fermeté et de bon sens. Il devait être contre les hérésies, par ses nombreux traités d'Apologie catholique, ce qu'avait été contre les infidèles, dans sa *Somme contre les Gentils*, saint Thomas.

Les "Controverses" de Bellarmin se distinguent par l'ampleur des matières, l'étendue de l'érudition, l'abondance de la doctrine, la force pénétrante des arguments et des réponses aux attaques contre la foi. L'auteur y aborde tous les points de dogme entamés par l'erreur protestante : l'Eglise et le Souverain Pontife, le péché originel, la

grâce, la justification, les bonnes œuvres, les sacrements, le célibat des prêtres, le purgatoire, les indulgences, le culte des saints, de leurs reliques et de leurs images. Il reproduit loyalement, presque toujours d'après le texte, et dans toutes leurs diversités et leurs nuances, les opinions des adversaires. Il établit contre eux, par les Écritures dont il fouille le sens, par les Saints Pères qu'il possède à fond, par le témoignage des meilleurs théologiens, et par ses propres raisonnements, la vérité catholique. Et ce travail fait, il démolit une à une, avec une belle sérénité d'esprit, mais aussi avec une implacable vigueur de logique, toutes les objections et toutes les arguties par lesquelles les chefs de la Réforme, Luther, Mélancton, Calvin, Swingle, Carlostad, ont cru triompher du catholicisme.

Or, dans cette œuvre compréhensive et puissante qui venge si glorieusement la cause de la foi, le théologien préféré sur lequel s'appuie l'auteur, c'est saint Thomas d'Aquin. Dans la plupart des questions qu'il traite, Bellarmin emprunte à ce témoin de la tradition, à ce champion de la vérité, non seulement l'autorité irréfragable de son nom, mais la substance même de son argumentation et de sa pensée. Le mérite du controversiste n'en est pas, pour cela, amoindri. Au contraire, on lui sait gré d'avoir étayé son Apologétique d'une base rationnelle aussi sûre, d'un élément et d'une armature qui défie tous les assauts.

Après plus de trois siècles, les *Controverses* de Bellarmin ont gardé toute leur actualité. Et rien, dans ce genre de théologie polémique spécialement dirigée contre le protestantisme, ne peut leur être comparé, sauf l'*Histoire des Variations* de Bossuet.

Bellarmin et Bossuet ont, tous deux, élevé, à l'honneur de l'Eglise romaine et des croyances catholiques, d'immortels monuments.

Mais ces monuments diffèrent par le dessein immédiat qui en a dicté le plan. L'œuvre de Bellarmin est principalement dogmatique ; celle de Bossuet est plutôt historique. Bellarmin semble pénétrer plus avant dans la nature des dogmes qu'il défend, et dans l'analyse des erreurs qu'il réfute ; sur chaque point déterminé, il épuise tout ce que la Bible et les Pères, les documents positifs et la raison scolastique, offrent de plus convaincant, et il suit dans la démonstration de ses thèses, et dans les remarques qu'il oppose aux affirmations captieuses et multipliées de ses contradicteurs, l'ordre même des matières. Bossuet s'affranchit de cet ordre, et laisse courir sa plume au gré des avancés et au hasard de la vie des Réformateurs. Il fait, de ces hommes audacieux, une peinture caractéristique, d'un réalisme saisissant. Il met à nu, avec une singulière finesse d'esprit et une admirable opportunité de doctrine, leurs prétentions orgueilleuses, leurs variations de toute

sorte, leurs contradictions sans nombre, l'extrême incohérence de leurs professions de foi. Il étale sous les yeux du lecteur les oppositions et les querelles des sectes rivales enfantées par la Réforme et luttant les unes contre les autres, les changements d'opinion et les fluctuations de conduite des hérésiarques et de leurs disciples considérés dans les diverses phases de leur évolution religieuse.

Bref, Bellarmin démontre, contre les protestants, le dogme catholique par la force même de la vérité immuable.

Bossuet le démontre à son tour par l'incroyable versatilité de ses opposants, les interminables palinodies d'idées et de langage des ennemis de l'Eglise.

Tous deux, au surplus, donnent en leurs écrits des preuves éclatantes de cette forte culture thomiste qu'ils reçurent et affectionnèrent, et dont le sceau, chez eux qui s'y prêtent avec amour, s'imprime si profondément.

III

Dans son encyclique récente sur Thomas d'Aquin, et dans l'éloge qu'il a fait, il y a quelques mois, de Bellarmin, Pie XI nous montre, en ces religieux, deux des plus beaux modèles que l'histoire de la science catholique puisse offrir aux générations contemporaines.

Il dit de l'un :

On peut affirmer sans hésitation que saint Thomas a élevé la théologie à son plus haut sommet ; car il a possédé parfaitement la connaissance des réalités divines, et il a été orné d'une raison philosophique merveilleuse.

Il dit de l'autre :

Bellarmin ne se contente pas de nous montrer que la foi et la science peuvent vivre en bonne harmonie ; il nous apprend quel profit la science tire de la foi, le besoin même que la science a de la foi, ne fût-ce qu'à raison de la piété et de la pureté de la vie que la foi seule peut restaurer et sauvegarder.

Joignons dans notre estime le grand controversiste si hautement loué par l'Eglise, et l'incomparable théologien dont on commémore cette année, après six siècles, la canonisation glorieuse. Et que cette estime se traduise par des actes sincères d'imitation de ces nobles athlètes de la foi : imitation de leur attachement inaltérable à la vérité ; imitation de leur commune droiture d'esprit et de cœur ; imitation de leur modestie dans le succès, de leur désintéressement dans la gloire.

Des hauteurs où ils se sont élevés par leur humilité plus encore que par leur science, Thomas d'Aquin et Bellarmin s'accordent pour nous enseigner la suprême leçon de la vie, celle qui inspira toute leur existence et qui doit gouverner la nôtre : faire rayonner sur le monde la lumière de Dieu, et ramener vers Dieu, par la prière, par l'exemple, par la parole persuasive et appropriée, le monde qui s'en éloigne.

LE CARDINAL BÉGIN

LE 24 juillet dernier, se déroulait à Québec une scène inoubliable.

Le long des édifices drapés de deuil, dans l'attitude d'un respect empreint d'émotion sincère et de douleur contenue, une multitude énorme où se mêlaient toutes les conditions et tous les âges, ouvrait ses rangs pour livrer passage au plus imposant de tous les cortèges. Le chef d'une Eglise, le père d'un peuple, s'avavançait une dernière fois dans les rues de la ville qui l'avait si souvent acclamé, et à travers les foules qu'il s'était plu si fréquemment à bénir, pour se dérober bientôt et sans retour aux regards mortels. L'une des plus hautes dignités de la terre allait s'éclipser pour toujours dans l'ombre et le silence du tombeau.

Ce spectacle dramatique eût fait jaillir des larmes, il eût fait éclater des sanglots, si la douleur commune n'avait été dominée par une juste et religieuse fierté, par ce sentiment profond, instinctif et universel, que nous assistions en vérité, non à un enfouissement, mais à un triomphe, au triomphe du mérite reconnu et de la vertu glorifiée sur la mort.

1. Eloge prononcé à l'Université Laval, dans la séance de clôture de l'année académique, le 17 juin 1926.

Comment en effet la mort, malgré ses atteintes fatales, pourrait-elle oblitérer la mémoire de l'illustre Cardinal qui fut tout ensemble, pour l'honneur impérissable de la religion, un prêtre très pieux, un écrivain très érudit, un éducateur très distingué, un pasteur et un archevêque modèle dont quatre Papes ont fait l'éloge, un membre très honoré de l'auguste Sénat de l'Eglise, auquel ne manqua même pas la suprême majesté de l'âge ?

I

Ils sont rares les contemporains dont la pensée et les souvenirs peuvent se reporter sans effort jusque vers le milieu du siècle dernier.

Aux jours lointains de notre adolescence, l'abbé Louis-Nazaire Bégin entraît déjà de plain-pied dans la gloire. Conférencier renommé, il partageait avec un confrère¹ disparu avant lui, les applaudissements d'un auditoire nombreux et fidèle, plein d'admiration pour l'élégance de sa parole, l'agrément de sa diction, l'étendue de sa science puisée aux sources les plus sûres. Une réputation d'orateur disert, de théologien et de fin lettré, auréolait son noble front.

Il était fils du sol, et il tenait de l'une de nos bonnes familles terriennes cette ardeur au travail

1. L'abbé Louis-Honoré Pâquet, professeur de théologie dogmatique à l'Université Laval.

qu'il garda toute sa vie. La Providence qui le destinait à une autre culture que celle des champs, l'avait doué des qualités les plus enviables : d'un esprit très ouvert, d'une mémoire prodigieuse, d'un goût très prononcé pour l'étude. Ses humanités faites à Québec avaient été marquées de grands succès. Et il n'avait pas moins brillé plus tard, dans les écoles les plus célèbres du Vieux-Monde : à Rome, où il prit son doctorat en théologie ; à Inspruck et en Palestine où il s'adonna aux études historiques et bibliques.

Tel était le jeune professeur dont l'Université Laval, à peine sortie du berceau, s'était assuré les services, et qui, du haut des chaires sacrées, par l'enseignement, la prédication et la conférence, faisait rayonner autour de lui la force persuasive de sa pensée et l'influence de sa parole.

Cette parole n'avait ni l'originalité curieuse, ni la verve claironnante, ni le souffle enthousiasmant. Et s'il nous fallait la rattacher aux grands siècles de l'art oratoire, nous chercherions volontiers son modèle dans l'éloquence d'un Fénelon, faite de facilité, d'abondance et de grâce. Elle instruisait et elle charmait. Monsieur Bégin excellait à revêtir ses idées, bien conçues et bien agencées, des ornements d'un style souple, aisé, et coloré de tous les reflets de la beauté classique.

C'est vers cette époque que le brillant professeur de Laval livra au public quelques ouvrages apo-

logétiques du plus haut intérêt : en 1873, *la Primauté et l'Infaillibilité des Souverains Pontifes*, dont le but est de réfuter les objections que l'on oppose à ces deux dogmes primordiaux ; en 1874, *la Sainte Ecriture et la Règle de foi*, où sont mis en regard des bases fragiles du protestantisme les inébranlables fondements de l'Eglise catholique ; en 1875, *le Culte catholique*, ce culte si odieusement travesti par l'hérésie, et que la plume du savant controversiste n'a pas de peine à venger.

L'objectif poursuivi, dans ces écrits, par l'auteur, n'était pas, comme il le déclarait lui-même, " d'allumer les antipathies religieuses, " mais " d'affermir la foi des faibles, de les prémunir contre les séductions de l'erreur, et de faire briller aux regards de ceux qui ne sont pas encore dans nos rangs la douce lumière de la vérité catholique ". Programme fécond d'apologiste et d'apôtre!

L'exécution de cette tâche, en des mains si expertes, eut un franc succès. Elle ouvrit, en 1882, à l'écrivain québécois les portes de la Société Royale canadienne que l'on venait de fonder. Elle jeta sur l'Université Laval, en particulier sur sa faculté de Théologie où l'abbé Bégin était professeur, un lustre dont cette institution sera éternellement fière. L'écho des doctrines romaines se répercutait sur nos rives. Et dans tous les problèmes religieux qui s'agitaient alors, et auxquels notre docte théologien fut mêlé, c'est vers Rome que,

d'instinct, lui et ses collègues se tournaient.

Il aimait profondément son *Alma Mater*. Et il le lui prouva en acceptant de bon gré, tour à tour, les charges importantes de directeur du Petit et du Grand Séminaire, charges qui le distrayaient sans doute de ses chères études, mais qui lui apprenaient l'art de manier les hommes. Il le lui prouva encore lorsque, déjà sorti du Séminaire, il accompagna son Archevêque appelé par de graves démêlés auprès du Pape, et qu'il lui prêta, dans la défense des droits et des intérêts en cause, un concours intelligent et dévoué.

Il entra dans les vues divines que le futur métropolitain de Québec s'initiât de toute manière aux lourdes responsabilités du gouvernement religieux, et qu'il eût, notamment, l'occasion de se familiariser avec l'organisation scolaire de notre Province. Son séjour à l'École Normale, qu'il dirigea pendant quatre ans, eut pour lui un double avantage : celui de lui révéler dans tous ses secrets notre système d'Instruction publique, et cet autre de l'intéresser très vivement à la classe si méritante des ouvriers et des ouvrières de notre enseignement primaire canadien.

Ces leçons de choses ne devaient pas être perdues. La carrière dont nous venons d'esquisser l'essor si remarquable, touchait à une phase supérieure et décisive. Maître de la science de Dieu, et de la science des âmes, muni d'érudition, d'ex-

périence et de vertu, l'abbé Bégin était prêt à gravir les sommets de la hiérarchie ecclésiastique.

II

Il fut nommé en 1888 évêque de Chicoutimi, puis, trois ans après, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec. Nous regrettons de ne pouvoir rappeler ici, faute de temps, tout le bien accompli à Chicoutimi par le nouvel évêque : ses travaux d'organisation matérielle, les soins dont il entourait son clergé, son dévouement pastoral sans bornes. Si Mgr Bégin laissa au cœur de ses premières ouailles un souvenir ineffaçable, c'est surtout dans l'archidiocèse où s'exerça pendant trente-six ans son zèle de pasteur, qu'il faut chercher les œuvres maîtresses de ce très éminent dignitaire.

* * *

Et avant tout se posent sous nos yeux ses œuvres de doctrine.

Esprit bien équilibré et très judicieux, il ne péchait, ni par le laxisme qui désagrège la vérité, ni par l'outrance qui la défigure. Nous avons dit combien il se souciait de refléter en toutes choses l'exacte pensée du Siège Apostolique. C'est ce culte de la pensée papale, joint à de fortes convictions per-

sonnelles, qui lui inspira une sympathie si marquée pour les études philosophiques et théologiques selon saint Thomas.

On nous permettra d'insister sur ce point dont l'importance, pour nous, est capitale.

L'éminentissime cardinal Taschereau, heureux, lui aussi, de suivre toutes les directions de Rome, avait accueilli avec faveur l'immortelle encyclique *Æterni Patris* où Léon XIII arborait hardiment l'étendard du thomisme, et il était entré de grand cœur, sans réserve comme sans délai, dans les vues providentielles du Saint-Siège. Dès 1884, — et ce sera aux yeux de la postérité l'un de ses plus beaux titres de gloire, — il avait, par une décision solennelle, ouvert toutes grandes les portes de l'Université à la "Somme théologique" de l'Ange de l'Ecole, dont il voulait que les clercs fissent le maître instrument de leur formation doctrinale.

C'était de sa part, non seulement un acte de fidélité envers le Pape, mais la preuve d'une intuition merveilleuse des besoins profonds de la science et de l'Eglise.

Mgr Bégin n'eut qu'à écouter la voix de sa raison si droite et de son sens surnaturel si clairvoyant pour marcher sur les traces de son prédécesseur, et pour se faire à son tour le protecteur bienveillant de l'enseignement thomiste. On ne saurait dire tout l'intérêt qu'il portait à cet enseignement, encourageant les maîtres, stimulant les élèves, hono-

rant de sa présence et de sa parole nos soutenances annuelles de la Saint-Thomas, et montrant par toute sa conduite comme il savait apprécier le rôle fondamental de la scolastique dans l'orientation et le développement des connaissances nécessaires au clergé.

Si nous ne craignons d'être indiscret en glissant dans cet éloge une note trop personnelle, nous oserions ajouter que, sans l'appui moral de ce Mécène illustre, certaines œuvres théologiques canadiennes n'auraient, probablement, jamais vu le jour. Aussi est-ce d'un cœur ému que nous déposons aujourd'hui sur sa tombe l'hommage d'une reconnaissance et d'une vénération dont c'est pour nous un bonheur autant qu'un devoir d'offrir ici l'humble tribut.

Promoteur généreux de tout ce qu'il jugeait utile à la science sacrée, Mgr Bégin ne se contentait pas d'en favoriser la culture chez les autres.

Ses lettres pastorales et ses mandements, d'une si belle tenue littéraire, portent l'empreinte d'une forte doctrine, nourrie de la moelle des principes, développée par la réflexion, l'observation et la lecture. Il y traite magistralement des sujets de la plus haute portée, par exemple le règne social de Jésus-Christ et de son divin Cœur, l'essence et la légitimité du dogme de l'Immaculée-Conception de Marie, les erreurs néfastes du modernisme, la mission civilisatrice remplie au Canada par notre

premier évêque, les conditions religieuses actuelles de la société canadienne. Tous les plus glorieux anniversaires du catholicisme lui ont fourni l'occasion de remarques éloquentes et appropriées.

Chargé par ses collègues de formuler la pensée de l'épiscopat sur l'éducation considérée au double point de vue du droit des parents et de l'Eglise et de l'application de ce droit, il le fit en des documents d'une logique rigoureuse et d'une force concluante. Il savait, ce grand Archevêque, le mal infini causé en d'autres pays, spécialement dans notre ancienne mère-patrie, la France, par l'enseignement neutre, laïque et athée. Le spectacle d'innombrables générations d'enfants élevés dans les écoles publiques en dehors de toute notion de Dieu, de toutes ces idées qui fondent la morale et forment la conscience, lui faisait peur. Et il n'hésitait pas à revendiquer avec la dernière énergie, pour l'enfance et la jeunesse canadienne, à l'encontre de tous les intérêts politiques, l'instruction scolaire religieuse par laquelle se trempent les âmes, et s'édifient, sur des traditions de foi et des bases de salut, les familles et les sociétés.

L'histoire saluera dans le cardinal Bégin l'un des champions les plus fermes, les plus éclairés et les plus intrépides, de la loi naturelle et du droit scolaire chrétien.

* * *

Elle ne pourra, en même temps, ne pas recon-

naître avec quelle hauteur de vues et quelle générosité d'âme il a étendu son autorité sur tout le domaine des activités sociales.

Dans le testament spirituel laissé par Son Eminence, et où se reflète toute la beauté céleste et toute l'humanité de son cœur, nous lisons ces mots : " Je remercie les bons citoyens qui m'ont aidé à soulager les pauvres, et à promouvoir les importantes œuvres sociales catholiques de la bonne presse, de la tempérance, de la jeunesse : que Dieu les bénisse tous, ainsi que la grande famille des ouvriers auxquels je n'ai cessé de porter un très vif intérêt. "

Cette simple phrase renferme, en raccourci, tout un Code social ; et les articles de ce code, sous le règne du regretté Cardinal, se sont traduits en des œuvres supérieures à tous les éloges.

On sait de quels égards et de quelles sollicitudes le miséricordieux archevêque entourait notre admirable société de Saint-Vincent de Paul, et quelle large place il faisait, dans son diocèse, aux institutions et aux entreprises charitables. La charité est l'un des éléments les plus nobles, les plus caractéristiques du christianisme ; et, depuis le jour où Notre-Seigneur en promulgua la charte sublime, elle a séduit toutes les âmes saintes. Tout ce qui alimente ce feu sacré, les réjouit ; tout ce qui tend à l'éteindre ou à le circonscire, leur paraît suspect.

C'est par amour pour autrui, par commisération pour son peuple menacé dans ses biens les plus chers, que le cardinal Bégin, en 1906, autorisa et patronna la grande croisade de tempérance dont nous fûmes naguère les témoins. L'alcoolisme est un fléau ; il ruine les âmes, les familles, abâtardit les races, compromet l'avenir spirituel et matériel des nations. Que de fois l'éminent prélat, dans ses mandements, ses circulaires, ses allocutions, s'est élevé contre les abus et les dangers de l'alcool, et de quels vœux ardents il appelait l'heure où dominerait, dans tous les foyers, la belle vertu de sobriété ! S'il ne lui a pas été donné de voir, avant de mourir, la réalisation complète de ces vœux, il eut du moins la joie d'assister à la décroissance du mal et au discrédit de l'ivresse.

D'autres consolations épanouirent son cœur de père : tels ces groupements de la jeunesse catholique nés sous son regard, fécondés par ses bénédictions, organisés et dirigés par ses prêtres et destinés à susciter, dans les sphères laïques elles-mêmes, des apôtres dévoués et résolus du vrai et du bien ; telle encore cette organisation ouvrière catholique où nos travailleurs, soustraits à l'influence pernicieuse du syndicalisme neutre, subissent la discipline morale de l'Eglise, et recueillent les avantages de la force associée.

Tous nos chefs religieux se préoccupaient depuis longtemps de la question très grave des rapports

du capital et du travail, et du sort de la classe ouvrière. En 1901, dix ans après l'apparition de l'encyclique *Rerum novarum* et en conformité des principes sauveurs proposés par Léon XIII au monde ouvrier et au monde patronal, Mgr Bégin entreprit de résoudre un conflit inquiétant survenu, à Québec, dans l'industrie de la chaussure. Assisté de quelques conseillers, il étudia soigneusement le problème, puis rendit une sentence arbitrale très élaborée. Cette sentence eut un retentissement immense, et fut l'objet, dans tous les milieux catholiques, de l'admiration générale. Nous eûmes nous-même, à Rome, le plaisir de recueillir, de la bouche des personnages les plus autorisés, les témoignages de singulière estime que cet acte de haute sagesse doctrinale et administrative provoquait.

Nos ouvriers comprirent que l'Église avait à cœur de s'occuper d'eux, dans des vues de justice, d'équité, et de pacification sociale. Et lorsque, plus tard, on les invita à fuir les associations internationales, privées de toute boussole religieuse, pour se grouper plutôt en unions nationales catholiques, l'appel fut entendu. Des syndicats surgirent, sous les auspices de la religion, à Chicoutimi d'abord, puis ailleurs. Et notre vénérable Archevêque eut la satisfaction de constater, par l'exemple de plusieurs diocèses, quelles fortes semences de bien les aumôniers des groupes industriels, dévoués et prudents, peuvent jeter et faire fructifier

dans l'âme des populations confiées à leurs soins.

L'œuvre des syndicats catholiques, établie au milieu de nous, n'est qu'une des branches de l'*Action sociale catholique* fondée par le cardinal Bégin, et à laquelle se rattachent non seulement les sociétés de tempérance et les associations de jeunes gens, mais aussi les œuvres de presse.

La presse catholique joue, à notre époque, un rôle considérable. Les conditions sociales actuelles la réclament, les Papes la bénissent, les Evêques en font une sorte d'organe de leur ministère public. C'est en accord avec les vœux du Saint-Siège, et bientôt appuyé par un Bref de Pie X, que l'Archevêque de Québec prêta le poids de son autorité et de sa parole à la fondation d'un journal chargé de soutenir, en dehors et au-dessus de toute préoccupation politique, les intérêts catholiques. La tâche était délicate, ; elle n'en était pas moins opportune. Nous n'avons pas à dire ici comment cette tâche, semée d'obstacles, et supérieure aux vicissitudes, a été remplie. Il nous suffira de faire remarquer que ce qui fut l'idée constante de notre regretté Cardinal, et ce qui est l'expresse volonté de l'Eglise contenue dans des instructions formelles, c'est que le journal catholique doit se montrer vaillant, intransigeant même, dans la défense de la vraie doctrine, sans toutefois manquer de mesure dans les jugements ni d'une légitime bienveillance envers les personnes.

Toutes ces œuvres, approuvées et encouragées par le cardinal Bégin, illustrent singulièrement sa carrière. Mais le mérite de cet homme supérieur n'en sera pas amoindri, si nous ajoutons, — ce qui est juste et ce qu'il faut proclamer hautement, — qu'il eut la bonne fortune de rencontrer dans la personne de Mgr Paul-Eugène Roy, son auxiliaire, devenu son successeur trop tôt ravi à notre affection, un coopérateur dont la fermeté d'esprit, la puissance de parole et la vigueur d'action, imprimèrent au mouvement social diocésain un essor admirable. Le nom de cet Evêque qui, avec un courage magnanime, et le regard tendu vers Dieu, usa ses talents et ses forces et ses dernières réserves de vie au service de notre Eglise et de son Chef, restera inséparablement associé à la mémoire de ce Chef bien-aimé lui-même.

* * *

Peut-on servir Dieu sans aimer la patrie qu'il nous a faite ? Le cardinal Bégin n'a point cru sortir des bornes de sa mission en travaillant au bonheur de son pays, et en mêlant à ses préoccupations sociales et religieuses la question nationale.

Il fut un grand citoyen. Il fut un noble et ardent patriote.

Jaloux des prérogatives de l'Eglise, il était le premier à reconnaître la souveraineté de l'Etat dans

son domaine propre ; et il entretenait avec soin, selon les exigences de sa charge et de son rang, les rapports de bonne intelligence qui doivent régner entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil.

Son œil attentif se portait sur tout ce qui intéresse la vie de la nation. Il visitait souvent les maisons d'enseignement ouvertes à sa jeunesse ; il prenait part à ses fêtes ; il commémorait avec elle les luttes et les gloires du passé ; il ne se faisait pas faute de tracer à ses compatriotes leurs principaux devoirs civiques.

L'agriculture et la colonisation, dans la province de Québec surtout, constituent deux facteurs essentiels du progrès national. Avec quelle paternelle sympathie notre bon Cardinal accompagnait du regard les travaux de la classe agricole ! quels sages conseils il prodiguait, dans ses visites pastorales, aux cultivateurs et aux colons ! et quels serments de cœur lui causait l'exode de tant de familles définitivement perdues pour notre patrie et peut-être pour notre race !

Oui, patriote : le cardinal Bégin le fut, dans ses actes comme dans son langage, jusqu'à son dernier soupir. Nul ne souhaita plus que lui, l'union harmonieuse des divers éléments dont se compose la population canadienne ; mais il voulait que cette entente reposât sur la seule base qui peut l'assurer : le respect mutuel et intégral des droits. C'était là, pour lui, comme une formule sacrée.

Ce juste abhorrait l'injustice. Et à la vue des mauvais procédés, de l'ostracisme même, infligés çà et là dans notre pays aux minorités de langue française, une émotion intense montait à la surface, d'ordinaire si calme, de son âme, et cette secousse morale se traduisait par la flamme des yeux, la vigueur du geste, et le ton décisif des remarques. Sa plume se faisait alors d'acier.¹ Pour sauvegarder chez les siens les libertés les plus légitimes et les plus chères au cœur d'un peuple, cet homme qui avait pris pour devise " l'esprit de mansuétude, " se dressait tout à coup mû par l'esprit de force. Et en ces moments tragiques, sous le coup de l'injure faite à la dignité de son nom et à la fierté de son sang, il aurait sacrifié, s'il l'eût fallu, au triomphe de droits qu'il jugeait imprescriptibles, les honneurs les plus élevés comme les amitiés les plus précieuses.²

III

Ce patriotisme et ce courage, dignes des plus illustres défenseurs de la Cité, ne faisaient que le grandir aux yeux de Rome. Le Pape savait combien l'Archevêque de Québec aimait l'Eglise, et

1. Voir, en particulier, sa lettre très forte, du 29 déc. 1914, à Mgr l'Archevêque de Montréal.

2. Des démarches et des documents d'une particulière portée, peu connus du public, pourraient être ici évoqués pour attester toute l'exactitude de ce que nous affirmons.

combien, en véritable homme de Dieu, il était dévoué au Siège apostolique.

Les preuves de ce dévouement se multipliaient avec les années. Mentionnons l'une des plus mémorables : cette épître fameuse où l'auteur, alors que tant de voix égarées par les clameurs de la guerre s'élevaient contre Benoît XV, voulut prendre la défense du Vicaire de Jésus-Christ, loua et justifia son action pacificatrice, et mérita de recevoir l'une des plus belles lettres pontificales qui aient jamais été adressées à un évêque canadien.

L'attachement du cardinal Bégin à l'auguste successeur de saint Pierre n'était égalé que par son zèle pour l'extension et l'affermissement du règne de Dieu dans les âmes : zèle admirable qui motivait toutes ses démarches, et lui dictait tous les actes de son administration.

L'expérience lui avait appris que des paroisses trop grandes échappent, sur divers points, au contrôle même le plus vigilant des pasteurs. Dans l'intérêt de ses diocésains, il crut devoir fractionner plusieurs de ces organismes paroissiaux, de même qu'il eut la joie de créer, en terre nouvellement défrichée, de nombreux centres de vie religieuse. Cela, sans doute, entraînait des charges financières assez lourdes, mais le profit spirituel de ses ouailles, dans l'esprit du pieux archevêque, primait tout.

C'est le même souci des âmes qui l'engagea à recevoir dans son diocèse diverses communautés re-

ligieuses, et à leur permettre d'aider de leur apostolat notre si digne clergé séculier et les communautés de réguliers déjà existantes.

Enfin, dans l'intérêt de l'administration et du culte, il jugea bon de rétablir l'ancien chapitre cathédral dont la personne de l'évêque de Québec, dès l'origine, avait été entourée.

* * *

Léon XIII, parlant un jour à un confident des luttes scolaires soutenues par Mgr Bégin, disait de lui : " C'est une vraie perle de prélat : *vera perla di prelato.* "

Comment ne pas admirer l'ensemble remarquable de qualités et de vertus dont cette nature privilégiée était le siège : sa droiture parfaite allant parfois jusqu'à une excessive confiance, son humilité vraie, sa patience inlassable, sa bonté rayonnante et compatissante !

Nous avons eu l'honneur d'être admis au foyer intime de cette âme. Nous savons tout ce qu'elle recélait de noblesse dans les vues, de délicatesse dans les sentiments, de justesse nuancée dans les appréciations. A l'exemple des hommes supérieurs et de tous les chefs d'élite, le cardinal Bégin savait combiner la prudence la plus discrète avec la plus cordiale franchise.

Quelle modestie simple et sans fard ! Quel ou-

bli de soi ! Et comme toutes ses paroles et toutes ses attitudes contrastaient avec cette suffisance où se complait la fatuité tapageuse, et que le vrai mérite ignore ! Il ne rechercha jamais les honneurs. Les honneurs vinrent à lui, vierges de tout ce qui peut les déflorer. Et quand, pour couronner une existence si remplie d'œuvres, Pie X le revêtit de cette pourpre romaine que son prédécesseur avait si noblement portée, on vit se renouveler, avec une émotion plus accentuée peut-être, les populaires manifestations d'allégresse et d'enthousiasme qui avaient salué, vingt-huit ans auparavant, le premier Cardinal canadien.

Le cardinal Bégin demeura sous la pourpre ce qu'il fut toujours : humble, patient, condescendant à l'égard de tous. On se sentait attiré vers ce dignitaire où s'incarnait tout ce qui rend la vertu aimable. On était conquis par le charme pénétrant de tout son être, par sa parole douce, son accueil affable, son visage épanoui, par le prestige caressant de son regard et l'exquise aménité de son sourire. Sa porte s'ouvrait à toutes les demandes, son cœur à toutes les misères. Il personnifiait au milieu de nous l'extrême bienveillance, rehaussée de tout l'éclat et de tout l'ascendant de la grandeur morale.

Des hommes de ce caractère et de cette valeur sont une apologie vivante de la race qui les a produits, des maisons qui les ont formés, de la foi

qu'il ont professée, de l'Eglise qu'ils ont servie.

Le nom de l'éminentissime Louis-Nazaire Bégin, lauréat, professeur, directeur, visiteur royal et chancelier apostolique de l'Université Laval, se détachera en lettres éclatantes sur toutes les pages les plus glorieuses de l'histoire des soixante premières années de cette institution.

Les annales de l'Eglise de Québec le garderont jalousement comme le symbole de l'un des plus beaux règnes dont cette mère de tant d'autres Eglises puisse s'honorer.

Le peuple canadien tout entier ne cessera de le bénir, de le célébrer, après l'avoir inscrit avec orgueil au panthéon de ses illustrations les plus brillantes, de ses gloires nationales les plus pures et les plus sacrées.

LE CULTE DE LA VÉRITÉ¹

MONSEIGNEUR LE COADJUTEUR²

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES,

MESSIEURS,

J'APPRÉCIE hautement l'honneur que l'on m'a fait en m'invitant à prendre la parole ce soir, dans une séance académique destinée à honorer le talent des nôtres et à stimuler, chez nous, le travail de l'esprit.

En présence de l'invitation qui m'était ainsi adressée, je me suis demandé si ce concours d'Action intellectuelle, organisé par des jeunes gens d'élite, ne constituait pas vraiment l'une des formes les plus belles et les plus glorieuses de notre apostolat national ? et si ce n'était pas là professer avec une ardeur généreuse, et inculquer aux générations nouvelles, avec un très noble souci des intérêts supérieurs, l'amour et le culte de la vérité ?

1. Conférence prononcée à Montréal, le 27 janvier 1927, sous les auspices de l'A. C. J. C., lors du couronnement des "Prix d'Action intellectuelle."

2. S. G. Mgr Georges Gauthier, archevêque de Tarona, Administrateur Apostolique de Montréal.

Et tout plein de cette pensée, pénétré de la grandeur et de la beauté de l'œuvre qu'elle reflète, je n'ai pas cru devoir refuser d'apporter à une entreprise d'un tel caractère l'humble tribut de mon admiration.

J'ai dit, Messieurs, "le culte de la vérité." C'est bien, en effet, à développer ce culte, et à l'imprimer profondément dans les âmes, que tend l'action intellectuelle dont on provoque ici l'essor, et dont on couronne les plus méritoires résultats.

Dans la fièvre qui agite le monde, combien de regards s'écartent de l'étoile directrice de toute vie humaine ! Combien d'âmes se laissent envahir par la vague d'opinions courantes et de préoccupations utilitaires où sombre l'exacte notion du vrai ! Combien d'esprits subissent l'hypnose du fait accompli, ou se courbent sous la rafale des erreurs et des passions déchaînées, sans tenter l'effort sauveur par lequel les intelligences et les idées se redressent !

Cet effort, c'est le besoin de rectitude individuelle et de conservation collective qui le dicte. C'est la vision claire de l'idéal chrétien qui l'oriente. C'est le culte de la vérité voulue, aimée, et poursuivie avec une constance imperturbable dans tous les domaines, qui l'alimente et qui le soutient.

Qu'est-ce donc, Messieurs, que le culte de la vérité ?

Et qu'exige-t-il de ceux qui s'y dévouent ?

Et que donne-t-il en retour du temps et des forces qu'un zèle assidu lui consacre ?

Ce sont les trois questions auxquelles je voudrais répondre brièvement, et que je regrette de ne pouvoir embrasser dans toute leur ampleur.

I

Rechercher de toutes ses forces ce qui est conforme aux règles du vrai ; s'y attacher, quand on le possède, de toutes les fibres de son âme ; et remonter par lui jusqu'au Principe de tout bien : tels sont, croyons-nous, les traits essentiels qui caractérisent ce que nous appelons le culte de la vérité.

L'objet de ce culte plonge ses racines dans les profondeurs de l'Être incréé qui a dit de lui-même : *Ego sum veritas*,¹ qui est donc la vérité par essence, et dont tout ce qui est vrai hors de lui porte, de quelque manière, le reflet.²

La vérité divine rayonne sur toutes choses. C'est un immense flambeau suspendu au sommet du monde, et dont s'éclairent tous les êtres. L'intelligence de Dieu, par les formes exemplaires dont elle est le siège, mesure tout ce qui est, et rien n'est vrai dans les créatures, que par sa conformité à la règle souveraine où s'ajustent les essences de

1. JEAN, XIV, 6.

2. SAINT THOMAS, *Som. théol.* I, Q. XVI, art. 5-6.

l'univers physique et les lois de l'activité morale.

Dispersés et diversifiés selon les milieux où ils tombent et les éléments qu'ils dessinent, les rayons qui émanent du Verbe créateur forment une gamme merveilleusement ordonnée. Il en résulte des zones de savoir variées presque à l'infini. La vérité éclate partout : dans la formule de nos dogmes, dans l'argument du logicien, dans l'équation de l'algébriste, dans le récit du chroniqueur, dans la phrase du grammairien, dans l'expérimentation du savant, dans le coup de pinceau de l'artiste, dans la conscience de l'homme de devoir.

C'est ce qui constitue, en leurs natures distinctes, l'admirable multiplicité des sciences et des doctrines, de celles qui régissent la pensée et de celles qui gouvernent la vie.

Or, plus ces doctrines et ces sciences se rapprochent, par leur objet, de l'éternel Foyer des lumières, plus s'accroît leur importance et leur force de rayonnement. Voilà pourquoi la théologie qui sonde les mystères de la Divinité elle-même, et la philosophie qui en est, par ses vues transcendantes de toutes choses, l'alliée inséparable, tiennent, dans la hiérarchie de nos connaissances, une place si haute.

Et voilà, encore, pourquoi il faut se réjouir de voir nos universités catholiques, héritières des meilleures traditions, mettre en honneur les études philosophiques, dresser sur son piédestal la science de

l'être, et soumettre les énergies intellectuelles de notre jeunesse à cette incomparable discipline qui forme le jugement, élargit les horizons, et trace sur un sol choisi les routes de l'avenir. C'est ce qui leur assure, en face de riches émules, une primauté qu'aucun progrès subalterne ne saurait leur disputer.

Répandue de Dieu, et par Dieu, sur tous les êtres créés, la vérité objective, dans sa vaste complexité de caractères, de tons et de couleurs, se reflète en notre esprit, comme dans un miroir,¹ par l'enseignement d'une part, de l'autre par l'observation et la réflexion personnelle.² L'une et l'autre voie se conjuguent pour aboutir à une perception juste, adéquate, de tout ce qui appelle le regard. Et, sommes-nous de ceux qui s'y engagent avec confiance et avec courage, nous montrons que le culte de la vérité règne en nous, et que nous aimons ardemment, sincèrement la vérité, parce que nous aimons Dieu lui-même.

C'est saint Thomas qui enseigne, après saint Augustin, que la vérité divine est le centre de nos désirs, le terme de nos actions.³ Le culte de la vérité, de toute la vérité, se confond avec l'amour de Dieu. Nous sommes faits pour Dieu, pour la vérité qui est Dieu et qui s'épand dans les œuvres de Dieu.

1. S. Thom., *end. cit.* art. 6 ad 1.

2. Id., II-II, Q. CLXXX, art. 3 ad 4.

3. *Som. théol.* II-II, Q. IV, art. 2 ad 3.

Et, en nous assimilant par la pensée ce qu'il y a de vrai autour de nous et en nous, nous buvons l'eau des fontaines que le flot divin, par ses ruissellements, a remplies. Nous commençons sur cette terre à vivre de la vie divine, de cette vie dont les attraits, entrevus dans la nature et les révélations de la foi, répondent à nos aspirations les plus élevées ; et quand nous nous absorbons dans l'extase d'un problème bien compris, d'une question grave lumineusement résolue, d'un dogme fondamental saisi de toute l'étreinte de nos facultés, c'est à Dieu, en quelque sorte, que nous nous unissons, et c'est vers Dieu, en définitive, que nous montons.

Le culte de la vérité a séduit les âmes les plus saintes, les intelligences les plus hautes. Elles se sont éprises, tout ensemble, de l'éclat qui resplendit sur la face de Dieu, et des clartés éparses dont la création est revêtue. Elles ont usé des sciences comme de vertus motrices destinées, dans le plan divin, à acheminer l'homme vers le parfait bonheur que saint Thomas¹ place essentiellement dans la contemplation du vrai. Elles ont lu, au front des créatures, le nom de Celui d'où la vérité procède et qui, par elle, nous soulève (comme s'exprime le grand poète florentin) jusqu'à lui.²

1. *Som. théol.* I-II, Q. III, art. 4.

2. "Lo nome di Colui, che in terra addusse la verità, che tanto ci sublima." (*Paradiso*, C. XXII, v. 41-42).

II

Noble par l'objet où il tend et par l'essor qui l'y porte, le culte de la vérité ne va pas sans certaines conditions qu'il exige.

Et d'abord il ne saurait s'affranchir de l'inéluctable loi de labeur intellectuel dont tous les produits du talent, dont les œuvres même du génie sont tributaires.

Ce labeur, Messieurs, trois motifs principaux nous l'imposent : le désir de notre propre perfection ; le souci de nos devoirs d'état ; le sens de nos responsabilités sociales.

Pour prétendre à conquérir le vrai, ce n'est pas tout d'avoir reçu du ciel un esprit bien doué, de la facilité, de l'intuition. Les dons naturels, sans une culture féconde qui les affine et les développe, n'offrent, d'ordinaire, qu'un médiocre rendement.

Nos compatriotes canadiens-français ne sont, certes, pas dépourvus des aptitudes nécessaires pour briller dans le domaine de l'action intellectuelle. Y donnent-ils, en réalité, toute leur mesure ? Nous n'oserions l'affirmer. Et si nous l'affirmions, des voix, ça et là, s'élèveraient peut-être pour s'inscrire en faux, et pour dire que le nerf du travail, chez nous, se relâche ; que l'élite groupée dans nos cercles de jeunesse et quelques foyers intellectuels donne sans doute l'exemple d'une réaction salutaire, mais que, en dehors d'elle, de beaux talents s'étiolent ; que les uns cèdent trop aisément au goût

des plaisirs légers, que d'autres succombent à la tentation de critiques toutes négatives où n'apparaît aucune trace de l'effort constructeur qui marque l'élan vers la supériorité. Et pourtant n'importe-t-il pas que cet effort se fasse, et que, par un amour de soi sagement entendu, l'on tâche de procurer à notre nature raisonnable la somme de biens qui lui sied, et qu'elle est capable d'acquérir ? ¹

Il n'est pas, d'ailleurs, d'état professionnel qui ne réclame sa place dans cette poursuite vaillante de la vérité dont les races supérieures s'honorent, et qu'entrave l'inertie routinière.

La routine, on le sait, se contente de peu. On retourne mollement les mêmes sillons. On ense-mence indéfiniment les mêmes cultures. Et, faute d'avoir fouillé d'une main courageuse les entrailles d'un sol rénové, on se voit en face d'une moisson qui est une injure à la richesse naturelle d'une terre fertile, mais négligée. L'honneur et le profit de la profession demandent davantage. Et, de quelque emploi qu'il s'agisse, ceux-là savent s'y faire un nom durable, qui affrontent résolument les peines du métier, qui portent dans tous leurs actes le souci et comme la passion du vrai, et qui ne se laissent rebuter, ni par les difficultés de la tâche, ni par les morsures de l'envie.

Besogner ainsi avec ardeur pour soi et pour les siens, mérite sûrement des éloges. Plus méritante

1. SAINT THOMAS, *Som. théol.* II-II, Q. XXV, art. 4 ad 3.

est l'action intellectuelle qui, sans compromettre ce que demandent en justice les devoirs d'état, se dépense dans l'intérêt social le plus étendu.

Nous n'ignorons pas que le bien commun relève tout d'abord des autorités ecclésiastiques et civiles auxquelles incombent les soins du gouvernement. Toutefois, en dehors des fonctions et des responsabilités du pouvoir, il y a des concours libres que les autorités sollicitent ou que les circonstances font naître, et qui peuvent jouer, par l'influence d'une pensée saine, vigoureuse, ou d'une parole persuasive, un rôle considérable. Ces interventions désirables supposent, pour s'exercer efficacement, un culte de la vérité et un amour de l'étude prompt à utiliser tous les loisirs, victorieux de toutes les nonchalances du corps et de toutes les insouciances de l'esprit.

D'une part, donc, du travail. Mais de l'autre, aussi, du discernement.

C'est une imprudence très grave que de livrer ses voiles à tout vent de doctrine.

C'est faire preuve d'une étrange crédulité que d'accueillir sans examen tout système ingénieusement conçu, toute opinion brillamment formulée.

C'est courir follement au-devant du péril que de se laisser emporter par le torrent de l'actualité dont les eaux débordent sur tous les rivages, et charrient pêle-mêle de l'or, du sable et des débris.

L'éclectisme que l'on voit fleurir en d'illustres

milieux captive beaucoup d'esprits moins attentifs à l'objectivité des choses qu'aux formes et aux nouveautés de l'art. On ne sert pas la vérité en l'escortant, avec complaisance, de théories qui la combattent ou la dénaturent. Cette reine des âmes veut qu'on l'élève au-dessus des contestations stériles; qu'on lui épargne l'injure de préférer aux œuvres où elle prend corps, certaines fictions qui la noient; qu'on la recherche surtout dans les ouvrages qu'elle a scellés de sa marque, dans les docteurs et les savants qui l'incarnent, dans les énoncés classiques qui en offrent le juste concept, dans les arrêts et les directions du premier tribunal de la pensée humaine, parce qu'il est l'organe de la pensée même de Dieu.

Sans doute, le mouvement des idées nous oblige à ne nous confiner ni dans un livre, ni dans un homme, ni dans une époque. L'Eglise catholique elle-même, malgré l'immuabilité de ses dogmes et de sa morale, se défend de rester étrangère au progrès. Mais ce qu'on appelle de nos jours progrès nous présente, souvent, de telles mixtures de vrai et de faux comme de bien et de mal, de si bizarres amalgames d'aperçus géniaux et d'erreurs captieuses, que seul le regard d'une intelligence exempte de tout préjugé, libre de tout emballement, docile à la voix du Pape et aux enseignements de Rome, peut s'orienter vers la lumière.

C'est un bonheur de posséder la vérité.

C'est une gloire de la répandre là où elle n'est pas, de la justifier là où elle est mal comprise, de la défendre là où elle est assaillie.

Le culte de la vérité requiert de ceux qui le professent un zèle sans bornes, capable de toutes les fiertés et de tous les sacrifices.

Dans l'Évangile de la fête du Christ-Roi, la royauté divine se traduit par cette déclaration du Maître¹ : *C'est pour rendre témoignage à la vérité que je suis venu dans le monde.* Mus par l'exemple du sublime martyr de la Croix, des légions d'apôtres ont surgi sur le chemin des âges pour répéter, ceux-ci par la parole, ceux-là par la plume, d'autres par la voix du sang, le même évangélique témoignage. Symbole, Eglise, dogmes de Dieu et de l'âme, loi morale, justice, libertés de la conscience et du droit : toutes ces choses saintes, tous ces principes sacrés, ont eu leurs protagonistes courageux. Les sciences humaines elles-mêmes ont inspiré l'amour le plus passionné, les plus héroïques dévouements.

“ Aimer la vérité, a écrit Brunetière², c'est l'aimer comme l'aima Pascal, d'un amour inquiet et jaloux qui s'accroît de ses déceptions mêmes. Aimer la vérité, c'est l'aimer comme l'aimait Bossuet, d'une affection forte et vigilante qui ne souffre pas qu'on l'attaque et dont l'effort s'applique sans repos

1. JEAN, XVIII, 37.

2. Lettre autour de la statue de Renan.

à la répandre. Aimer la vérité, c'est l'aimer comme l'a aimée Pasteur, d'une affection généreuse, agissante et féconde, qui ne la sépare pas de l'idée du bien qu'elle peut opérer en se révélant. ”

Aimer la vérité, ajouterons-nous, c'est l'aimer comme l'aima le plus admirable des penseurs chrétiens, qui en ramassa les mille fragments dans une “ Somme ” dont les siècles ont fait la charte de leurs écoles ; c'est l'aimer comme l'aima l'un des plus doctes des Vicaires du Christ, qui l'immortalisa en des textes propres à résoudre tous les problèmes des temps actuels ; c'est l'aimer comme l'aima l'un des plus réputés des évêques modernes, qui ne craignit pas de la proclamer à la face des puissances du jour ; c'est l'aimer comme l'aima le plus intrépide des polémistes, qui sut lui faire d'une simple feuille un rempart.

III

Ce que la vérité exige de ses serviteurs, elle le leur rend magnifiquement par les bienfaits dont elle les comble et par les jouissances dont elle les inonde.

L'intelligence humaine porte en elle un besoin insatiable de connaître. Différente de l'intellect des anges qui, d'un seul bond, saisissent tout leur objet, ce n'est que graduellement, et par une marche laborieuse, qu'elle parvient, selon ses ressources, au terme de ses rêves.

Mais, ce travail de l'esprit, si assujettissant qu'il soit, n'est pas sans compensation. Il réjouit l'œil de toute la splendeur du vrai. Il grandit l'homme de toute la hauteur des sommets aperçus. Il ennoblit le citoyen de toutes les utilités que le savoir lui apporte dans l'exercice de ses fonctions. Il élève le chrétien au rang de pontife de l'univers visible et de tous les mondes invisibles en le mettant, par la connaissance, en rapport direct avec tout ce qui est, et en lui créant cette magistrature de l'idée, ce sacerdoce de la raison par lequel il offre à Dieu des substances qu'il sait être ses créatures, des énergies dont il admire le jeu, des organismes dont il reconnaît le rôle, des puissances spirituelles dont il s'explique les lois et dont il comprend toute l'efficacité religieuse et sociale.

Ce n'est pas, en effet, aux individus seuls que le culte de ce qui est vrai, convient et profite.

Les peuples, comme les âmes, vivent de la vérité, et ne progressent que par elle. Ils empruntent toute leur force de la sagesse politique qui préside à leur formation et à leur croissance, et par laquelle s'élabore le code énonciateur des saines doctrines sociales. Sans religion, sans autorité, sans notion du juste et de l'injuste, sans vertu publique, sans patriotisme, sans toutes ces maximes que la science morale démontre et qui assurent aux sociétés la paix dans l'ordre, l'accord des intérêts de classes et de races dans l'usage des plus essentielles fran-

chises, les groupes humains s'égarer, se divisent et se perdent. C'est la vérité qui les éclaire ; la vérité qui les unit ; la vérité qui les guide ; la vérité qui les sauve. *Veritas*, a dit Notre-Seigneur, *liberabit vos.* ¹

Le culte du vrai est le baromètre par lequel se mesure, en même temps que le rayonnement intellectuel des hommes, la grandeur véritable et l'influence bienfaisante des nations.

Assurément, Messieurs, ce rayonnement et cette influence n'excluent pas certains progrès nés des forces matérielles mieux connues.

Ils sont chercheurs de vérité, ces savants innombrables penchés sur le sein de la nature sensible pour en scruter tous les secrets, pour en surprendre tous les battements, et pour découvrir tout le profit que l'on peut tirer de ses ressources. L'Eglise catholique se garde bien de mésestimer les sciences physiques, si ardemment cultivées de nos jours, qui se prêtent à des applications si utiles, et où apparaissent comme autant de réverbérations de l'éclat du Soleil infini.

Ce ne sont cependant là, il faut le dire, que des lueurs de vérité, et les plus pâles qui soient, et les moins propres à satisfaire cet instinct glorieux qui tourne nos intelligences vers la lumière, comme la fleur vers l'astre du jour.

1. JEAN, VIII, 32.

Malgré les inventions modernes où éclate le génie humain, que voyons-nous dans les sphères intellectuelles des grands pays civilisés ? Ce que nous voyons ? des esprits inquiets, impatients de s'arracher au doute qui les étreint ; des esprits émerveillés par l'essor et la portée des sciences profanes, mais qui n'en gardent pas moins au dedans d'eux-mêmes un vide profond. Et pourquoi ces sciences, si prodigieuses dans leurs découvertes et si extraordinaires dans leurs résultats, sont-elles incapables d'assouvir la soif qui tourmente tous les nobles cœurs ? C'est qu'elles n'atteignent pas le fond de la conscience ; c'est qu'elles ne répondent pas à l'appel de la destinée ; c'est qu'elles n'écartent pas le voile dont se recouvrent les réalités spirituelles ; c'est qu'elles ne montent pas jusqu'au suprême intelligible entrevu par les plus célèbres philosophes de l'antiquité païenne, et d'où la vérité, naturelle et surnaturelle, descend pour illuminer les vastes espaces du domaine métaphysique, religieux et moral.

C'est ce domaine, immense comme la société des âmes et comme l'universalité des objets immatériels, qui s'offre aux meilleures activités de l'homme.

Là, surtout, doit nous porter le culte de la vérité.

Nous ne prétendons point, par ces mots, fixer des limites à l'action intellectuelle que d'opportunes initiatives encouragent, et où les études

économiques dont on parlait si bien récemment doivent entrer pour une large part. Nous émettons seulement le vœu que se lèvent parmi nous, du sein de nos universités et de tous nos centres d'éducation, dans l'atmosphère vivifiante de la haute culture classique, des générations de plus en plus fortes de théologiens, de philosophes, de sociologues, de publicistes, d'historiens, de juristes, d'hommes d'idées et d'hommes de lettres, qui se fassent du travail une loi, du savoir chrétien un idéal, qui vouent à la vérité un culte de toute la vie, qui lui érigent, dans le sanctuaire de leur pensée, un autel, qui l'entourent de leurs respects et s'exaltent en son amour, qui la pénètrent dans son essence et ses adaptations diverses à nos multiples nécessités sociales, et qui sachent, au besoin, la venger, avec autant de décision que de charité et de mesure, des outrages qu'elle peut recevoir.

On a dit qu'il est souvent plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir.

C'est en nous persuadant, par de solides études de doctrine, de ce qui est vrai et de ce qui est juste, que nous nous ferons des convictions nettes et profondes ; et c'est dans ces lumineuses dispositions de l'esprit que nous puiserons le sens exact et le courage des attitudes nécessaires, en face de tous nos problèmes religieux, sociaux et nationaux.

ERREURS ET DANGERS

L'ANGLICANISME

UN CONTROVERSISTE CANADIEN

Nous avons déjà cité ailleurs² les *Lettres dogmatiques* composées, au début du siècle dernier, par un curé canadien, J.-B. Boucher, de Laprairie, et dédiées à Monseigneur J.-O. Plessis, évêque de Québec.

Cet ouvrage, dont le manuscrit est conservé dans nos Archives, et qui n'a jamais, croyons-nous, été publié, mérite plus qu'une simple mention. L'auteur, comme le sous-titre du livre l'indique, y a ramassé " les preuves abrégées des dogmes de la religion catholique attaqués dans les trente-neuf articles de la Confession de foi de l'Eglise anglicane ". On n'y trouve pas seulement un document fort instructif sur ce que pouvait être, en partie du moins, l'enseignement théologique donné chez nous à l'aurore du régime anglais. On y voit traitées avec talent, et avec une érudition étonnante pour l'époque, des questions fort graves, et que les efforts d'union chrétienne, tentés de nos jours, rendent très actuelles.

1. *Le Canada Français*, fév. 1921.

2. *Etudes et Appréciations. Nouveaux Mélanges canadiens*, pp. 317-318.

* * *

Le succès des armes anglaises au Canada posa nettement sous les yeux de nos chefs, et devant toute la colonie, la question religieuse. L'anglicanisme entraîna dans notre pays, à la faveur du nouvel étendard. Des garanties avaient été données aux catholiques. Elles n'écartaient certes pas le danger créé par des conditions politico-ecclésiastiques toutes différentes de celles du régime ancien.

C'est la claire vue de ce danger, et aussi un très légitime désir de prosélytisme, qui engagèrent l'évêque Plessis, d'illustre mémoire, à faire écrire un traité de controverse où seraient réfutées, d'une façon tout à la fois solide et concise, les principales "attaques de la confession anglicane contre l'Eglise catholique et sa doctrine."

Il s'adressa, dans ce dessein, à l'un de ses prêtres dont il avait sans doute eu l'occasion d'apprécier les connaissances et le dévouement, Jean-Baptiste Boucher-Belleville, curé de la Laprairie de la Magdeleine.

Le docile écrivain se mit à l'œuvre, et dans une série de lettres qui vont de 1801 à 1813, il aborda, avec un esprit de foi égal à son humilité et à son courage, la réfutation désirée.

L'épître dédicatoire à l'évêque de Québec montre bien le but tout apostolique de l'ouvrage.

Si, écrit l'auteur, ces lettres rendues publiques pouvaient contribuer à consoler, à affermir les fidèles au milieu des doutes et des erreurs que se plaît à répandre encore l'esprit de séduction et de mensonge, ou à dessiller les yeux de ces frères toujours chers qui n'ont point eu le bonheur de naître et d'être instruits au sein de la vérité, mais qui seraient disposés à n'en point rejeter la lumière ; que j'estimerais mes faibles travaux abondamment récompensés !

L'abbé Boucher ne veut point qu'on l'accuse de déloyauté envers la Couronne britannique. Il fait, sans réticence, sa profession de foi politique. Il croit servir d'autant mieux la cause des princes et des peuples, qu'il défend plus courageusement celle de la vérité. Ses paroles valent d'être citées :

Mes sentiments de fidélité et d'attachement au Gouvernement anglais n'ont point été affaiblis en moi par l'entreprise que j'avais formée de réfuter les erreurs de l'Eglise anglicane. Je m'estime heureux d'être né et d'avoir vécu sous la domination de l'Empire britannique, et mes vœux les plus ardents sont pour sa préservation dans cette Province, et le succès et la prospérité de ses armes. Mais, pour un peuple avec qui nous ne formons plus qu'un seul peuple, ils ne se bornent pas seulement à des avantages temporels. Sans la vraie foi, on ne peut obtenir la félicité éternelle. Mon désir est que ceux qui n'ont pas le bonheur de posséder cette foi unique, qui ne se trouve que dans le bercaïl unique, puissent enfin ouvrir les yeux, et la retrouver dans le sein de l'Eglise Romaine. A

Les dernières lignes de l'introduction ou dédicace sont empreintes d'une belle modestie. Elles font voir avec quelle défiance de lui-même l'auteur a

entrepris son œuvre, et combien il souhaite n'avoir rien dit de faux ou d'inexact. Il consent " que ces feuilles soient déchirées, que ces pages soient abolies, si elles préjudicient à la beauté de la cause, ou si elles semblent affaiblir la parti de la vérité. "

De tels sentiments, si éloignés des prétentions de l'orgueil, ne pouvaient que faciliter à l'abbé Boucher l'exécution de sa tâche, laquelle consistait, non pas à bâtir d'ingénieuses nouveautés, mais à rechercher et à exposer fidèlement la tradition apostolique. Les dogmes chrétiens ne sont pas matière d'invention ; et, pour les bien défendre, il faut aller aux sources. L'Écriture, les Pères, l'histoire, jouent un grand rôle dans les *Lettres dogmatiques* de notre curé controversiste. Il nous a dit lui-même, quels ouvrages théologiques l'ont le plus aidé dans son œuvre.

L'imagination seule, écrit-il dans la dédicace, ne pouvait suffire pour un tel ouvrage, il fallait des matériaux. Il fallait avoir entre les mains les auteurs de controverse ; et si je n'ai pas eu Bellarmin, les Frères Wallembourg, le Père Véron, Lessius, qui m'eussent été du plus grand secours ; outre nos traités de théologie, et particulièrement celui de Bécán sur la justification, et un volume in-folio de textes sur le Catéchisme de Canisius, j'avais les Variations de Bossuet, la véritable croyance de l'Église du Père Gould, les réflexions de Péliisson sur les différends de la religion, l'histoire de la naissance et de la décadence de l'hérésie par Florimond de Raymond, la partie théologique de l'Encyclopédie par l'abbé Bergier, divers écrits de M. Challoner et de quelques autres auteurs anglais ; j'avais surtout les Lettres d'un Doc-

teur catholique à un Protestant par le R. P. Sheffma-cher : ouvrage excellent, et trop peu répandu, que j'ai constamment consulté.¹ Mais je devais éviter de n'être que copiste ; et il me fallait n'y puiser qu'avec modération, et c'est ce que j'ai fait.

Cette liste bibliographique ne fait mention ni de saint Thomas ni d'aucun de ses commentateurs. L'auteur pourtant y eût trouvé, même pour un travail de polémique comme le sien, des éléments précieux. Mais la scolastique souffrait alors, et depuis longtemps, du plus fâcheux ostracisme.

Armé des livres qu'il a pu se procurer, l'abbé Boucher entre résolument dans son sujet, dont il fait deux parties distinctes auxquelles vont correspondre deux volumes.

La première partie est consacrée à l'examen de la question qui, dans les controverses avec les Anglicans et les Réformés, prime et domine toutes les autres : la vraie Eglise, l'autorité dont elle jouit, la règle de foi qu'elle sanctionne, les caractères par lesquels elle se distingue de toutes les Eglises fausses.

La seconde partie entre dans le détail des points controversés entre l'Eglise catholique et l'Eglise anglicane. L'auteur y traite en particulier des sacrements, surtout de la Pénitence et de l'Eucha-

1. Voir, dans la *Catholic Encyclopedia* (vol. XIII, p. 525), un bel éloge de cet écrivain, jésuite, du 18^e siècle, qui fut professeur et recteur à l'université catholique de Strasbourg, et l'un des plus grands théologiens de son temps.

ristie, du Purgatoire, de l'invocation des saints, des indulgences, de la justification et des bonnes œuvres, enfin du célibat des prêtres, des pratiques et des cérémonies de l'Église. C'est tout le programme des polémiques catholico-protestantes qui, par la plume d'un curé canadien, se déroule ainsi sous nos yeux.

Voyons un peu comment ce programme a été mis en œuvre.

* * *

Nous ne nous attarderons pas dans la critique de la forme dont les *Lettres dogmatiques*, faites en grande partie de textes et de témoignages, sont revêtues. L'ouvrage, malgré la lourdeur inhérente à de tels travaux, se lit bien, la pensée est claire, le style châtié, élégant. On est heureux d'y retrouver les traces d'une culture littéraire qui a pu survivre aux accidents et aux évolutions de notre fortune politique.

L'érudition dont l'auteur fait preuve, n'est sans doute pas toujours de première source. Elle représente, quand même, une somme énorme de travail, et un riche butin. Plus de cent vingt écrivains, de diverses langues, sont cités. C'est en français que l'abbé Boucher présente ses idées ; mais souvent, dans les cadres de son texte, prennent place des citations latines ou anglaises, qui gardent ainsi toute leur force originale.

Notre controversiste n'a pas peur des plus puis-

sants adversaires que la Réforme luthérienne ou anglicane lui oppose. Ses lettres constituent un véritable corps à corps avec l'hérésie et le schisme. Juste, sinon bienveillant, pour les personnes, il est sans merci pour les doctrines.

Entre tant de problèmes soulevés par une polémique où la religion presque tout entière est en jeu, nous ne voulons relever que quelques points dont l'actualité nous paraît évidente.

Dès sa première lettre, l'auteur nous fait toucher du doigt le vice capital dont la Confession anglicane est entachée : c'est une œuvre soi-disant religieuse opérée par des influences politiques.

Quelle est, dit-il, cette religion qui n'est appuyée que sur l'autorité des Rois et des Parlements ? ce n'est qu'une religion purement civile et politique, un système humain. C'est avec propriété que l'Eglise anglicane est appelée l'Eglise établie, parce qu'elle est en effet établie, et nouvellement établie par les hommes ; et elle n'a rien, dans son origine, qui la distingue du monstre de l'Eglise constitutionnelle de France, dont la révolte a, dans ces derniers temps, étonné le monde chrétien.

Cela montrait bien ce qu'il fallait penser du serment de suprématie par lequel on reconnaissait, en matière spirituelle, la juridiction du roi d'Angleterre, et qui avait pesé comme une menace sur la tête des catholiques canadiens.

Au moment où les royautes politiques s'effondrent, et où les gouvernements se désintéressent, par une solennelle apostasie, de la religion, c'est

ailleurs que les consciences, inquiètes et désabusées, recherchent un point d'appui. Les esprits sérieux réfléchissent. Des projets d'union des Eglises s'élaborent. Quelle sera la règle commune de la foi ? A quel tribunal demandera-t-on de décider en dernier ressort les controverses, de faire l'accord souverain des intelligences et des volontés ?

Nous avons une réponse très pertinente à ces questions dans les pages où l'abbé Boucher démontre, par une dialectique serrée, que l'Écriture seule ne peut être la norme directrice de nos croyances ; qu'il faut joindre à la parole écrite de Dieu sa parole non écrite transmise par la tradition, et qui complète et éclaire la première ; que l'Écriture et la Tradition réunies forment en effet la règle authentique de notre foi, mais que cette règle elle-même ne saurait être abandonnée au jugement privé, lequel est générateur de dissensions et de sectes, comme le prouve surabondamment l'histoire de la Réforme ; que le Christ a créé un tribunal juridiquement investi du pouvoir de juger, d'après la norme établie de Dieu, les controverses relatives aux questions religieuses ; que ce tribunal est dans l'Église romaine à laquelle conviennent admirablement toutes les notes de l'Église véritable, l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité, et qui a été chargée par son fondateur d'enseigner toutes les nations ; que cette Église jouit d'une autorité infaillible, la seule qui puisse nous préserver sûrement de l'ex-

reur, dans un ordre de chose si élevé, et où de si graves intérêts sont en cause ; que l'autorité ecclésiastique sagement hiérarchisée s'incarne à son sommet dans la personne du Pape ; qu'il faut donc, sous peine de rouler dans le schisme et de vouer la société chrétienne à d'interminables divisions, reconnaître la primauté pontificale.

Traitant de l'apostolicité de l'Église de Jésus-Christ, l'abbé Boucher se trouve en présence du problème très épineux de la validité des ordinations anglicanes, et il consacre à cette question la majeure partie de sa treizième lettre. Sa conclusion, qui est négative, s'accorde bien avec celle que devait donner un siècle plus tard le grand pape Léon XIII¹.

* * *

Ne voulant pas pousser plus avant ces brèves remarques sur les *Lettres dogmatiques*, assurément très intéressantes, de notre auteur canadien, nous nous demanderons, en finissant, pourquoi l'illustre prélat à qui ces lettres furent adressées ne jugea pas devoir les livrer au public.

Deux explications nous semblent plausibles.

La première, c'est que le travail de l'abbé Boucher, malgré tout son mérite et toute sa valeur, n'est pas sans tache, et qu'il dut paraître tel à

1. Lettre apostolique *Apostolicæ curæ*, 13 sept. 1896.

l'Évêque de Québec. Nous y avons constaté, sur quelques points, des imprécisions et des lacunes qui confinent à l'erreur. L'auteur donne à entendre (lettre 3e) que les Papes n'ont aucun pouvoir indirect sur les choses soumises aux princes. Plus loin (4e lettre), il ne paraît voir d'infailibilité doctrinale, bien définie, que dans les Conciles généraux. Il reconnaît, à la vérité, que de la suprématie de Pierre et de ses successeurs dépend l'inébranlable solidité de toute l'Église. Il avoue (lettre 27e) que, de fait, les Pontifes romains n'ont point failli dans la foi. Mais il hésite à tirer de ces prémisses la conclusion qui en découle : l'infailibilité de droit du magistère papal.

N'en soyons pas trop surpris. Lui-même nous a dit qu'il n'avait pas eu en main, pour composer son ouvrage, Bellarmin, l'un des maîtres de la controverse, et l'un des plus forts champions de l'autorité et de l'infailibilité personnelle des Papes. D'autre part, le prestige de Bossuet et de la Sorbonne dont les doctrines touchant le Pape furent vacillantes,¹ n'était pas sans rayonner sur l'esprit de plus d'un Canadien, surtout après l'arrivée au pays de certains prêtres français. L'abbé Boucher professe pour l'auteur des *Variations* une profonde estime, et il n'est pas téméraire de penser que les

1. Voir Dom GUÉRANGER, *De la Monarchie pontificale*, 2e Préjugé.

idées, teintées de gallicanisme, du grand écrivain, influencèrent son jugement.

Quoi qu'il en soit, un autre motif pouvait dissuader Mgr Plessis d'autoriser la publication des *Lettres dogmatiques* : la raison d'opportunité.

Cet ouvrage, dont le volume dépassait sans doute ses prévisions,¹ prenait ça et là, à l'adresse des réformateurs anglicans, un ton agressif, quoique courtois. Il faisait vigoureusement le procès de la Réforme, et de toutes les Réformes, où les contradictions les plus grossières s'entassaient sur les plus insignes faussetés. De plus, dans une de ses lettres, il dénonçait le prosélytisme des vainqueurs : " Comment justifier certaines tentatives de protestantiser nos Canadiens ? " Il montrait, du point de vue anglais lui-même, toute l'absurdité aveugle de cette politique : " L'esprit de révolte fermenterait dans les cœurs avec l'esprit d'erreur. Le Canada décatholicisé se précipiterait dans le déisme, l'athéisme, tous les excès, toutes les horreurs " ; à preuve " la révolution de France, à la fois antichrétienne et antiroyaliste ".

L'Evêque de Québec, soucieux de ne pas irriter le lion britannique, put craindre que les *Lettres dogmatiques* si franches et si vives de l'abbé Boucher, si elles se publiaient sous son patronage, ne pro-

1. L'Evêque fit traduire, de l'anglais, par l'abbé Boucher, en 1806, un ouvrage de controverse beaucoup plus restreint, lequel fut imprimé.

vocassent des représailles fatales à l'Eglise canadienne. On était à une époque où la prudence semblait dicter d'utiles ménagements. Au lieu d'être envoyées à l'imprimerie, les études polémiques du curé de Laprairie prirent le chemin des Archives.

C'est là que nous les avons trouvées. Et c'est en les y feuilletant que nous avons cru bon d'en faire, pour le public qui s'intéresse à notre histoire, une rapide analyse.

LE THÉOSOPHISME 1

Lorsque, dans la poursuite de la vérité et la recherche du bonheur, l'homme s'éloigne des sentiers tracés par Dieu, et providentiellement éclairés par le double flambeau de la raison et de la foi, il s'égare.

Il s'égare en des rêves bizarres, des divagations illogiques, de ridicules hypothèses où rien ne satisfait ni l'esprit ni le cœur, et qui font à l'être humain tout entier une destinée indigne de lui.

Un système dont on parle beaucoup de nos jours, et qui, dans ses principes essentiels, n'est pas nouveau, nous offre de cela une preuve topique, de la plus saisissante évidence : il s'agit du théosophisme.

Si l'on ne s'arrêtait qu'au sens étymologique du mot, ce qu'on nomme théosophie devrait porter l'empreinte de la plus haute sagesse, d'une science marquée, par son objet, ses méthodes et ses résultats, d'un caractère tout divin. Le mot est ici bien trompeur. Et si, en effet, les théosophes s'occupent de Dieu, c'est pour le défigurer par un illuminisme qui en altère substantiellement la nature, qui en déforme les œuvres les plus belles, et qui

finit par le confondre avec les choses les plus grossières.

I

Un collaborateur de notre revue universitaire racontait récemment, ici même,¹ qu'au cours d'un voyage à travers les États-Unis, dans une salle de Boston, il avait rencontré une jeune dame, laquelle "se disait être la réincarnation d'une princesse japonaise et croyait avoir déjà vécu il y a trois mille ans."

Ce cas n'est pas isolé.

Il se rattache à un mouvement philosophico-religieux qui, pour singulier et fantastique qu'il soit, recrute sous sa bannière, la bannière théosophique, en Amérique, en Europe, aux Indes, d'assez nombreux adhérents.

La théosophie a ses loges, ses publications, sa littérature, ses congrès.

Un congrès théosophique mondial s'est tenu naguère en France, à la Sorbonne même. Avaient pris place parmi les auditeurs, autour du recteur de l'Université de Paris, les plus hautes personnalités parisiennes, les membres du corps diplomatique et des grands corps savants, des délégués de trente-trois nations.² Cette présence empressée

1. J. Raiche, *Le Canada Français*, oct. 1923.

2. *Documentation catholique*, 10-17 sept. 1921.

de tant de personnages officiels dans une pareille réunion, est symptomatique. Nous devons l'attribuer moins à la curiosité qu'à une certaine sympathie d'idées et de personnes. Et tout indique que nous assistons à une triste renaissance, conçue par quelques esprits remuants, et habilement propagée, de doctrines au fond très anciennes, oubliées et désuètes, que l'occultisme maladif de notre époque travaille à ressusciter.

Par les ancêtres dont il se réclame, par la substance de ses données, et par sa méthode d'intuition directe et d'expérience subjective du monde invisible, le théosophisme s'apparente d'une part aux systèmes indiens de Brahma et de Bouddha, de l'autre aux élucubrations de la Gnose. C'est du néo-bouddhisme et du néo-gnosticisme.

De fait, les apôtres de l'évangile théosophique moderne n'hésitent pas à se considérer comme des êtres privilégiés en qui revivent, soit par un phénomène singulier de transcorporation, soit par un mystérieux héritage d'idées et d'influence, les plus illustres maîtres de l'antiquité religieuse de l'Inde, ou bien les plus fameux représentants de la pensée gnostique et libre, dans l'ère inaugurée par celui qui n'est pour eux qu'un sage entre les sages.

Cette distinction d'une double descendance n'est pas sans à propos.

En effet, deux écoles se partagent, à l'heure actuelle, le mouvement théosophique, selon que nos

théosophes inclinent vers les doctrines brumeuses de la sagesse brahmano-bouddhique, ou vers les fantasmagories de la Gnose helléno-chrétienne.

Malgré les obscurités dont ils s'enveloppent et les divergences qui les séparent, le brahmanisme et le bouddhisme sont deux systèmes connexes, issus l'un de l'autre, et marqués, dans le fond, par certaines caractéristiques communes. Pour les disciples de Bouddha comme pour ceux de Brahma, la divinité n'est pas un Être suprême personnel, substantiellement distinct du monde sorti de ses mains, mais un principe indéterminé, une matière éternelle de laquelle se sont formés, en vertu d'une expansion fatale, tous les êtres, divins et humains, animés et inanimés. Grâce à une série de transmigrations et de renouvellements, les âmes soumises aux épreuves de cette vie, se libèrent finalement de toutes les misères par leur absorption dans l'Être primitif et infini. ¹

Non moins bizarre est la Gnose éclosée dans l'âge chrétien, et dont l'Égypte fut le théâtre central. Nous appelons Gnose (haute sagesse) un vaste syncrétisme où l'on tenta de fondre, dans un mélange sacrilège, le christianisme, les vieilles philosophies de l'Inde, la théorie de Valentin expliquant l'existence de l'univers par une chaîne d'éons ou d'émanations divines allant jusqu'à la matière, et

1. Laforêt, *Hist. de la Phil.*, t. I ; — *Dictionn. encycl. de théol. cath.* (trad. Goschler,) au mot *Bouddhisme*.

le néoplatonisme de Plotin rattachant les âmes particulières à une âme universelle d'où procèdent, d'après lui, tous les êtres inférieurs, et où l'esprit humain, purgé de ses scories individuelles par le feu de la rédemption, se résorbe définitivement, dans les jouissances de l'extase. ¹

Si l'on ajoute à cela la métempsycose de Pythagore et celle d'Apollonius de Tyane, et, plus tard, le naturalisme panthéiste de Giordano Bruno, les rêveries mystiques de Jacques Boehme et d'Emmanuel Swedenborg, on aura les théories principales ainsi que les principaux chefs de secte et de lignée d'où nos théosophes contemporains tirent avec orgueil leurs origines.

* * *

Nous n'avons ni l'intention ni le loisir d'étudier en détail la théosophie moderne. Des écrivains distingués ont fait ce travail. ² Contentons-nous de noter les points fondamentaux par lesquels la pensée théosophique actuelle, de l'aveu même de ceux et de celles qui la préconisent, se relie à la

1. Freppel, *Saint Irénée*, 10^e leçon et suiv.

2. Busnelli, *Manuale di Teosofia* ; le P. L. de Grandmaison, *Etudes* de 1905, 1914, 1915 ; *Catholic encyclopedia*, au mot *Theosophy* ; le P. Th. Mainage, *les Principes de la Théosophie* (Paris, 1922) ; Mgr Janssens, *Peut-on être à la fois chrétien et théosophe ?* (Paris, 1923) ; etc.

pensée brahmano-bouddhique et à la pensée gnostique et panthéiste de toutes les époques.

Un des traits les plus essentiels de la théosophie d'aujourd'hui comme de celle de jadis,¹ c'est en effet le panthéisme. De part et d'autre, le passage de l'infini au fini se présente sous une forme opposée au concept chrétien. Ce n'est pas par suite d'une création véritable et libre, mais par l'effet d'un développement de l'Être divin, que les êtres dont se compose l'univers existent. Dieu se disperse par le monde comme un élément vivificateur. Il est le sang dont vit tout ce qui est, l'âme dont nous voyons partout, dans les corps qui nous entourent, l'enveloppe diversement ouvrée et infiniment nuancée.

L'âme humaine n'est qu'une étincelle jaillie de ce foyer de l'âme divine universelle. Elle s'incarne dans une matière dont les degrés d'être forment autour d'elle comme autant de vêtements. "Après un temps plus ou moins long, elle commence à se retirer de nouveau en elle-même et dépouille l'un après l'autre les vêtements dont elle s'était couverte. Le premier à rejeter est le corps physique,² et c'en est l'abandon que nous appelons la mort. Ce n'est pas là le terme de nos activités, comme nous

1. Cf. S. Thom., *Som. théol.* II-II, Q. XCIV, art. 1.

2. C'est le plus grossier des corps dont la théosophie entoure l'âme : car elle lui en donne d'autres plus subtils. (*Études*, 1915, p. 167 ; Mainage, *la Religion spirite*, ch. IV).

le supposons avec tant d'ignorance. Rien n'est plus loin de la vérité qu'une telle idée. Cette mort n'est en réalité qu'un simple effort qu'accomplit l'âme pour se replier sur soi-même en emportant comme butin la science qu'elle a pu acquérir. ”¹

Mais cette période où l'âme vit retirée du monde visible et se rapproche davantage du foyer divin, n'a qu'un temps. Et de nouveau, obéissant aux lois fatidiques qui régissent le monde, elle se plonge, par une réincarnation qui est un besoin, dans l'océan matériel où elle recommence les expériences déjà faites, grossit le trésor de ses connaissances, et se prépare un bonheur plus achevé.

Cette doctrine de la migration des âmes, d'un corps dans un autre, n'est pas, nous l'avons vu, propre aux temps actuels. Elle remonte très loin dans l'histoire. Mais les théosophes qui, présentement, la soutiennent, croient lui avoir trouvé un fort appui dans la théorie de l'évolution prônée au siècle dernier, d'une façon si générale et si absolue, par tant de pseudo-savants, et qui est si bien faite pour servir la cause du rêve et de la chimère. Lors du Congrès théosophique de Paris, madame Besant, l'une des têtes dirigeantes du mouvement, “ parla de l'évolution des êtres, de la réincarnation des âmes, du progrès humain dû, selon sa doctrine, au continuel afflux, dans la vie de tous les jours,

1. Leadbeater, dans la *Docum. cath.*, 10-17 sept. 1921.

des disparus de tous âges qui se réincarnent successivement, apportant dans leurs multiples existences une connaissance plus profonde de cette science du divin qui leur permet de devenir des instructeurs et des guides de l'humanité et de la conduire vers sa perfection. " 1

On comprend comment de pareilles doctrines autorisent et stimulent toutes les entreprises de l'occultisme le plus présomptueux.

D'un côté, l'âme libérée, entre deux stages terrestres, des sujétions de l'existence corporelle, jouit, affirme-t-on, non seulement de l'intuition directe des secrets les plus cachés, mais d'un pouvoir merveilleux d'apparition et d'extériorisation, capable de répondre aux plus avides curiosités. De l'autre, l'âme incarnée ou réincarnée ne fait que suivre l'instinct inné et impérieux du progrès en s'appliquant à scruter les mystères des zones invisibles, à développer, par des expériences basées sur ce qu'il y a de divin en nous, les énergies latentes de l'homme, et à mettre les facultés humaines en communication avec les esprits.

II

C'est par ce commerce occulte et ces regards scrutateurs, c'est par ces vertus intuitives et révé-

1. *Docum. cath.*, n. cit., p. 162.

latrices de l'Infini dont elles sont le naturel rayonnement, que les âmes humaines, dans le système théosophique, prennent conscience des choses en apparence les plus inaccessibles et de l'éternelle destinée. Délaissant les sentiers battus, les théosophes se font gloire d'atteindre, par des routes secrètes et de sublimes escarpements, jusqu'aux cîmes.

Nous ne croyons guère, pour notre part, à ce genre de connaissance, très commode sans doute, mais dont le tort assez grave est de renverser les lois psychologiques établies par la nature, consacrées par l'usage de tous les esprits bien équilibrés, et par l'universelle tradition des siècles.

Saint Thomas dans ses deux *Sommes*,¹ et dans un opuscule spécial,² réfute l'opinion du célèbre philosophe arabe Averroès, d'après laquelle la lumière de la vérité rayonnerait d'une seule intelligence, sans autre foyer intellectuel immédiat, sur tous les hommes. C'est bien là, aussi, la pensée, explicite ou implicite, de la théosophie panthéiste. Et voici l'argument fondamental dont se sert, contre les Averroïstes de tout temps et de tout pays, le Docteur angélique : l'âme raisonnable, qui est, par suite, ornée de l'intelligence, et à laquelle cette faculté, quoique distincte de l'essence d'où elle dérive, se trouve inséparablement unie, l'âme rai-

1. *Som. théol.* I, Q. LXXIX, art. 3-5 ; *Som. C. G.*, l. II, c. 73-76

2. Opusc. XVI sur l'*Unité de l'intellect* contre les Averroïstes.

sonnable doit être considérée, selon l'enseignement de la philosophie chrétienne, comme la forme substantielle du corps humain. Or, une même forme ne peut pénétrer de son influence qu'une seule et même matière : pourquoi ? parce que les caractères spéciaux de l'acte ou de la forme sont en harmonie avec la matière déterminée et correspondante qui lui sert de sujet. Telle âme ne convient qu'à tel sujet corporel. Telle forme intellectuelle ne sied qu'à un seul homme. Et on ne peut, par conséquent, soutenir qu'il n'y ait, pour tous les hommes et en tous, qu'un seul et même intellect identifié avec l'esprit divin ou émané de lui.

Et, partant des principes ainsi établis, saint Thomas fait voir comment s'acquièrent nos idées ; comment chaque homme, mettant en valeur les ressources de ses sens et de sa raison individuelle, réussit à se rendre compte des objets créés qui l'entourent, et parvient à s'élever, non par l'imaginaire procédé de l'intuition directe, mais par le spectacle des créatures et par voie d'abstraction et de déduction, jusqu'à la connaissance naturelle de Dieu.¹

Il y a, cependant, tout un ordre de vérités qui dépasse les forces natives de la raison humaine.² Et, dans ce domaine surnaturel, c'est Dieu lui-même qui, par la révélation des mystères dont il est le centre, et par le secours miséricordieux de sa

1. *Som. théol.*, I, Q. LXXXIV et suiv.

2. *S. Thom.*, *Som. théol.*, I, Q. I, art. 1 ; C. G., I, I, c. 3. et suiv.

grâce, soulève l'esprit de l'homme jusqu'à lui. Et, de crainte que l'homme, prompt à s'illusionner, ne mêle ses imaginations aux lumières qui lui viennent d'en haut, il est protégé contre lui-même, et contre la séduction des mauvais esprits, par l'Eglise, dépositaire fidèle et gardienne infailible de la pensée divine.¹

Tel est l'ordre divinement établi, et il n'arrive à personne de le violer impunément.

* * *

Livrés à leur propre sens, les théosophes, anciens et modernes, méconnaissent totalement la distinction capitale que nous venons d'indiquer, et sur laquelle est fondé le christianisme, entre l'ordre surnaturel et gratuit auquel l'humanité a été élevée par son Créateur, et l'ordre purement naturel.

Ils bouleversent les notions les plus essentielles de la foi, et affectent, touchant presque tous nos dogmes, des façons de parler et de penser qui équivalent à de véritables négations.

On sait, par exemple, que le mystère d'un Dieu en trois personnes constitue, dans la religion catholique, une vérité fondamentale dont les ramifications s'étendent à tous les autres mystères et se prolongent jusque dans les moindres actions de la vie chrétienne.

1. Conc. Vat., Const. *Dei filius*, c. II-III.

Or, cette vérité centrale, comment, dans le système théosophique, la reconnaître et l'identifier ? Dieu n'est plus l'acte pur, l'être infiniment parfait, où l'unité admirable de nature se déploie, sans altération ni mélange, dans une ineffable trinité de personnes réellement subsistantes, égales et consubstantielles. Le théosophisme introduit dans la vie divine l'opposé même de ce qu'elle est : un simple simulacre de trinité, sous le nom d'une triade quelconque, mal définie, de trois forces impersonnelles, inégales, fantastiquement associées ; un fond de substance imprécise, indéterminée, susceptible de prendre, par l'émanation panthéiste des êtres, toutes les formes, et de recevoir toutes les empreintes. Rien n'est plus contraire aux enseignements du Concile du Vatican, lequel condamne solennellement ¹ " tous ceux qui disent qu'il n'y a qu'une seule substance ou essence de Dieu et de toutes choses ; tous ceux qui prétendent que les êtres finis, corporels et spirituels, ou du moins les spirituels, sont sortis, par émanation, de la substance divine ; tous ceux qui soutiennent que l'essence divine, par son extériorisation ou un développement d'elle-même, devient toutes choses ; ou que Dieu est un être universel ou indéfini, en se déterminant, constitue l'ensemble des êtres dans leurs genres propres, leurs espèces et leurs indivi-

1. Can. I.

dualités ; tous ceux enfin qui nient que le monde et tous ses éléments, corps et esprits, aient été tirés entièrement par Dieu du pur néant. ”

Cette condamnation frappe la théosophie dans son erreur la plus profonde, la plus présomptueuse et la plus funeste.

Travesti, par cette erreur, dans sa personnalité éternelle, le Verbe de Dieu fait homme devient, sous la plume des théosophes, le jouet de leurs inventions fabuleuses. Et il faudrait, pour rétablir la vérité si outrageusement déformée, reproduire ici presque toutes les pages du traité théologique de l'Incarnation.

C'est, — nous bornerons-nous à dire avec un évêque de France,¹ — c'est fausser abominablement la christologie chrétienne “ que de supposer au Christ toutes sortes de vies antérieures dans le corps et la personne d'illustres initiés, que de nier sa naissance du Saint-Esprit et de Marie, et sa divinité réelle dès le premier instant ; que de rejeter l'union en lui de la nature humaine, dépouillée de sa personnalité normale, à la personnalité divine du Verbe et par celle-ci à la nature divine ; que de prétendre qu'il ne fut Christ et personnage surhumain que pendant trois ans ; que de rejeter la Rédemption, mystère de sang et d'amour, où notre rançon est payée et notre voca-

1. Mgr Chollet, Lettre pastorale sur les *Périls actuels de notre foi aux fins dernières*.

tion surnaturelle restituée ” ; que de contester à Notre-Seigneur sa résurrection glorieuse dans le corps où s’accomplirent les actes de sa vie mortelle.

Ces erreurs des théosophes tiennent à plusieurs causes ; elles résultent en particulier de l’opinion qu’ils professent concernant l’âme humaine, opinion qui rejaillit sur les mystères du Dieu fait chair, et qui atteint et dénature presque tous les problèmes religieux et moraux dont ils prétendent nous offrir la solution.

Notre âme n’est pas pour eux (comme nous l’avons déjà rappelé et comme l’Eglise l’enseigne) une forme intellectuelle substantiellement unie à un corps qui complète l’être humain, sert d’instrument à l’intelligence, aux actions et aux mérites de l’homme, et s’assure à lui-même par cette coopération fidèle, après les tristesses de la mort, les joies de la résurrection.¹ Non : c’est un esprit autonome, d’essence nébuleuse, d’extraction divine, associé superficiellement à la matière, et qui possède l’extraordinaire vertu de pouvoir changer de corps à peu près comme un voyageur change d’habit.

Ce système de la migration et de la réincarnation des âmes, qui joue en théosophie un tout premier

1. Conc. de Vienne (1311), Ve Conc. de Latran (1515), lettre de Pie IX contre Günther (1857). — Voir notre traité de *Création*, disp. VI, Q. I, art. 2.

rôle, n'est pas seulement en contradiction avec la conscience. Il heurte directement l'un des principes fondamentaux de la métaphysique générale et du composé humain, principe énoncé plus haut au sujet de la connaissance : " Les âmes, dit saint Thomas, se distinguent les unes des autres par des traits respectifs de proportion et de *commensuration* avec les corps auxquels s'adapte leur vertu de formes substantielles. Telle âme est faite pour tel corps, non pour tel autre. Et ce caractère de commensurabilité qui leur est propre et qui affecte leur substance même, elles le gardent, même une fois séparées de l'organisme corporel auquel elles donnaient l'être et la vie. " Il n'est donc pas possible qu'une âme créée pour vivre dans un corps spécial, mesurée et ajustée aux exigences individuelles de ce corps, se réincarne après la mort, dans une portion de matière autre que celle dont elle fut tout d'abord la forme appropriée.

Que devient, pour nos docteurs en panthéisme et en métempsycose, la personnalité de l'homme ?

Que devient l'exercice responsable de ses facultés ?

Parmi ces facultés, celle sur laquelle repose comme sur un pivot l'ordre moral, c'est la liberté. Or, d'après les principes théosophiques, l'âme humaine n'est pas libre : elle subit, comme une loi physique nécessaire, comme un déterminisme inéluctable, l'influence évolutive qui l'emporte, elle et tout ce

qui est, à travers les phénomènes divers de l'existence et les vicissitudes d'une transmigration plusieurs fois répétée, vers le terme d'un progrès indéfini. La théosophie supprime donc, avec le surnaturel et la grâce, le péché, lequel ne saurait se concevoir sans liberté. " Ce que nous appelons le mal, a dit un théosophe français,¹ n'est qu'un aspect de l'évolution des êtres. " Et cette affirmation n'a pas de quoi surprendre ni faire reculer ceux qui admettent cet autre dogme théosophique que Dieu s'identifie avec l'âme, et que tout, en définitive, est divin.

Plus de responsabilité ; par conséquent, plus, à proprement parler, de châtiment ni de récompense. Ni purgatoire, ni enfer, ni ciel dans le sens chrétien de ce mot. Mais une résolution finale des âmes dans l'océan immense, infini, de l'Être où les individualités, sorties de l'épreuve des réincarnations successives, perdent leur caractère propre, et où elles s'endorment du sommeil indéfinissable de l'éternel repos.

Si c'est là le Nirvâna bouddhiste ou gnostique, ce n'est sûrement pas la béatitude promise par Jésus-Christ à ses élus.

1. *Docum. cath.* (17 fév. 1923), p. 391. — Néanmoins, d'autres théosophes moins conséquents, admettent une distinction entre les bons et les méchants et réservent à ceux-ci, au terme de leur course, l'anéantissement.

III

L'Eglise a donc eu mille fois raison de déclarer ¹ “ que les doctrines aujourd'hui appelées théosophiques ne peuvent se concilier avec la doctrine catholique ; et que, en conséquence, il n'est pas permis d'adhérer à des sociétés théosophiques, d'assister à leurs réunions, de lire leurs livres, bulletins, journaux et écrits. ”

Dans le mouvement intellectuel contemporain où la librairie et la presse jettent en pâture au public tout ce qui se fait, tout ce qui se dit, tout ce qui se pense, les idées théosophiques se sont malheureusement conquis une place. L'autorité religieuse met les fidèles en garde contre cet illuminisme impie et destructeur.

1. Décret du Saint-Office, 18 juil. 1919.

LE SPIRITISME ¹

Un vent de superstition passe actuellement sur le monde. Et aux croyances solidement appuyées sur les enseignements de l'Eglise se substituent des théories et des pratiques où le rêve, la curiosité, l'ignorance, se partagent les rôles et prêtent aisément à l'intervention pernicieuse des mauvais esprits.

I

Que faut-il entendre par superstition ?

D'après saint Thomas d'Aquin,² ce mot dans la langue théologique signifie " une déformation de la vertu de religion en ce qui regarde l'objet même du culte divin ou la manière de l'offrir ".

On peut être superstitieux en offrant sans doute au vrai Dieu l'hommage de confiance qui lui est dû, mais par des rites vains, des usages et des symbolismes erronés, qui, au lieu de l'honorer, le rabaisent et l'avilissent. C'est le cas des porteurs d'amulettes.

On est surtout superstitieux en faisant dévier

1. *Le Canada français*, mars 1926.

2. *Som. théol.* II-II, Q. XCII, art. 1.

vers des objets non divins le culte dont seule la Divinité véritable est digne. Ce qui, selon saint Thomas,¹ arrive de trois manières : d'abord, lorsqu'on entoure d'un respect tout divin des personnes ou des choses non divines ; c'est le crime d'idolâtrie. Ensuite, lorsqu'on attend des lumières supérieures et des manifestations divines d'êtres créés qui en sont incapables ou qui ne sont pas nos instructeurs providentiels ; c'est le péché de divination. Enfin, lorsqu'on prend pour règles de ses actions, non les préceptes de Dieu et les prescriptions de la loi morale dictée par la raison, mais des indications futiles, des présages déraisonnables ; c'est le péché de vaine observance.

Le spiritisme, si ardemment pratiqué de nos jours, et qui, comme son nom le marque, prétend, contre l'ordre établi par la Providence, lier commerce avec les esprits, fait revivre l'une ou l'autre de ces formes superstitieuses tendant à déplacer l'objet même du culte divin.

Avec les théosophes, il ressuscite le culte d'idolâtrie des ancêtres, si familier jadis aux familles païennes². Il transforme en faux dieux les parents, les maîtres, et les héros défunts, dont les âmes

1. *Ouv. et q. cit.*, art. 2.

2. S. Thom., *ibid.* Q. XCIV, art. 1-4. — Fustel de Coulanges, dans sa *Cité antique*, 1. I, c. 4, décrit avec un puissant talent d'érudition et d'analyse cette religion domestique peuplant de divinités jalouses tous les foyers.

désincarnées et subtilisées flottent dans l'atmosphère religieuse, et dont la vie déifiée s'offre aux hommages aveugles des vivants.

Avec les spirites de profession, tantôt il s'applique, en interrogeant les âmes des morts ou en invoquant témérairement les esprits, à pénétrer les choses cachées, à scruter les secrets d'un monde que Dieu seul, par lui-même ou par ses anges, peut ouvrir à nos regards ; tantôt il recherche dans des pratiques très éloignées des lois de la nature, dans des phénomènes du plus fantastique caractère et de la plus trompeuse apparence, des directives d'attitude ou de conduite qui ne peuvent venir que d'ailleurs.

Explicitement ou implicitement, ces divers procédés superstitieux livrent l'homme à l'action funeste du démon.

II

L'antiquité païenne est demeurée tristement célèbre par la part très large qu'elle faisait, dans le domaine individuel et social, aux puissances des ténèbres, et par l'empire néfaste que ces puissances s'acquirent sur les hommes et sur les peuples.

Avant que Jésus-Christ ne vint restreindre cette action, formidable était le pouvoir de Satan. ¹

1. Cf. De Bonniot, *le Miracle et ses contrefaçons* (2e éd.), IIe P., ch. 8.

C'est ce pouvoir que l'on découvre, masqué, insidieux et triomphant, dans les formules et les œuvres de l'antique superstition¹ ; ce qui arrachait au Psalmiste cette constatation douloureuse² : *Tous les dieux des nations sont des démons*. Or aujourd'hui, par une juste permission du ciel, il semble que ces agents du mal, vaincus par la croix du Christ, mais non anéantis, soient parvenus à reconquérir sur l'humanité prévaricatrice quelque chose de leur influence primitive.

Un occultisme effréné met en branle les activités les plus fantasques, trouble les consciences, désoriente les âmes, détraque les cerveaux. La science ne devait-elle pas tuer la superstition ? Ce qui est sûr, c'est que la fausse science, par ses assauts contre la foi, a ouvert, ça et là, dans le mur des traditions catholiques, des brèches fatales où se ruent les foules borgnes, vides de christianisme, avides d'inconnu. Les mystères de l'au-delà exercent, par l'universel intérêt des problèmes en jeu, une sorte de fascination. Et lorsque cette attraction profonde et impérieuse n'est point réglée par les enseignements de Dieu, elle offre aux esprits sans lest et sans loi l'occasion des plus ridicules extravagances et des plus dangereuses illusions.

C'est le spectacle auquel nous assistons dans nos sociétés contemporaines où les croyances et

1. S. Thom., *Som. théol.* II-II, Q. XCIV, art. 4.

2. Ps. XCV, 5; — cf. 1 Cor. X, 20.

les doctrines chrétiennes ont subi un si déplorable fléchissement.

Laissons de côté les nombreuses fumisteries auxquelles se livrent des mystificateurs de carrière habiles à exploiter, par leurs manœuvres secrètes, ténébreuses, et par leurs tours de passe-passe, la crédulité publique. Maints occultistes se donnent pour de puissants évocateurs des esprits, pour des messagers de l'au-delà et des annonceurs de mystères, qui ne sont, en réalité, que de vils mercantis et de cyniques farceurs.¹ Des enquêtes sérieuses faites à ce sujet ont révélé les supercheres les plus colossales.

Il n'en existe pas moins un ensemble de faits dûment constatés d'où résulte, pour les autorités religieuses en général, cette certitude que le spiritisme véritable n'est pas un mythe ; que, depuis trois quarts de siècle surtout, par des opérations diverses, et sous des noms qui ont varié, il tend à établir entre le monde visible et le monde invisible un commerce dérégulé, régi non par la loi du bien, mais par celle du mal.²

En 1854, dans une lettre célèbre contre les tables tournantes, l'archevêque de Québec, Mgr Turgeon,

1. Cf. C.-M. de Heredia, S. J., *Spiritism and Common Sense*, ch. I et suiv. ; Th. Mainage, O. P., *la Religion spirite*, ch. II-III ; L. Roure, S. J., *Le merveilleux spirite*, ch. VIII-IX ; la *Documentation catholique* (23 fév. et 5 avril 1924) : *Spiritisme et métapsychisme* ; les expériences de la Sorbonne.

2. Cf. *Questions actuelles*, t. CX, pp. 721 et suiv.

après s'être dit prêt à fermer les yeux sur les mouvements mécaniques de ces objets, et à attendre le prononcé de la science et de l'expérience, ajoutait :

Mais on veut aller plus loin. On prétend interroger ces tables tournantes, et les faire parler ; on veut s'en servir comme d'un moyen pour connaître l'avenir et les choses les plus secrètes, pour évoquer les âmes des morts, pour les obliger à répondre aux questions qu'on juge à propos de leur faire, à révéler les mystères de l'autre monde, enfin à dire tout ce qu'on veut leur faire dire. Ainsi on se laisse aller aux illusions les plus dangereuses, et l'on tombe dans une superstition dont les conséquences sont épouvantables.

Tout récemment, des Evêques de France signalaient le même péril inhérent à des pratiques analogues.

Il est arrivé, écrit Mgr du Vauroux, évêque d'Agen¹, par ce temps d'indifférence religieuse, que la diminution dans les âmes des vérités chrétiennes ouvre trop souvent la voie à la superstition. Et l'on voit des hommes qui refusent de croire à nos dogmes éternels, parfois hélas ! même des catholiques, recourir sérieusement aux pratiques surannées du spiritisme en évoquant les âmes des morts, soit directement, soit par des médiums. C'est une superstition d'origine païenne ou idolâtrique.

Mgr Chollet, archevêque de Cambrai, en dénonçant " les séances de spiritisme à la faveur desquelles le démon fait ses ravages " ,² attribue aux

1. *Docum. cathol.*, 24 fév. 1923.

2. *Docum. cath.*, 17 fév. 1923.

deuils innombrables causés par la dernière guerre, et à l'ignorance religieuse croissante qu'il appelle " le grand péché de notre époque ", la recrudescence actuelle du mal occultiste.

Le très révérend Père Alex.-M. Lépiciér, de Rome, a écrit naguère un ouvrage remarquable sur le spiritisme. Cet ouvrage et son traité sur les fins dernières lui ont valu un bref papal fort élogieux ¹, où Benoît XV fait cette déclaration très grave :

L'oubli ou le mépris de notre sainte religion s'accompagne le plus souvent de vanités superstitieuses. Notre monde contemporain souffre de cet oubli. Aussi voyons-nous bon nombre de personnes s'engager dans un commerce téméraire avec des esprits invisibles, et tomber par cette imprudence dans les embûches du démon.

Après de tels témoignages, il faudrait être victime d'un singulier parti-pris pour ne pas voir dans le merveilleux spirite de notre âge beaucoup de faits troublants que ni la fiction ni la nature ne sauraient convenablement expliquer.

III

L'Eglise, en présence de ces faits, a pris officiellement une attitude qu'attestent plusieurs documents.

1. Lettre *Quod christianæ* du 30 avril 1921.

Ces textes, il est vrai, se rapportent, tantôt au spiritisme proprement dit, tantôt au magnétisme et à l'hypnotisme.¹ Mais comme les manifestations magnétiques, hypnotiques, spirites, se rattachent assez souvent les unes aux autres par un lien réel, il nous a paru utile de réunir ici en un même tableau² les décisions et les animadversions successives qu'elles ont provoquées.

* * *

Magnétisme. — A la question de savoir “ si le magnétisme, généralement et en lui-même, est licite ou illicite ”, le St-Office répondait le 23 juin 1840 :

Si l'on écarte toute erreur, tout sortilège, toute invocation explicite ou implicite du démon, la pratique du magnétisme consistant dans l'emploi de moyens physiques, par ailleurs licites, n'est pas moralement défendue, pourvu qu'elle ne tende pas à une fin illicite ou de quelque façon mauvaise. Mais l'application de principes et de moyens *purement physiques* à des objets ou à des effets *vraiment surnaturels*, afin de les expliquer naturellement, n'est qu'une tromperie absolument illicite et *entachée d'hérésie*.

Le Concile Plénier de l'Amérique latine, tenu à

1. Nous supposons le sens général de ces termes suffisamment connu du lecteur.

2. D'après les *Quest. act.*, t. et endr. cit., et autres sources authentiques.

Rome en 1899, fait suivre ce décret des paroles suivantes :¹

L'expérience prouve combien, en fait, il est rare que ces sortes de pratiques ne soient pas viciées par la tromperie illicite et entachée d'hérésie que le Saint-Siège condamne. C'est pourquoi les pasteurs d'âmes s'emploieront, de toutes leurs forces, à soustraire les fidèles dont ils ont la garde à tous les dangers qui menacent ainsi leur foi.

Le 21 avril 1841, la même Congrégation du St-Office, au sujet d'expériences de magnétisme " faites en vue d'obtenir *une fin non naturelle, dés-honnête, par des moyens indus* ", rendait le décret suivant : " L'usage du magnétisme, tel qu'il vient d'être exposé, n'est pas licite ".

Le 19 mai de la même année, l'Évêque de Lausanne s'adressait à la Pénitencerie pour en obtenir une direction concernant le *somnambulisme magnétique* dont il exposait une série d'effets extraordinaires, tels que, chez la personne magnétisée, ordinairement une femme ne sachant même pas lire, des connaissances médicales bien supérieures à celles des médecins, la faculté de diagnostiquer très sûrement la maladie de personnes absentes et totalement inconnues, de lire des livres ouverts ou fermés. Et la Pénitencerie, le 1 juillet 1841, répondait : " La pratique du magnétisme, telle qu'elle est exposée, dans le cas présent, n'est pas licite. "

Le 28 juillet 1847, le Saint-Office, dans un nouveau décret sur le magnétisme, rééditait la décision du 23 juin 1840.

Le 4 août 1856, la même Sacrée Congrégation, effrayée des ravages causés par la superstition attachée à certains phénomènes magnétiques, décidait d'envoyer à tous les Evêques une circulaire où nous lisons ce qui suit :

Bien qu'un décret général antérieur ait suffisamment expliqué ce qu'il y a de licite et d'illicite dans l'usage et l'abus du magnétisme, cependant la malice des hommes en est arrivée à ce point que certains, se souciant peu de cultiver légitimement la science, et recherchant plutôt ce qu'il y a d'extraordinaire, pour le plus grand péril des âmes et au détriment de la société civile elle-même, se glorifient d'avoir trouvé un principe de divination et de prédiction de l'avenir. Aussi, à l'aide des artifices du *somnambulisme* et de ce qu'on appelle la *claire intuition*, des femmes, au milieu de gesticulations qui sont loin d'être toujours décentes, se vantent avec emphase de voir les choses invisibles, ont la téméraire audace de débiter des sermons sur la religion, prétendent évoquer les âmes des morts, en recevoir des réponses, découvrir des choses inconnues ou éloignées, et s'adonnent à d'autres superstitions de ce genre, dans l'espoir d'obtenir par ce moyen un gain considérable pour elles-mêmes et pour leurs maîtres. Dans toutes ces pratiques, quelle que soit l'habileté ou l'illusion qui les accompagne, étant donné que *des moyens physiques sont employés pour produire des effets qui ne sont pas naturels*, il y a une fourberie tout à fait illicite et entachée d'hérésie et un scandale contre l'honnêteté des mœurs.

Nous avons rappelé plus haut un mandement

de l'Archevêque de Québec contre les tables tournantes. Le Premier Concile Plénier canadien, tenu à Québec en 1909, "condamne comme superstitieux l'usage des *tables* que l'on se permet d'interroger sur les secrets de la vie présente ou de la vie future, et qui répondent par divers mouvements ou différents signes à ces questions." ¹

* * *

Hypnotisme. — Un médecin ayant demandé au Saint-Siège s'il était permis de pratiquer des suggestions hypnotiques sur des enfants malades, le Saint-Office répondit le 26 juillet 1899 :

Pour ce qui regarde les expériences déjà faites, on peut permettre de les discuter, pourvu qu'il n'y ait pas à cela péril de superstition et de scandale, et que de plus l'auteur de la supplique soit disposé à s'en tenir aux prescriptions du Saint-Siège et ne fasse pas l'office de théologien. Pour ce qui regarde des expériences nouvelles, *s'il s'agit de faits qui dépassent certainement les forces naturelles*, il n'est pas permis de les produire ; *s'il y a doute*, on tolère que le médecin les provoque, pourvu qu'il proteste d'avance qu'il ne veut avoir aucune part dans des faits préternaturels, et qu'il n'y ait pas danger de scandale.

Notre Premier Concile Plénier a formulé sa pensée sur les pratiques hypnotiques dans les remarques et les prescriptions suivantes ² :

1. N. 88.
2. N. 89.

L'usage du magnétisme ou de l'hypnotisme, si répandu de nos jours, offense gravement la vertu de religion, chaque fois qu'il en résulte des effets sûrement préternaturels, comme parler des langues absolument inconnues, faire preuve, sans aucune initiation médicale préalable, d'une connaissance scientifique des maladies et des remèdes, etc., etc. — Même exempte de superstition, la pratique de l'hypnotisme doit être condamnée, lorsqu'elle comporte des choses contraires à la loi naturelle ou à la loi divine, par exemple si l'hypnotiseur se livre, sur la personne hypnotisée, à des attouchements indécents, s'il compromet sérieusement sa santé, s'il lui fait des suggestions contraires à la religion, à la justice, à l'honnêteté. — Que si, dans des cas rares, on croit devoir demander à l'hypnotisme quelque effet thérapeutique, il faut le faire de façon à sauvegarder les lois de la morale et la santé des personnes, et en déclinant tout commerce superstitieux avec le démon. — Conséquemment, l'on doit empêcher les fidèles de consulter les hypnotiseurs ; de se servir de médiums pour arriver à connaître des choses cachées ou des remèdes ; d'assister aux séances publiques qui ont fréquemment pour effet de favoriser la superstition ou l'immoralité,

* * *

Spiritisme. — En 1866, les Pères du deuxième Concile de Baltimore ont déclaré que, dans les séances des spirites, toute fraude mise de côté, “ on peut à peine douter que certains faits, au moins, ne soient dus à l'intervention diabolique, vu qu'il paraît impossible de les expliquer autrement.”

Le 30 mars 1898, le Saint-Office condamnait comme illicite la façon d'agir ainsi décrite :

Titius, quoique excluant tout pacte avec l'esprit malin, est dans l'usage d'évoquer les âmes des trépassés. Il adresse, à cette fin, une prière au chef de la milice céleste dont il escompte l'entremise ; puis, tenant la main prête pour écrire, il sent en celle-ci un mouvement par lequel s'enregistrent les réponses aux questions qu'il a posées : réponses d'ailleurs conformes aux enseignements de l'Eglise sur la vie future.

L'année suivante, le Concile Plénier de l'Amérique latine s'exprimait sur le même sujet, comme suit :¹ " Parmi toutes les folies superstitieuses qui se couvrent à notre époque des mots de progrès et de civilisation et se présentent, pour tromper les imprudents, sous des dehors scientifiques, la plus pernicieuse est celle qui a usurpé le nom de spiritisme. " Le spiritisme, aux yeux des Pères du Concile, n'est qu'un " ramassis de toutes les superstitions et de tous les mensonges de l'incrédulité moderne. " ² Il doit être proscrit.

Puisque, ajoutent les Pères, ³ les spirites, au milieu des fraudes et des mensonges presque sans nombre qu'ils offrent au public crédule, provoquent et favorisent çà et là des interventions diaboliques, et ne craignent pas de répandre plusieurs hérésies, surtout contre l'éternité des peines de l'enfer, le sacerdoce catholique et les droits de l'Eglise, nous jugeons qu'ils doivent être considérés et traités, au for interne et externe, non pas simplement

1. N. 163.

2. *Ibid.*

3. N. 164.

comme des pécheurs ordinaires, mais comme des hérétiques ou des fauteurs et des défenseurs d'hérésie.

En 1909, le Concile Plénier de Québec faisait écho aux mêmes préoccupations.

L'évocation des morts, y est-il dit,¹ et la consultation des esprits, auxquelles on se livre en certains milieux, et qui par une sorte de pacte tacite ouvrent la porte à l'action du démon, pêchent contre Dieu et son culte, créent un danger non médiocre pour la foi, et ont déjà, malgré parfois des circonstances atténuantes, déterminé des interdictions de la part de l'Eglise. Ceux-là donc se rendent coupables de faute grave, qui évoquent et consultent les âmes ou les esprits, qui fréquentent les cercles spirites, ou même y assistent une seule fois sans raison très sérieuse et sans l'autorisation de leur Ordinaire ou de leur confesseur.

Enfin à la question suivante : " Est-il permis de prendre part, soit par médium, soit sans médium, en usant ou non de l'hypnotisme, à des entretiens ou à des manifestations spirites, présentant même une apparence honnête ou pieuse, soit qu'on interroge les âmes ou les esprits, soit qu'on écoute les réponses faites, soit qu'on se contente d'observer, alors même qu'on protesterait tacitement ou expressément que l'on ne veut avoir aucune relation avec les esprits mauvais ", à cette question le Saint-Office, le 24 avril 1917, a répondu :

" Non, sur tous les points. "

1. N. 87.

IV

Ces décisions du Saint-Siège, ces directions de Conciles nationaux reconnus par lui, sont admirablement sages. Et elles se justifient suffisamment d'elles-mêmes. On nous permettra toutefois de ne pas nous en tenir là, et d'insister sur les raisons qui ont inspiré de si graves ordonnances.

* * *

Commençons par le *spiritisme proprement dit*, ainsi appelé parce qu'il met celui qui le pratique en relations formelles, ou expressément voulues, avec les esprits.

Ce système, on vient de le voir, est réprouvé en bloc par l'Eglise.

Il ramène l'homme, par des voies directes, aux pratiques superstitieuses du paganisme. Il livre son intelligence, sa conscience et sa vie, aux activités perfides des mauvais esprits qui jouèrent un rôle si funeste dans l'antiquité. Il ouvre à nos pires ennemis des routes secrètes que nos croyances et nos intérêts doivent leur tenir soigneusement fermées. Que parmi vous, est-il écrit dans le Deutéronome,¹ il ne se trouve personne qui s'adonne à la divination et à la magie, qui pratique l'art des augures et des enchantements, qui consulte les évo-

1. Ch. XVIII, v. 10-12.

cateurs ou qui interroge les morts pour apprendre d'eux la vérité. Le Seigneur a en abomination toutes ces choses.

N'en résulte-t-il pas, tout d'abord, un danger très sérieux pour la santé du corps ? " Le spiritisme, dit un auteur,¹ jette le trouble dans les cerveaux et les consciences. Pratiqué avec assiduité (et le besoin comme la passion viennent vite), il se tourne en obsession, en idée fixe, amenant des désordres mentaux. Trop nombreux sont, hélas ! ceux dont ce breuvage empoisonné a égaré la raison. Saura-t-on jamais combien de recrues les adeptes du spiritisme, notamment en Amérique, fournissent à la pitoyable clientèle des maisons d'aliénés ? "

Il y a plus. Le commerce vrai ou prétendu des vivants avec les esprits, esprits purs, esprits désincarnés, constitue une façon d'agir déréglée, laquelle viole l'ordre établi de Dieu, compromet la doctrine chrétienne, entame les bonnes mœurs.

Selon l'enseignement de saint Thomas d'Aquin² et de l'Eglise, les bons anges exercent sans doute dans l'univers créé, surtout auprès des hommes, un très utile ministère. Ils montent invisiblement la garde autour de nos personnes. Ils répondent, dans la mesure fixée par la Providence, à nos justes prières. Ils ont pour tâche de coopérer à notre salut. Ils n'ont ni le désir ni la mission

1. Lucien Roure, *le Merveilleux spirite*, p. 380 (Paris, 1917).

2. *Som. théol.*, I, QQ. CV-CXIII.

de satisfaire, en des choses très souvent frivoles, l'humaine curiosité. Ce rôle serait indigne d'eux. Et si, parfois, il est arrivé que se fissent par leur entremise d'importantes communications surnaturelles,¹ ce n'est pas au gré des hommes, mais sur l'ordre de Dieu, que ces manifestations, d'ailleurs exceptionnelles, se sont produites.

Quant aux âmes des défunts, nous savons par la théologie² quel sort, au delà de la tombe, les attend ; que celles qui échappent à l'enfer, mais ne vont pas immédiatement au ciel, séjournent temporairement dans le purgatoire avant de partager la gloire des élus. Or, il n'entre pas dans le plan divin général que ces substances spirituelles, privées pour un temps de la société de leur corps, entretiennent avec nous des relations régulières autres que celles de la communion des saints. Leur état naturel d'âmes séparées, et placées par cette séparation même hors de la compagnie des vivants, ne le leur permet pas.³ Et ce n'est que très rarement, par une disposition spéciale de Dieu, ou du moins (s'il s'agit des âmes bienheureuses) pour des motifs tout providentiels, qu'il peut se faire⁴

1. *Ibid.*, I, Q. LI, art. 2.

2. Voir notre commentaire de saint Thomas, traité de *Novissimis*.

3. *Ibid.*, Disp. VIII, Q. I, art. 4. — Cf. Luc, XVI, 27-31, et le commentaire de saint Jean Chrys. (IVe Hom. sur Lazare et le mauvais riche).

4. *Ibid.*

que les esprits désincarnés se mettent en communication sensible avec les mortels.¹

Pour justifier le spiritisme et ses prétentions, on invoque l'hypothèse d'un corps très subtil dit corps "astral," intermédiaire entre la chair et l'esprit, étroitement attaché à l'âme même après la mort, à l'aide duquel vivants et défunts pourraient se tenir en relations suivies. Dès le treizième siècle, saint Thomas donnait le coup de grâce à cette absurde théorie, dans un passage décisif de la *Somme*², où il démontre, par l'unité substantielle de l'être humain qui s'impose à l'égal d'un dogme, que l'union de l'âme et du corps ne souffre aucun élément médial.

Restent les mauvais anges, dont le pouvoir sur les hommes, quoique amoindri extrinsèquement depuis Jésus-Christ, est encore redoutable.

Nous savons, écrivait Mgr Turgeon,³ que ces esprits déchus, qui ont été *homicides dès le commencement du*

1. " Par sa vertu naturelle, l'âme séparée est incapable de mouvoir aucun corps. Grâce à son union vitale avec le corps auquel elle est destinée, elle peut bien, tant qu'elle lui reste unie, imprimer à cette matière corporelle qu'elle anime le mouvement ; mais ce mouvement cesse avec l'union elle-même. Il n'en n'est pas ainsi des anges, affranchis des liens corporels déterminés qui assujettissent l'âme. Celle-ci, toutefois, peut recevoir de Dieu, relativement aux choses matérielles, une force motrice qu'elle n'a pas de sa nature. " (S. Thomas, *Som. théol.* I, Q. CXVII, art. 4)

2. *Som. théol.*, I, Q. LXXIV, art. 7. — Voir les observations du Rév. P. Mainage, *la Religion spirite*, ch. IV.

3. Lettre past. cit.

monde (Jean, VIII, 44), *rôdent pour perdre les hommes* (1 Pet., V, 8); qu'ils ne cessent de leur tendre des embûches; qu'ils les tentent; qu'ils emploient mille ruses pour les pousser au mal. . . Ils sont bien dignes que Dieu les livre à l'esprit d'erreur et de mensonge, ceux qui n'étant pas contents des lumières qu'il leur communique dans son Eglise, ont la témérité de chercher la vérité hors de son sein. . . Avoir des communications avec le démon; avoir recours à cet ennemi de Dieu et des hommes, et lui rendre ainsi une espèce de culte: cette pensée vous effraie et vous fait frissonner d'horreur. Oui, nous le savons. C'est cependant le crime de ceux qui, par quelque moyen que ce soit, s'obstinent à vouloir interroger les esprits, pour connaître les choses qu'il a plu à Dieu de nous cacher, puisque nul autre esprit que Satan ne peut se présenter pour leur répondre.

Ces pratiques superstitieuses ne visent pas seulement à supprimer la ligne-frontière tracée, entre les différentes catégories d'êtres intellectuels, par la main divine.

Faisant fi de l'Eglise qui prohibe la superstition, elles tendent à ruiner dans les consciences la règle prochaine de notre foi. Par les réponses auxquelles elles donnent lieu, elles favorisent sur plusieurs points l'hérésie.¹ Elles apprennent à douter des dogmes les plus essentiels, de l'authenticité des miracles, de la vérité de la révélation chrétienne,² du caractère personnel de Dieu, du péché d'origine, de la responsabilité individuelle, des devoirs du mariage, de l'existence de l'enfer

1. Conc. plén. de l'Amérique latine, cité plus haut (n. 164).

2. De Heredia, *ouv. cit.*, p. 145.

ou de l'éternité de ses peines.¹ Or, le doute sur un article, même secondaire, de nos croyances devient aisément une fissure fatale par où s'écoule toute la substance du symbole.

Que dire du danger que les expériences spirites offrent pour les mœurs ?

Déjà, lisons-nous dans la lettre pastorale de 1854, elles ont produit leurs fruits de mort et dignes de l'enfer. Que d'erreurs, que d'extravagances, que de crimes, que de malheurs n'ont-elles pas enfantés chez nos voisins des Etats-Unis où elles ont fait d'abord leur apparition ! Déjà elles ont donné naissance à une secte de visionnaires impies, dont toute la religion paraît se borner à rendre un culte sacrilège aux esprits, avec lesquels, dans leurs illusions fantastiques, ils s'imaginent avoir un commerce familier. Déjà les communications et les révélations de ces prétendus esprits ont porté, chez ce peuple, le trouble dans la société, la désunion dans les ménages, le désordre et le déshonneur dans les familles.

Les observations les plus récentes confirment ce témoignage. " Dès le début, dit le Père L. Roure,² des badinages scabreux, des plaisanteries de mauvais goût, de basses obscénités se sont mêlées aux réponses sur l'autre monde. On a mis cela sur le compte des esprits légers et facétieux. Bientôt les esprits ont provoqué eux-mêmes les assistants à de grossières pratiques. On ne s'est pas arrêté en si déplorable chemin. A l'heure présente, certains salons spirites sont devenus de mauvais lieux."

1. *Docum. cath.*, (1 oct. 1921).

2. *Le Merveilleux spirite*, p. 381.

L'Eglise n'est donc pas trop sévère lorsqu'elle proscrit si énergiquement et si universellement le spiritisme.

* * *

A l'endroit du *magnétisme* et de l'*hypnotisme*, qui se donnent des points d'appui, l'un dans une sorte de fluide animal, l'autre dans le domaine obscur de l'inconscience, le langage ecclésiastique marque plus de circonspection.

C'est que les phénomènes magnétiques et hypnotiques sont très mêlés. Il y en a, certes, qui ne dépassent pas en soi les forces naturelles ; il y en a d'autres dont la nature est douteuse ; d'autres encore, dont le caractère préternaturel est évident.

L'Eglise, dans le libellé de ses arrêts et de ses volontés, laisse suffisamment entendre qu'elle ne se refuse pas à reconnaître la possibilité de certains phénomènes insolites attribuables, par causalité de nature, au magnétisme ou à l'hypnose. Et elle permet aux chercheurs sérieux de tenter en pareilles matières, dans l'intérêt de la science ou de la santé, quelques expériences jugées faisables et profitables. " Il n'y a, enseigne saint Thomas,¹ rien de superstitieux ni d'illicite à demander aux énergies naturelles les effets dont on croit qu'elles portent en elles-mêmes la cause. "

1. *Som. théol.*, II-II, Q. XCVI, art. 2 ad 1.

Des écrivains catholiques, soucieux de voir clair et de s'orienter dans le maquis des expériences magnétiques, ont fait une étude consciencieuse de ces manifestations diverses et de leurs rapports vrais ou faux avec ce qu'on prétend être le fluide vital ou animal. Et voici la conclusion de l'un d'entre eux :¹ " L'existence du fluide humain, la réalité de son action au dehors, de son pouvoir à influencer un autre sujet, à se manifester par quelque effet extérieur d'ordre physique ou d'ordre psychique, restent choses purement possibles. La preuve de la réalité est toujours à faire. "

On s'est demandé également jusqu'où les forces de l'inconscience ou (comme on dit aujourd'hui) de la subconscience, dans les phénomènes d'extériorisation et d'interlocution, peuvent aller. Et ici, il faut le dire, la puissance d'imagination de certains auteurs se montre particulièrement féconde. Chacun de nous, d'après eux, porterait, suspendue à son hypostase, une sorte d'appareil de télégraphie sans fil capable, en certaines conditions favorables, de recueillir des messages venant des sources ou des cerveaux les plus éloignés. L'hypothèse peut paraître ingénieuse : est-elle bien solide ?²

1. L. Roure, *ouv. cit.*, p. 176.

2. Dans son ouvrage récent *Il mondo invisibile*, — ouvrage hautement loué par Benoît XV et apprécié très favorablement par la grande revue italienne *la Civiltà cattolica* et par d'autres publications importantes, — le T. R. P. Lépiciér (aujourd'hui Mgr Lépiciér, archevêque de Tarse) discute au long les diverses

L'inconscience a, sans doute, ses étrangetés ; le somnambulisme le prouve. Saint Thomas concède à l'imagination, si suggestionnable, et aux éléments subalternes de notre être, des influences physiologiques singulières. ¹ De là, néanmoins, à faire de la zone la moins digne et la moins éclairée du composé humain un foyer de lucidité ou de claire intuition, un centre d'opérations et de communications merveilleuses inconnu aux plus grands psychologues de l'histoire, un siège de fonctions télépathiques et télégraphiques intelligemment conduites et de la plus haute portée, il y a loin. Mgr Chollet ² range parmi les chimères " auxquelles la philosophie saine et la science autorisée ne sauraient accorder le moindre crédit, " l'opinion

théories plus ou moins fantaisistes inventées pour expliquer par des causes naturelles les phénomènes du spiritisme. Pour lui, ces théories — personnalité subconsciente, vibrations mentales, fluide magnétique — si on les examine à la lumière de la philosophie chrétienne, ne sauraient offrir l'explication désirée. Elles heurtent et bouleversent les lois constitutives de la nature humaine, de son mode congénital de connaissance et d'interlocution basé sur des signes conventionnels définis comme toute langue parlée ou écrite (cf. saint Thomas, *Som. théol.*, I, Q. CVII, art. 1 ad 1). — Voir également P. Ant. Oldrà, S. J., *Gli spiriti* (Firenze, 1922), conf. IV. L'auteur dit (p. 125) : " La suggestion purement mentale est impossible selon la nature, contraire à tous les faits ainsi qu'aux lois naturelles qui régissent la communication intellectuelle entre les hommes. "

1. *Som. théol.*, I, Q. CXVII, art. 3 ad 2 ; — voir notre traité de *Creatione*, Disp. IV, Q. VI, art. 5.

2. *Docum. cathol.* (17 février 1923), p. 389.

de ceux qui " se réfugient dans l'inconscient et y soupçonnent des forces transcendantes qu'ils mettent en jeu par la suggestion. "

Un professeur moderne de formation positiviste, M. Charles Richet, membre de l'Institut, dans des pages volumineuses où il étudie soigneusement les phénomènes de ce qu'il appelle, lui, la " métapsychique " et de ce que d'autres nomment la " psychologie inconnue, " après avoir promené à travers toutes les hypothèses son regard curieux et jamais satisfait, en arrive à cette expression de sentiment qui n'est pas pour nous déplaire ¹ : " Qu'il y ait, écrit-il, des forces intellectuelles autres que celles de l'homme, construites sur un type tout différent, non seulement cela est possible, mais c'est extrêmement probable. On peut même prétendre que c'est certain. Il est absurde de supposer que la seule intelligence de la nature, c'est la nôtre. Si nous admettons qu'il y a dans l'univers, en des conditions d'espace et de temps qui sont soustraites à notre rudimentaire psychologie, des êtres doués d'intelligence, interférant à certains moments dans notre vie, on a tout de suite, pour beaucoup de faits rapportés en détail dans ce livre, une hypothèse commode. " L'auteur appelle bientôt ces êtres dont il soupçonne l'intervention " esprits mystérieux, anges ou démons. "

1. Lucien Roure, *le Spiritisme d'aujourd'hui et d'hier*, p. 83 (Paris, 1923).

L'aveu est précieux et vaut d'être noté.

Ce qui, pour nous, n'offre aucun doute, c'est que l'Eglise (nous l'avons vu plus haut) condamne expressément, comme entachées de superstition, certaines catégories de faits liées, par leur nature même ou par les circonstances qui les accompagnent, au système magnétique et hypnotique, et qu'elle témoigne d'une extrême défiance à l'endroit d'autres phénomènes anormaux dont le caractère suspect, variable, et les effets calculés, ne cadrent guère avec la causalité aveugle des agents physiques et inconscients. ¹

Ce qui encore n'est pas douteux, c'est que la subconscience, dont on fait de nos jours si grand état, constitue un domaine obscur, opaque comme la matière, capricieux comme le rêve, où ne parviennent que des lueurs incertaines, une terre de brousse et un empire de ténèbres qui échappent en soi au contrôle de la raison, et que cela même rend très propice aux agissements des pouvoirs diaboliques.

Quoi qu'il en soit de ces agissements que nous ne devons certes pas exagérer, il en est que l'homme provoque lui-même en mésusant de la nature, et dont l'évidence s'impose. Soit en effet que l'on prétende, à l'aide des forces naturelles, scruter les secrets de l'avenir et de tout domaine naturellement

1. Voir ce que nous en avons écrit, *de Creatione*, *end. cit.*

fermé à nos yeux, soit que l'on attende de leur vertu propre des prodiges préternaturels et de miraculeuses guérisons, on agit de façon déréglée ; on ouvre, par ce désordre, la voie au démon, en faisant un appel implicite à cette puissance de mensonge capable, par sa supériorité et sa malice, de mille ruses et de mille prestiges. C'est, déclare saint Thomas, de la superstition. ¹ Superstition des tables écrivantes, des planchettes parlantes, ² des médiums magnétisés ou hypnotisés et instruments des phénomènes les plus divers, les plus fantaisistes et les plus grotesques, ³ révélateurs prétendus de ce que le Saint-Siège, ⁴ les Conciles, ⁵ les théologiens, ⁶ jugent ne pouvoir être connu de nous que par une dérogation à la loi naturelle qui regit le mode d'acquisition de nos connaissances.

1. *Som. théol.*, II-II, QQ. XCV-XCVI.

2. Mgr Turgeon, lettre citée ; — 1er Conc. Plén. de Québec, n. 88.

3. Saint Thomas note après saint Augustin (II-II, Q. XCVI, art. 3) qu'il entre dans le jeu du démon " d'amuser par de vains spectacles la curiosité humaine et, par là, de lui tendre des pièges". — Il enseigne (C. G. l. III, c. 106) que c'est une des caractéristiques de son action " de détourner l'homme des biens supérieurs pour l'attacher à des objets futiles et le tromper par des subterfuges et des mensonges. "

4. Décisions du 1 juillet 1841, du 4 août 1856. Voir *Rituel romain*, concernant les " signes " des obsessions démoniaques.

5. Conciles nationaux cités plus haut.

6. Cf. Saint Thomas, *Som. théol.*, I, Q. LVII, art. 4 ; II-II, Q. XCV ; etc.

Et c'est ainsi que le magnétisme et l'hypnotisme, dans plusieurs de leurs manifestations, rejoignent le spiritisme, et partagent avec lui les censures ecclésiastiques.

V

Nous arrêtons là ces considérations. Poussées plus loin, elles dépasseraient le but spécial assigné à cette étude.

Nous voulions, avant tout, mettre en lumière la haute sagesse des mesures et des attitudes prises, en matière de spiritisme, par l'Église ; et nous n'avons pas cru nécessaire, pour cela, d'entrer dans le récit et l'analyse détaillée des innombrables expériences auxquelles se livrent les magnétiseurs, les hypnotiseurs et les spirites.

Il nous a paru suffisant de rapporter fidèlement tous les textes des congrégations romaines relatifs à ce sujet, ainsi que les déclarations conciliaires les plus importantes qui en traduisent le sens ; de montrer la réserve prudente et même condescendante du Saint-Siège à l'égard de certaines classes de phénomènes où la nature peut jouer un rôle ; de marquer, surtout, l'horreur justifiée qu'inspire aux autorités religieuses la superstition, et le désir qui les anime d'éloigner les fidèles de toute pratique superstitieuse ; enfin, de faire voir pour quelles graves raisons de santé morale et même physique

on a cru devoir condamner, et cela en termes très catégoriques, le spiritisme proprement dit et tout ce qui l'implique.

Puisse-t-on comprendre partout, du moins dans nos milieux catholiques, combien il est dangeureux de lier société, ne fût-ce que tacitement ou indirectement, avec l'ennemi déclaré et implacable du genre humain !

LES DÉVIATIONS DE L'ART

I

Parmi les maux dont la société est menacée et qui lui ont déjà porté les atteintes les plus graves, il faut placer l'oubli ou le mépris des règles morales qui gouvernent les productions artistiques.

Que de pièces de théâtre venues d'autres pays, et jouées chez nous par des acteurs étrangers, nous donnent le spectacle d'un art moins soucieux de sa dignité que de l'exploitation lucrative des bas instincts de l'homme, et où les principes fondamentaux de la famille sont attaqués et mis en péril ! Notre conscience chrétienne s'en est, plus d'une fois, émue et justement indignée.

D'autre part, les journaux et les revues d'Europe nous ont apporté, il y a quelques mois, les échos des discussions très vives, des protestations énergiques provoquées par l'apparition de certains écrits dont plusieurs critiques éminents crurent devoir, du point de vue moral, blâmer la lettre ou l'esprit.²

1. Etude présentée à la Société royale du Canada, en mai 1924.

2. Nous voulons surtout parler de deux romans récents, l'un nettement pornographique, l'autre fortement imprégné de sensualisme.

Ces discussions se sont élargies ; et le problème, d'ailleurs très ancien et très souvent agité, des relations de l'art avec la morale s'est posé, devant le public, dans toute son ampleur. Nous avons eu, à ce propos, des expressions d'opinion plus qu'étranges, et bien propres à alarmer, je ne dirai pas le sens catholique, mais la plus simple et la plus élémentaire honnêteté. On nous permettra d'en reproduire ici quelques-unes où la hardiesse de l'idée, poussée jusqu'à la licence, se donne très libre carrière.

Nous pourrions emprunter des textes à plus d'une nation. Ceux que nous allons citer ¹ sont d'écrivains français interrogés par le directeur d'une revue de France, ou personnellement mis en cause par de fermes censeurs.

“ Français rejoints, dépassés, par des nations qui ont grandi dans le domaine des réalisations matérielles, nous n'avons plus qu'une supériorité, notre pensée libre, le courage de notre intelligence, générateur de toutes les bravoures, grâce à quoi nous allons plus vite et plus loin que nos concurrents dans le domaine des conceptions intellectuelles. Entraver cet élan d'audace de la pensée des Français, leur arracher la libre discussion, la libre description, la libre opinion, ce serait achever le désastre de la grande guerre ” (CLAUDE BERTON).

1. D'après la *Documentation catholique*, 24 février, 3 mars et 10 mars 1923, et 23 fév. 1924.

— “ Non, non, la liberté de penser et d'écrire doit être totale ” (MARCEL BATILLIAT). — “ Nous qui avons lutté toute notre vie pour que l'écrivain, sous sa responsabilité de citoyen, disposât d'une liberté totale de penser et d'écrire, nous ne voyons pas sans inquiétude la résurrection d'une censure indirecte ” (ROMAIN COOLUS). — “ Je suis pour la liberté d'écrire absolue, sans aucune réserve. Le premier soin des hommes, quand on leur donne une liberté, est d'ailleurs d'en abuser ” (ROLAND DORGELÈS). — “ La liberté d'écrire doit rester entière chez nous. L'écrivain doit relever exclusivement de l'opinion publique et de la critique littéraire. L'établissement d'une censure, sous quelque forme que ce soit, serait particulièrement funeste en notre époque ” (ERNEST-CHARLES). —

“ Je pense qu'il ne faut pas remettre en question un droit qui paraissait définitivement acquis : le droit de tout publier. La liberté d'écrire est le plus grand bien. Par conséquent, il n'est pas d'autre bien au nom duquel on puisse, sans attentat, limiter cette liberté ” (LÉON FRAPIÉ). —

“ Il va de soi que je suis partisan de l'entière liberté d'écrire et même de la licence pour les écrivains ” (ABEL HERMANT). — “ Morte est la liberté de pensée, si elle n'a licence de tout dire, sous la réserve comme sous la garantié des lois ” (VICTOR MARGUERITTE). — “ L'entière liberté d'écrire n'est pas sans dangers, mais ce sont

dangers féconds, ceux qui viennent du libre jeu des forces opposées, et non de l'ignoble abdication de l'esprit" (ROMAIN ROLLAND). — Enfin (d'après GEORGE PIOCH), " ce qui importe et seulement importe, c'est de garder la beauté où tend l'œuvre d'art des coups de la morale ; c'est de nous insurger contre tout ce qui, peu ou prou, nous peut ramener à ce qu'il y eut de plus imbécile et plus vil en France : l'ordre moral. Il n'y a, dans tout ce qui ressortit à l'art, qu'une justice, qu'une vérité : l'Art. " ¹

Ces textes sont significatifs. Et personne, parmi ceux qui ont à cœur l'honneur artistique et littéraire, et la santé morale des âmes et des sociétés, ne niera l'extrême gravité de la question si témérairement résolue par des esprits vains et osés, et où les lois les plus essentielles de la conscience deviennent l'objet du plus audacieux mépris.

Rappelons brièvement, au début de cette étude, la véritable théorie de l'art, et les principes qui la

1. Un autre contemporain, Edm. de Haraucourt, tout en répudiant la pornographie, demande que "l'art reste libre," qu'il s'applique, s'il a quelque souci moral, à ne pas dépasser "l'étiage des mœurs." — De son côté, Maurice Barrès qui jeta sur les lettres françaises tant de lustre, et dont les sympathies catholiques ne souffrent aucun doute, réclame pour l'artiste le droit de peindre autre chose que "des situations édifiantes," de "représenter ce qui vit, palpite, s'affole," de "remuer les passions," d'évoquer "le monde immense des émotions de l'âme et des affections du cœur" sur lesquelles cependant il appelle le contrôle de la raison.

dominant et la régissent. Après quoi, nous indiquerons les erreurs maîtresses d'où ont surgi, comme de leur source, les courants d'opinions pernicieuses professées par tant d'artistes et d'hommes de lettres, et déplorées par les gens de bien. Puis, nous justifierons l'attitude prise, relativement aux dérèglements de l'art, par l'Eglise. Enfin, nous clourons ce travail en répondant, le plus clairement possible, aux arguments qu'invoquent les partisans de la liberté de tout représenter et de tout dire.

II

L'art, conformément à la doctrine de saint Thomas d'Aquin,¹ peut se définir " l'ensemble des règles propres à diriger l'homme dans l'exécution de ses ouvrages ".

Il se distingue de la science qui a pour objet l'universel, l'absolu, et dont le caractère est spéculatif et immanent, tandis que l'art s'exerce sur une matière particulière et contingente et incline, par sa nature pratique, à quelque opération du dehors.

D'après une division bien connue, les arts sont mécaniques ou libéraux, selon que le corps ou l'esprit joue, dans l'œuvre artistique, un rôle plus ou moins marqué.²

Les arts mécaniques prennent le nom de métiers,

1. *Som. théol.* I-II, Q. LVII, art. 3-4.

2. *Ibid.*, art. 3 ad 3.

et on appelle artisans, ceux qui s'y adonnent ; le nom d'artistes, d'autre part, est réservé par l'usage aux ouvriers d'un ordre supérieur, dont le talent s'applique à la culture des arts libéraux. Le métier vise, par un travail bien ordonné, quelque chose de matériellement utile, la réalisation extérieure d'une œuvre secondaire, — bâtiment, vêtement, éclairage, etc., — qui n'est qu'un moyen, pour l'homme, de s'élever plus haut, et d'alimenter sa vie aux sources spirituelles du vrai, du bon et du beau.

L'homme saisit le vrai par l'intelligence qui s'y ajuste et le reflète fidèlement : d'où naissent les travaux de la science. Il se porte vers le bien par les inclinations honnêtes qui sont la force de sa volonté et l'honneur de sa vie, et qui font éclore, dans tous les domaines de l'activité morale, des actes de vertu et de sainteté. Il perçoit le beau par l'exercice combiné de sa raison et de son imagination ; et cette perception, en développant dans son âme le sens et le goût esthétique, donne naissance aux arts libéraux qu'on dénomme très justement les beaux-arts.

Qu'est-ce donc que le beau ? et comment s'incarne-t-il dans les ouvrages de l'homme ? et par quel lien se rattache-t-il à Dieu et à la conscience ?

La scolastique (d'après laquelle les substances corporelles se composent de deux éléments dont l'un, qui est formel, influe sur l'autre de façon à

lui imprimer une nature et des qualités spécifiques), la scolastique veut que le beau consiste dans le resplendissement de la forme sur la matière, sur les parties diverses et proportionnées qu'elle présente, sur les forces et les actions propres aux êtres et qui se déploient, sous l'influence de leur principe, harmonieusement.

Cette description atteint la beauté dans les trois caractères essentiels que lui assigne saint Thomas,¹ l'intégrité, la proportion et l'éclat : l'intégrité, par laquelle les choses acquièrent, sans diminution d'elles-mêmes, la perfection organique ou inorganique à laquelle elles ont droit ; la proportion, qui confère aux parties d'un tout, à ses attributs ou à ses actes, l'harmonie d'où résulte l'unité de l'ensemble ; l'éclat provenant de l'influence prépondérante de la forme,² du rayonnement de l'idéal, dont tous les êtres subsistants portent l'empreinte, sur leur nature, leurs forces et leurs développements.

Parcourons du regard, à travers tout ce qui existe, les diverses manifestations du beau : le lac aux contours gracieux, aux eaux pures et calmes où se mire le ciel étoilé ; la moisson drue et ondée sous le vent qui l'incline et le soleil qui la mûrit ; l'oiseau qui chante dans le feuillage, ou s'élève et s'ébat dans l'air et la lumière ; l'homme supérieur

1. *Som. théol.* I, Q. XXXIX, art. 8.

2. Cf. *ibid.*, I, Q. V, art. 4 ad 1.

par sa raison à tout ce qui l'entoure, dont le front s'éclaire des rayons du génie, et dont l'âme se traduit par un cachet merveilleux d'énergie intellectuelle et de beauté morale ; Dieu enfin, dont rien n'égale l'immortelle splendeur, ni l'infinie perfection dans l'unité de l'essence et l'harmonieuse trinité des personnes.

Partout le beau porte avec soi les éléments constitutifs que l'expérience, la tradition et le goût, lui ont reconnus.

Or, c'est le propre de l'art, créé par l'esprit humain, d'imiter les créations de l'intelligence divine.¹ L'art s'applique à réaliser dans les œuvres de l'homme ce qu'il y a de plus admirable dans les œuvres de la nature. Il remplit donc d'autant mieux sa mission qu'il marque plus profondément ses ouvrages des traits essentiels et caractéristiques du beau, qu'il leur communique dans une mesure plus large, et d'une façon plus géniale, l'intégrité, le rythme, et l'éclat. L'éclat surtout : la splendeur de la forme, le relief des qualités et le brillant des couleurs, d'où saillit la puissance des types, la perfection achevée des modèles. Qu'il s'agisse de peinture, de sculpture, d'architecture, de musique, de poésie, de roman, d'éloquence,² l'artiste s'élève

1. S. THOMAS, *In politic.* I, 1. I, Prolog.

2. L'éloquence tient sans doute de la science par la doctrine qui en est le fond, mais elle tient de l'art par la manière persuasive dont elle présente cette doctrine. (*Som. théol.* I-II, Q. LVII, art. 3 ad 3).

d'autant plus haut qu'il s'inspire davantage de la grandeur de l'idéal. "A ce point de vue de l'idéal, dit l'abbé Vallet,¹ l'art est supérieur à la nature, et la poésie à l'histoire. La nature ne produit que des individus imparfaits et éphémères, tandis que l'art néglige les traits accidentels, réussit à faire vivre l'espèce dans son immuable et idéale beauté." C'est également l'idée exprimée par Taine, lorsqu'il écrit : "Le propre d'une œuvre d'art est de rendre le caractère essentiel, ou, du moins, un caractère important de l'objet, aussi dominateur et aussi visible qu'il se peut, et, pour cela, l'artiste élague les traits qui le cachent, choisit ceux qui le manifestent, corrige ceux dans lesquels il est altéré, refait ceux dans lesquels il est annulé." ²

On peut voir par là combien haute est la vocation de l'art, et par quels rapports nécessaires les œuvres esthétiques se rattachent à l'auteur premier de tout bien et à l'archétype de toute beauté.

Saint Thomas, dans sa *Somme théologique*,³ se demande si Dieu est la cause exemplaire de toutes choses. Et, dans sa réponse d'une rare élé-

1. *L'idée du Beau dans la philosophie de saint Thomas d'Aquin* (Paris, 1883), pp. 91-92. — Cf. R. P. FÉLIX, *Le Progrès par le Christianisme* (1867). Première Conférence : *L'objet et la nature de l'art*.

2. *Philosophie de l'art* (2e éd.), t. I, p. 39. — Cet ouvrage offre de l'intérêt en ce qui regarde l'histoire de l'art et de ses évolutions, mais il est empreint du naturalisme de l'auteur.

3. I, Q. XLIV, art 3.

vation de doctrine, l'angélique docteur démontre en effet que les formes des créatures, si admirablement hiérarchisées, préexistent dans l'esprit divin, que les perfections créées remontent, avec l'ordre qui y règne, jusqu'à la pensée divine d'où elles sont issues et qui en forme l'idéal souverain. Un être n'est beau que par le reflet diversement nuancé de cet idéal.¹ Un artiste n'est grand que parce qu'il a su mettre, de l'idée divine, dans son œuvre humaine. La loi suprême de l'esthétique consiste moins dans un réalisme excessif et souvent répugnant que dans la part d'idéalisme empruntée par l'art à l'exemplaire divin. C'est l'une des fonctions de l'art de mener les hommes à Dieu par le rayonnement du Beau, qui est lui-même la splendeur du Vrai.

C'est une autre de ses fonctions, — et non la moins utile, — d'orienter l'âme vers son Créateur par le chemin du Bien.

Le beau est subordonné au bien qui est la règle et la mesure des êtres, parce qu'il en marque le but et en façonne la destinée. Le beau résulte de la cause formelle par laquelle s'épanouit l'essence des choses ; le bien appartient à la cause finale² qui meut toutes les autres causes, et à laquelle toute forme constitutive est assujettie. Aussi Dieu

1. Cf. *Vers l'éternelle Beauté* par le R. P. Ad. Munier, S. J., ouvrage honoré d'un Bref de Pie X.

2. S. THOM., *Som. théol.*, I. Q. V, art. 4 ad 1.

a-t-il tout créé finalement pour sa gloire¹ ; et les créatures vraiment belles, et les œuvres où se traduit cette beauté, ne sauraient rien offrir au regard qui les détourne de leur fin dernière : loin de là, elles sont faites, en définitive, pour cette fin.

Et voilà également pourquoi, entre les différentes formes, matérielles et spirituelles, du beau, règne une hiérarchie nécessaire. “ La beauté intellectuelle, comme la beauté physique, écrit l'abbé Vallet,² est un moyen par rapport à la beauté morale. Cette dernière est le terme que doit avoir devant les yeux tout artiste, vraiment digne de ce nom, et vers lequel, directement ou indirectement, il doit faire converger ses efforts. ”³ “ Qu'est-ce, fait observer Louis Veuillot⁴ en parlant des mauvais romans, qu'est-ce qu'un tableau de la vie humaine où ne paraît pas un véritable homme de bien ? Ce défaut est radical. L'absence de la vertu préserve le vice du contraste qui fait ressortir sa laideur ; le vice n'est pas châtié, le lecteur reste privé de leçon. L'œuvre, dès lors, manque aux conditions fondamentales de la bonne création littéraire : elle n'est pas vraiment honnête. Ce qui n'est pas vraiment honnête n'est pas vraiment beau. ”

1. Id., *ibid.* I, Q. XLIV, art. 4.

2. *Ouv. cit.*, p. 319.

3. Cf. SAINT THOMAS, *Som. théol.* II-II, Q. CXLV, art. 2, et Q. CLXXX, art. 2 ad 3.

4. *Pages choisies* par ALBALAT (nouv. éd.), p. 221.

C'est ce que comprirent, chacun à sa manière, et dans un degré plus ou moins marqué, les plus grands artistes chrétiens : les Dante, les Racine, les Tasse, les Raphaël, les Michel-Ange, les Palestrina, les Gounod. L'ordre moral, pour eux, dominait les préoccupations de l'art, en conditionnait les conceptions et la mise en œuvre. Ils eussent cru trahir leur génie en ne le tournant point vers Celui en qui réside la raison suprême du monde, et de qui émane toute vérité, toute beauté et toute grâce.

Lamennais, dans un passage justement admiré et que nous ne pouvons que résumer ici,¹ nous fait voir comment le temple chrétien synthétise en quelque sorte tous les arts : l'architecture d'où il est né, la sculpture qui en idéalise les formes, la peinture qui en complète le sens et en rehausse l'éclat, l'appel des cloches qui y convient le peuple, le rythme des chants qui l'y retiennent, le son grave de l'orgue déroulant majestueusement ses accords, l'éloquence du prédicateur animant de son souffle toutes ces voix et toutes ces harmonies. Or, nulle part ailleurs n'apparaissent plus visiblement les destinées véritables, spirituelles, de l'art. Et c'est vers Dieu que monte spontanément la pensée et la prière des fidèles dont l'œil suit avec transport les élévations merveilleuses de l'ogive ou se repose tendrement sur une figure de madone ; dont l'o-

1. *De l'art et du beau*, ch. II.

reille s'ouvre avec émotion aux effluves pénétrants de la musique sacrée, aux promesses, aux invitations, aux menaces d'une parole chaude, onctueuse ou véhémence ; et dont l'âme se sent saisie et remuée jusqu'en ses profondeurs par ces diverses manifestations de l'esthétique religieuse.

III

La religion qui enseigne à l'homme les hautes certitudes de la vérité, et qui ne lui apprend le vrai, fondement du beau, qu'en vue de le porter au bien, constitue pour l'art un admirable foyer d'inspiration.

Les païens manquèrent de cette lumière. Et, chez eux, " l'art fut réduit à masquer le vide de l'idée religieuse sous le rythme de la phrase, sous la grâce et la pureté de la ligne, loin de recevoir d'elle cet accroissement de force, ce ressort, cette puissance qui lui permettent de s'élever de l'admiration de la forme jusqu'à la vision de la beauté parfaite, et de mettre dans ses œuvres quelque chose de cette perfection idéale qui éveille en nous l'idée de l'infini et du divin. C'est là, précisément, ce que le Christianisme allait apporter à l'art. " ¹

Nous n'insisterons pas sur ce fait considérable,

1. RENUCCI, *L'influence de la religion dans l'art* (3 éd.), p. 12-13.

démonstré par l'histoire de tant de chefs-d'œuvre et de monuments chrétiens.

Ce qu'il faut plutôt noter, c'est que les artistes actuels, que le mépris, le préjugé, ou la passion, détournent de l'horizon religieux, se traînent dans l'ornière de l'antique naturalisme païen. Ils refusent de se laisser guider par les dogmes de la foi ; ils obéissent aux dogmes d'une incroyance aveugle qui fausse leur pensée, qui égare leur goût et leur plume.

Ces faux dogmes peuvent se réduire à trois : l'intégrité originelle des races humaines ; la théorie d'une liberté sans frein ; la prétention que l'erreur et le mal ont des droits.

L'une des vérités fondamentales du Christianisme, c'est que l'homme déchu, par suite du péché d'Adam, de l'état d'innocence et de grâce surnaturelle où Dieu voulut le créer, porte avec lui, dès sa naissance, l'héritage d'une nature affaiblie dans ses facultés et fortement inclinée au mal. Rien de plus formellement énoncé, depuis les plaintes de Job jusqu'à celles de saint Paul, dans les pages sacrées de la Bible.

C'est cette condition faite à l'homme par la faute primitive, et aggravée par des siècles de défaillance morale et d'ignorance religieuse, qui nous a valu l'incalculable bienfait de la Rédemption.

Le rationalisme nie le péché d'origine et ses conséquences : pour lui, la raison humaine n'a subi au-

cune éclipse, et le cœur humain n'apporte en naissant que des germes de vertu. C'est la doctrine bien connue de Jean-Jacques Rousseau, ¹ et de toute sa postérité de libres viveurs et de libres penseurs. ² L'homme est naturellement bon : on a tort de gêner ses appétits, de violenter ses penchants. A une nature si éloignée de ce qui est malhonnête, l'art peut se permettre, sans scrupules, d'offrir tous les spectacles et de parler tous les langages.

Cette thèse rationaliste est le renversement de tout le système chrétien : la négation de l'une de nos croyances les mieux établies ; un défi insolent porté aux définitions et aux anathèmes de l'Eglise ; le contrepied d'un fait dont l'expérience atteint profondément tous les hommes, et dont la tyrannie courbe sous sa loi humiliante les âmes les plus nobles et les volontés les plus désireuses de suivre la loi du Christ.

La conscience, éclairée par la foi, atteste le désordre originel, et les maladies de l'intelligence, de la volonté, et des sens, qui en ont été la suite. Elle déplore et condamne l'illusion dont se bercent, surtout à notre époque, nombre d'artistes très peu soucieux de ménager, dans leurs œuvres, les délicatesses de la vertu, parce qu'ils en ont perdu la

1. Voir l'*Emile* de cet auteur.

2. Cf. F. BRUNETIÈRE, *La renaissance du paganisme dans la morale contemporaine* (*Discours de combat*, lib. Perrin, Paris.)

notion exacte, et qu'ils confondent la passion avec le bien, le succès avec le devoir.

De là cette autre thèse, non moins désastreuse pour les âmes et pour les peuples, que l'homme, l'artiste, le lecteur, le spectateur, jouissent d'une liberté absolue à laquelle seules les convenances de l'intérêt et les exigences de l'opinion peuvent mettre un frein.

Autant vaudrait dire que les préceptes de la morale sont supprimés ; que l'humanité ne relève d'aucune autorité supérieure à elle-même ; qu'il ne faut reconnaître ni foi ni loi.

La liberté est une belle et noble chose ; mais l'idée inexacte, erronée, que l'on s'en fait, mène aux pires excès. On ne distingue pas, dans certains milieux, la faculté physique de poser un acte, et la discipline morale à laquelle cette faculté est soumise. Si nous avons le pouvoir de faire le mal, nous avons, par contre, le devoir de l'éviter. Et nous évitons le mal, tout en pouvant le commettre, lorsque nous observons les règles tracées à la conscience par la droite raison, par les préceptes émanés de Dieu, de l'Évangile et de l'Église.

Rien, fait observer Léon XIII, ¹ ne saurait être dit ou imaginé de plus absurde et de plus contraire au bon sens que cette assertion : l'homme, étant libre par nature, se trouve exempt de toute contrainte juridique. Au contraire, le fait même de notre liberté naturelle,

1. Encycl. *Libertas præstantissimum.*

sujette à tous les écarts, réclame impérieusement l'empire et les directions d'une loi. C'est la loi qui guide l'homme dans ses actions, et c'est elle qui, par la sanction des récompenses et des peines, l'invite à bien faire et le détourne du péché.

D'où il appert que l'art ne saurait s'autoriser d'une liberté sans bornes ; que la liberté morale de tout écrire, de tout sculpter, et de tout peindre, réclamée par des voix audacieuses, n'existe pas ; que les artistes sont justiciables de la loi, de la loi naturelle gravée au fond des consciences, de la loi religieuse, et de la loi civile ; qu'une censure de ces divers tribunaux peut légitimement les atteindre ; et que, pour y échapper, ils n'ont qu'un moyen, d'ailleurs très sûr et très honorable : consulter les lumières de la saine raison, les prescriptions de la foi, et le sens commun de la tradition chrétienne.

Partout, au sein des classes qui forment le monde social, la liberté se voit enclose, par des lois et des règlements, dans de justes limites. La nature matérielle elle-même où l'homme exerce son activité, n'est-elle pas soumise à un régime de coercition ? N'a-t-elle pas des digues pour contenir ses torrents ? des voiles pour protéger sa pudeur ? des cages de fer pour claquemurer ses fauves ? Pourquoi l'art qui s'inspire de la nature, et dont s'honore la société, se déroberait-il à tout contrôle, à toute loi et à toute censure compétente ?

Revendiquerait-il, par hasard, le droit de s'égarer, d'égarer et de scandaliser le public ?

Il n'y a pas, quoi qu'on prétende, de droit à l'erreur et au mal. Le contraire est un non-sens. Dans une solide étude sur les droits de la vérité, le R. P. Philippe, rédemptoriste, écrivait récemment ¹ : " Dire que la vérité seule a des droits, c'est déclarer tout à la fois que l'intelligence, faite pour posséder la vérité, a le droit de n'être pas induite en erreur ; c'est dire surtout que l'objet connu a le droit de n'être pas connu autrement qu'il n'est et celui d'être connu tel qu'il est. L'infirmité de l'intelligence humaine peut être telle qu'elle ne conçoive pas dans sa perfection l'essence d'un être. Il n'en reste pas moins que ce qu'elle conçoit doit être conforme à ce qui est. Qui ne voit la conclusion que l'on doit tirer immédiatement de là ? Une conception de l'intelligence qui ne répond à aucune réalité objective, ne correspond à rien, c'est-à-dire que pour elle le néant a pris la place de l'objet. Or, c'est une vérité de La Palisse, le néant ou le non-être ne peut avoir de droits, puisqu'il n'est pas. "

L'erreur n'a pas de droits, et le mal issu d'une erreur pratique, n'en a pas davantage. Le droit n'est pas seulement la faculté d'agir ; il suppose, de la part de cette faculté, une action conforme à la loi morale et au jugement éclairé de la raison.

1. *Docum. cathol.* (24 mars 1923).

Et lorsque les actes humains se portent vers le mal, l'énergie dérégulée d'où ils procèdent fonctionne en marge du droit ou mieux contre lui. Elle blesse très souvent les droits de l'homme ; par le fait même du désordre qu'elle implique, elle s'insurge contre les droits de Dieu.

L'essence du bien et de la vérité, dit Léon XIII ¹, ne peut changer au gré de l'homme, mais elle demeure toujours la même, et, non moins que la nature des choses, elle est immuable. Si l'intelligence adhère à des opinions fausses, si la volonté choisit le mal et s'y attache, ni l'une ni l'autre de ces facultés n'en est grandie, toutes deux déchoient de leur dignité propre et se corrompent. Il n'est donc pas permis de mettre au jour et d'exposer aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vertu et à la vérité, et bien moins encore de couvrir cette licence du manteau et de la tutelle des lois.

IV

C'est donc avec raison qu'on appelle déviations de l'art les œuvres où l'habileté technique, même parfois la plus marquée, se dépare et se déshonore par des expressions d'idées malsaines, des descriptions lubriques, des apologies du vice, des représentations indécentes, scandaleuses, perversément suggestives.

Et l'Eglise, établie par le Rédempteur des hommes, non seulement pour garder intact le dépôt de la foi, mais aussi pour protéger la morale dans tous

1. *Encycl. Immortale Dei.*

les domaines, manquerait gravement à son devoir, si elle ne surveillait d'un œil attentif le mouvement artistique et ne proscrivait, au besoin, l'art coupable. Elle use de cette vigilance. Elle montre ce courage.

Son attitude, vue d'un seul angle, peut paraître sévère ; elle n'est que prudente, clairvoyante et juste.

Les règles de l'*Index*, si souvent attaquées par les apôtres d'une tolérance licencieuse ou frivole, ont été maintes fois l'objet d'études justificatrices et vengeresses. La législation ecclésiastique, telle que remaniée dans le *Code de Droit Canonique* sous Pie X, maintient, en substance, dans toute sa rigueur l'antique discipline. ¹

Tout récemment le Saint-Office, dans une communication faite aux évêques, ² invitait les Ordinaires à prendre des mesures envers les écrivains oublieux du sens catholique dans leur appréciation des œuvres littéraires ou artistiques. Il marquait, par là même, les devoirs et les responsabilités de l'art. Voici ses paroles :

Il arrive assez fréquemment que certains écrivains, même parmi ceux que l'on considère comme de bons catholiques, dans des journaux ou des revues, louent, exaltent, approuvent des livres, des écrits, des peintures, des sculptures, ou autres productions de la pensée et de l'art

1. C. D. C., I, III, tit. XXIII.

2. Lettre du 15 mars 1923.

contraires à la doctrine catholique ou ausens chrétien, productions parfois formellement condamnées par le Saint-Siège. Or, il est aisé de comprendre quels graves scandales pour les fidèles, quels dommages pour la foi et les mœurs peuvent résulter d'écarts semblables, lorsqu'ils passent inaperçus et impunis sous les yeux des pasteurs des âmes.

Et le Saint-Office, par la voix de son Eminentissime Secrétaire, pressait les évêques de prévenir pareil malheur par l'action la plus prompte et le contrôle le plus énergique.

Rien de plus opportun, ni de plus raisonnable.

Nous avons énoncé plus haut, en étudiant la nature de l'art, les principes généraux qui régissent et rehaussent ce domaine. Ces principes, justement appliqués, dictent à l'art des limites que celui-ci ne peut convenablement franchir.

Interrogeons à ce sujet l'incomparable penseur que nous nous plaisons à citer, et dont le sentiment, toujours si pondéré, mérite particulièrement qu'on s'y arrête : saint Thomas d'Aquin.

Dans sa *Somme*¹, l'angélique Docteur formule une distinction importante entre la faculté de bien agir et le bon usage de cette faculté, et il déclare² que "pour bien user de son art, l'artiste a besoin d'une vertu morale qui perfectionne sa volonté et qui la dirige dans l'exécution des œuvres artistiques."

1. I-II, Q. LVII, art. 3.

2. *Ibid.*, ad 2.

Pourquoi cela ?

C'est que, d'après le même Docteur,¹ il faut considérer dans celui qui se consacre aux travaux de l'art, tout ensemble l'artiste et l'homme. L'artiste, comme tel, vise une fin immédiate particulière, le triomphe de son art dans la réalisation d'une œuvre bien faite ; l'homme, en sa qualité d'homme, tend vers un but plus élevé et commun à tous ses semblables : la possession de Dieu, terme de toute vie humaine, la conquête du ciel par l'observation des préceptes moraux et des ordonnances divines. Or, fait remarquer saint Thomas, " toute fin particulière relève de la fin commune qui la conditionne". Partant, une œuvre d'art, pour n'être pas défectueuse, doit non seulement ne pas pécher contre les règles essentielles de l'esthétique, mais encore ne pas heurter les lois de la conscience par lesquelles l'homme s'achemine vers sa fin dernière.

Ce raisonnement nous offre, en même temps qu'un témoignage de première valeur, la raison fondamentale des sévérités de l'Eglise contre les dérèglements de l'art.

Universelle par son but et dans son essence, la loi morale gouverne tout dans le monde. Elle est, pour nous, l'expression de la loi éternelle.² Elle participe à l'empire absolu de Dieu, à la souveraineté générale de sa Providence. Elle domine,

1. I-II, Q. XXI, art. 2 ad 2.

2. *Som. théol.* I-II, Q. XCI, art. 2.

directement ou indirectement, la nature entière. L'homme lui est soumis avec toutes ses facultés, dans tous ses actes et dans toutes ses œuvres, œuvres scientifiques, œuvres sociales, œuvres politiques, œuvres artistiques. Ce que l'Eglise demande à l'artiste, c'est que, tout en soignant les travaux de son art, il ne dépouille pas sa qualité d'homme et (s'il a été baptisé) sa qualité de chrétien, créé par Dieu, fait définitivement pour Dieu, et assujéti dans son existence à toutes les divines volontés.

Et si la volonté de Dieu, les lois de l'ordre moral, les nécessités du salut, exigent de l'art le sacrifice de certaines hardiesses, de certaines crudités, de certaines peintures voluptueuses et fascinatrices, le sacrifice de ce qui captive l'imagination mais ravale l'esprit, de ce qui flatte les sens mais souille le cœur, de ce qui remue les passions sans pouvoir les contenir, de ce qui soulève les flots du mal sans pouvoir les calmer, de ce qui favorise une popularité de mauvais aloi mais tourne en dérision la vertu, l'artiste conscient de lui-même n'hésite pas à consentir ce que sa vocation lui prescrit. Il se classe, de ce fait, parmi les hommes de devoir. Il se hausse, par la noblesse de ses concepts et la dignité de son œuvre, jusqu'à l'idéal de la pensée divine, et il se grandit, par là même, non seulement aux yeux de Dieu, mais dans la conscience de l'humanité, dans l'estime des générations, et dans les jugements de l'histoire.

' L'art, a dit Ernest Hello, ¹ est une ascension. Sa loi est de monter, et cette vérité générale explique ses tendances vraies ou fausses. Poussé par sa nature vers le type éternel des choses, il tend du côté de l'idéal. Son œil pénètre dans les choses pour scruter ce qu'il y a d'essentiel en elles. Il cherche par où elles tiennent à la vérité, et c'est par là qu'il les regarde. L'art est le souvenir de la présence universelle de Dieu. " Ces mots, en apparence énigmatiques, ne manquent pas d'une réelle profondeur. Ils s'accordent avec l'idée et la description véritable du beau, du beau divin répandu dans les créatures, et que l'artiste dont le regard n'est pas obnubilé, s'applique à bien saisir et à mettre en tout son relief.

Ils font également comprendre pourquoi s'imposent à l'art un devoir négatif et une tâche positive : un devoir négatif, tracé formellement par l'Eglise, qui est de ne blesser en rien, dans les écrits ou les représentations, la vérité qui rayonne de Dieu et la morale que cette vérité implique ; une tâche positive par laquelle l'artiste, selon les convenances du sujet qu'il traite, communique à son œuvre, tantôt un cachet expressément religieux, tantôt des traits de beauté et de vérité naturelle où se reflète en quelque façon, par la pureté des lignes, la lumière du regard, la richesse du coloris, les étin-

1. *L'homme*, p. 380.

cellements du ciel, la splendeur divine elle-même. C'est ce qui a fait dire au Père Félix¹ que " l'idée de Dieu, pareille à un lustre suspendu sur le monde, éclaire d'un reflet de l'invisible toutes les beautés visibles ", et que, " par cette irradiation, elle ouvre au génie artistique les perspectives de l'infini. "

V

Les partisans de l'absolue liberté de l'art se retranchent derrière des prétextes, des arguments, des raisonnements, dont il n'est pas difficile, croyons-nous, de montrer l'inanité.

La religion réproouve leurs procédés. Ils s'attaquent à la religion, et ils s'emporent contre l'Eglise qu'ils représentent comme hostile aux progrès artistiques. Est-il rien de moins fondé ?

Ceux qui ont visité la ville des Papes, les musées, les galeries, la bibliothèque du Vatican, et qui se sont arrêtés devant les superbes monuments d'architecture dus à la magnificence pontificale, savent jusqu'à quel point l'Eglise est désireuse d'associer au triomphe de la vérité et de la sainteté, sur le théâtre central de son action, les plus glorieuses manifestations de l'art.

Ce souci date des premiers siècles chrétiens. Il inspira le respect contenu et vigilant dont on ne

1. *Ouv. cit.*, pp. 124 et suiv.

cessa d'entourer les chefs-d'œuvre de l'art païen. Et à travers les précautions prises pour garantir l'humaine faiblesse des séductions de cet art, tous les âges ont vu transparaître le ferme dessein d'épargner et de conserver, dans les œuvres du génie antique, ce qui mérite de l'être, et de faire servir ces œuvres, sagement interprétées ou heureusement transformées, à la glorification de Dieu.

Le célèbre mouvement de la renaissance des XVe et XVIe siècles n'a pas été exempt de graves écarts. ¹ Il atteste, du moins, hautement combien le sens du beau, dans la pensée ecclésiastique, s'harmonise avec le culte du vrai et du bien.

Il existe un document de Léon XIII, ² qui est un modèle de style, où le grand Pape, humaniste autant que théologien, s'est plu à célébrer les gloires de la littérature gréco-latine.

De son côté, Benoît XV, à l'occasion du sixième centenaire de la mort de Dante Alighieri, n'a pas cru, naguère, pouvoir s'abstenir de faire, dans une lettre solennelle, ³ l'éloge de ce poète italien si justement renommé. Le Souverain Pontife exalte dans Alighieri l'artiste et le chrétien, artiste d'autant plus remarquable qu'il a su s'inspirer de doctrines plus élevées.

1. Nous en parlons dans notre volume de Droit public de l'Eglise, *l'Eglise et l'Education*, Ie P., ch. IX.

2. Bref *Plane quidem*, 20 mai 1885.

3. Encycl. *In præclara summorum*, 30 avril 1921.

Il convient, dit-il, d'admirer la prodigieuse ampleur et la pénétration de son génie. Mais il faut se souvenir également qu'une grande part de sa force a été puisée dans la foi divine ; ce qui explique que Dante soit redevable de la beauté de son œuvre principale autant aux splendeurs variées de la vérité révélée qu'à toutes les ressources de l'art.

Non, il n'est pas juste d'affirmer que l'Eglise n'a aucun souci des formes artistiques, qu'elle s'oppose à la culture de l'art : elle n'en méprise que les déchéances ; elle n'en proscrit que les abus.

Ces abus, nos adversaires refusent de les admettre. Ils réclament, pour les hommes d'art et de lettres la liberté des peintures vives et des accents passionnels, d'une mise en scène scabreuse, désinvolte, où s'étaient tous les désordres et toutes les convoitises, des luttes violentes d'instincts, d'appétits et d'intérêts qui amorcent la curiosité et assurent à l'artiste les plus éclatants succès.

“ Je pourrais répondre, c'est le révérend Père Janvier qui parle,¹ que Fra Angelico atteint au sommet de l'art sans recourir à cet étalage de nudité, en faveur aujourd'hui ; que Bossuet est un écrivain sans rival, bien qu'il ait toujours été d'une pudeur scrupuleuse ; que le génie de Racine s'est surpassé dans *Esther* et *Athalie*, bien qu'il n'y ait introduit aucune des intrigues capables d'é-mouvoir les sens. Il me semble plus simple de trancher la question en rappelant que l'art est sujet

1. *Docum. cath.* (10 mars 1923), p. 640.

de la religion ; que, en cas de conflit, il doit soumettre ses lois à celles de l'Évangile. ”

Pour être véridique, ne faut-il pas, réplique-t-on, dépeindre la nature telle qu'elle est, dans tout ce qu'elle a de réel, dans ses faiblesses comme dans sa puissance, dans son péché comme dans sa vertu, dans ses laideurs comme dans sa beauté ?

Hâtons-nous de le dire, l'imitation de la nature n'exige pas que l'on aille jusque là. Il y a des misères, des faiblesses, des laideurs naturelles que l'honnête homme ne nie pas, mais que, sans tomber dans le mensonge, il recouvre pudiquement d'un voile. “ Si l'art, d'ailleurs, ne peut exactement imiter la nature, il peut faire mieux qu'elle ; s'il ne peut l'égaliser, il peut la surpasser. Il y a quelque chose de mieux que le réel, c'est l'idéal ; que le particulier, c'est l'universel ; que l'individu, c'est l'espèce. ”¹ C'est l'idée même de saint Thomas, lorsqu'il enseigne² que la nature fournit à l'art des sujets de travail, des principes d'inspiration, et que l'artiste s'en sert pour exécuter, d'après l'exemplaire conçu par sa pensée, son œuvre propre. L'art véritable consiste dans “ l'unité harmonieuse de l'idéal et de la nature ; c'est la nature couverte des reflets de l'idéal ou l'idéal réfléchi dans la nature ; et c'est le propre du génie artistique de saisir la proportion où ces deux choses doivent

1. VALLET, *ouv. cit.*, p. 277.

2. In *politic.*, l. I, *Prol.*

s'unir pour faire éclater la splendeur de l'ordre, c'est-à-dire la beauté même." ¹

Que dire donc de cette prétention que l'art est indépendant dans le champ distinct qui est le sien, que l'on ne saurait lui contester une autonomie absolue s'exprimant par cette formule : l'art pour l'art ?

Il y a dans ces paroles, et dans la doctrine qu'elles traduisent, une dangereuse équivoque.

L'art, sans doute, se meut dans une sphère spéciale d'action qui a son objet, ses règles et ses méthodes : le but immédiat où tend son effort, c'est l'œuvre artistique. Mais de même que les sciences humaines, autonomes en soi, ne sont pas, pourtant, libres de toute dépendance vis-à-vis de la théologie ou de la science de Dieu, et de même que la société politique, souveraine dans sa sphère, n'en est pas moins subordonnée à la société religieuse ; ainsi l'art, tout en jouissant de l'autonomie qui lui est propre, relève en dernier ressort de cette loi supérieure — loi naturelle, loi éternelle, — qui gouverne tous les actes humains et toutes les œuvres humaines.

Nous avons montré suffisamment comment se justifie cette subordination nécessaire. Ajoutons, en terminant, le témoignage d'un philosophe laïque dont le nom, pour la France moderne, est une

1. FÉLIX, *ouv. cit.*, 5e Conf : *le Réalisme dans l'art.*

gloire. " L'art, dit M. Jacques Maritain, ¹ n'a aucun droit contre Dieu. Il n'y a pas de bien contre Dieu, ni contre le Bien final de la vie humaine. L'art est libre dans son domaine, mais son domaine est subordonné. Il est soumis à une régulation extrinsèque qui lui est imposée au nom d'une fin plus haute et plus nécessaire que la sienne. "

VI

La conclusion de cette étude, c'est que, du haut de toutes les chaires et de toutes les tribunes qui influent salutairement sur l'opinion, il importe de bien former et de bien éclairer, en matière d'art, la conscience chrétienne.

C'est là un sujet très pratique, et qui se rattache tout ensemble à la philosophie, à la théologie, aux intérêts les plus graves de l'ordre social et de la vie nationale.

Le philosophe, par la seule raison naturelle, démontre que la loi imprimée par le Créateur dans nos âmes atteint toutes nos actions ; qu'elle jouit d'une autorité morale à laquelle rien n'échappe ; que ni prose, ni vers, ni toiles, ni dessins, ni bronzes, ne peuvent y contrevenir, sans outrepasser les limites du droit.

De son côté, le théologien bien instruit des ensei-

1. *Art et scolastique*, IX (Paris, 1920).

gnements de l'Eglise, et qui fouille de son regard le fond des consciences, se rend compte de l'immensité des ravages causés, dans le domaine des mœurs, par des écrits empoisonnés, par de mauvais romans, de mauvais théâtres, de mauvais spectacles. Sa conviction est vite faite. L'art, quel qu'il soit, ne saurait s'arroger, à l'encontre des préceptes divins et des prescriptions ecclésiastiques, une indépendance fatale à l'honnêteté, et où sombre la beauté, vraiment noble, elle-même. ¹ C'est là un principe d'importance primordiale dont il faut que jeunes et vieux se pénètrent, de nos jours surtout où la thèse contraire se propage si rapidement et recrute de si nombreux adeptes.

Et pendant que les chefs religieux se voient forcés de dénoncer l'art malhonnête et de mettre les fidèles en garde contre ses méfaits, c'est le devoir des pouvoirs profanes d'appuyer cette attitude, de sauvegarder par un contrôle sérieux et une censure courageuse la moralité publique, et de protéger l'art contre ses propres défaillances. ²

L'expérience a cent fois prouvé que les œuvres littéraires et artistiques dont le flot, déferlant du

1. " Le beau est l'harmonie du vrai et du bien dans une même chose, la splendeur confondue de l'un et de l'autre." (LACORDAIRE, *Lettres à des jeunes gens*, 7e éd., p. 259).

2. Saint Thomas, après Platon, veut que " soient extirpés de la cité par les soins du Prince " les objets d'art qui, sans être en eux-mêmes illicites, portent dans le plus grand nombre de cas au péché. (*Som. théol.* II-II, Q. CLXIX, art. 2 ad 4).

dehors, monte parmi nous sans cesse, ont besoin d'être filtrées, et qu'il y a pour nous, dans ce travail de discernement, l'exercice d'une judicature intellectuelle à laquelle nous ne pouvons renoncer sans compromettre notre avenir.

Les élans de l'art vers un idéal que la raison et la religion suggèrent, ajoutent à la civilisation un prix singulier.

Les déviations de l'art, en égarant l'esprit et le goût du public, sèment dans les foyers, et au sein des nations, des germes funestes de corruption individuelle et de décadence sociale.

APPENDICE

APPENDICE

Nous avons cru opportun, en terminant le présent volume, d'insérer ici les quelques pages suivantes dans lesquelles nous touchons à des sujets très différents, mais dont l'ensemble offre, nous semble-t-il, un caractère apologétique suffisant pour les rattacher à l'idée maîtresse de tout l'ouvrage.

I

MGR RAYMOND-MARIE ROULEAU, O. P.,
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

Adresse présentée à Sa Grandeur lors des fêtes de son intronisation.

Monseigneur,

L'Église métropolitaine de Québec est dans la joie. Doublement éprouvée par la disparition soudaine du bien-aimé Cardinal Louis-Nazaire Bégin, puis, sept mois après, par la mort du vénéré successeur de Son Eminence, Mgr Paul-Eugène Roy, elle attendait avec une pieuse et légitime impatience l'élu de Dieu chargé de terminer son deuil, de consoler sa douleur, et de présider sur le trône épiscopal le plus ancien de l'Amérique

du Nord, à la poursuite de ses destinées glorieuses.

C'est sur l'un des fils les plus distingués de notre race, sur votre personne très digne, très considérée au Canada et à Rome, que le choix du Saint-Siège, Monseigneur, est tombé. Et ce choix, ce sont vos qualités si éminentes, reconnues de tous, votre esprit hautement surnaturel, vos connaissances théologiques profondes, votre prudence, votre zèle, votre aménité, votre longue expérience des âmes, ce sont tous vos dons remarquables de science, de gouvernement et de parole, qui l'ont préparé et qui l'ont dicté. Bénie soit la Providence qui a voulu placer notre cher diocèse, illustré par le vénérable François de Montmorency Laval et par deux membres de l'auguste Sénat de l'Église, sous la houlette bienfaisante d'un tel Pasteur !

Vous faites partie, Monseigneur, de la grande famille dominicaine qui a donné à l'Église de Jésus-Christ une foule de cardinaux, de nonces et de légats, des papes très renommés comme Pie V dont le génie et la sainteté sauvèrent l'Europe du péril turc, des évêques voués de toute leur âme à la défense des meilleures causes comme Barthélemy de Las Casas, des théologiens et des philosophes d'une réputation sans rivale comme l'admirable Thomas d'Aquin. Vous apportez sur le trône archiepiscopal où vous êtes promu l'héritage précieux des vertus et du savoir de ces nobles serviteurs de Dieu, le prestige et le reflet de leur gloire immortelle.

Au moment solennel de votre intronisation, le clergé séculier et régulier, et tous les fidèles de notre vaste diocèse, dont j'ai l'honneur de me faire l'interprète, s'estiment grandement heureux de se ranger sous votre sceptre pastoral, et de déposer aux pieds de Votre Grandeur l'humble tribut de leurs plus respectueux hommages.

Nous avons lu et admiré, sur vos armes, cette belle devise, toute chargée de sens, et inspirée de l'Esprit sanctificateur qu'engendra de toute éternité le Verbe

divin : *Caritas Veritatis*. Et nous saluons avec bonheur, dans la personne de notre nouvel Archevêque, un Chef armé de la science la plus étendue, mais pénétré en même temps des sentiments les plus paternels ; un champion courageux des droits de la vérité, et un héraut très zélé des devoirs de la charité ; un gardien ferme, vigilant, de la doctrine traditionnelle qui fait la force incomparable du catholicisme, et un apôtre soucieux de gagner à Dieu, par la puissance persuasive de cette doctrine d'où rayonne l'amour le plus actif et la bonté la plus conquérante, toutes les intelligences et tous les cœurs.

C'est d'un œil confiant et réjoui, Monseigneur, que nos institutions enseignantes voient Votre Grandeur prendre en main la direction spirituelle de ce diocèse.

Intimement mêlé aux fortes études qui sont l'apanage de votre Ordre et où, soit comme scolastique, soit comme maître, vous brillâtes au premier rang, vous avez acquis de bonne heure une juste compréhension du rôle éducateur de l'Eglise. Votre carrière d'orateur et d'écrivain atteste éloquemment l'estime que vous nourrissez pour les lettres chrétiennes, pour l'effort intellectuel ; et il nous est, par là, permis de prévoir quel solide appui et quels encouragements efficaces notre Université, nos séminaires, nos collèges, nos académies, peuvent attendre des soins éclairés et dévoués de Votre Grandeur.

La formation doctrinale de nos clercs bénéficiera, au plus haut degré, du rayonnement d'un esprit supérieurement doué et formé lui-même, d'après les méthodes les plus rigoureuses, à la puissante école du Docteur Angélique. Et tous nos prêtres, jeunes et vieux, entraînés par cette influence salutaire, se feront un religieux devoir de suivre vos conseils et d'obtempérer à vos directions, dans l'intérêt sans doute de leur progrès personnel, mais aussi et surtout dans l'intérêt de leur ministère de professeurs, de prédicateurs, de guides des consciences.

Vous aimez, Monseigneur, le peuple canadien dont vous êtes l'une des gloires ; et, dans votre magnifique lettre pastorale écrite l'an dernier à Valleyfield sur "le règne universel de Notre Seigneur Jésus-Christ", vous lui avez tracé le meilleur des programmes de vie privée et d'action publique.

De quelle vie catholique intense, dans tout notre diocèse, l'administration de Votre Grandeur ne sera-t-elle pas le principe !

Vos adieux si touchants adressés il y a trois ans, au moment de quitter le cloître, à vos frères en religion, et les parfums d'exquise et ardente piété que l'on y respire, nous disent assez quels trésors de grâces, d'amour pour Dieu et le prochain, et d'attachement au devoir, se sont amassés dans votre âme apostolique. Vos travaux ont été le commentaire fidèle de vos paroles. Et nous pouvons, dès maintenant, nous représenter, dans une consolante vision d'avenir, tout le bien que votre gouvernement, guidé par l'unique souci d'accomplir l'œuvre de Dieu, sèmera au fond des cœurs, répandra dans nos paroisses, dans nos communautés religieuses d'hommes et de femmes, dans tous nos groupes et tous nos milieux sociaux.

La complexité des besoins, au sein des sociétés modernes, provoque et même nécessite l'établissement d'œuvres nouvelles dont l'importance ne saurait être mise en doute. Nous savons, Monseigneur, par votre collaboration intelligente et discrète à plusieurs de ces œuvres, et par vos écrits si pondérés, de quel pénétrant regard vous sondez l'état moral des peuples contemporains. Et il n'en faut pas davantage pour nous assurer que nos problèmes les plus graves trouveront toujours, entre vos mains, l'équitable solution propre à faire régner la justice et à maintenir la paix, dans les hautes sphères de la société comme dans les couches populaires.

- Veuillez croire, Monseigneur, que c'est avec une joie sincère que le clergé et le peuple de ce diocèse dont vous

voyez autour de vous les représentants les plus autorisés, ont applaudi à l'acte du Saint-Siège vous désignant comme le septième¹ Archevêque de Québec, et que c'est un bonheur pour eux d'assister ce soir à la prise de possession du trône métropolitain où siègera désormais Votre Grandeur.

Vous pouvez compter sur leur esprit chrétien, fort d'une tradition de près de trois siècles.

Ce sont des sujets soumis qui s'inclinent avec respect devant l'autorité de leur Pasteur.

Ce sont des fils dociles, tendrement dévoués, qui baisent avec affection la main de leur Père.

Leur pensée s'unit à votre pensée, dans l'immuable foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Leurs cœurs battent à l'unisson du vôtre.

Dans cette Basilique où s'élevèrent tant de voix illustres, si hautement inspirées, et dans toutes nos paroisses où les robustes croyances de nos pères gardent si admirablement leur emprise, votre parole, Monseigneur, nous en avons la douce confiance, n'éveillera que des échos fidèles, et ces échos renverront aux oreilles de Votre Grandeur, avec l'hommage de la reconnaissance la plus vive, le témoignage de la vénération la plus profonde, de l'obéissance la plus empressée.

8 novembre 1926.

II

LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH²

D'abord discret et voilé, le culte de saint Joseph s'est répandu progressivement dans l'Eglise.

1. D'autres disent le neuvième. Toutefois Mgr Signay fut le premier à prendre le titre d'Archevêque de Québec, la cour de Londres ayant refusé de reconnaître ce droit à Mgr Plessis (*Mand. des Ev. de Québec*, vol. III, pp. 316-317).

2. *La Sainte Croisade*, avril 1924.

Les vertus très éminentes du chaste époux de Marie, du père nourricier de Jésus, son puissant crédit auprès de Dieu, ses bienfaits innombrables, la confiance et la vénération des peuples provoquées et entretenues par tant de marques de sa bonté tutélaire : tout cela lui faisait une couronne dont l'éclat ne pouvait demeurer caché.

* * *

C'est, surtout, dans l'ère moderne, et en proportion des besoins, des maux et des dangers propres à notre époque, que la dévotion envers saint Joseph a pris de merveilleux accroissements. Sur presque toutes les paroisses, sur presque tous les foyers chrétiens rayonne depuis des années la figure sereine et pieuse du bienheureux patriarche.

Un acte important du Saint-Siège s'est produit. En 1870, cédant aux sollicitations de l'épiscopat catholique, le souverain Pontife Pie IX jugea l'heure venue de proclamer, dans un décret solennel, saint Joseph patron de l'Eglise universelle.

La sainte Famille dont cet humble rejeton des rois fut le chef et l'admirable soutien, contenait, selon l'expression de Léon XIII, " les prémices de l'Eglise naissante. " Il était donc naturel que celui qui se dévoua si profondément aux intérêts spirituels et temporels du premier groupe chrétien, fût considéré comme le gardien, le protecteur officiel de cette société plus vaste dont tous les groupes familiaux, modelés sur la sainte maison de Nazareth, forment les éléments.

Le patronage de saint Joseph s'étend d'abord sur l'Eglise catholique prise dans son ensemble et sous sa forme de corps social destiné à embrasser l'humanité entière. Il s'étend également, à l'instar de la Providence divine dont il est une participation, sur toutes les catégories d'âmes appelées sous les drapeaux du Christ et rachetées de son sang très précieux. Quelle est la condition humaine, personnelle, domestique, sociale, sur laquelle

l'influence céleste du plus pur des époux, du plus aimant des pères, du plus laborieux des artisans, du plus fidèle et du plus intègre des citoyens, ne puisse s'exercer avec profit ?

* * *

Toutefois, deux classes de personnes, dignes entre plusieurs d'un intérêt spécial, semblent avoir des titres particuliers à la protection de saint Joseph : les ouvriers et les agonisants.

“ Pour ce qui est, dit Léon XIII, ¹ des prolétaires, des ouvriers, de toutes les personnes de condition inférieure, leur état leur crée comme un droit propre de recourir à Joseph et un devoir de marcher sur ses traces. Bien que, en effet, de race royale, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, regardé comme le père du Fils de Dieu, Joseph passa sa vie dans le travail, demandant à son labeur d'artisan tout ce qui était nécessaire à l'entretien de sa famille. Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject; et non seulement le travail des mains n'est pas déshonorant, mais il puise dans la vertu qui l'accompagne une véritable noblesse. ” Et le Pape supplie les pauvres, les ouvriers justement soucieux d'améliorer leur sort, de s'en rapporter, non aux promesses fallacieuses des fauteurs de désordre, mais à la charité maternelle de l'Eglise et “ au patronage du bienheureux Joseph. ”

Leçon sage et féconde, que nos travailleurs ne sauraient trop méditer ! Patronage bienfaisant qui fera descendre sur eux et leurs familles les faveurs de la terre et surtout les bénédictions du ciel !

Nous avons nommé en outre les agonisants.

Joseph eut le bonheur de mourir sous les regards attendris de Jésus et de Marie. Son trépas fut, au plus haut degré, celui des justes dont la souffrance a éprouvé le courage, et qui exhalent, en même temps que le dernier

1. *Encycl. Quamquam pluries*, 5 août 1889.

soupir, leur dernière aspiration vers le Bien suprême. On l'invoquait depuis longtemps, lui le père de notre juge, comme le patron de la bonne mort, comme le doux consolateur des chrétiens, mis par la perspective d'une fin imminente en face de la divine justice. Ce sont ces raisons qui ont fait éclore la " Pieuse Union de saint Joseph, " établie sous Pie X en faveur des mourants : association très utile, institution très populaire et qui porte secours à une infinité d'âmes en détresse ou du moins en besoin ; organe de cette croisade sainte qui poursuit, chez nous comme ailleurs, de la façon la plus active, son œuvre si charitable, et moyennant laquelle les forces catholiques, groupées autour du patron des agonisants, centuplent l'effet de leurs suffrages.

* * *

De ces faveurs générales de saint Joseph, nous avons, nous Canadiens, selon les desseins de Dieu et dans la mesure de notre piété, notre part. Mais la Providence, dans ses vues si sages et si miséricordieuses, a fait pour nous davantage. A l'exemple de quelques autres pays, comme la Belgique et l'Autriche, la société canadienne a été placée, dès sa naissance, sous la haute tutelle du saint Patriarche en qui se reflètent les traits caractéristiques de son homonyme, l'illustre ministre de Pharaon.

C'est aux premiers missionnaires de la Nouvelle-France, les bons Pères Récollets, que nous devons ce rare privilège. Et en cette année 1924 qui marque le troisième centenaire du patronage exercé par saint Joseph sur le Canada, il est juste que notre reconnaissance monte vers eux et vers ceux qui font revivre parmi nous leur foi ardente et leurs fortes traditions apostoliques.

Le premier Joseph, investi par la confiance du roi d'Egypte de la plus éminente dignité, se vit, de ce fait, en possession d'une extraordinaire puissance. Et

son administration se distingua par une prévoyance, une énergie, un dévouement, une fidélité admirables, par un ensemble de dons qui en firent le bienfaiteur de sa patrie d'adoption et le sauveur de sa propre race.

La sagesse administrative de l'intendant de Pharaon figurait celle du futur protecteur de l'Eglise catholique, que notre pays a la joie de pouvoir honorer comme son premier patron.

En saint Joseph se retrouvent, à un degré supérieur, les qualités et les vertus de l'antique administrateur de l'Egypte, et ces dons exceptionnels l'ont fait choisir, malgré l'humilité de sa vie terrestre, comme le vice-roi de la Providence dans le gouvernement du peuple chrétien en général, et du peuple canadien en particulier.

Patron surnaturellement dévoué, il a veillé sur nos origines avec une affectueuse bienveillance. Il nous a suivis du regard, escortés de sa protection, à travers les diverses périodes d'angoisse, de guerre, de famine, de conflit, d'épuisement, que notre patrie a traversées, et où, humainement, tout faisait prévoir qu'elle allait succomber. Il a été, disons-le hautement, l'un des plus grands facteurs providentiels de notre survivance catholique et française, de notre développement religieux et national.

Après de si éloquents témoignages de bonté et d'intérêt reçus de sa part depuis trois cents ans, répétons avec un redoublement de confiance ces paroles que les Egyptiens adressaient jadis, du fond de leur indigence, à leur tout-puissant maître : "*Salus nostra in manu tua est ; notre salut est entre vos mains*"¹.

1. Gen. XLVII, 25.

III

TROISIÈME CENTENAIRE DES JÉSUITES A QUÉBEC

Volume-souvenir

Préface

Par une heureuse disposition de la Providence, les fêtes mémorables du troisième centenaire de l'arrivée des Jésuites en notre pays ont coïncidé avec l'acte officiel de reconnaissance du martyr de plusieurs d'entre eux, et elles ont été, par suite, rehaussées de tout l'éclat que la béatification de ces saints religieux pouvait leur donner.

La religion, l'art, la science, l'érudition, le patriotisme, l'éloquence, ont associé leurs voix pour exalter, dans un magnifique concert d'éloges, ce que ces hommes de Dieu ont fait chez nous et pour nous, les immenses travaux qu'ils ont accomplis, les souffrances qu'ils ont endurées, les exemples remarquables de vertu et de courage qu'ils nous ont laissés, les services inappréciables qu'ils ont rendus à l'Eglise et à la patrie.

Il était opportun qu'un volume-souvenir fût publié pour garder dans la mémoire populaire l'écho de ces fêtes, et pour consigner dans le trésor de notre histoire des discours, des récits, des études, des documents de la plus haute valeur et du plus vif intérêt.

L'histoire canadienne sera éternellement fière d'évoquer l'œuvre admirable dont les Jésuites, tour à tour explorateurs, éducateurs, directeurs d'âmes, historiens, missionnaires, apôtres et martyrs, furent sous le régime français les auteurs.

Œuvre de conquête pacifique qui a frayé, sur de loin-

tains territoires, à travers des difficultés sans nombre et sous le coup des plus graves menaces, les voies de la civilisation.

Œuvre d'évangélisation courageuse et patiente dont les efforts ne se sont ralentis ni devant les obstacles de la nature, ni devant les cruautés de la barbarie indienne, ni devant les horreurs de la mort.

Œuvre de formation littéraire, d'éducation scientifique et morale, qui a transplanté sur le sol neuf et inculte de la Nouvelle-France cette forte culture dont la France du dix-septième siècle était redevable, dans une large mesure, aux doctes fils d'Ignace de Loyola.

Œuvre de spiritualité intensive, de pénétration et de perfectionnement des âmes, dont tant de consciences chrétiennes, dans le cloître et hors du cloître, ont bénéficié.

Œuvre de sainteté personnelle, soutenue, héroïque, consacrée par l'irrécusable témoignage du sang et par les déclarations authentiques du Saint-Siège, et qui, à la face de l'hérésie et de l'incrédulité, constitue une apologie vivante du catholicisme et de sa doctrine.

Œuvre encore, — nous croyons devoir l'ajouter, — œuvre d'orientation religieuse et nationale.

Dans leur lettre pastorale du 12 mai dernier, adressée aux fidèles à l'occasion de la béatification des martyrs Jésuites, les Evêques de notre Province énonçaient cette juste pensée : "L'histoire de nos origines fait bien voir que c'est l'Eglise qui, par ses évêques, ses missionnaires et ses institutions religieuses, nous a faits ce que nous sommes, que nous tenons d'elle ce que nous avons de meilleur, qu'elle a fait de nous un peuple chrétien voué à rendre témoignage à Dieu et à sa religion sainte. Sachons être reconnaissants à Dieu de nous avoir appelés à cette vocation de choix."

Il existe donc pour le peuple canadien-français, aux yeux de notre épiscopat, une vocation spéciale ; et cette destinée glorieuse qui est en même temps pour nous un honneur et une charge, nos évêques en découvrent la

Vous aimez, Monseigneur, le peuple canadien dont vous êtes l'une des gloires ; et, dans votre magnifique lettre pastorale écrite l'an dernier à Valleyfield sur "le règne universel de Notre Seigneur Jésus-Christ", vous lui avez tracé le meilleur des programmes de vie privée et d'action publique.

De quelle vie catholique intense, dans tout notre diocèse, l'administration de Votre Grandeur ne sera-t-elle pas le principe !

Vos adieux si touchants adressés il y a trois ans, au moment de quitter le cloître, à vos frères en religion, et les parfums d'exquise et ardente piété que l'on y respire, nous disent assez quels trésors de grâces, d'amour pour Dieu et le prochain, et d'attachement au devoir, se sont amassés dans votre âme apostolique. Vos travaux ont été le commentaire fidèle de vos paroles. Et nous pouvons, dès maintenant, nous représenter, dans une consolante vision d'avenir, tout le bien que votre gouvernement, guidé par l'unique souci d'accomplir l'œuvre de Dieu, sèmera au fond des cœurs, répandra dans nos paroisses, dans nos communautés religieuses d'hommes et de femmes, dans tous nos groupes et tous nos milieux sociaux.

La complexité des besoins, au sein des sociétés modernes, provoque et même nécessite l'établissement d'œuvres nouvelles dont l'importance ne saurait être mise en doute. Nous savons, Monseigneur, par votre collaboration intelligente et discrète à plusieurs de ces œuvres, et par vos écrits si pondérés, de quel pénétrant regard vous sondez l'état moral des peuples contemporains. Et il n'en faut pas davantage pour nous assurer que nos problèmes les plus graves trouveront toujours, entre vos mains, l'équitable solution propre à faire régner la justice et à maintenir la paix, dans les hautes sphères de la société comme dans les couches populaires.

- Veuillez croire, Monseigneur, que c'est avec une joie sincère que le clergé et le peuple de ce diocèse dont vous

œuvres dont le programme très noble et très patriotique intéresse au plus haut degré notre avenir de canadiens et de chrétiens; sont nées de leur initiative ou fonctionnent sous leur impulsion. Leur apostolat social se déploie avec talent et avec vigueur, par la plume, par la parole et par l'action. Il a déjà porté, dans le double domaine des idées et des réalisations, des fruits précieux.

Les martyrs bienheureux que l'Eglise vient de glorifier, voudront sans doute, du haut du ciel, couvrir de leur égide, avec un redoublement d'amour fraternel, ceux en qui, ici-bas, ils ont la joie de se survivre à eux-mêmes.

Et tout le peuple canadien, nous en avons la douce confiance, ressentira de plus en plus les effets de l'héroïsme singulier dont ils firent preuve sur la terre, et du puissant crédit que leur vie sainte et leur sanglant trépas leur ont obtenu dans le ciel.

IV

DE L'HOMME A DIEU

Essai d'Apologétique par l'honorable Juge Routhier.

Lettre-préface

Séminaire de Québec, 14 novembre 1912.

MONSIEUR LE JUGE,

Le christianisme traverse des temps difficiles, non pas certes pour lui-même, puisqu'il s'appuie sur Dieu, mais pour les croyants de toute classe et de tous pays, dont les convictions peuvent être ébranlées par des attaques perfides, spécieuses et persistantes.

Dans ces conditions où se trouvent les intérêts re-

ligieux, et dans la lutte partout nécessaire pour les défendre, il importe que le clergé ne soit pas laissé à ses seules forces, et que des laïques instruits, influents et dévoués lui prêtent, lorsqu'ils le peuvent, le secours de leur parole et de leur plume.

Vous êtes, Monsieur le Juge, du nombre des contemporains qui ont compris ce rôle, et tous ceux qui ont suivi, depuis cinquante ans, votre belle carrière d'orateur et d'homme de lettres, savent quel large souffle chrétien anime constamment, et vos discours, et vos écrits.

Vous avez voulu faire davantage ; et à l'exemple des grands écrivains qui ont nom Joseph de Maistre, Chateaubriand, Auguste Nicolas, vous avez cru opportun d'entreprendre directement la défense de votre religion, non pas en des pages didactiques et sèches, mais sous une forme moins sévère et plus souple et plus spécialement appropriée aux besoins et aux goûts des personnes du monde.

J'ai lu avec intérêt votre "Essai d'Apologétique", et je suis heureux de vous déclarer que non seulement je n'y vois rien de contraire à la doctrine catholique, mais que j'ai admiré l'érudition étendue, le sens éminemment chrétien, le dévouement profond à l'Eglise dont vous y donnez la preuve.

Je laisse de côté les qualités purement littéraires de votre ouvrage, sur lesquelles il ne m'appartient guère de me prononcer, et où, du reste, se révèle à tous les regards l'une de nos plumes les plus ingénieuses, les plus élégantes et les plus fécondes.

Le plan que vous suivez est simple et clair. Les idées que vous exposez s'enchaînent avec aisance. Les raisonnements dont vous développez la trame, dans l'étude comparée des systèmes religieux, sont solides et concluants. Tout homme de bonne foi, après avoir parcouru ces pages d'une lecture à la fois agréable et instructive, se convaincra sans peine que de toutes les religions parues sur la terre, seul le Christianisme,

fondé sur les enseignements du Christ et de son Eglise, mérite notre créance.

Je vous félicite de cette œuvre par laquelle est ainsi glorifié le nom chrétien, et qui ajoute à votre propre nom d'écrivain catholique un si beau lustre, et j'ai la persuasion que tous ceux à qui ce livre est destiné le liront avec un réel profit.

Veillez agréer, Monsieur le Juge, avec mes congratulations, l'hommage de ma haute estime et l'assurance de mes sentiments sincèrement dévoués.

LOUIS-AD. PÂQUET, ptre

V

RÉFLEXIONS D'UN PROTESTANT

Ouvrage intitulé Two and two make four traduit par M. l'abbé J.-A. Fauteux de Woonsocket, R. I.

Lettre-préface

Séminaire de Québec, 30 avril 1919.

Cher Monsieur,

J'ai parcouru à la hâte, mais avec un très vif intérêt, l'élégante traduction française que vous venez de faire de l'ouvrage de M. Bird S. Coler: *Two and two make four*.

Ce titre un peu singulier révèle bien le caractère de l'œuvre et la précision toute mathématique avec laquelle l'auteur, avide de clarté et d'exacte vérité, déduit la plupart de ses conclusions marquées au coin d'une droiture parfaite. M. Coler, méthodiste, est un esprit lucide et une âme honnête. Son livre accuse une

vaste connaissance de l'histoire, en même temps qu'un talent d'observation remarquable.

Ces qualités lui ont permis de réfuter victorieusement un très grand nombre de faussetés et de préventions répandues chez les protestants à l'endroit de l'Eglise catholique, de rendre hommage à la morale très pure et à l'action civilisatrice de cette Eglise, et au mérite trop méconnu de ses Papes les plus injustement décriés, tels que Grégoire VII, Boniface VIII et Jules II. De sa plume alerte et piquante, il prend plaisir à crever, comme autant de ballons sans lest, tant de récits légendaires qui flottent dans les écrits des dénigreurs du catholicisme et de ses chefs. En parcourant certains chapitres où éclatent les bienfaits de l'influence catholique au cours des siècles, on croirait avoir sous les yeux les plus belles pages de Balmès.

La lecture de cet ouvrage peut faire plus pour l'union chrétienne véritable que bien des congrès. Non pas, sans doute, que les affirmations de l'auteur nous paraissent toutes également justes. Nous aurions, si les cadres de cette lettre le permettaient, plus d'une réserve à formuler, et plus d'une erreur à redresser. Mais le spectacle d'un homme qui se dégage si courageusement de l'étreinte du préjugé, est plein d'enseignements salutaires, soit pour le lecteur protestant, soit pour le lecteur catholique.

De plus, M. Coler s'accorde avec nous pour dénoncer dans son ouvrage deux maux très graves qui menacent l'avenir de la société américaine, et de toute société contemporaine : la chimère socialiste, et l'école sans Dieu. Il parle en vrai philosophe chrétien, lorsque, après avoir proclamé l'insuffisance d'une culture d'éthique où la religion ne figure pas, il écrit : "Au témoignage de l'histoire universelle, jamais on n'a pu définir la vertu, de manière à rendre son concept intelligible à un groupe un peu considérable d'êtres humains, sans que cette définition ait été basée sur l'existence de Dieu. Jamais il n'a existé de loi dans le

monde, sans qu'il y ait eu un pouvoir pour l'édicter. "

Ces déclarations, cher M. l'abbé, et une infinité d'informations et d'aveux dont le livre de M. Coler est rempli, pourront fournir, même dans les milieux français où votre traduction si fidèle et d'une si bonne facture littéraire les fera pénétrer, des armes précieuses. Les catholiques militants sentiront que, dans leurs luttes pour l'école confessionnelle et pour la sauvegarde de l'ordre social par les principes chrétiens, ils peuvent compter sur l'appui de plusieurs protestants désabusés et impartiaux.

C'est pourquoi je vous félicite très sincèrement de votre beau travail, et je souhaite qu'il contribue efficacement à répandre un ouvrage où, à côté de certaines inexactitudes de doctrine, le lecteur averti trouvera de très réconfortantes leçons.

Agréez, cher M. Fauteux, avec ces vœux de succès, l'assurance de mes sentiments religieusement dévoués.

LOUIS-AD. PÂQUET, ptre

VI

GRANDS ANNIVERSAIRES

*Par M. l'abbé (aujourd'hui M. le Chanoine)
Henri-Arthur Scott, curé de Sainte-Foy.*

Lettre à l'auteur

Séminaire de Québec, 3 octobre 1919.

MONSIEUR LE CURÉ ET CHER AMI,

J'ai parcouru avec un extrême plaisir le recueil de discours et de sermons que vous vous proposez de pu-

blier et que vous avez bien voulu mettre sous mes yeux, et je vous félicite d'avoir eu l'excellente idée d'offrir au public canadien tant de belles et bonnes pages.

Cette riche moisson, que le vent de l'oubli eût dispersée, méritait assurément d'être mise en gerbes. Elle prendra place parmi les meilleures œuvres de notre littérature sacrée.

Au cours de votre carrière sacerdotale déjà longue, les circonstances vous ont appelé à traiter du haut de la chaire, et dans les célébrations les plus solennelles, les sujets les plus graves et les plus variés. Vous l'avez fait avec une science théologique remarquable, et avec une parole souvent éloquente, toujours précise et lumineuse. Les saintes Ecritures dont votre esprit est si bien nourri, l'histoire et les lettres classiques qui vous sont familières, donnent à votre pensée, tout ensemble, de la solidité, de la vie, et de l'éclat.

On reconnaît, en vous lisant, l'historien distingué de "Notre-Dame-de-Sainte-Foy", pour qui les annales de notre pays n'ont plus de secrets. On reconnaît aussi le théologien averti qui, tout en cultivant les âmes confiées à sa garde, et tout en faisant de l'histoire de l'Eglise l'objet de ses études préférées, n'a jamais perdu de vue les problèmes religieux et sociaux les plus importants de notre époque.

J'ai reconnu autre chose encore : cette plume alerte, cette intelligence vive et facile, qui, dans nos classes d'humanités et de rhétorique, faisaient le désespoir de vos condisciples, moins bien doués que vous.

Vous avez voulu, dans une dédicace par trop bienveillante, et où votre bonté me fait la part trop belle, vous avez voulu évoquer ces années de collège, et le souvenir d'une amitié vieille de cinquante ans et qui m'a toujours été infiniment précieuse. Si Dieu a séparé nos voies, il n'a dissocié ni nos esprits ni nos cœurs.

Dans une chaire d'université où vos talents semblaient vous acheminer, vous eussiez brillé au premier

rang. La Providence vous réservait la fructueuse mission de servir d'exemple au clergé des paroisses, non seulement par votre vie si hautement ecclésiastique, mais par votre ardeur au travail, votre amour de l'étude, votre souci d'une prédication toujours solide et intéressante.

Dans votre solitude de Sainte-Foy si bien faite pour satisfaire les plus nobles goûts, et où la nature, l'histoire et l'art, parlent à l'âme un langage si élevé, vous êtes entouré de livres admirablement choisis dans toutes les branches du savoir et qui forment, sous vos regards réjouis, comme une véritable forteresse intellectuelle. Vous apprenez ainsi à vos confrères, surtout aux plus jeunes, avec quel soin "les lèvres du prêtre doivent se faire gardiennes de la science". Vous êtes un modèle pour eux. Nous sommes heureux de saluer en vous l'une des gloires de notre vieux Séminaire, et de notre Eglise de Québec.

Puissiez-vous, longtemps encore, jouir de la santé nécessaire pour diriger votre belle paroisse, et pour tenir allumé, sur les hauteurs glorieuses de Sainte-Foy, le flambeau des lettres sacrées.

C'est le vœu sincère de votre confrère et ami toujours bien cordialement dévoué,

LOUIS-AD. PÂQUET, ptre

VII

LE PAPE INFALLIBLE¹

La brochure publiée, il y a quelques mois, sous ce titre, par le Comité Central de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne, a déjà reçu du public l'accueil le plus flatteur.

1. *Le Canada français*, nov. 1921.

Et si nous croyons devoir, après tant d'autres, et un peu tardivement, la signaler à l'attention du lecteur, c'est que, d'abord, nous y voyons une manifestation toute particulière du remarquable esprit chrétien qui anime notre jeunesse catholique et son état-major.

C'est que, surtout, cette brochure honorée de lettres très élogieuses des principaux personnages ecclésiastiques de notre pays, entre autres de Son Excellence Mgr le Délégué Apostolique et de Son Eminence le Cardinal Bégin, évoque le fait religieux le plus considérable de l'époque moderne, et présente en quelques pages substantielles l'un des plus solides plaidoyers dont notre littérature ait jamais fait hommage à la cause pontificale.

M. l'abbé Arthur Curotte y aborde la thèse elle-même de l'infailibilité personnelle du Souverain Pontife. Théologien et philosophe de haute valeur, ancien professeur de dogme dans l'une des plus célèbres universités romaines, M. l'abbé Curotte se sent à l'aise pour développer les preuves de la nécessité dogmatique de l'infailibilité et pour montrer comment cette vérité couronne le symbole de la foi catholique et concourt à l'acte de foi lui-même. L'aspect strictement théologique de l'infailibilité papale se trouve ainsi parfaitement mis en lumière.

Dans une seconde partie de la brochure, un autre théologien distingué, M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Saint-Enfant-Jésus de Montréal, ancien élève de Rome, et l'une des gloires de notre clergé, résume à grands traits l'histoire des délibérations relatives à la définition du dogme de l'infailibilité. Ce bref historique, fait avec érudition, sens et doctrine, nous permet de toucher du doigt, dans l'élaboration des formules dogmatiques, l'action de Dieu dirigeant celle des hommes, dominant leurs passions, et sachant tirer même des doutes et des erreurs le plus grand bien de l'Eglise.

En troisième lieu, dans une vaste synthèse, nourrie de faits et d'idées, et forte de toute la puissance du

souffle oratoire catholique, M. Henri Bourassa, le brillant directeur du *Devoir*, fait passer sous nos yeux l'influence sociale des Papes et les immenses bienfaits que la société doit à cette magistrature unique, d'autant plus respectée et d'autant plus féconde qu'elle s'appuie sur une autorité plus incontestable. Rien ne prouve mieux quel rôle incomparable joue la Papauté dans le monde, que les derniers événements rappelés par M. Bourassa, et où la figure de Benoît XV, émergeant des préjugés et des mensonges, est apparue dans toute sa majesté bienfaisante et souveraine.

Ces pages superbes sont à lire, de même, d'ailleurs, que tout l'ouvrage qui s'ouvre par une très belle allocution de M. le Dr Baril, ancien président de l'A.C.J.C., et qui se ferme par des félicitations appropriées et éloquentes de Mgr l'Archevêque de Montréal à l'adresse des trois orateurs qu'on avait chargés de célébrer le cinquantième de la définition de l'infailibilité pontificale, et dont les travaux ont servi à composer le "Pape infailible".

Ce nous est un vif plaisir d'avoir l'occasion de recommander à notre public instruit, et en particulier à nos jeunes gens, la lecture de ce livre où s'offre à nous, sous le rayonnement de la clarté française, la pure doctrine romaine, qui fournit à l'esprit une nourriture si saine, et qui fait vibrer l'âme entière de si salutaires émotions.

VIII

SUPERBE FLORAISON CATHOLIQUE

C'est la pensée qui vient à l'esprit, et c'est le mot qui s'échappe de la plume, lorsque l'on ferme le livre¹ où

1. *Une grande âme, une grande œuvre* du P. HYGONET, O. F. M.
— Article de la *Revue Eucharistique*, janv. 1924.

sont retracés, en termes sympathiques et fidèles, la vie et les travaux de la Très Révérende Mère Marie de la Passion, fondatrice des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie.

Ce jeune Institut qui ne compte pas encore cinquante années d'existence, a eu une fortune singulièrement heureuse. Il est né dans l'épreuve. Mais, pour cela même sans doute, et comme baigné à sa racine du sang de Jésus-Christ, il a grandi avec une vigueur, une force d'expansion qui évoque les plus belles pages des annales des grands Ordres religieux.

Rien de plus émouvant que l'histoire de la femme admirable dont la divine Providence s'est servie pour fonder, organiser, propager, cette famille Franciscaine Missionnaire répandue aujourd'hui dans le monde entier.

Fille de noble race, bretonne pieuse, courageuse, d'une intelligence ouverte et d'un cœur aussi tendre que fort, héroïque en face du sacrifice, capable de toutes les abnégations et de tous les dévouements, Hélène de Chappotin brilla par cet ensemble de qualités supérieures qui impriment aux entreprises providentiellement suscitées, l'esprit de Dieu, l'instinct du devoir, la fécondité et le progrès. Quels deuils cruels assombrirent sa jeunesse ! Quelles lourdes croix pesèrent, de bonne heure, sur sa vocation religieuse ! Une courbe imprévue, opérée par la main divine, dans ses projets d'avenir, l'orienta définitivement vers l'œuvre à laquelle elle se donna tout entière, et qu'elle a marquée du sceau profond de son âme.

Cette œuvre, nous l'avons, nous Canadiens, sous les yeux. Nous en jouissons, et nous en sommes fiers.

Elle participe, tout ensemble, de la vie contemplative et de la vie active. Elle joint aux avantages de la force intérieure puisée dans la prière, dans l'adoration quotidienne et silencieuse du Dieu fait homme, au pied des saints autels, le zèle extérieur qui répond à tous les appels, qui se répand sur toutes les misères, qui de toutes

manières, par des catéchismes, des crèches, des écoles gardiennes, des asiles, des patronages, des orphelinats, des dispensaires, des léproseries; se porte au secours de toutes les indigences, et promène sur l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie, le voile blanc des vestales chrétiennes, et les formes innombrables de la plus sainte et de la plus miséricordieuse charité.

En fondant l'Institut des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, en le dotant du fruit de ses labeurs et de la sagesse de ses conseils, et en greffant cette tige naissante sur l'arbre vigoureux du Séraphique François d'Assise d'où elle tire, dans l'humilité, une sève inépuisable, la Révérende Mère Marie de la Passion a hautement mérité non seulement de la société religieuse, mais des classes populaires les plus besogneuses, des nations infidèles comme des peuples chrétiens.

Elle a, de sa main virginale, ajouté au diadème déjà si brillant de l'Eglise un joyau dont la pureté et l'éclat proclament, mieux que toutes les louanges verbales, l'immortelle vertu du Catholicisme dans l'œuvre du relèvement et de la régénération des âmes.

IX

TÉMOIGNAGES D'OUTRE-MER

Ceux de nos compatriotes qui nous ont fait l'honneur de porter quelque intérêt à nos humbles travaux théologiques, nous sauront peut-être gré de leur mettre sous les yeux les lettres qui suivent. Seraient-ils tentés d'y trouver quelque chose de trop personnel, la confiance qu'ils nous ont témoignée, et dont nous voudrions n'avoir pas été trop indigne, nous servira de réponse.

* * *

Lettres de Sa Grandeur Mgr Chollet, Archevêque de Cambrai.

Première lettre accusant réception du " Cours d'éloquence sacrée " de l'auteur.

Cambrai, le 3 juillet 1926

Monseigneur,


Il y a longtemps que je vous admire et vous vénère. Jadis professeur à l'Université catholique de Lille, j'étudiai vos traités de Théologie que, depuis, les Allemands ont réduits en cendre avec les 6 ou 7000 volumes de ma bibliothèque. Aujourd'hui vous envoyez à l'évêque, distributeur de la parole divine, un précieux " Cours d'Eloquence sacrée ". Combien je vous en suis reconnaissant !

Deuxième lettre accusant réception des quatre volumes de " Droit public de l'Eglise " de l'auteur.

Cambrai, le 20 août 1926.

Vénééré Monseigneur,

C'est une vraie somme de science sociale et politique que votre bonté vient de m'adresser après les excellents volumes sur l'Eloquence sacrée. Je ne saurais trop vous en remercier. Ces ouvrages d'une doctrine sûre me mettent en communion avec l'apostolat doctrinal exercé par vous si efficacement au Canada, et me montrent en même temps la force des



Veillez, vénéré Monseigneur, avec le témoignage de mon admiration pour le courage avec lequel vous défendez la vérité catholique, agréer l'hommage de mon cordial et dévoué respect in Christo Rege.

† JEAN CHOLLET,
Archev. de Cambrai.

MGR PÂQUET, Québec.

* * *

Lettre de Son Eminence le Cardinal Dubois, Archevêque de Paris, accusant réception des principaux ouvrages de l'auteur.

Paris, le 25 septembre 1926

Vénéré Monseigneur,

Je vous suis bien reconnaissant de votre aimable envoi.¹ Ma bibliothèque s'enrichit ainsi d'ouvrages dont je sais tout le prix, et qui sont le fruit de vos longs et savants travaux.

Que Dieu bénisse ce que vous avez fait pour mieux faire connaître et répandre la doctrine Thomiste, le droit public de l'Eglise et les règles de l'éloquence sacrée.

Ainsi, grâce à vous, la chère Eglise du Canada contribue au progrès des sciences sacrées, et, par elles, de l'Apostolat. Soyez-en félicité et remercié !

Veillez agréer, vénéré Monseigneur, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en N. S.

† LOUIS CARD. DUBOIS,
Arch. de Paris.

1 — Cet envoi fut fait pour répondre à la demande expresse que Son Eminence daigna adresser à l'auteur, lors de son passage à Québec l'été dernier.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| AVANT-PROPOS..... | VII |
| VÉRITÉS ET DEVOIRS | |
| L'Amour de l'Eglise..... | 3 |
| Les programmes pontificaux depuis un siècle. | |
| I <i>Lettres-programmes de Léon XII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI</i> | 15 |
| II <i>Observations que ces programmes suggèrent : pérennité, universalité, unité, puissance de vie spirituelle, apostolicité de l'Eglise</i> | 28 |
| L'aspect apologétique des missions catholiques. | |
| I <i>Essor nouveau</i> | 39 |
| II <i>But véritable des missions</i> | 43 |
| III <i>Autorité et direction</i> | 47 |
| IV <i>Les ouvriers apostoliques</i> | 52 |
| V <i>Moyens efficaces</i> | 56 |
| VI <i>Résultats et contrastes</i> | 61 |
| VII <i>Conclusion</i> | 66 |
| L'Eglise et les survivances nationales. | |
| I <i>Attitude sympathique de l'Eglise vis-à-vis des nationalités : raisons d'histoire et de doctrine qui la justifient</i> | 70 |
| II <i>Quelques exemples remarquables : la Pologne, l'Irlande, l'Arménie, les races Indiennes, le Canada français</i> | 80 |
| L'Eglise et les clergés nationaux..... | 96 |
| Sainte Anne et le peuple canadien-français. | |
| I <i>Ce que sainte Anne est pour notre peuple</i> | 107 |
| II <i>Ce que notre peuple doit être pour sainte Anne</i> | 117 |
| La prière et la science..... | 125 |
| Bellarmin et saint Thomas. | |
| I <i>Similitudes de vie</i> | 137 |

| | |
|---|-----|
| II <i>Parenté intellectuelle</i> | 141 |
| III <i>Deux modèles</i> | 150 |
| Le Cardinal Bégin. | |
| I <i>L'étudiant, le professeur, l'écrivain, l'éducateur</i> | 153 |
| II <i>L'Evêque ; l'Archevêque et ses œuvres</i> | 157 |
| III <i>Le Cardinal et ses vertus</i> | 168 |
| Le Culte de la Vérité. | |
| I <i>Ce qu'il est</i> | 174 |
| II <i>Ce qu'il exige</i> | 178 |
| III <i>Ce qu'il donne</i> | 183 |

ERREURS ET DANGERS

| | |
|---|-----|
| L'Anglicanisme. — Un controversiste canadien..... | 191 |
| Le théosophisme. | |
| I <i>En quoi ce système consiste</i> | 204 |
| II <i>Brève réfutation</i> | 210 |
| III <i>Condamnation portée par l'Eglise</i> | 219 |
| Le spiritisme. | |
| I <i>La superstition</i> | 220 |
| II <i>Renaissance des pratiques superstitieuses</i> | 222 |
| III <i>Textes officiels de l'Eglise concernant le magnétisme, l'hypnotisme, le spiritisme</i> | 227 |
| IV <i>Observations diverses</i> | 234 |
| V <i>Remarque finale</i> | 246 |
| Les déviations de l'art. | |
| I <i>Raisons de cette étude</i> | 248 |
| II <i>Véritable théorie de l'art</i> | 252 |
| III <i>Trois faux dogmes qui égarent les artistes</i> | 260 |
| IV <i>Devoirs imposés à l'art par l'Eglise et la loi morale</i> .. | 266 |
| V <i>Vains prétextes invoqués par les partisans de l'art licencieux</i> | 272 |
| VI <i>Censure nécessaire</i> | 277 |

APPENDICE

| | |
|--|-----|
| I Mgr Raymond-Marie Rouleau, O.P., arch. de Québec | 283 |
| II Le patronage de saint Joseph..... | 287 |

| | |
|---|-----|
| III Troisième Centenaire des Jésuites à Québec..... | 292 |
| IV De l'homme à Dieu..... | 295 |
| V Réflexions d'un protestant..... | 297 |
| VI Grands anniversaires..... | 299 |
| VII Le Pape infallible..... | 301 |
| VIII Superbe floraison catholique..... | 303 |
| IX Témoignages d'outre-mer..... | 305 |

PRINCIPAUX OUVRAGES DE L'AUTEUR

La foi et la Raison en elles-mêmes et dans leurs rapports (épuisé). — 1 vol.

Disputationes theologicæ seu *Commentaria in Summam theologicam D. Thomæ*. — 6 vol. (3ème édition)

I — *De Deo uno et trino*

II — *De Creatione*

III — *De Reparatione post lapsum*

IV — *De Incarnatione Verbi*

V — *De Sacramentis* (1a pars)

VI — *De Sacramentis* (2a pars). App. de *Novissimis*.

Droit public de l'Eglise — 4 vol. (2ème édition)

I — *Principes généraux*

II — *L'Organisation religieuse et le Pouvoir civil*

III — *L'Action religieuse et la Loi civile*

IV — *L'Eglise et l'Education*

Cours d'éloquence sacrée — 2 vol.

Tome I — *Principes et préceptes*

Tome II — *Genres et modèles*

Discours et Allocutions — 1 vol.

Etudes et Appréciations — 5 vol.

I — *Fragments apologétiques*

II — *Nouveaux fragments apologétiques*

III — *Mélanges canadiens*

IV — *Nouveaux mélanges canadiens*

V — *Thèmes sociaux*

